This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

GAI

Christyn

A Anvers Chez C.M. Spanoghe Imprimeur Libraire, Place dite Suykerruye 1786

LES DÉLICES DES PAYS-BAS, OU *DESCRIPTION* GÉOGRAPHIQUE ET HISTORIQUE DES XVII. PROVINCES *BELGIQUES.*

Septieme Edition, revue, corrigée, & considérablement augmentée de Remarques curieuses & intéressantes.

TOME PREMIER,

Contenant une Déscription générale des XVII Provinces Belgiques, & la Déscription particuliere du Duché de Brabant & du Brabant Wallon.

A PARIS,

Et se trouvent à ANVERS,

Chez C. M. SPANOGHE, Imprimeur-Libraire, sur la place de la Sucrerie.

M. DCC. LXXXVI.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
515960B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1949 L

AVERTISSEMENT.

LEs Editions multipliées ſont la preuve la plus certaine & la moins équivoque de la bonté d'un Livre. Le nombre de ceux qui ſont curieux de le lire, & jaloux de le poſſéder, annonce une multitude & une continuité de ſuffrages, qui ne permettent pas de douter de ſon mérite.

Quand il paroît pour la premiere fois, on le juge; & s'il n'a rien qui le rende utile ou intéreſſant, la foule des Lecteurs diminue; leur empreſſement ſe ralentit, le Livre tombe inſenſiblement dans l'oubli, & il ſemble ne s'être montré à la lumiere, que pour être enſeveli dans les ténebres. Les bons Livres, au contraire, acquierent avec le temps une réputation, qui ſe ſoutient, & qui s'augmente; plus ils ſont connus, plus ils ſont lus & recherchés: on en renouvelle ſouvent les Editions, parce que le Public eſt toujours également empreſſé de les avoir. Le jugement favorable qu'il en a porté, paſſe ſucceſſivement d'une génération à l'autre; & comme ils ont un mérite réel; ils jouiſſent d'une réputation ſolide & durable.

C'eſt par cette raiſon que l'on a fait un ſi grand nombre d'Editions du Livre intitulé : *Les Délices des Pays-Bas*.

Jean-Baptiſte Chriſtyn, célebre Juriſconſulte, très-verſé dans la connoiſſance des XVII Provinces-Belgiques, qui mourut Chancelier de Brabant en 1690, en donna d'abord un eſſai en un très-petit volume. Ce Livre fut ſi bien reçu du Public, que d'autres Ecrivains travaillerent à en donner des Editions plus amples & plus inſtructives ; & malgré tous les défauts que l'on pouvoit lui reprocher avec juſtice, il fut réimprimé pour la cinquieme fois en 1743 : & pour la ſixieme en 1769 : on le trouvoit à la vérité très-eſtimable pour le fond, c'eſt ce qui le faiſoit lire avec tant d'avidité ; mais on jugeoit en même temps que la forme en étoit très-défectueuſe en beaucoup d'endroits : il étoit, en effet, rempli de conſtructions vicieuſes, d'expreſſions baſſes, ſurannées, impropres, ou même tout-à-fait barbares ; de phraſes obſcures, de répétitions faſtidieuſes, de réflexions fauſſes ou inſipides, quelquefois même d'aſſertions contraires à la vérité de l'hiſtoire. On a donc cru faire un préſent agréable au Public, en lui donnant une ſeptieme Edition de cet Ouvrage, écrit d'un ſtyle plus correct & plus élégant, où les Regles de la Grammaire Françoiſe fuſſent mieux obſervées, où les expreſſions réprouvées par l'uſage, qui eſt, comme l'on

fait, le souverain arbitre des Langues vivantes, se trouvassent remplacées par des termes plus propres & plus usités; qui fût, en un mot, exempt de tous ces défauts, que les Lecteurs habiles & intelligents ne supportoient qu'avec peine dans les Editions précédentes. On ne craindra point de dire que celle-ci sera fort supérieure à toutes les autres; on y a corrigé les fautes de François, dont le nombre étoit incroyable: on ne s'est pas contenté de supprimer les redites & les réflexions fausses ou languissantes, on s'est encore appliqué à suppléer aux omissions, par de nouvelles recherches; à fortifier, pour ainsi dire, les endroits foibles, à amplifier ceux qui n'étoient pas assez étendus, à resserrer ceux qui l'étoient trop; enfin, on n'a rien négligé pour donner un nouveau prix & un nouveau lustre à cet Ouvrage.

Il n'y a presque point de Pays qui n'éprouve dans l'espace de vingt ou trente années des changements & des révolutions, qui obligent de changer les descriptions que l'on en a faites pour les rendre plus exactes. On a eu soin de marquer les époques des divers changements qui sont arrivés dans les XVII Provinces des Pays-Bas, où ils ont été plus grands & plus fréquents que dans toutes les autres Contrées de l'Europe.

On a conservé le titre de *Délices des Pays-Bas*, sous lequel ce Livre est connu, &

qui a passé en usage depuis que l'on a donné au Public *les Délices de l'Angleterre*, *les Délices de la Suisse*, &c. Ces sortes de Livres sont également utiles & à ceux qui voyagent & à ceux qui ne sont pas en état de voyager; les premiers y apprennent ce qui mérite d'être vu, & les autres ce qu'il leur est impossible d'aller voir; ils instruisent jusqu'aux habitants du Pays, qui n'ont souvent eux-mêmes qu'une idée très-superficielle du Gouvernement sous lequel ils vivent, & qui ont au milieu d'eux des chefs-d'œuvres de l'Art, auxquels ils ne font aucune attention. Combien de gens dans Paris, n'ont jamais admiré le Portail de Saint-Gervais, le Tombeau du Cardinal de Richelieu, & tant d'autres ouvrages admirables, qui décorent les Temples & les Maisons Royales, dont le prix & le mérite leur est inconnu? Tous les Livres qui peuvent servir à instruire les hommes, sur des objets dignes de leur curiosité, méritent assurément d'être lus & recherchés, préférablement à tant d'autres, où l'on ne trouve que des fables & des rêveries, qui n'apprennent rien.

M. l'Abbé Lenglet, dans son Livre intitulé: *Méthode pour étudier la Géographie*, *page 75*, s'exprime ainsi sur *les Délices des Pays-Bas*, dont on avoit déja fait plusieurs Editions: *L'Ouvrage est écrit avec sens; le détail en est fort exact & fort juste, & ne contient d'histoire que ce qui est nécessaire*

pour varier & non pour charger une déſcription géographique.

On ſait que cet Ecrivain étoit un des plus habiles Bibliographes qu'il y eut en France ; c'eſt lui qui avoit le plus travaillé à former la Bibliotheque du Prince Eugene de Savoie ; & cette collection, une des plus riches & des mieux choiſies qu'il y ait en Europe, fait voir que M. l'Abbé Lenglet ſavoit connoître & apprécier les bons Livres ; il n'avoit aucun intérêt à louer ni à blâmer celui des *Délices des Pays-Bas*, dont les Auteurs lui *étoient inconnus* ; & malgré les défauts qui défiguroient leur Ouvrage, il n'a cherché qu'à lui rendre juſtice, en diſant qu'il étoit écrit *avec ſens* & avec exactitude, quant au fond & à la ſubſtance des faits, qui lui faiſoit oublier les défauts & les imperfections de la forme qu'il avoit alors.

Ce jugement n'a pas plu à M. Janiçon, Auteur du Livre intitulé : *Etat préſent de la République des Provinces-Unies.*

» Je ne ſais à quoi penſoit M. l'Abbé » Lenglet, dit-il dans ſa Préface, lorſqu'il » s'eſt aviſé de donner tant de louanges au » Livre intitulé, *Délices des Pays-Bas* ; il » s'en faut bien, ajoute-t-il, que cet Ou» vrage étant examiné avec des yeux criti» ques, puiſſe conſerver aſſez de bon & » d'utile, pour vérifier un tel éloge. «

On a déja remarqué que M. l'Abbé Len-

glet n'avoit aucun intérêt à le louer ni à le blâmer, au-lieu que l'on voit clairement l'intérêt que M. Janiçon a cru avoir à le décrier. Il s'eſt imaginé que le vrai moyen de donner au Lecteur une haute idée du mérite de ſon Livre, étoit de rabaiſſer tous les Auteurs qui ont travaillé dans le même genre & ſur le même ſujet que lui; il n'épargne pas même M. Baſnage, dont la réputation eſt ſi bien établie parmi les Savants.

La bonne opinion qu'il a de lui-même, ne l'a pas empêché de croire qu'il ne pouvoit s'élever que ſur les ruines de ceux qui ont écrit avant lui. C'eſt une ſorte d'inconſéquence dans laquelle pluſieurs autres Ecrivains étoient déja tombés par une vanité aveugle & mal entendue; car s'il étoit ſi ſûr de ſon mérite, qu'étoit-il néceſſaire de le faire valoir au préjudice des autres? On veut bien croire qu'il a mieux approfondi & mieux détaillé qu'eux tout ce qui regarde l'Etat & le Gouvernement des Provinces-Unies; mais ne pouvoit-il pas les ſurpaſſer ſans les mépriſer? Croit-il être lui-même exempt de défauts? Il eſt bien difficile, en écrivant, de contenter tout le monde. Il y aura peut-être des Lecteurs qui jugeront qu'à force de multiplier les détails, ſon Livre devient ennuyeux; qu'il y regne une eſpece de monotonie & d'uniformité, qui diminue conſidérablement le prix & le mérite de ſes recherches & de ſon exactitude.

Quoiqu'il en puiſſe dire, les Editions fréquentes & multipliées, qui ſe ſont faites des *Délices des Pays-Bas*, ſont une preuve certaine de l'approbation publique, qui juſtifie ſuffiſamment l'éloge qu'en a fait M. l'Abbé Lenglet: cette approbation générale eſt l'effet d'un ſuffrage plus reſpectable que celui de quelque Particulier que ce puiſſe être, qui s'efforcera toujours en vain d'oppoſer ſon jugement à celui du Public; ſurtout ſi ce Particulier eſt un Auteur qui court la même carriere que ceux qu'il critique, & qui croit avoir une ſorte d'intérêt à rabaiſſer des concurrents, dont la réputation pourroit, à certains égards, éclipſer la ſienne.

Au reſte, quelque ſoin que l'on ait pris pour donner à cet ouvrage toute l'exactitude & toute la perfection dont il eſt ſuſceptible, on ne ſera point étonné s'il s'y trouve encore quelques fautes qui auront échappé à l'attention des Ecrivains ou des Imprimeurs. Qui pourroit ſe flatter que dans cet amas prodigieux de faits, de dates & de noms propres, dont ce Livre eſt rempli, il ne ſera rien reſté qui puiſſe donner lieu à la critique?

Le meilleur Livre n'eſt pas celui qui eſt tout-à-fait exempt de défauts; c'eſt celui qui en a le moins, & c'eſt ce que l'on peut dire de plus avantageux de tous les hommes, & de tous les Ouvrages qui ſortent de leurs mains, en quelque genre que ce ſoit. *Optimus ille eſt qui minimis urgetur.*

TABLE GÉNÉRALE

Des Provinces & des Villes, dont on fait la Déſcription dans les cinq premiers Volumes des Délices des Pays-Bas.

A.

Aire, Tome II. 249
Aix-la-Chapelle, IV. 174
Alcmaer, V. 118
Aloſt, III. 63
Amersfort, V. 225
Amſterdam, IV. 288
Anvers, I. 217
Ardenbourg, III. 88
Arlon, IV. 30
Armentieres, III. 170
Arnemuiden, V. 121
Arnhem, IV. 208
Arras, II. 218
Arſchot, I. 261
Aſperen, V. 100
Ath, III. 226
Aveſnes, III. 245

B.

Bailleul, Tome III. 42
Bailliage de Douay, III. 128
Bailliage de Namur, II. 173
Bailliage de Saint-Omer, II. 144
Bapaume, II. 255
Baſtogne, IV. 34
Baſſée (la) III. 180
Bavay, III. 254
Beaumont, III. 249
Berg-op-Zoom, II. 31
Berg-Saint-Winox, III. 31
Béthune, II. 245
Béveren, Bourg, III. 76

Beuvrage, Château, III. 221
Bidbourg, IV. 63
Biervliet, III. 92
Bilsen, IV. 162
Binche, III. 251
Blockzyl, Forteresse, V. 293
Bodegrave, Village, V. 102
Boertang, Fort, V. 317
Bois-le-Duc, II. 6
Bolswaert, V. 261
Bommel, IV. 224
Borckeloë, IV. 242
Bornhem, Terre, III. 77
Bouchain, III. 236
Bouillon, IV. 149
Bourbourg, III. 43
Bouvigne, II. 189
Boxmeer, II. 50
Braine-le-Comte, III. 266
Bréda, II. 24
Brefort, Forteresse, IV. 142
Briele, (la) ou la Brille, V. 62
Brouwershaven, V. 172
Bruges, II. 324
Bruxelles, I. 159

C.

CAdsant, Isle & Village, Tome III. 89.
Cambray, III. 293
Cambron, Village, III. 260
Campen, V. 284
Campine, Contrée, I. 240
Cateau-Cambresis, III. 307
Charleroi, II. 177
Charlemont, II. 182
Châtellenie d'Ypres, II. 360
Châtellenie de Courtray, III. 3
Châtellenie de Cassel, III. 39
Châtellenie de Bailleul, III. 42
Châtellenie de Lille, III. 108
Chievres, III. 250

Chimay, III. 247
Chiny, IV. 45
Ciney, IV. 156
Coeverden, V. 293
Comines, III. 173
Condé, III 230
Cortegene, V. 176
Courtray, II. 362
Culembourg, IV. 229

D.

DAelem, Tome II. 89
Damme, ou Appingedam, V. 315
Damme, III 58
Damvillers, IV. 58
Delft, V. 1
Déventer, V. 278
Dickrich, IV. 60
Dieft, I. 255
Dinant, IV. 133
Dixmuide, III. 56
Dockum, V. 259
Doesbourg, IV. 238
Dombourg, V. 177
Dort, IV. 310
Douay, III. 113
Dunkerque, III. 21
Durbuy, IV. 61

E.

ECherenach, Tome IV. 54
Ecluſe, III. 79
Edam, V. 132
Egmont, Bourg, V. 122
Embden, V. 271
Enchuyſe, V. 129
Enghien, III. 261
Erckelens, II. 150
Eſtaires, III. 40
Eyndhove, II. 18

F.

FAuquemont, Tome II. 84
Fintelle, Fort, III. 52

Flessingue, V. 163
Florenne, IV. 153
Fontaine-l'Evêque, IV. 154
Fort de la Knocque, III. 60
Fosse, IV. 155
Franc-de-Bruges, II. 346
Franeker, V. 258
Frédéric-Henri, Fort, II. 59
Fumay, IV. 160
Furner-Ambacht, Châtellenie, III. 30
Furnes, III. 29

G.

GAnd, Tome II. 308
Gemblours, I. 269
Gertruidenberg, II. 38
Givet, II. 183
Givet-Notre-Dame, petite Ville, II. 184
Givet-Saint-Hilaire, Village, II. 183
Gorcum, V. 54
Gouvernance d'Arras, II. 230
Grandmont, III. 69
Grave, II. 42
Gravelines, III. 46
Grave-Macheren, IV. 64
Groeningue, V. 301
Groll, IV. 239
Gueldres, II. 117

H.

HAesebroeck, Tome III. 41
Halle, III. 268
Harderwyck, IV. 220
Harlem, IV. 330
Harlingen, V. 263
Hasselt, IV. 144
Hasselt, V. 294
Hedin, II. 258
Helmont, II. 17
Herenthals, I. 241
Herve, II. 92
Heusden, V. 103

Hindeloopen, V. 270
Hoffalize, IV. 64
Hondtſchote, III. 34
Hoogſtrate, I. 242
Hoorn, V. 126
Hulſt, III. 82
Huy, IV. 124

I.

IJſſelſtein, V. 269
Ivoy, IV. 233
Judoigne, I. 52
272

K

Kevelaer, Bourg, Tome II. 142

L.

LA Haye, Tome V. 66
Landrecies, III. 241
Lannoy, III. 179
Leau, I. 257
Leerdam, V. 98
Lens, II. 253
Leſſines, III. 264
Leuze, III. 258
Lewarde, V. 252
Leyde, V. 15
Lezil, Fort, V. 316
Liege, IV. 66
Liefkenshoeck, Fort, II. 55
Liere, I. 252
Lille, III. 95
Lillers, II. 168
Lillo, Fort, II. 54
Limbourg, II. 84
Linghen, V. 299
Loo, IV. 223
Louvain, I. 194
Luxembourg, IV. 23

M.

MAeſeyck, Tome IV. 139
Maeſtricht, II. 69
Malines, II. 103

Malmedy, IV. 172
Marche, IV. 43
Marchiennes-au-Pont, IV. 161
Mardick, Port, III. 49
Marienbourg, II. 187
Marville, IV. 47
Maubeuge, III. 222
Medemblic, V. 136
Menin, III. 11
Merville, petit endroit, III. 40
Middelbourg, III. 86
Middelbourg, Capitale de Zélande, V. 149
Molquern, Bourg, V. 268
Monikendam, V. 135
Mons, III. 197
Montaigu, I. 259
Montmedi, IV. 36
Munster-Milen, Abbaye, IV. 133
Montfort, V. 231

N.

NAerden, Tome V. 109
Namur, II. 164
Néau, Bourg, II. 93
Neu-Châtel, IV. 62
Nieuport, III. 53
Nimegue, IV. 212
Ninove, III. 72
Nivelles, I. 266
Nord-Hollande, V. 116

O.

OLdenzeel, Tome V. 190
Ommerschans, Fort, V. 298
Orchies, III. 172
Ostende, III. 13
Oudenarde, III. 6
Oudewater, V. 114

P.

PAys de Drenthe, Tome V. 318
Pays de Waes, III. 74
Philippeville, III. 244

Roperingue, III. 45
Prévôté de Haſpre, III. 240
Prévôté de Mons, III. 209
Prévôté de Valenciennes, III. 218
Purmerent, V. 138

Q.

Quartier d'Anvers, Tome I. 240
Quartier de Bois-le-Duc, II. 16
Quartier de Bruxelles, I. 188
Quatre (les) Offices, III. 98
Queſnoy, III. 234

R.

Rammekens, Tome V. 178
Raveſtein, II. 48
Rhenen, V. 230
Ryſwyck, Château, V. 95
Roche, (la) IV. 44
Rochefort, IV. 41
Rolduc, II. 99
Rotterdam, V. 42
Ruremonde, II. 131

S.

Saint-Cornelis-Munſter, Abbaye, IV. 196
Saint-Amand, III. 167
Saint-Guilain, III. 255
Saint-Hubert, IV. 47
Saint-Mertenſdyck, V. 174
Saint-Omer, II. 232
Saint-Paul, II. 270
Saint-Trond, IV. 130
Saint-Venant, II. 266
Saint-Vit, IV. 58
Santvliet, Fort, II. 58
Sardam, Bourg, V. 141
Sas-de-Gand, III. 90
Schenck, Fort, IV. 232
Schiedam, V. 58
Schoonhove, V. 59
Slooten, V. 270
Sneeck, V. 262
Soignies, III. 265

Spa, Bourg, IV. 163
Stavelot, IV. 169
Staveren, V. 266
Steenberghe, II. 51
Steenvoorde, III. 40
Steenwyck, V. 292
Stevenſweert, Fortereſſe, II. 147
Swammerdam, Village, V. 102
Swarze-Sluys, V. 295

T.

TEr-Goes, Tome V. 158
Tamiſe ou Temſche, Bourg, III. 75
Tergouw, ou Gouda, V. 40
Termonde, III. 65
Térouane, II. 273
Ter-Vere, V. 169
Teſſel, Iſle, V. 139
Thionville, IV. 32
Tholen, V. 161
Thuin, IV. 136
Tiel, IV. 227
Tirlemont, I. 247
Tongres, IV. 120
Tourcoing, Bourg, III. 181
Tournay, III. 130
Tournaiſis, (le) III. 165
Turnhout, I. 243

V.

VAlenciennes, Tome III. 210
Venlo, II. 143
Vervier, IV. 148
Vianden, IV. 56
Viane, V. 112
Vieux-Joncs, ou Alde-Bieſſen, Commanderie, IV. 124
Vilvorde, I. 262
Virton, IV. 55
Viſet, IV. 148
Vollenhove, V. 289
Utrecht, V. 108

W.

WAchtendonck, Tome II. 151
Waes-Munſter, Bourg, III. 76
Walcourt, II. 190
Watene, Bourg, III. 41
Wavre, I. 273
Weert, II. 148
Weſtcapelle, V. 176
Willemſtadt, Fortereſſe, V. 107
Woerden, V. 100
Worcum, V. 105
Worcum ou Woldercum, V. 268
Wyck-te-Duerſtede, V. 229

Y.

YPres, Tome II. 350
Yſendycke, Fortereſſe, III. 91

Z.

ZIriczée, Tome V. 155
Zutphen, IV. 235
Zwol, V. 285

Fin de la Table générale.

DENOMBREMENT

Des XVII Provinces des Pays-Bas.

Déſcription générale des XVII Provinces Belgiques, Tome I. page 1
I. Le Duché de Brabant, T. I. 106
II. Le Duché de Limbourg, T. II. 78
III. Le Duché de Luxembourg, T. IV. 3
IV. Le Duché de Gueldres, T. II. 117
V. Le Comté de Flandres, T. II. 286
VI. Le Comté d'Artois, T. II. 192
VII. Le Comté de Hainaut, T. III. 183
VIII. Le Comté de Namur, T. II. 153
IX. Le Comté de Hollande, T. IV. 245
X. Le Comté de Zélande, T. V. 143
XI. Le Comté de Zutphen, T. IV. 207
XII. Anvers, Marquiſat du Saint-Empire, T. I. 216
XIII. La Seigneurie de Malines, T. II. 95
XIV. La Seigneurie d'Utrecht, T. V. 180
XV. La Seigneurie de Friſe, T. V. 235
XVI. La Seigneurie d'Over-Iſſel, T. V. 273
XVII. La Seigneurie de Groeningue, T. V. 301
Le Brabant Wallon, T. I. 265
Le Brabant Hollandois, T. II. 3
La Flandre Hollandoiſe, T. III. 78
La Flandre Françoiſe, T. III. 94
Le Cambreſis, T. III. 272
L'Evêché & Principauté de Liege, T. IV. 66
Le Territoire d'Aix-la-Chapelle, T. IV. 174

APPROBATION.

J'Ai lu les *Délices des Pays-Bas*: dans cet Ouvrage, presqu'entiérement refondu, on verra des corrections très-nécessaires, & des augmentations très-intéressantes. Je n'y ai rien trouvé qui puisse en empêcher l'impression. Fait ce 24 Juin 1768.

G. LA RUELLE, Chanoine de Saint-Barthelémi, Professeur au Séminaire, Examinateur Synodal & Censeur des Livres.

PERMISSION.

NOus en permettons l'impression. Donné ce 24 Juin 1768.

F. L. DE STOCKHEM, Vicaire-Général.

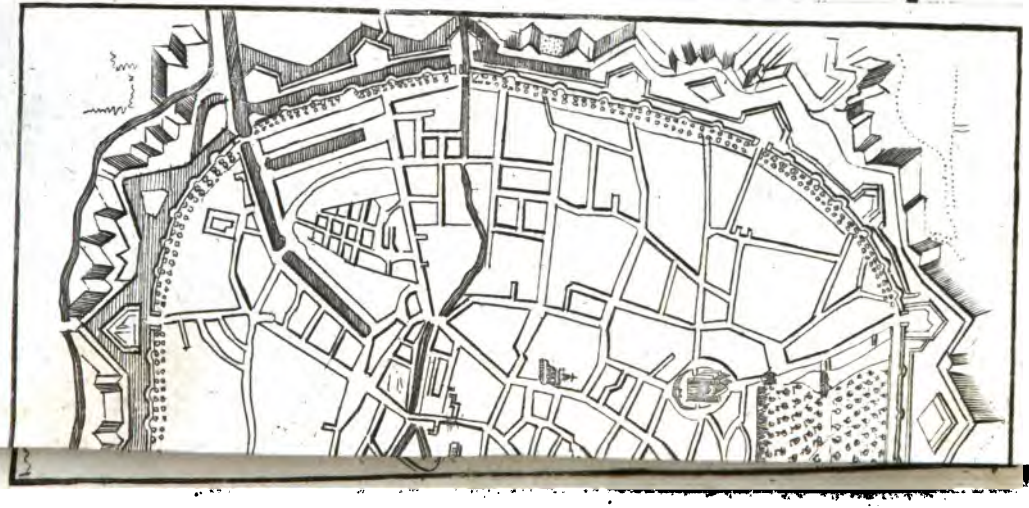

LES DÉLICES DES PAYS-BAS.

Déſcription générale des XVII Provinces Belgiques.

ON a donné le nom de *Pays-Bas* aux dix-ſept Provinces ſituées entre la France, l'Allemagne & l'Océan, & qui s'étendent depuis le 49me dégré, 30 minutes de latitude, juſqu'a 53me, 30 minutes; & depuis le 19me dégré, 40 minutes de longitude, juſqu'au 25me. Elles ont la France au Midi, l'Allemagne à l'Orient, l'Océan au Septentrion & à l'Occident. Le terrein y eſt en pluſieurs endroits plus bas que la Mer,

& c'eſt ce qui leur a fait donner le nom de *Pays-Bas*. La reſſemblance du langage & des mœurs les a fait auſſi appeller la *Baſſe-Allemagne*. On les diſtingue très-ſouvent par le nom de Flandres, en prenant une partie pour le tout. Jules-Céſar dans ſes Commentaires, les nomme la *Gaule Belgique*, à laquelle il donne plus d'étendue qu'elle n'en a aujourd'hui; car il comprend ſous ce titre tout le Pays ſitué entre le Rhin, l'Océan, & les rivieres de Seine & de Marne. Les Romains eurent beaucoup de peine à s'en rendre maîtres, parce que les Belges étoient la Nation la plus brave & la plus belliqueuſe des Gaules. Ils étoient connus ſous les noms de *Germains*, d'*Atrebates*, de *Bataves*, de *Nerviens*, de *Morins*, &c. Tacite en parle dans ſes Annales, où il dit que les Romains les traitoient d'amis, de freres & d'aſſociés.

Lorſque les dix-ſept Provinces Belgiques étoient réunis ſous un même Souverain, elles formoient un Etat beaucoup moins conſidérable par ſon étendue, que par ſes richeſſes, par le nombre & par l'induſtrie de ſes habitants. L'eſpace qu'elles occupent n'eſt pas plus grand que la cinquieme partie de l'Italie; & le Pays eſt plus riche & plus peuplé que l'Italie entiere. On y compte juſqu'à deux cents Villes murées, cent cinquante Bourgs auſſi grands que des Villes, ſix mille trois cents Paroiſſes, ſans parler d'une quantité prodigieuſe de Villages & de Hameaux,

L'on ne doit attribuer cette abondance de Peuple & de richeſſes qu'aux travaux infatigables & à l'induſtrie des habitants; car bien qu'à parler en général, ils reſpirent un air groſſier & marécageux, beaucoup moins vif & moins ſubtil que celui des Provinces méridionales de l'Europe, il ne faut pas s'imaginer que la nature leur ait refuſé le génie & les talents néceſſaires pour former les grandes entrepriſes, & pour en aſſurer le ſuccès; ils n'ont rien a envier à cet égard aux Nations les plus vives & les plus habiles. Avec des dehors moins brillants, ils ont pour l'ordinaire des qualités plus ſolides; ils ſont communément plus capables de conſtance & d'application. S'ils ſont quelquefois lents à prendre leurs réſolutions, ils y tiennent avec plus de fermeté quand elles ſont une fois priſes: delà vient qu'il n'y a preſque point de ſcience & de travaux utiles dans leſquels ils n'aient excellé, à commencer par ceux de l'Agriculture, qui eſt ſans contredit l'art le plus néceſſaire & le plus avantageux au genre-humain. Sans avoir compoſé autant de Livres ſur ce ſujet que l'on en voit ailleurs, ils s'y ſont rendus ſavants par la pratique & par l'expérience. On voit peut-être dans diverſes contrées de l'Europe, des terres plus fertiles que celles des XVII Provinces Belgiques, priſes dans leur totalité, mais on n'en voit nulle part de mieux cultivées: c'eſt là que l'on ſait vain-

cre, à force de travail & d'industrie, la résistance de la nature ; & il n'y a point de terrein si ingrat & si stérile dont les Flamands ne viennent à bout de tirer quelque parti.

L'art de filer le lin & d'en faire des toiles & des dentelles d'une finesse & d'une beauté merveilleuse y est encore porté à la dernière perfection. Dès le temps que Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, étoit Souverain des Pays-Bas, les tapisseries de Flandres étoient recherchées dans toute l'Europe ; les desseins en étoient bizarres & gothiques, c'étoit le vice du temps ; mais l'éclat & la vivacité des couleurs, joint au mélange industrieux de la laine & de l'or, formoient un tissu qui se fait encore admirer, & qui décoroit autrefois les appartements des plus grands Princes. Depuis ce temps-là cet Art, loin de dégénérer entre les mains des Flamands, n'a fait que se perfectionner. Leurs tapisseries, faites sur des desseins plus corrects & plus réguliers, sont encore plus recherchées qu'elles ne l'étoient autrefois.

Jusqu'où n'ont-ils pas porté l'art de la Peinture ? L'Ecole Flamande, devenue si fameuse par les chefs-d'œuvres immortels de Rubens & de Van Dyck, tient un rang distingué, aux yeux des connoisseurs, parmi les plus célebres Ecoles de Peinture. Le burin délicat des Wierxs, des Galles & des Edelincks, a presque égalé, dans l'art de la Gravure, le mérite de ces grands Peintres.

Les célebres Imprimeurs d'Anvers, de Leyde & d'Amſterdam, tels que les Plantins, les Blaeus, les Elzevirs, ont enrichi le Public d'un nombre prodigieux de Livres, qui, pour la beauté du papier & des caracteres, ne laiſſent rien à deſirer.

Mais en quoi les Peuples des Provinces Belgiques ſemblent avoir particuliérement excellé, c'eſt dans la ſcience du Commerce, la plus propre de toutes à enrichir un Etat. Les Vénitiens, les Florentins & les Genois n'avoient connu, pour ainſi dire, que les premiers éléments de cette Science; ceux-ci les ont ſurpaſſés. Les richeſſes de la Hollande en ſont la preuve: plus ſes Peuples ſe ſont trouvés reſſerrés dans les bornes étroites de leurs Provinces, plus ils ont fait d'efforts pour s'étendre par le commerce dans tous les Pays du monde. Quelles Mers n'ont pas été & ne ſont pas encore aujourd'hui couvertes de leurs vaiſſeaux? dans quelle Contrée de l'Univers n'ont-ils pas pénétré? où n'ont-ils pas des Comptoirs & des Etabliſſements dont ils tirent des profits immenſes? quel genre de commerce n'ont-ils pas embraſſé? de quelle eſpece de denrées & de marchandiſes ne font-ils pas le débit? eſt-il un climat dans l'Univers qui ne ſoit obligé de payer en quelque ſorte, un tribut annuel à leur induſtrie? quelle multitude innombrable de vaiſſeaux & de barques de tranſport abordent continuellement

à tous les Ports de cette République ? ne diroit-on pas qu'elle a presque autant de Sujets sur la mer que sur la terre ? que d'intérêts & d'engagements divers entretiennent un mouvement perpétuel dans la Bourse d'Amsterdam ? qui n'admireroit la marche & le progrès de leur Compagnie des Indes ? Celle d'Ostende, formée par les Flamands des *Pays-Bas Autrichiens*, seroit devenue très-considérable, à en juger par ses premiers succès. Que n'auroit-elle pas fait si elle avoit subsisté ? Quoique la Ville d'Anvers soit aujourd'hui fort déchue de son ancienne splendeur, il s'y fait un commerce aussi étendu que les circonstances le permettent.

Les Flamands n'ont pas eu moins de succès dans les sciences plus abstraites & plus élevées, quand ils s'y sont appliqués avec cette constance, &, si l'on ose le dire, avec cette espece d'opiniâtreté qui leur est naturelle. Quels noms dans la République des Lettres que celui d'un Erasme, d'un Vossius, d'un Grotius, d'un Juste-Lipse, d'un Heinsius, d'un Huyghens, &c. ! Ils ont eu même parmi eux des Poëtes Latins, tels que Hofschius & Wallius, qui par leur élégance nous rappellent le souvenir du siecle d'Auguste.

Doit-on s'étonner de ce que les plus grands Princes de l'Europe se sont disputé si long-temps la possession de ces belles Provinces ? Elles ont été pendant plusieurs siecles le théâtre ordinaire de la guerre ; &

ce qu'il y a de singulier, c'est que les Peuples y ont toujours été aussi patients pour en supporter les ravages, qu'habiles & industrieux pour les réparer. Ce sont ces guerres qui ont obligé d'y construire tant de belles Fortifications, dont les unes sont l'ouvrage du fameux Vauban, pour la France; & les autres de l'illustre Coehorn, son émule & son rival, pour les Provinces-Unies.

Le caractere de ce Peuple est doux & paisible; ils sont passionnés pour la liberté, dont l'amour semble être né avec eux. Strada les accuse de pousser quelquefois cet amour à l'excès: ce qu'il y a de certain, c'est que la dureté les aigrit, la sévérité les rebute, le mépris les irrite; & que ceux qui ont droit de leur commander, en obtiennent tout ce qu'ils veulent en les traitant avec douceur, & même avec une sorte de familiarité. C'est par-là que l'Empereur Charles-Quint avoit trouvé le secret de s'en faire adorer.

Chaque Province a ses Loix, ses Usages & ses Coutumes particulieres, auxquelles elles sont extrêmement attachées, ainsi qu'à leurs Privileges. Charles-le-Hardi avoit eu envie de réunir en un seul corps toutes celles qu'il possédoit, & d'en faire un Royaume, qu'il auroit gouverné avec le titre de Roi. Les guerres qu'il entreprit avec plus de témérité que de prudence, ne lui permirent pas de suivre ce projet. Charles-Quint, qui

posséda toutes les dix-sept Provinces, sans aucune exception, eut la même idée, dans la suite ; mais il fit réflexion que le titre de Roi paroît annoncer une puissance illimitée, & une certaine uniformité dans la maniere de gouverner les différentes Provinces d'un même Royaume, à laquelle ces Peuples n'étoient pas accoutumés : il aima mieux renoncer à cette innovation, que de leur causer la moindre inquiétude.

On est naturellement curieux de connoître un Pays si peu favorisé de la nature à certains égards, & qui s'est cependant rendu si considérable par les ressources qu'il a trouvées dans le génie de ses Habitants : on veut savoir quelle est l'origine & l'antiquité de tant de Villes florissantes ; les noms des Souverains qui les ont possédées ; par qui & en quel temps elles ont été détruites ou réparées ; quelle est la forme actuelle de leur gouvernement ; quels sont les principaux monuments qui les embellissent ; les noms des Hommes illustres qui en sont sortis. C'est ce qu'on expose dans cet Ouvrage, avec ce stylé simple & naïf qui est le plus propre à l'instruction ; & qui représente plus parfaitement le langage de la vérité.

Les dix-sept Provinces des *Pays-Bas* sont divisées en quatre Duchés, sept Comtés, cinq Seigneuries, & un Marquisat.

Les Duchés sont : le Brabant, Limbourg, Luxembourg, & Gueldre.

Les Comtés sont : Flandres, Artois, Hainaut, Namur, Hollande, Zélande, Zutphen.

Les Seigneuries : Malines, Utrecht, Frise, Over-Issel, Groningue.

Le Marquisat, est la Ville d'Anvers avec son District.

Toutes ces Provinces sont soumises présentement à quatre différents Souverains. Sa Majesté Impériale & Royale possede ce qu'on appelle les *Pays-Bas Autrichiens*. La France a les Pays conquis. La République de Hollande possede la partie maritime du côté du Nord. Et depuis la Paix d'Utrecht une partie de la Gueldre appartient au Roi de Prusse.

Les Historiens sont fort partagés sur l'origine de la plupart des Villes de ce riche Pays, ainsi que sur le commencement de la conversion de ces Peuples. Quelques-uns soutiennent que S. Nazaire, Romain, qui souffrit le martyre sous l'Empereur Néron, a été le premier qui y ait annoncé l'Evangile. D'autres, qu'Egiste, un des septante-deux Disciples du Seigneur, fut envoyé par S. Pierre en Frise, pour y annoncer la Foi. D'autres enfin, croient que le Pape Evariste y envoya, vers l'an 112, S. Sagre, pour tirer les Peuples de ce Pays des erreurs du Paganisme.

Il est plus vraisemblable qu'ils n'ont embrassé la Foi Chrétienne que vers l'an 270,

ſous le Pontificat de S. Denis. Vers la fin du même ſiecle le Pape Marcellin envoya en France & aux Pays-Bas pluſieurs ſaints Eccléſiaſtiques, qui choiſirent chacun leur quartier. Saint Ruffin & S. Valere prêcherent à Rheims; S. Fuſcien & S. Victoric à Terouane; S. Piat, S. Chryſole & S. Eugene à Tournai. S. Piat y ayant fait de grands progrès, & converti plus de 30000 ames, y fut martyriſé par des Soldats Romains; ainſi que S. Chryſole, pendant qu'il prêchoit à Commines. S. Eugene prêchoit vers le même temps à Seclin, & S. Servais à Tongres & à Maeſtricht. L'an 390, S. Diogene fut envoyé par S. Nicaiſe, Archevêque de Rheims, à Arras, pour y fortifier la foi de ces Peuples.

L'an 407, les Vandales, après avoir ſaccagé une partie de l'Allemagne, vinrent fondre ſur les Pays-Bas, où ils mirent tout à feu & à ſang. S. Nicaiſe, S. Diogene, & pluſieurs autres Apôtres furent cruellement maſſacrés par ces barbares. L'an 445, Clodion, Roi de France, mit une puiſſante Armée en campagne, ſe rendit maître de Cambrai & de Tournai, & ſubjugua tout le Pays juſqu'à la Meuſe.

Pendant que les François firent ces conquêtes, Attila, Roi des Huns, vint l'an 451, avec une Armée de ſix cents mille hommes, ruina & brûla preſque toutes les Villes des Pays-Bas. L'an 484, le Pape

Félix III créa S. Eleuthere Evêque de Tournai ; & comme la Religion Chrétienne commençoit à fleurir ; on bâtit des Egliſes à Cambrai, à Arras, à Tetouane, à Maeſtricht, & en pluſieurs autres Villes du Pays.

S. Amand prêcha l'Evangile à Gand vers l'an 608 ; & après avoir renverſé les Idoles, il y fit bâtir l'Egliſe de Saint-Pierre ; celle de Renay, près d'Oudenarde ; une à Drongene, & une à Anvers, qu'on appelle encore aujourd'hui l'Egliſe du Bourg. L'an 662, S. Eloi prêchoit à Anvers, & S. Vaaſt à Arras ; en 678, S. Boniface en Friſe ; en 690, S. Willebrord, avec pluſieurs de ſes compagnons, en Hollande, Zélande & Utrecht ; S. Lambert, dans la Campine ; & en 753, S. Rombaut à Malines, ſans compter un grand nombre d'autres ſaints Apôtres & Evêques ſortis principalement de l'Irlande & d'Ecoſſe, pour prêcher la Foi Catholique aux Peuples des Pays-Bas.

En 836, les Normands vinrent avec une Armée formidable, & mirent pied à terre dans l'Iſle de Walcheren, d'où ils vinrent à Anvers. Après avoir brûlé cette Ville, ils vinrent à Malines, où ils exercerent les mêmes cruautés, ainſi qu'à Liere. L'irruption qu'ils firent l'an 880, fut encore plus violente ; ils prirent & ſaccagerent Arras, S. Omer, Tournai, & toutes les autres Villes ſituées ſur l'Eſcaut. L'Empereur Arnoul aſſembla une puiſſante Armée contre ces

barbares, & vint à Louvain, où il les défit entiérement.

Après ces troubles, le Pays fut pendant plus de deux cents ans dans une tranquillité profonde; la Religion Chrétienne s'accrut de plus en plus, & on augmenta considérablement le nombre des Eglises, Abbayes & Monasteres; mais l'héréſiarque Tanchelin vint troubler sa paix l'an 1115, & causa par-tout des désordres terribles, principalement à Anvers. Dieu qui n'abandonne jamais son Eglise, tira S. Norbert du fond de la France: il vint en Brabant avec quarante compagnons, pour combattre & détruire l'héréſie de Tanchelin, & fonda, l'an 1120, l'Ordre de Prémontré, lequel fleurit particuliérement aux Pays-Bas. L'an 1132, S. Bernard, Abbé de Clairvaux, y vint pareillement prêcher l'Evangile.

Après la décadence de l'Empire Romain, les Peuples Belgiques s'affranchirent de toute servitude plus qu'aucune autre Nation. Après avoir reconnu plusieurs Souverains particuliers, ils vinrent enfin au pouvoir des Ducs de Bourgogne, qui en furent Souverains depuis l'an 1383 jusqu'en 1477. Voici par qui & comment ces Provinces ont été réunies sous un même Chef, & comment elles sont passées sous la domination de la Maison d'Autriche.

Le Comte de Flandres, Louis de Cressi, Comte de Nevers & de Rethel, fut le premier

mier qui augmenta ſa puiſſance par l'acquiſition qu'il fit, en 1333, de la Ville & Seigneurie de Malines, laquelle lui fut vendue, avec ſes dépendances, par Adolphe de la Marck, Evêque de Liege, pour la ſomme de 100000 florins.

Il acheta en même-temps de Renaud, Comte de Gueldre, l'Avouerie de la même Ville de Malines, pour la ſomme de 60000 florins; de ſorte qu'il réunit en lui les droits de ſouveraineté, de domaine & de protection, qui appartenoient auparavant à deux perſonnes différentes.

Ce Comte avoit épouſé Marguerite de France; & quoiqu'elle ne fût que la ſeconde fille du Roi Philippe-le-Long, & de Jeanne, fille d'Othon, Comte de Bourgogne, & de Mahaut, Comteſſe d'Artois, cependant elle ſuccéda dans la ſuite aux Comtés de Bourgogne & d'Artois, & à la Seigneurie de Salins, qui lui échurent, en 1361, par la mort de Philippe, Duc & Comte de Bourgogne, ſon petit neveu, premier mari de Marguerite de Flandres, de laquelle il n'avoit point eu d'enfants.

La Princeſſe Marguerite de France mourut en 1382, & laiſſa tous ſes biens au Comte de Flandres, Louis, dit de Male, ſon fils unique; de ſorte que ce Prince réunit ſous ſa puiſſance les Comtés de Flandres, de Bourgogne, d'Artois, de Nevers, de

Rethel, & les Seigneuries de Malines & de Salins.

Marguerite de Flandres, fille unique du Comte Louis de Male, hérita de tous ces biens après la mort de son Pere en 1383. Elle avoit été mariée, en premieres noces, à Philippe, Duc & Comte de Bourgogne, duquel elle n'avoit point eu d'enfants; elle épousa en secondes noces Philippe de France, surnommé le Hardi, qui avoit été fait Duc de Bourgogne en 1363 par le Roi Jean, son pere.

Outre les Pays & Seigneuries qui appartenoient au Duc Philippe-le-Hardi, tant de son chef que de celui de la Ducheſſe son épouse, cette Princeſſe étoit encore héritiere préſomptive des Duchés de Lothier, de Brabant & de Limbourg, du Marquiſat d'Anvers, & de quelques Terres du Pays d'outre-Meuſe, du chef de Marguerite de Brabant, sa mere.

Jean III, Duc de Brabant, grand-pere de la Ducheſſe de Bourgogne, n'avoit laiſſé que trois filles, dont l'aînée, nommée Jeanne, lui avoit ſuccédé au Duché de Brabant; la ſeconde, nommée Marguerite, avoit été mariée à Louis de Male, Comte de Flandres; & la troiſieme, nommée Marie, avoit épouſé Renaud, Comte de Gueldre.

Jeanne, Ducheſſe de Brabant, n'ayant point eu d'enfants de ſes deux maris, Guillaume, Comte de Hollande, mort en

1346, & Wenceslas de Boheme, mort en 1383, avoit mis toute son affection aux petits enfants de sa sœur Marguerite, Comtesse de Flandres.

Philippe-le-Hardi & Marguerite de Flandres, sa femme, profitant de la bonne volonté de la Duchesse de Brabant, leur tante, avoient disposé de leurs biens, en 1403, en faveur des trois enfants mâles qu'ils avoient eus de leur mariage.

Ils avoient assigné pour partage à l'aîné, nommé Jean, les Duché & Comté de Bourgogne, la Seigneurie de Salins, les Comtés de Flandres, d'Alost, d'Artois, & les Seigneuries de Termonde & de Malines.

Antoine, leur second fils, devoit avoir les Duchés de Lothier, de Brabant & de Limbourg, le Marquisat d'Anvers & les Terres d'outre-Meuse, dans lesquels il fut reçu comme Gouverneur, & ensuite comme Propriétaire, après la mort de la Duchesse Jeanne, sa grande tante, en 1406.

Philippe, le troisieme fils, devoit avoir les Comtés de Nevers & de Réthel, la Baronie de Donzy, les Terres de Châteaurenault, de Braux & de Champagne; & en cas que le Duc de Berry vînt à mourir sans enfants, ce Prince devoit encore avoir le Comté d'Estampes, avec les Villes de Donrdan & de Gien; ou à leur défaut, les Châteaux de Montréal & de Castelguyon,

avec trois mille livres de rente sur la Saline de Salins.

Cette disposition fut exécutée après la mort de Philippe-le-Hardi; le Duc Jean, son fils aîné, se contenta du patrimoine que son pere lui avoit laissé : heureux s'il s'étoit aussi contenté d'y dominer, & si la passion de gouverner la France ne lui avoit fait abandonner ses propres Sujets pour aller inquiéter ceux d'autrui, & commettre des violences, qui lui attirerent le malheur d'être assassiné en 1419.

Philippe-le-Bon, son fils unique, n'eut pas plutôt recueilli la succession de son Pere, qu'il songea à s'agrandir; il commença par acquérir le Comté de Namur, les Villes, Terres & Seigneuries de Bethune, Bailleul, Peteghem, Poillevache, & les quatre Métiers de Flandres, qui sont Hulst, Bouchauten, Axel & Assenede, qui lui furent vendus, en 1421, par Jean de Flandres, Comte de Namur, pour la somme de cent trente-deux mille écus d'or.

Les Duchés de Lothier, de Brabant & de Limbourg, le Marquisat d'Anvers, & les Terres d'outre-Meuse, (qui sont Dalem, Fauquemont & Rolduc) avoient été donnés en partage à Antoine de Bourgogne; & ce Prince ayant été tué à la bataille d'Azincourt en 1415, ces Duchés & Seigneuries étoient passés à ses enfants.

Le Duc Jean les posséda jusques en

1426 ; lors qu'étant mort ſans avoir eu d'enfants de Jaqueline de Baviere, Comteſſe de Hainaut, ſa femme, ils paſſerent à ſon frere Philippe, qui mourut en 1430 ſans avoir été marié. La mort de ce Prince fit naître une conteſtation pour la ſucceſſion.

Marguerite de Bourgogne, fille du Duc Philippe-le-Hardi, & veuve de Guillaume de Baviere, Comte de Hainaut, prétendit, qu'étant la tante du dernier Duc de Brabant, elle devoit être ſon héritiere, préférablement au Duc de Bourgogne, qui n'étoit que couſin germain du défunt.

Charles de Bourgogne, Comte de Nevers, prétendit que dans le partage que Philippe-le-Hardi avoit fait à ſes enfants, il avoit été ordonné qu'en cas que la ligne maſculine d'Antoine, ſon ſecond fils, vînt à manquer, le Duché de Brabant & les autres Terres qu'il lui laiſſoit, paſſeroient aux deſcendants mâles de Philippe, Comte de Nevers, ſon troiſieme fils ; & qu'en vertu de cette clauſe de ſubſtitution, il devoit hériter du défunt Duc de Brabant, ſon couſin germain.

Le Duc de Bourgogne, ſans attendre la déciſion de ce différend, ſe rendit en diligence à Louvain, où il ſe fit reconnoître Duc de Brabant, & ſe mit enſuite en poſſeſſion du Duché de Limbourg, du Marquiſat d'Anvers, & des Terres d'outre-Meuſe, qu'il conſerva malgré les oppoſitions de la Comteſſe de Hainaut & les pourſuites que

le Comte de Nevers & ſes ſucceſſeurs firent dans la ſuite pour être rétablis dans leurs droits.

Ce ne furent pas les ſeuls biens qui échurent au Duc de Bourgogne par la voie de ſucceſſion : Jaqueline de Baviere, Comteſſe de Hainaut, Hollande, Zélande, & Dame de Friſe, ſa couſine, n'ayant point d'enfants de Jean IV, Duc de Brabant, ſon mari, l'avoit voulu faire paſſer pour impuiſſant. Elle avoit commencé quelques procédures pour faire déclarer ſon mariage nul : mais ſa vivacité ne pouvant s'accommoder des longues formalités de la Juſtice, elle ſe livra toute entiere à l'amour ; & en épouſant Humfroy, Duc de Gloceſtre, elle prévint un jugement qui ne devoit pas lui être favorable.

Une conduite auſſi déréglée, que l'on pourroit, ſans calomnie, traiter de libertinage, lui attira le mépris de tous ſes Sujets. Philippe, Duc de Bourgogne, ſut profiter de cette conjoncture : il réduiſit cette Princeſſe à lui remettre la garde & le gouvernement de ſes Pays, & à le reconnoître pour ſon plus proche & légitime héritier ; le Traité en fut paſſé à Delft le 3 Juillet 1428, & il eut tout l'effet que le Duc en attendoit. Cette Princeſſe étant morte ſans enfants en 1436, laiſſa par teſtament au Duc de Bourgogne, ſon couſin germain, les Comtés de Hainaut, de Hollande & Zé-

lande, avec la Seigneurie de Frise, ou au moins une partie de cette Seigneurie, & les prétentions qu'elle avoit sur l'autre partie, que Charles-Quint acheta depuis du Duc de Saxe, en 1515, pour la somme de 100000 florins d'or.

Le Duché de Luxembourg fut la dernière acquisition que fit Philippe-le-Bon. Ce Duché étoit possédé par Elisabeth de Gorlits. Elle étoit inquiétée par Frédéric, Electeur de Saxe, & Guillaume, Landgrave de Thuringe, son frere, qui prétendoient que ce Duché ne lui appartenoit pas en propriété, & qu'elle n'y avoit qu'un droit d'engagement.

Le Duc de Bourgogne étoit le Prince le plus voisin qui fut en état de soutenir les droits de cette Princesse; elle eut recours à lui, & il entreprit sa défense: mais il lui fit payer bien chérement les secours qu'il lui envoya. Elle fit un Traité avec lui, par lequel elle fut obligée de se contenter d'une somme capitale de seize mille florins & d'une pension viagere de huit mille florins du Rhin, tant pour le revenu du Luxembourg que pour quelques prétentions de douaire qu'elle avoit en Hollande, moyennant quoi elle lui céda tous ses droits sur le Duché de Luxembourg & le Comté de Chiny.

Guillaume de Saxe, Landgrave de Thuringe, avoit épousé Anne d'Autriche, seconde fille de l'Empereur Albert II, & il en avoit eu pour dot la somme de cent mille

florins d'une part, & vingt mille florins de l'autre, qui lui avoient été assignés sur le Duché de Luxembourg. C'étoit à cause de cette prétention qu'il avoit fait la guerre à Elisabeth de Gorlits, & il ne voulut point faire de paix avec cette Princesse, que le Duc de Bourgogne ne se fût engagé à lui payer cette somme; ce qui fut fait par un Traité du 29 Décembre 1443.

Elisabeth de Gorlits, Ducheſſe de Luxembourg, n'avoit d'autre droit sur ce Duché que celui qui lui avoit été cédé par l'Empereur Wenceslas, son oncle, lorsqu'elle avoit été mariée à Antoine, Duc de Brabant; & par le contrat de leur mariage, passé le 27 Avril 1409, cet Empereur s'étoit réservé pour lui & les siens la faculté de racheter ce Duché.

Le droit de rachat étoit dévolu à Ladislas d'Autriche, Roi de Hongrie, & il lui avoit été réservé expressément dans ce Traité du 29 Décembre 1443; mais ce Prince étant mort sans enfants, Guillaume de Saxe, Landgrave de Thuringe, mari de sa sœur Anne d'Autriche, prétendit que ce droit de rachat appartenoit à son épouse; de sorte que le Duc de Bourgogne, voulant s'assurer la propriété du Duché de Luxembourg & du Comté de Chiny, trouva à propos de s'accommoder avec ce Landgrave. Il lui promit en 1462 la somme de quarante mille écus d'or, qui lui furent payés dans les

quatre années suivantes; moyennant quoi la femme du Landgrave, autorisée de son mari, lui céda tous les droits qu'elle avoit sur ce Duché & ce Comté, qui sont par ce moyen passés à sa postérite.

Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, succéda en 1467 à tous les Etats de son pere, & il y ajouta le Duché de Gueldre & le Comté de Zutphen. Arnoul, Comte d'Egmont, à qui ce Duché & ce Comté appartenoient en propriété, avoit le malheur de n'avoir qu'un fils, qui étoit le moins raisonnable & le plus violent de tous les hommes. Il ne s'étoit pas contenté de faire la guerre à son pere, il l'avoit encore fait enfermer dans un cachot, où il seroit mort de froid & de misere, si Charles, Duc de Bourgogne, n'avoit eu la générosité de l'en faire retirer par force, l'an 1470, & de le rétablir dans ses états, dont son fils s'étoit emparé.

Le vieux Duc de Gueldre outré contre un fils ingrat & dénaturé, & d'ailleurs plein de reconnoissance du service que le Duc de Bourgogne lui avoit rendu, lui transporta par forme d'engagement, le 7 Décembre 1472, son Duché de Gueldre, avec le Comté de Zutphen, pour trois cents mille florins d'or, sans y rien réserver que la faculté de rachat pour lui & ses héritiers, à l'exception de son fils Adolphe & des enfants descendants de lui.

En vertu de cet engagement, le Duc de Bourgogne alla en 1473, prendre poſſeſſion du Duché de Gueldre & du Comté de Zutphen : mais comme Gérard, Duc de Juliers, avoit des prétentions ſur ces deux Provinces, quoiqu'il ne les eût jamais poſſédées, le Duc de Bourgogne, pour rendre ſon acquiſition plus sûre & ajoutet un droit à l'autre, traita avec le Duc de Juliers, qui, par Lettres du 20 Juin 1473, lui céda & tranſporta tous ſes droits & prétentions ſur le Duché de Gueldre & le Comté de Zutphen, moyennant la ſomme de 80000 florins du Rhin.

Le tranſport du 7 Décembre 1472 n'étoit qu'un engagement ſimple, ſujet à rachat; & celui du 20 Juin 1473 étoit abſolu : auſſi le Duc de Bourgogne le jugeant plus favorable à ſes deſſeins, cacha le premier tranſport, & ſe ſervit ſeulement du ſecond, (quoique fait par un Prince dont le droit n'étoit pas trop certain) pour obtenir de l'Empereur Frédéric III, l'inveſtiture de ce Duché & de ce Comté, qui lui fût accordée pendant leur entrevue dans la Ville de Treves, le 6 Novembre 1473, en vertu ſeulement de cette ſeconde ceſſion, ſans qu'il fût fait mention dans les Lettres du droit de ceſſion faite de ces Provinces par le Duc Arnoul, ni de la faculté de rachat qu'il avoit réſervée à ſes héritiers.

Quoique par les Lettres d'engagement données par le Duc Arnoul, la poſtérité de

ſon fils Adolphe eût été exclue de la faculté de racheter ces Provinces, cependant ce Prince Adolphe ayant été tué en 1477, Charles ſon fils, qui étoit né avant le tranſport, prétendit rentrer dans les biens de ſon pere & de ſon grand-pere. Il fit long-temps la guerre pour ce ſujet; mais enfin par un Traité de l'an 1528, il céda à l'Empereur Charles-Quint ſon Duché de Gueldre & ſon Comté de Zutphen, en cas qu'il vint à mourir ſans enfants mâles ou femelles; ce qu'il confirma par un autre Traité du 10 Décembre 1536.

On ne ſait pour quel ſujet le Duc de Gueldre changea de ſentiment, après avoir fait deux Traités auſſi ſolemnels que ceux de 1528 & 1536. Mais on trouve un autre Traité du 27 Janvier 1538, par lequel il reconnoît, du conſentement des Etats de ſes Pays, que perſonne n'y pourra ſuccéder après ſa mort, que Guillaume, fils de Jean, Duc de Cleves & de Juliers.

L'Empereur mécontent de cette diſpoſition, s'empara du Duché de Juliers, & obligea par ce moyen le Duc à ſe déſiſter de ſes prétentions ſur la Gueldre & le Comté de Zutphen, comme il ſe déſiſta lui-même de la priſe qu'il avoit faite du Duché de Juliers. Leur Traité fut fait le 7 Septembre 1543, & confirmé le 12 du même mois par un deuxieme Traité fait à Venlo avec les Etats du Pays, par lequel l'Empe-

reur leur promit de les maintenir dans leurs privileges, & de les traiter comme ſes bons Sujets, pourvu qu'ils gardaſſent la fidélité qu'ils lui devoient comme à leur Souverain. L'Auteur des Annales de Cleves ajoute que ces diſpoſitions furent confirmées par un Traité fait à Bruxelles le 2 Janvier 1544, que le Duc de Cleves fut enſuite reconnu pour Prince de l'Empire, & qu'il demeura toujours depuis attaché au ſervice de l'Empereur.

La Province de Groeningue & les Ommelandes avoient été agitées de différentes guerres contre les Princes de Saxe, qui les avoient toujours gouvernées; & après avoir cherché long-temps un Prince qui pût les maintenir en paix, & les défendre contre leurs ennemis, elles s'étoient miſes ſous la protection du Duc de Gueldre, & l'avoient reconnu pour leur Souverain: mais ce Prince n'étant pas en état de les ſoutenir, céda ſes droits à l'Empereur Charles-Quint par les mêmes Traités des années 1528 & 1536, moyennant une ſomme de 35000 florins d'or & une penſion de 25000 flor. Les Etats du Pays reconnurent auſſi l'Empereur pour leur Souverain, & ſe ſoumirent à ſa domination en 1536.

La Province d'Utrecht appartenoit à l'Evêque de ce nom, qui en étoit Seigneur ſpirituel & temporel, ainſi que de la Province d'Overiſſel. La richeſſe & la puiſſance

de

de cet Evêque lui attiroient souvent des querelles avec ses voisins. Le Duc de Gueldre étoit un des plus acharnés contre lui ; en sorte que l'Evêque Henri de Baviere se voyant hors d'état de défendre sa souveraineté, eut recours à l'Empereur Charles-Quint ; & pour l'engager indispensablement à la défense de ces Provinces, il lui en céda absolument la Souveraineté & la Seigneurie temporelle, en l'année 1528 ; ce qui fut confirmé depuis par une Bulle du Pape Clément VII, donnée le 20 Août 1529.

C'est ainsi que les dix-sept Provinces se sont trouvées successivement réunies sous différents Princes, & qu'elles sont passées dans la suite du temps sous la domination de la Maison d'Autriche.

I. II. La Flandre avec Malines, en 1333.
III. Artois, en 1382.
IV. Namur, en 1421.
V. VI. VII. Brabant, Limbourg & Anvers, en 1430.
VIII. IX. X. Hainaut, Hollande & Zélande, en 1436.
XI. Frise, en 1436 & 1515.
XII. Luxembourg, en 1443 & 1462.
XIII. XIV. Gueldre & Zutphen, en 1472 & 1473.
XV. Groeningue, en 1528 & 1536.
XVI. XVII. Utrecht & Overissel, en 1529.

Marie, fille unique de Charles-le-Hardi,

fut recherchée en mariage par plusieurs grands Princes; mais elle préféra Maximilien, Archiduc d'Autriche, qui fut depuis Empereur, à qui elle porta pour dot les Pays-Bas & la Franche-Comté. Philippe I, fils de Maximilien & de Marie de Bourgogne, fut reconnu Prince héréditaire des Pays-Bas. Il épousa Jeanne de Castille, fille de Ferdinand le Catholique, de laquelle il eut deux fils, Charles & Ferdinand Philippe étant mort avant l'Empereur son pere, Charles fut héritier de ses Etats; & l'an 1519, après la mort de son grand-pere Maximilien il fut élu Empereur, & connu sous le nom de *Charles-Quint.*

Son regne fut long & heureux, quoiqu'il eut plusieurs traverses par les héréfies de Luther & de Calvin, qui s'éleverent en ce temps-là, & infecterent non-seulement l'Allemagne & la France, mais se glisserent aussi dans les Pays-Bas, où elles ont donné ensuite occasion à la révolte de quelques Provinces. Il eut aussi de longues guerres à soutenir contre la France, où il fut presque toujours victorieux, ayant fait même prisonnier le Roi François I, l'an 1525, à la bataille de Pavie.

Ce Prince dégoûté des grandeurs humaines, & touché du desir de la retraite, se démit volontairement, l'an 1556, de l'Empire, en faveur de Ferdinand son frere, & laissa l'Espagne, les Pays-Bas & ses autres Etats & Royaumes à son fils Philippe. Et

comme s'il eût été soulagé d'un pesant fardeau, il prit aussi-tôt le chemin d'Espagne, & se renferma dans le Couvent de St. Just, de l'Ordre de St. Jérôme, dans l'Estramadoure, où il mourut le 22 Septembre 1558, âgé de 58 ans.

Philippe II posséda les XVII Provinces jusqu'à l'an 1580, qu'il en perdit sept par l'établissement de la République de Hollande.

Après la mort de son pere, il partit de Flessingue, port de Zélande, le 8 d'Août 1559, pour retourner en Espagne, laissant le gouvernement général des Pays-Bas à sa sœur naturelle, Marguerite, Duchesse de Parme. Il nomma en même temps aux nouveaux Evêchés que le Pape Paul IV avoit établis à sa sollicitation dans les Pays-Bas.

Il avoit formé un Conseil d'Etat, composé du Cardinal de Granvelle, du Comte de Barlaymont, & de Viglius de Aytta, Président du Conseil-Privé, auxquels les principaux Seigneurs du Pays, tels que le Prince d'Orange, le Comte d'Egmont & le Comte de Hornes avoient droit d'assister. Mais les trois premiers & principalement le Cardinal de Granvelle, avoient plus de part que les autres à la confiance intime du Roi & de la Gouvernante.

Antoine Perennot, si connu sous le nom de Cardinal de Granvelle, avoit été d'abord Evêque d'Arras avant que d'être nommé à l'Archevêché de Malines; il n'étoit pas en

core Cardinal, lorſque Philippe II quitta les Pays-Bas; il ne le fut qu'en 1561 : mais la plupart des Hiſtoriens, ſans faire attention à cette époque, lui en donnent ſouvent le titre par anticipation. Charles-Quint, qui avoit une haute idée de ſon mérite & de ſa capacité dans le maniement des affaires, l'avoit particuliérement recommandé à ſon fils, & celui-ci l'avoit laiſſé auprès de la Gouvernante comme un Miniſtre dont elle devoit ſuivre les avis dans les affaires importantes. Ce choix ne fut pas agréable aux Flamands. Granvelle étoit Franc-Comtois, né à Beſançon, & par conſéquent étranger dans un Pays où l'on ne voyoit pas volontiers dans les grandes places ceux qui n'y étoient pas nés : & quoique ſon pere eut occupé des charges très-conſidérables à la Cour de Charles-Quint, il n'étoit pas d'une naiſſance illuſtre ; ainſi les Seigneurs ne voyoient qu'avec peine la principale autorité entre les mains d'un homme qui leur étoit ſi inférieur du côté de la naiſſance. Ils ne tarderent pas à s'appercevoir que la Gouvernante ne les appelloit au Conſeil que pour la forme ; & qu'après avoir entendu leur avis, elle ne ſe décidoit jamais que ſur ceux du Cardinal. Le ſujet ordinaire des délibérations du Conſeil rouloit principalement en ce temps-là ſur les moyens les plus propres pour arrêter le progrès des héréſies de Luther & de Calvin, qui commençoient à ſe repandre dans toutes les Provinces.

Le Roi d'Eſpagne inclinoit toujours pour les voies de rigueur, & le Cardinal approuvoit fort ce ſentiment. Les Seigneurs, au contraire, vouloient qu'on uſât de modération, & que l'on eût égard aux privileges reconnus par le Roi lui-même à ſa *joyeuſe entrée*. La Gouvernante, quoique très-zélée pour le maintien de la Religion Catholique, étoit naturellement portée à modérer la ſévérité des Edits publiés contre les Hérétiques, pourvu que l'on trouvât quelqu'autre moyen de maintenir la Religion Catholique, qu'ils attaquoient ouvertement par leurs diſcours, & quelquefois à main armée.

Il eſt vrai qu'à conſidérer la chaleur qui regnoit alors dans les eſprits, ce milieu n'étoit pas facile à trouver. D'ailleurs elle étoit obligée d'exécuter les ordres qui lui venoient d'Eſpagne, & les Seigneurs étoient perſuadés que ces ordres étoient dictés par le Cardinal, & par ceux du Conſeil qui entroient dans ſes vues. Piqués du peu d'égard que l'on avoit pour leurs avis, ils n'oublierent rien pour perſuader aux Peuples que toutes les innovations étoient l'effet de l'ambition & de l'humeur impérieuſe du Cardinal de Granvelle, que c'étoit lui qui favoriſoit le long ſéjour des Troupes Etrangeres dans les Pays-Bas, l'établiſſement des nouveaux Evêchés & du Tribunal de l'Inquiſition, & qu'il appuyoit toutes les nouveautés qui tendoient à la ruine entiere de leurs Privileges. Ces

discours semés de toutes parts par des hommes d'un si grand poids, faisoient beaucoup d'impression sur les esprits.

Après avoir rendu le Cardinal odieux, ils travaillerent à le rendre ridicule; ils ne voulurent plus que leurs gens portassent des habits de la couleur de leurs livrées. Ils leur en donnerent qui étoient tous de la même couleur, comme s'ils n'eussent fait entre eux qu'une seule famille; & ils firent broder sur les manches de ces nouveaux habits la figure de ces petites marottes, qui sont regardées comme le symbole de la folie: chacune avoit un petit capuchon, semblable, pour la forme, au camail du Cardinal de Granvelle.

Le Roi d'Espagne, qui fut bientôt informé de cette plaisanterie, en fut très-mécontent: il leur fit ordonner en son nom, par la Gouvernante, de supprimer ces ridicules symboles. Ils obéirent; mais ils firent broder à leur place sept fleches liées ensemble, avec ces mots: *Vis unita fortior.*

Ces especes d'emblêmes avoient été imaginés par le Comte d'Egmont; & il est remarquable que ce faisceau de sept fleches, que l'on met aujourd'hui à une des pattes du Lion Belgique dans les Armes des Provinces-Unies, avoit été imaginé par ce Comte long-temps avant qu'aucune des dix-sept Provinces pensât à former une République.

Le Cardinal dut s'appercevoir de l'aversion que la Noblesse avoit pour lui: lors-

qu'il alla prendre poſſeſſion de ſon Archevêché de Malines, il ne ſe trouva pas un ſeul Gentilhomme à cette cérémonie; & la Gouvernante lui ayant demandé, à ſon retour, pourquoi il ne les avoit pas fait avertir de s'y trouver : *C'eſt*, dit-il, *Madame, parce que je ſavois qu'ils étoient tous réſolus de n'y pas venir.* Il appelloit l'union du Prince d'Orange, du Comte d'Egmont & du Comte de Hornes, *le Triumvirat*; & il prévoyoit que cette union ſeroit un jour très-funeſte à l'autorité du Souverain. L'événement a fait voir qu'il ne ſe trompoit pas. Il redoutoit particuliérement le génie du Prince d'Orange, qu'il appelloit le *Taciturne*, parce que ce Prince ne parloit guere ſans néceſſité, & toujours en peu de mots. Et lorſque l'on vint dire au Cardinal, que le Duc d'Albe croyoit avoit fait un grand coup en arrêtant le Comte d'Egmont & le Comte de Hornes, il demanda s'il avoit pris le *Taciturne*; & ſur ce que l'on lui dit que non : *Si cela eſt*, repliqua-t-il, *c'eſt comme s'il n'avoit rien fait, il n'a point été à la ſource du mal.*

Ces trois Seigneurs écrivirent une Lettre en Eſpagne, pour ſe plaindre du Cardinal de Granvelle, & pour ſupplier Sa Majeſté de le retirer des Pays-Bas. Philippe eut beaucoup de peine à s'y déterminer; mais la Gouvernante lui ayant envoyé un Exprès pour lui dire qu'il n'y avoit que ce moyen

là de pacifier les troubles, il prit enfin le parti de le rappeller, sans toutefois lui ôter sa confiance; car il ne cessa point de l'employer à Madrid, à Rome, & au Royaume de Naples, dans les plus grandes charges de l'Etat.

On crut que la Gouvernante ne l'avoit abandonné, que parce qu'il vouloit la gouverner avec trop d'empire, ou parce qu'elle craignoit de partager la haine publique, dont il étoit chargé, si elle s'obstinoit davantage à le soutenir.

Le Conseil-Privé tient présentement ses Assemblées ordinaires dans l'Hôtel que ce Cardinal occupoit autrefois à Bruxelles.

Les Etats du Pays avoient député le Comte d'Egmont en Espagne pour se plaindre des nouveautés qui donnoient atteinte à leurs privileges; il y fut reçu favorablement, & le Roi lui ayant fait donner satisfaction sur ses griefs, avec promesse de venir lui-même aux Pays-Bas, le mécontentement y cessa pour quelque temps: mais les Peuples voyant qu'on leur manquoit de parole, se mutinerent, & les principaux Seigneurs firent à Gertruidenberg une Confédération entr'eux, où l'on résolut de faire une Députation vers la Duchesse de Parme.

Henri, Comte de Bréderode, accompagné de plusieurs Seigneurs & Gentilshommes, l'alla trouver en leur nom, & lui présenta, le 5 Avril 1566, une Requête; la Gou-

vernante les voyant venir, en fut toute interdite, car il étoit accompagné de plus de trois cents Gentilshommes. Le Comte de Barlaymont, qui étoit auprès d'elle, dit, pour la rassurer, que ce n'étoit qu'un tas de Gueux. Ces paroles de mépris ayant été rapportées aux Confédérés, ils se nommerent eux-mêmes *les Gueux*, & se mirent ensuite au col une médaille d'or, où d'un côté l'on voyoit l'effigie du Roi, avec ces mots : *Fidels au Roi*; & de l'autre, deux mains jointes tenant une besace, avec ces mots : *jusqu'à la besace.* Le Comte de Bréderode fit faire une bouteille d'or en forme de calebasse, avec une écuelle de même métal, qu'il portoit attachées à sa ceinture, avec cette devise : *Vive les Gueux.*

Le Roi ayant reçu la Requête de Bréderode, qui lui fut envoyée en Espagne, assembla incessamment son Conseil, qui étoit composé de Ferdinand Alvarez de Tolede, Duc d'Albe, & de Ruy Gomez de Sylva, tous deux de très-grande autorité auprès de lui. Il y avoit aussi le Cardinal Didaco Spinosa, grand Inquisiteur & Président de Castille; Gomez de Figueroa, Duc de Feria; Jean Manriquez de Lara; Antoine Perez de Tolede, grand Prieur de Castille, de l'Ordre de Malte; & le Pere Bernard Fresneda, Evêque de Cuença, & Confesseur du Roi. Quelques-uns d'entr'eux opinerent qu'il falloit agir avec douceur pour ramener les

Flamands à leur devoir, & que le Roi devoit lui-même aller aux Pays-Bas. Mais l'avis du Duc d'Albe & du Cardinal Inquisiteur l'emporta. Il fut résolu d'user de la derniere sévérité, & d'y envoyer le Duc d'Albe avec une armée pour soumettre les rebelles.

Ce Duc s'embarqua au Port de Carthagene, où le Duc Jean Doria l'attendoit avec 37 galeres. Il descendit à Genes, passa par l'Allemagne, & arriva à Bruxelles au mois d'Août 1567. Son armée étoit composée de 8780 Fantassins, & de 1200 Chevaux. Ferdinand de Tolede, son fils naturel, commandoit la Cavalerie; Chiapin Vitelli, Marquis de Cétone, étoit Maréchal-de-Camp; & Gabriel Serbellon, Général de l'Artillerie. Il y avoit aussi Julien Romero, Christophe de Mondragon, Sanche d'Avila, François Verdugo, & plusieurs autres Capitaines de grande réputation.

Les Habitants des Pays-Bas furent tellement alarmés de cette nouvelle, que plus de cent mille personnes quitterent le pays pour s'établir ailleurs. Les Etats députerent vers le Roi les Marquis de Berghes & de Montigny: mais ils furent arrêtés à Ségovie, où le premier mourut de déplaisir; & l'autre eut la tête tranchée.

Pendant ces troubles, les principaux Seigneurs voyant le peuple ému, unirent leurs Conseils avec ceux de la Gouvernante pour calmer ces désordres. Ils les assoupi-

rent en quelque façon, & le Peuple commençoit à rentrer dans ſon devoir; mais la ſévérité du Duc d'Albe jetta dans l'eſprit des Flamands la frayeur & le déſeſpoir. Marguerite n'étoit pas contente de ſa venue, ni de la trop grande autorité que le Roi lui avoit donnée; elle fit ſur ce ſujet des plaintes à Sa Majeſté, demandant d'être rappellée du Gouvernement des Pays-Bas; ce que le Roi lui accorda. Elle partit de Bruxelles au mois de Février 1568, au grand regret des Peuples, pour s'en aller en Italie.

Le Duc d'Albe commença ſon Gouvernement, en faiſant arrêter, le 9 Septembre 1567, les Comtes d'Egmont & de Hornes, qui furent conduits priſonniers au Château de Gand ſous une eſcorte de 3000 Eſpagnols. Il établit enſuite un Conſeil, dont il ſe déclara le chef, & qu'il nomma *le Conſeil des Troubles*; mais les Flamands le nommerent *Conſeil de ſang*. Il étoit compoſé du Comte de Barlaymont, du Baron de Noircarmes, d'André Vargas, d'Adrien Nicolaï, Chancelier de Gueldres; de Jacques Martens, Préſident du Conſeil de Flandres; de Louis del Rio, Docteur en Théologie; de Pierre Aſſet, Préſident du Conſeil d'Artois; de Jean de Blaſere, Conſeiller du grand Conſeil; & de Jacques Heſſels, Conſeiller du Conſeil de Flandres. On ajourna d'abord le Prince d'Orange, le Comte Louis ſon frere, les

Comtes de Hooghſtrate, de Berghes & de Culembourg, pour comparoître dans le terme de quinze jours. Mais comme ils avoient pris le parti de ſe retirer, ils furent déclarés criminels de leze-Majeſté. La Grandeſſe d'Eſpagne & la Toiſon d'or furent ôtés au Prince d'Orange; on mit garniſon Eſpagnole dans ſa Ville de Bréda; & l'Hôtel de Culembourg, à Bruxelles, fut raſé juſqu'aux fondements.

L'année ſuivante le même Conſeil condamna vingt-un Gentilshommes, qui furent exécutés ſur la place du Sablon à Bruxelles: huit d'entr'eux moururent dans la Religion Catholique, les autres perſiſterent dans leurs erreurs. Trois jours après, (le 5 Juin 1568) on trancha la tête aux Comtes d'Egmont & de Hornes ſur le grand Marché de Bruxelles, vis-à-vis la Maiſon du Roi. Ils avoient été moins prévoyants que le Prince d'Orange, qui s'étoit retiré en Allemagne, à cauſe du danger qui le menaçoit. Il avoit exhorté le Comte d'Egmont à le ſuivre; mais le Comte qui ne ſe croyoit pas auſſi coupable qu'on le jugeoit en Eſpagne, ne put jamais s'y réſoudre. *Adieu, Prince ſans terre*, dit-il au Prince d'Orange lorſqu'ils ſe ſéparerent. Le Prince lui répondit: *Adieu, Comte ſans tête*; & ſa prédiction ne fut que trop vérifiée. Il prit le parti de faire la guerre à l'Eſpagne avec les Troupes que lui fourniſſoient les Princes Luthériens d'Allemagne

lemagne & les Flamands Calviniſtes, qui ſe rangerent ſous ſes étendarts. Il livra divers combats au Duc d'Albe, qui fut toujours victorieux. Le Comte de Hoogſtrate de ſon côté entra avec des Troupes dans le Pays de Juliers pour pénétrer dans les Duchés de Gueldres & de Brabant. Cocqueville, Capitaine François, entra dans l'Artois avec quelques Troupes Françoiſes & Angloiſes qu'il avoit ramaſſées. Louis & Adolphe, freres du Prince d'Orange, tenterent de ſe rendre maîtres de la Friſe, où le Prince d'Orange avoit réſolu de les ſuivre; mais le Comte de Hoogſtrate fut défait par les troupes du Roi entre Dalem & Erkelens, & Cocqueville eut la tête tranchée à Paris, à cauſe qu'il avoit levé des troupes ſans la permiſſion du Roi de France. Il n'y eut que le corps du Comte de Naſſau qui eut quelque bonheur; car il battit l'armée du Comte d'Aremberg à Winſchote, dans la Province de Groningue, le 24 Mai 1568. Ce fut là la premiere bataille qui ſe donna pour la liberté des Provinces révoltées: mais ces troupes furent bientôt après battues à leur tour par celles du Roi.

Ce fut auſſi cette année qu'arriva la mort de Dom Carlos, Infant d'Eſpagne, dont on n'a jamais bien ſû les véritables circonſtances. Il paroît que ce Prince fut non-ſeulement ſoupçonné, mais convaincu de correſpondance avec les Rebelles des Pays-Bas &

d'avoir eu dessein de partir, à l'insu du Roi son pere, pour se mettre à leur tête.

Les secrets des Souverains sont quelquefois si bien gardés, qu'ils deviennent pour la postérité des mysteres impénétrables. On ne sait point encore qui étoit ce prisonnier de la Bastille, dont le visage étoit toujours couvert d'un masque; quoique l'on sache que ce trait d'histoire, rapporté par Voltaire, n'est point une fable, ni une idée chymérique. On en a des preuves incontestables dans des Registres originaux qui subsistent encore & qui prouvent que ce prisonnier est réellement arrivé masqué dans ce Château le 18 Septembre 1698, qu'il y étoit encore le 19 Novembre 1703, & qu'il fut enterré le lendemain au Cimetiere de la Paroisse de S. Paul, sous le nom manifestement supposé de *Marchialy*, qui se voit encore sur le Registre mortuaire. C'est tout ce que l'on en sait, &, selon toute apparence, tout ce que l'on en saura jamais.

Il en est à peu près de même de l'emprisonnement & de la mort de Dom Carlos. Strada prouve assez bien qu'il eut dessein de quitter l'Espagne, à l'insu & contre la volonté du Roi son pere, pour venir dans les Pays-Bas, où il étoit disposé à favoriser la conduite des Rebelles. Ce seul projet peut avoir été le motif de sa détention. Le reste, quoiqu'on en dise, est absolument inconnu: les uns prétendent qu'il mourut dans sa pri-

son, d'une maladie causée par le chagrin ; d'autres qu'il y fut étouffé dans un bain, ou on lui ouvrit les veines ; d'autres, qu'il eut la tête coupée ; d'autres enfin, qu'il fut étouffé entre deux matelas : mais tout cela se dit sans preuve & sans connoissance. L'histoire qu'en a donné l'Abbé de Saint-Réal, n'est qu'un agréable Roman qui a trompé bien des lecteurs. La vraisemblance y est très-bien gardée, & par-là il est très-propre à séduire ; mais des faits & des circonstances, qui ne sont appuyés d'aucunes preuves, ne seront jamais propres à persuader.

Sa Majesté Catholique vit dans la suite, que les troubles, au-lieu de diminuer, ne faisoient qu'augmenter par la trop grande sévérité du Duc d'Albe, qui fut rappellé en Espagne sur la fin de l'an 1573, après qu'il eut été six ans Gouverneur des Pays-Bas. On dit qu'il déclara au Comte de Konigstein, qu'il avoit fait mourir dix-huit mille six cents hommes par la main du bourreau. C'étoit un grand Capitaine, mais un Gouverneur trop cruel : il savoit gagner des batailles, mais il ne savoit pas gagner les cœurs.

Il eut pour successeur, l'an 1574, Louis de Requesens, Grand-Commandeur de l'Ordre de St. Jacques, lequel, en arrivant aux Pays-Bas, trouva la Ville de Middelbourg assiégée par les Rebelles. Il fit ce qu'il put pour la secourir ; mais elle se rendit le 20

Février 1574. Pour insinuer aux peuples qu'il vouloit agir avec douceur, & que la conduite de son prédécesseur avoit été désapprouvée en Espagne, il fit ôter la statue que le Duc d'Albe s'étoit fait ériger dans la citadelle d'Anvers; il fit publier un pardon général: mais il vint mourir à Bruxelles peu de temps après.

Cependant les Provinces se voyant exposées à la fureur des soldats, appellerent le Prince d'Orange à leur secours, & s'unirent pour la défense commune. On fit alors le fameux Traité qu'on appella *la Pacification de Gand*, parce qu'il y fut conclu le 8 Novembre 1576; le Prince d'Orange s'y étoit rendu avec les Députés de Hollande & de Zélande.

Philippe II n'étant pas satisfait de ce Traité, envoya aux Pays-Bas Dom Juan d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Charles-Quint; & il fut reçu à Louvain l'an 1577 comme Gouverneur-Général du Pays. Les Etats se brouillerent d'abord avec lui; mais il se fit un Traité d'accomodement à Marche-en-Famine, le 12 Février 1577, qu'on appella l'*Edit perpétuel*, contre lequel le Prince d'Orange & les Etats de Hollande & de Zélande, protesterent.

Dom Juan fit une entrée magnifique à Bruxelles le premier Mai; mais la bonne intelligence entre ce Prince & les Etats du Pays ne dura pas long-temps; car sous

prétexte d'aller saluer Marguerite de Valois, Reine de Navarre, qui prenoit les eaux à Spa, il surprit la Ville de Namur. Les Provinces aigries par cette surprise, refuserent de nouveau de lui rendre obéissance. Elles rappellerent le Prince d'Orange, qui fut reçu par les Etats de Brabant comme Protecteur des Pays-Bas.

On arma de part & d'autre, & la guerre recommença plus vivement que jamais. Philippe de Croy, Duc d'Arschot, dont la Maison avoit toujours été ennemie de celle de Nassau; Charles, Comte de Lalaing, & quelques autres Seigneurs de la premiere Noblesse du Pays, ne pouvant souffrir l'autorité du Prince d'Orange, formerent un troisiéme parti, sous le nom de *Mécontents*. Ils offrirent le Gouvernement à l'Archiduc Mathias, frere de l'Empereur Rodolphe II, qui s'y rendit incessamment. Ce Prince, qui n'étoit âgé que de 19 ans, sans expérience, sans troupes, sans argent & sans appui, fut reçu Gouverneur sous de certaines conditions, & fit son entrée à Bruxelles l'an 1577. La Lieutenance-Générale du Pays fut donnée au Prince d'Orange, qui se conserva toute l'autorité & la disposition des affaires.

Les Etats firent ensuite démolir la citadelle d'Anvers, du côté qui regardoit la Ville; ils firent raser les Châteaux de Gand, d'Utrecht, de Lille, de Valenciennes, d'Aire, de Béthune & de Bapaume; ils prirent à

leur service plusieurs vieux corps, qui abandonnerent le parti du Roi; le Duc d'Alençon, frere de Henri III, Roi de France, leur amena un secours de troupes Françoises; & le Prince Casimir, frere de l'Electeur Palatin, y vint avec un corps de troupes Allemandes, qui étoient à la solde d'Elisabeth, Reine d'Angleterre.

Dom Juan d'Autriche, déclaré ennemi du Pays, fit revenir les Soldats Espagnols & Italiens qui étoient sortis des Pays-Bas en conformité de l'Edit perpétuel, & assembla une armée de 20000 hommes, avec laquelle il remporta, le 31 Janvier 1578, une victoire considérable à Gemblours en Brabant; elle fut suivie de la prise de plusieurs places, tant en Brabant qu'en Hainaut: mais il ne put jouir du fruit de ses conquêtes, parce que la mort le ravit dans son camp de Bouges, près de Namur, la même année 1578.

Alexandre Farnese, Duc de Parme, qui succéda à son oncle dans le Gouvernement des Pays-Bas, donna tous ses soins à faire rentrer au service du Roi les Chefs des Mécontents, & il y réussit; car les principaux Seigneurs abandonnerent le parti des Rebelles. Mais ceux-ci voyant qu'on vouloit les désunir, s'assemblerent le 13 Janvier 1579 à Utrecht, où ils firent le fameux Traité, qu'on nomme *l'Union d'Utrecht*.

Les troubles s'augmentant de plus en

plus, l'Empereur Rodolphe préſenta ſa médiation ; on tint une aſſemblée à Cologne pour les aſſoupir ; mais après que le Congrès eut duré ſept mois, on ſe ſépara ſans rien faire. L'Archiduc Mathias ſe voyant négligé, retourna en Allemagne, où il devint enſuite Empereur.

Le Prince d'Orange ayant perſuadé aux Etats du Pays aſſemblés à Anvers, de déclarer le Roi Philippe II déchu de la Souveraineté des Pays-Bas, ils envoyerent vers le Duc d'Alençon ſept Députés de leur corps, qui traiterent avec lui le 29 Septembre 1580, au Château de Pleſſis-les-Tours. Au commencement de l'an 1582, ce Prince arriva à Fleſſingue, & delà, à Anvers, où il fut proclamé Duc de Brabant, & Protecteur des Pays-Bas, & le Prince d'Orange lui mit le bonnet, & le manteau Ducal. Il ne jouit pas long-temps de cette Souveraineté ; car voyant que ſon pouvoir étoit trop limité, il voulut ſe rendre, l'an 1583, maître de la Ville d'Anvers ; mais ſes troupes y ayant été repouſſées avec beaucoup de perte, il ſe retira précipitamment en France, à Château-Thierry, Ville de ſon apanage, où il mourut le 2 Juin 1584.

Le Prince d'Orange, qui avoit été comme le principal Agent de l'élection du Duc d'Alençon, voyant que ſon parti diminuoit par la vigilance & par l'adreſſe du Duc de

Parme, se retira à Delft, en Hollande, où il fut assassiné le 10 Juillet 1584.

Les Rebelles déconcertés par le mauvais état de leurs affaires, rechercherent la protection de la France & de l'Angleterre. La premiere refusa ses offres à cause des brouilleries de la Ligue, & l'Angleterre ne voulant pas la Souveraineté, s'engagea, par un Traité conclu le 10 Août 1585, de leur envoyer un puissant secours d'hommes & d'argent, & de les prendre sous sa protection. Les Etats lui livrerent de leur côté pour ôtages les Villes de Flessingue, la Brille, &c.

La Reine Elisabeth fit d'abord passer en Hollande des troupes considérables sous le commandement de Jean Norris. Robert Dudley, Comte de Leycester, y fut ensuite envoyé, & fut reconnu Gouverneur-Général du Pays.

C'étoit le favori d'Elisabeth, & l'on prétend que cette Reine avoit eu quelqu'envie de l'épouser : il est certain qu'il eut un grand crédit sur son esprit. Il fit son entrée à La Haye au commencement de l'année 1586. Il y étoit attendu, & il y fut reçu comme le Libérateur de la République : mais le succès ne répondit pas à de si belles espérances. Il traitoit les Flamands avec hauteur ; il donnoit tous les Emplois militaires à des Anglois, & principalement ceux qui étoient les plus lucratifs ; il disoit hau-

tement qu'il ne pouvoit pas répondre d'une place, à moins qu'elle ne fût défendue par un Officier Anglois. Les Flamands se plaignirent à la Cour d'Angleterre. Les Anglois qui étoient avec lui, écrivirent de leur côté pour le justifier, sachant bien que le vrai moyen de plaire à leur Reine, c'étoit de paroître content de la conduite de son Favori. Les Flamands n'eurent pas la même complaisance; mais ils ne furent pas écoutés. La Reine l'avoit vanté comme un grand Capitaine, & il parut en tout fort inférieur au Prince Alexandre de Parme, Gouverneur-Général des Pays-Bas pour le Roi d'Espagne, qui faisoit tous les jours de nouvelles conquêtes. Le Comte de Leycester retourna en Angleterre, où il fut rappellé pour présider au Jugement de l'infortunée Marie Stuart, Reine d'Ecosse. Il conserva toujours, malgré son absence, le titre & les fonctions de Gouverneur-Général des Provinces-Unies; il disposoit de toutes les Chargés militaires, & toutes les Ordonnances du Conseil d'Etat étoient faites en son nom, & scellées du Sceau de ses Armes.

Les conquêtes du Prince de Parme, qui augmentoient tous les jours, obligerent les Flamands d'implorer encore une fois le secours de la Reine d'Angleterre, & de lui demander de nouveaux renforts. Elle leur en envoya; mais toujours prévenue pour son Favori, elle voulut qu'il retournât dans les

Pays-Bas, pour les commander. Il y consentit avec peine; mais il ne réussit pas mieux à ce second voyage qu'il n'avoit fait au premier. La mésintelligence augmenta entre lui & les Etats. Il vouloit gouverner avec une autorité absolue. On parla de restreindre ses pouvoirs, ce qui lui déplut extrêmement. Il avoit des cabales & des partisans dans toutes les Villes; & il y eut une conjuration formée pour lui livrer celle de Leyde. Ce projet fut découvert, & les Magistrats firent trancher la tête à quelques-uns des conjurés, sans lui demander son avis. Tout étoit plein de troubles & de divisions dans la République. Il obtint de la Reine la permission de retourner en Angleterre, & il se démit sans peine de sa Charge de Gouverneur-Général, qu'il avoit exercée, sans beaucoup de gloire, à la place du Comte Maurice, trop jeune encore pour en faire les fonctions, quoiqu'il en eut le titre. Après le départ du Comte de Leycester, le Comte Maurice de Nassau demeura seul Gouverneur-Général en titre: mais comme on se défioit encore de sa jeunesse & de son peu d'expérience, on lui donna pour Lieutenant-Général, le Comte Philippe Hoënlo, qui fut chargé de le conduire & de l'aider de ses conseils.

Philippe II, irrité contre la Reine d'Angleterre à cause du secours qu'elle donnoit à ses sujets rebelles, résolut de s'en venger.

Il fit équiper pour cet effet une flotte qu'on nomma *l'Invincible* : elle étoit de 130 voiles, montée de 8000 matelots, de 20000 soldats, de 1600 pieces de canon de bronze & de 1050 de fer ; l'on dit qu'elle avoit coûté douze millions de ducats d'or. Le Roi avoit envoyé en même temps ordre au Duc de Parme de tenir les forces navales de son Gouvernement prêtes à favoriser l'exécution d'une si grande entreprise. La flotte partit de Lisbonne vers la fin de Mai 1588 ; & étant arrivée au mois d'Août dans le Canal qu'on nomme la Manche d'Angleterre, elle y fut battue par une tempête furieuse. Les Anglois, qui avoient toutes leurs forces en mer, l'attaquerent pendant ce désordre ; environ 10000 hommes y périrent ; & plus de 30 vaisseaux furent pris, brûlés ou coulés à fond. Alphonse Perez de Guſman, Duc de Médina-Sidonia, qui commandoit cette flotte, fut contraint de se retirer, & de faire le tour de l'Ecosse & de l'Irlande pour regagner les côtes d'Espagne : à peine resta-t-il 52 ou 53 bâtiments de cette grande flotte.

Si le Roi d'Espagne, au lieu d'attaquer l'Angleterre & d'obliger le Duc de Parme à passer en France pour y soutenir les Ligueurs, avoit employé toutes ses forces à soumettre les Pays-Bas, il n'auroit pas perdu ces belles Provinces qu'on nomme aujourd'hui les Provinces-Unies.

Le Duc de Parme, après avoir remis la plupart des Provinces sous l'obéissance du Roi, leur Souverain légitime, mourut à Arras l'an 1592, s'étant acquis la réputation d'un des plus illustres Capitaines de son siecle. Il eut pour successeurs dans le Gouvernement des Pays-Bas les Comtes de Mansfeld, l'Archiduc Ernest, le Comte de Fuentes, & l'Archiduc Albert, pour lors Cardinal.

Le Roi Philippe II, souhaitant de jouir de quelque repos en sa vieillesse, maria sa fille Isabelle-Claire-Eugénie à l'Archiduc Albert, & lui donna pour dot les Pays-Bas & la Bourgogne. L'Archiduc ayant déposé les marques du Cardinalat sur l'Autel de Notre-Dame à Halle, partit de Bruxelles le 15 Septembre 1598. Il passa par l'Allemagne & l'Italie, accompagné de Philippe-Guillaume de Nassau, Prince d'Orange, & de plusieurs autres personnes de qualité, pour chercher son illustre Epouse.

Le Roi Philippe II mourut à l'Escurial le 13 Septembre 1598, à l'âge de 72 ans, dont il avoit regné 42. On dit que S. M. avoua en mourant, que la guerre des Pays-Bas lui avoit coûté cinq cents soixante millions de ducats.

L'Archiduc Albert étant arrivé en Italie, y trouva Marguerite d'Autriche qui devoit épouser Philippe III. Ils allerent ensemble à Ferrare, où elle reçut la bénédiction nuptiale

tiale du Pape Clément VIII. Les Procureurs des absents étoient l'Archiduc Albert pour Philippe, & le Duc de Sessa, Ambassadeur d'Espagne à Rome pour l'Infante. Les nouveaux mariés s'embarquerent à Genes & passerent en Espagne, où les noces se firent dans la Ville de Valence avec beaucoup d'éclat & de magnificence. L'Archiduc & Isabelle arriverent aux Pays-Bas le 5 Septembre 1599, & firent une entrée magnifique à Bruxelles le 24 Novembre, qui se fit ensuite aussi dans les autres Villes.

La premiere action qui se passa entre l'Archiduc & les Etats, fut la bataille de Nieuport, où les Hollandois eurent tout l'avantage. Son Alteſſe assiégea ensuite la Ville d'Ostende, & donna la direction du siege au Général Ambroise Spinola, qui s'y acquit une grande réputation; la Ville se rendit le 22 Septembre 1604, après trois ans de siege, & pendant ce temps-là plus de cent quarante mille hommes de part & d'autre y perdirent la vie.

Enfin la Treve de 12 ans avec les Hollandois fut conclue à la Haye l'an 1609, contre la volonté des Etats de Zélande & du Prince Maurice Stadhouder de Hollande, qui vouloient continuer la guerre. L'Archiduc la signa & la ratifia à Bruxelles, & les Hollandois en firent de même à Bergue-op-Zoom. En vertu de ce Traité, les Etats furent reconnus comme Peuple libre & indépendant.

Cette Treve expira le 9 Avril 1621, & les Hollandois recommencerent d'abord les hoſtilités, qui ne finirent qu'en 1648 par la Paix de Munſter. Cependant l'Archiduc Albert étoit mort à Bruxelles le 13 Juillet 1621, au grand regret des peuples, âgé de 61 ans & huit mois, après en avoir gouverné 25. Son corps fut enterré dans l'Egliſe de Ste. Gudule, devant l'Autel du St. Sacrement de Miracles : on ne vit jamais pareille magnificence à celle de ſon enterrement ; tout ce qu'il y avoit de grands Seigneurs, d'Archevêques, d'Evêques & Abbés dans le pays, y aſſiſterent. Le convoi commença à huit heures du matin, & ne finit qu'à ſept heures du ſoir.

Après la mort de l'Archiduc, l'Infante Iſabelle gouverna la Belgique pendant douze années. Cette Princeſſe étoit d'une piété ſi ſolide, que ſon Palais paroiſſoit plutôt un Monaſtere qu'une Cour. Sa douceur, ſa prudence & ſa juſtice la rendirent extrêmement chere aux peuples qu'elle gouvernoit. Elle mourut l'an 1633, & fut enterrée ſans aucune pompe.

Louis XIII, Roi de France, animé par les conſeils du Cardinal de Richelieu, ſon premier Miniſtre, fit déclarer la guerre à l'Eſpagne l'an 1635. L'enlévement de Pierre-Chriſtophe de Sotern, Electeur de Treves, qui s'étoit mis ſous la protection de la France & qui avoit été conduit priſonnier à Luxem-

bourg, & delà au Château de Namur, fut le prétexte de cette guerre, par laquelle les François & les Hollandois sembloient vouloir envahir l'Espagne. Elle causa bien des maux aux Pays-Bas, où plusieurs batailles furent données, & plusieurs places prises & reprises; on ne la termina que par la paix qui fut conclue le 30 Janvier 1648 à Munster, avec la Hollande, en vertu de laquelle elle fut reconnue pour une République souveraine.

La guerre continua cependant aux Pays-Bas, théatre ordinaire de la guerre entre l'Espagne & la France, où il y eut pendant la minorité du Roi Louis XIV, plusieurs divisions dont les Espagnols profiterent. Le Parlement de Paris déclara le Cardinal Mazarin, qui étoit premier Ministre, ennemi du Roi & de l'Etat; & par une procédure fort extraordinaire, il avoit mis sa tête à prix, en promettant 50000 écus à celui qui le prendroit vif ou mort. Ce Cardinal avoit fait arrêter les Princes de Condé & de Conti & le Duc de Longueville. La Reine Régente fut obligée de leur rendre la liberté, & le premier se retira dans les Pays-Bas auprès de l'Archiduc Léopold, qui en étoit Gouverneur. Il se mit à la tête des troupes, & si la France n'avoit pas eu à lui opposer un Général accompli dans la personne de Mr. de Turenne, les armées de l'Archiduc auroient été plus heureuses. A la fin la paix

ſe conclut en 1659 entre la France & l'Eſpagne, par l'entremiſe du Cardinal Mazarin & de Dom Louis Mendez de Haro-Guſman, qui la ſignerent après vingt-quatre conférences dans l'Iſle des Faiſans aux Pyrenées.

Le mariage du Roi Louis XIV avec la Princeſſe Marie-Thereſe d'Autriche, fille du Roi Philippe IV, en fut la baſe.

Le Roi Philippe IV mourut à Madrid le 17 Septembre 1664, & Charles II ſon fils, âgé de quatre ans, lui ſuccéda, & fut inauguré à Bruxelles le 24 Février 1665. Marie-Anne d'Autriche, ſa mere, fut établie Régente des Royaumes d'Eſpagne pendant ſa minorité. Pendant la même année 1666, la peſte fit de grands ravages dans les Pays-Bas.

Louis XIV, Roi de France, fit au même temps une irruption dans les Pays-Bas & dans la Franche-Comté, où il prit pluſieurs places en temps de paix, ſous prétexte des droits que la Reine Marie-Thereſe d'Autriche, ſon épouſe, prétendoit avoir ſur le Duché de Brabant. Le Marquis de Caſtel-Rodrigo, Gouverneur des Pays-Bas, n'avoit point de forces ſuffiſantes pour oppoſer à celles de la France; de ſorte que l'Eſpagne fut obligée de faire la paix, qui fut conclue à Aix-la-Chapelle le 2 Mai 1668, par la médiation des Etats-Généraux. Lille, Tournay, Douay, Courtray, Oudenarde, Ath,

Furnes, Bergue-Saint-Winox, Armentieres, Binche & Charleroi, avec leurs dépendances, Châtellenies, &c. demeurerent à la France, qui rendit à l'Espagne la Franche-Comté.

L'an 1672 la guerre se ralluma dans les Pays-Bas entre la France & les Etats-Généraux. Louis XIV se rendit maître de soixante-cinq places de Hollande en une campagne: l'Empereur & les Espagnols se liguerent depuis avec les Etats-Généraux contre la France. On donna le 10 Août 1674 la fameuse bataille de Senef, où les deux partis s'attribuerent la victoire.

La paix se conclut à Nimegue le 10 Août 1678, entre la France & les Etats-Généraux, & le 17 du mois suivant entre l'Espagne & la France. En vertu de ce Traité, le Roi Très-Chrétien rendit à Sa Majesté Catholique les Villes de Charleroi, Binche, Ath, Oudenarde, la Ville & le Duché de Limbourg, Gand, Courtray, Saint-Guilain, &c. & Maestricht aux Hollandois. Le Roi d'Espagne céda de son côté à la France toute la Franche-Comté, les Villes de Valenciennes, Bouchain, Condé, Cambray, Aire, Saint-Omer, Ypre, Cassel, Bavay & Maubeuge, avec leurs dépendances & Châtellenies.

En 1684, le Roi de France recommença les hostilités au sujet du Comté d'Alost, sur lequel Sa Majesté avoit formé des prétentions. Ses troupes assiégerent la Ville de

Luxembourg, & la prirent en peu de temps : mais il ſe conclut à Ratisbonne, en Allemagne, le 15 Août 1684, une Treve pour vingt ans entre l'Eſpagne & la France.

En Novembre 1688, Guillaume, Prince d'Orange, ſe mit en mer avec une flotte très-conſidérable, & une armée de 13000 hommes. Il paſſa en Angleterre, d'où le Roi Jacques II fut obligé de ſe ſauver. En 1689 la guerre recommença entre la France & l'Eſpagne avec ſes Alliés : elle déſola le Pays l'eſpace de huit années, & il ſe donna pluſieurs batailles ſanglantes aux Pays-Bas ; pluſieurs Villes furent priſes & reprises, & la France eut le plus grand avantage. Guillaume III, Roi d'Angleterre, & Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere, qui avoit été nommé l'an 1692 Gouverneur des Pays-Bas, y furent les Chefs de l'armée des Alliés.

Cette guerre finit par la Paix qui fut conclue en 1697 au Château de Ryſwick, en Hollande ; en vertu de laquelle Guillaume, Prince d'Orange, fut reconnu, par la France, pour Roi d'Angleterre ; & les Etats-Généraux mirent garniſon dans les Places fortes du Pays-Bas Eſpagnol, ſous prétexte de barriere contre la France.

Louis XIV, Roi de France, Guillaume III, Roi de la Grande-Bretagne, & les Etats-Généraux des Provinces-Unies conclurent enſuite enſemble à La Haye, le 11

Octobre 1698, un Traité *de Partage* touchant la Monarchie d'Eſpagne, en cas que le Roi Charles II mourût ſans enfants. La baſe de ce Traité étoit, que le Prince Electoral de Baviere, fils aîné de l'Electeur de ce nom, ſuccéderoit au Roi d'Eſpagne : mais ce Traité ne ſubſiſta pas long-temps ; la mort inopinée de ce jeune Prince, arrivée à Bruxelles le 6 Février 1699, dans la ſixieme année de ſon âge, rompit les meſures qu'on avoit priſes juſques alors. On fit un ſecond Traité de partage entre les mêmes Souverains, qui fut ſigné à Londres le 3 Mars, & à La Haye le 25 Mars 1700 : mais la France ne voulut pas s'y tenir dans la ſuite.

Charles II, Roi d'Eſpagne, mourut à Madrid le premier Novembre 1700, âgé de 39 ans, ſans laiſſer aucune poſtérité. Il avoit nommé, par ſon Teſtament du 2 Octobre 1700, & par Codicille, ſigné le 5 ſuivant, Philippe de France, Duc d'Anjou, ſecond fils du Dauphin, & petit-fils de Louis XIV, pour ſucceſſeur de tous ſes Etats.

Après la mort de Charles II, on lui fit une Epitaphe ſatyrique, dont voici la copie :

Cy gît Charles II, Roi d'Eſpagne,
Qui de ſes jours ne fit campagne,
Pour qu'on pût le dire vaillant ;
Point de conquêtes ni d'enfant.
Qu'a-t-il donc fait ce très-grand Prince,
Qui poſſédoit tant de Provinces ?
Pour vous le dire franchement,
Il n'a fait que ſon Teſtament.

Le Duc d'Anjou arriva en Eſpagne au mois de Février 1701, & cependant les troupes Françoiſes, comme Auxiliaires, prirent en un même jour (6 Janvier 1701) poſſeſſion de toutes les places fortes des Pays-Bas, dans pluſieurs deſquelles il y avoit garniſon Hollandoiſe, ſous le titre de barriere. Elles entrerent auſſi dans la Ville & Citadelle de Liege, comme troupes du Cercle de Bourgogne, le 22 Novembre 1701.

Philippe V fut inauguré à Bruxelles le 21 Février 1702, comme Duc de Brabant, & à Gand, le 19 Mars, comme Comte de Flandres; tous les autres Etats de la Monarchie d'Eſpagne le reconnurent pour leur Souverain.

La ſucceſſion lui fut pourtant diſputée; l'Empereur Léopold I. ſoutenoit qu'elle ne pouvoit être aliénée au préjudice de ſa Maiſon. S. M. I. & l'Empire firent un Traité d'Alliance * contre la France & l'Eſpagne, avec Guillaume III, Roi d'Angleterre, & les Etats-Généraux des Provinces-Unies. Louis XIV arma d'abord de toutes ſes forces pour maintenir Philippe V, ſon petit-

* Il fut conclu à La Haye le 7 Septembre 1701, & ſigné par le Comte de Goes & le Comte de Wratiſlau de la part de l'Empereur, par Milord Marlborough de la part de l'Angleterre, & par ſept Députés de la part des Etats-Généraux de chacune des Provinces-Unies.

fils, ſur le Trône. Toute l'Europe prit part à cette guerre; le Roi de Portugal & le Duc de Savoie entrerent dans les intérêts de la Maiſon d'Autriche; & les Electeurs de Baviere & de Cologne ſe joignirent à la France.

Jacques II, Roi d'Angleterre, qui avoit été obligé de chercher un aſyle en France, vint à mourir à St. Germain-en-Laie le 16 Septembre 1701, & Louis XIV reconnut d'abord ſon fils pour Roi d'Angleterre, ſous le nom de Jacques III. Les Anglois prirent cette reconnoiſſance pour une infraction au Traité de Ryſwick, & le Parlement fit un Bil contre ce Prince, qu'il nomma *Prétendant*, par lequel il fut déclaré criminel de haute trahiſon. Cependant le Roi Guillaume III mourut le 14 Mars 1702; & la Princeſſe Anne de Danemarck, ſa belle-ſœur, fut proclamée Reine de la Grande-Bretagne. Elle prit le même parti, & envoya une puiſſante armée aux Pays-Bas, ſous les ordres du Duc de Marlborough.

La guerre étoit commencée en Italie, où le Prince Eugene de Savoie commandoit les armées Impériales; mais elle s'étendit l'an 1702 aux Pays-Bas & ſur le haut Rhin. La premiere entrepriſe des Alliés fut le ſiege de Keyſerſwert, petite Ville de l'Electorat de Cologne, ſur le Rhin, qui ſe rendit le 15 Juin 1702, après un ſiege de ſix ſemaines. Le Duc de Bourgogne &

le Maréchal de Boufflers, qui commandoient l'armée de France, penſerent à ſurprendre Nimegue; & les Alliés ſe rendirent encore maîtres des Duchés de Gueldres & de Limbourg, de tout l'Électorat de Cologne, & de l'Évêché de Liege. En Allemagne la guerre commença par le ſiege de Landau, qui fut inveſti par le Prince Louis de Bade, & pris le 10 Septembre 1702 par Joſeph, Roi des Romains.

Les François épouvantés des grands progrès que les Alliés avoient faits la campagne précédente, firent faire des lignes pour couvrir la Province de Brabant contre leurs inſultes: mais tous ces fraix ſervirent à peu de choſe. Le 30 Juin 1703, il ſe donna une bataille à Eckeren, près d'Anvers, & les deux partis s'attribuerent la victoire.

L'Electeur de Baviere eut des avantages conſidérables du côté de la Suabe & de la Franconie, où il battit le Général Schlick, près de Paſſau, le 11 Mars 1703. Le Maréchal de Villars, pour le ſoutenir & porter la guerre au cœur de l'Allemagne, avoit ſurpris le fort de Kell & réparé le pont ſur le Rhin devant Strasbourg, pour recevoir par-là les ſecours de la France. Il joignit l'armée de S. A. E. de Baviere, avec laquelle il prit la Ville de Donawert. Les François ayant ainſi le pied dans l'Empire, l'Electeur fit marcher ſes troupes tout-à-coup vers le Tirol, où il prit la Ville d'Inſpruck,

& quelques autres. Son deſſein étoit de donner les mains au Duc de Vendôme, qui s'avançoit du côté de l'Italie, & d'ouvrir par-là un chemin vers l'Allemagne aux ennemis de l'Empereur; mais les troupes de France ne purent forcer les paſſages du Trentin; de ſorte que l'Electeur fut obligé de regagner le Danube, & de ſe rejoindre au Maréchal de Villars; ils prirent enſemble la Ville d'Ausbourg. Le Duc de Bourgogne emporta Briſach le 7 Septembre; & le Maréchal de Tallard reprit le 19 Novembre la Ville de Landau, après avoir défait l'armée du Prince de Heſſe-Caſſel près de Spierback.

Vers la fin de cette année, l'Empereur Léopold déclara ſon ſecond fils, l'Archiduc Charles, héritier de tous les droits qui lui appartenoient ſur la Monarchie d'Eſpagne. Ce Prince fut reconnu ſous le nom de Charles III, & fut tranſporté par les flottes d'Angleterre & de Hollande au Royaume de Portugal, où il arriva le 9 Mars 1704. Les Anglois s'emparerent vers le même temps des Villes de Gibraltar & de Port-Mahon, dont ils ſont demeurés les maîtres, malgré tous les efforts des Eſpagnols.

En 1704 le fort de la guerre fut au centre de l'Empire. Il vint un corps conſidérable de Troupes Angloiſes & Hollandoiſes, ſous les ordres du Duc de Marlborough, au ſecours de l'Empereur & de l'Empire. L'E-

lecteur de Baviere s'étoit retranché auprès de Donawert, sur la montagne de Schellenberg, où le Prince Louis de Baden & le Duc de Marlborough l'attaquerent le 4 Juillet 1704; ils mirent une partie de ses troupes en déroute, & lui prirent son artillerie & tout son bagage.

L'Armée Impériale, sous les ordres du Prince Eugene de Savoie, du Prince Louis de Baden & du Duc de Marlborough, décampa le 12 Août pour s'avancer jusqu'à Hochstet; mais l'Electeur les ayant prévenus, il fut résolu d'attaquer incessamment les François & les Bavarois. L'action commença le 13 Juillet au matin: les Alliés fondirent avec tant de furie sur leurs ennemis, qu'ils remporterent une victoire complete. Le Maréchal de Tallard fut fait prisonnier sur le bord du Danube, où une partie des fuyards de son armée se précipita & périt malheureusement en voulant se sauver à la nage; 12000 hommes qui en restoient, se rendirent prisonniers de guerre.

Cette bataille, si célebre par la déroute entiere du parti Bavarois en Allemagne, fut décisive pour les affaires de l'Electeur: car il fut contraint d'abandonner sa Famille & ses Etats, & de retourner aux Pays-Bas avec le Maréchal de Marsin & les débris de son armée. Il arriva à Bruxelles le premier Octobre; & Philippe V, pour le consoler des disgraces qu'il venoit d'essuyer à

la

la journée d'Hochſtet, lui donna le titre de Vicaire-Général des Pays-Bas.

L'Empereur Léopold mourut à Vienne le 5 Mai 1705, & ſon fils aîné Joſeph, Roi des Romains, ſuccéda à la Couronne Impériale, que ſon pere avoit portée quarante-huit ans. Le nouvel Empereur mit les Electeurs de Cologne & de Baviere au Ban de l'Empire.

Le Duc de Marlborough, qui étoit retourné aux Pays-Bas, força le 18 Juillet les Lignes que les François avoient fait faire par-delà Tirlemont; ce fut plutôt une fuite précipitée, qu'une bataille; car il n'y demeura pas beaucoup de monde. L'Electeur, qui étoit à la tête des armées des deux Couronnes, ayant le Maréchal de Villeroi ſous lui, fut contraint de mettre ſon armée derriere Louvain & la Dile, & la campagne finit.

L'an 1706, les armées de part & d'autre vinrent en campagne, ayant les mêmes Chefs à leur tête. Le Maréchal de Villeroi, qui avoit fait paſſer la Dile à ſon armée, s'avança vers Tirlemont, & vint camper le 23 Mai à Ramillies, où l'Electeur arriva le même jour. Quelques heures après, le Duc de Marlboroug attaqua l'armée de France avec tant de bravoure, que les troupes de la Maiſon du Roi furent renverſées, & la Cavalerie miſe en déroute; on ne voyoit

plus que confusion & désordre parmi les troupes Françoises.

Après la perte de la bataille de Ramillies, on vit d'abord une révolution générale par tout le Pays. L'armée victorieuse s'avança vers Louvain & Bruxelles, où le Duc de Marlborough entra le 28 Mai. Les Magistrats vinrent au-devant lui & lui présentèrent les clefs de la Ville. L'Electeur * & le Maréchal de Villeroi furent obligés d'abandonner la campagne, & de se retirer sous le canon des Places fortes avec les débris de leurs troupes. On établit d'abord à Bruxelles, par ordre de la Reine d'Angleterre & des Etats-Généraux, un Conseil d'Etat, pour gouverner le Pays au nom du Roi Charles III.

Toutes les Villes du Brabant ouvrirent leurs portes aux Alliés, de même que plusieurs Villes de Flandres, où l'on prit encore Ostende, Termonde, Menin & Ath.

* Maximilien-Emmanuel, Electeur & Duc de Baviere, a été Gouverneur des Pays-Bas depuis l'an 1692, où il s'est attiré l'affection générale des Peuples. En 1706, après les révolutions de ce Pays, il se retira à Mons, à Namur, & enfin à Compiegne; il ne retourna dans ses Etats de Baviere qu'après la Paix de Bade. Il mourut à Munich le 26 Février 1726, âgé de 64 ans. Son fils aîné, Charles-Albert, lui succéda: il étoit né à Bruxelles le 6 Août 1697, & il avoit épousé l'Archiducheſſe Marie-Amélie, fille de l'Empereur Joseph I.

Les armes des Alliés ne furent pas moins glorieuſes en Eſpagne & en Piémont. Le Roi Philippe ayant ſous lui le Maréchal de Teſſé, avoit aſſiégé en perſonne la Ville de Barcelone, qui s'étoit rendu l'année précédente au Roi Charles : mais il fut obligé de lever le ſiege le 11 Mai avec tant de précipitation, qu'il abandonna ſes munitions & ſon artillerie, qui conſiſtoit en 140 pieces de canon.

En Piémont, le Roi de France avoit fait inveſtir, le 15 Mai, la Ville de Turin par le Duc de la Feuillade ; mais il fut obligé d'abandonner ſon entrepriſe avec perte de 114 pieces de canon & de 55 mortiers, après que l'armée, commandée par le Duc d'Orléans, eut été entiérement défaite le 7 Septembre, par celle des Alliés, ſous le Duc de Savoie & le Prince Eugene.

En 1707, le ſort des armes fut égal aux Pays-Bas : les François évacuerent l'Italie ; les Alliés furent défaits en Eſpagne à la bataille d'Almanza, le 25 Avril ; le Maréchal de Berwick, fils naturel du Roi Jacques II, y commandoit les troupes du Roi Philippe, & plus de 7000 hommes des Alliés y furent tués ou faits priſonniers. Le Duc de Savoie avec le Prince Eugene, ayant aſſiégé la Ville de Toulon en Provence, furent contraints auſſi d'abandonner leur entrepriſe le 22 Août.

L'an 1708, le Duc de Bourgogne ſe mit à la tête de l'armée de France en Flandres,

ayant avec lui le Chevalier de Saint-Georges, (ou Jacques III, Roi d'Angleterre,) & le Duc de Vendôme. Le Prince Eugene de Savoie vint auſſi aux Pays-Bas, avec un renfort conſidérable de troupes Impériales, & commanda l'armée des Alliés conjointement avec le Duc de Marlborough : jamais on ne vit de plus belles ni de plus nombreuſes troupes des deux côtés. Les François ſurprirent Gand le 5 Juillet ; mais ils furent battus le 11 ſuivant près d'Oudenarde : on y fit beaucoup de priſonniers, & cette défaite fut ſuivie de la priſe des Villes de Lille, de Gand, de Bruges, &c.

La campagne étant finie, on commença à parler de Paix. M. de Colbert, Marquis de Torcy, vint faire des propoſitions à La Haye de la part du Roi de France. On y dreſſa quelques *Préliminaires*, qui ne furent point acceptés par la Cour de France, & les Conférences n'eurent aucun effet.

Le 6 Janvier 1709, il ſurvint une gelée ſi rude, que de mémoire d'hommes on n'en avoit vu de pareille. Elle dura neuf ſemaines, & fut particuliérement reſſentie en France, où la diſette de bled & de vin, qui ſont les principales richeſſes de ce Royaume, cauſa une grande miſere. Cette diſette fit perdre aux François Tournay, avec ſa Citadelle, la Ville de Mons & St. Guilain. La bataille de Malplaquet, la plus ſanglante de toute la guerre, où les François eurent

le désavantage, les fit songer à chercher de nouveaux moyens pour avoir la paix. Cette bataille se donna le 11 Septembre ; mais les Alliés y perdirent le plus de monde, & les troupes Hollandoises y souffrirent beaucoup.

Milord Townshend, Ambassadeur de la Reine d'Angleterre, & les Députés des Etats-Généraux des Provinces-Unies, firent à La Haye un Traité de *Barriere* le 29 Octobre 1709, contre la France, & toute autre Puissance qui voudroit attaquer les Pays-Bas Espagnols.

Au commencement de l'année 1710, le Roi de France fit faire à La Haye de nouvelles ouvertures pour la paix, & envoya, pour ce sujet, le Maréchal d'Uxelles & l'Abbé de Polignac à Gertruidenberg, Ville du Brabant Hollandois ; & les Etats-Généraux nommerent de leur côté deux Plénipotentiaires pour traiter avec eux. Les François y firent des offres fort avantageuses : mais comme on ne put convenir touchant la Monarchie d'Espagne, que les Alliés vouloient ôter au Roi Philippe V, les Conférences furent rompues le 25 Juin.

Les François perdirent encore cette année les Villes de Douay, de Béthune, d'Aire & de Saint-Venant. Le sort des armes fut tout autre en Espagne : Philippe V. y fut premiérement défait à Almenara le 27 Juillet, & à Sarragosse le 20 Août ; la Ville

de Madrid même se soumit le 20 Octobre au Roi Charles III, qui y fit son entrée. Mais la prise de Brihuega, dont le Duc de Vendôme se rendit maître le 9 Décembre, après un rude combat, fit changer la face des affaires; & la bataille de Villa-Viciosa, qu'il donna le lendemain, fit regagner en peu de temps tout ce que le Roi Philippe avoit perdu.

L'Empereur Joseph, * fils de Léopold I, étant mort à Vienne de la petite-vérole, le 17 Avril 1711, le Roi Charles III, son frere, partit de Barcelone le 17 Septembre pour s'en retourner en Allemagne. Il fut élu Empereur des Romains à Francfort, le 12 Octobre, sous le nom de Charles VI. Les Alliés prirent, pendant la même année, aux Pays-Bas, la Ville de Bouchain, qui se rendit le 13 Septembre, & eurent sur la France d'autres avantages si considérables, qu'on la croyoit perdue sans ressource.

---

* Il étoit né le 26 Juillet 1678. En 1687 il fut élu Roi de Hongrie, & en 1690 Roi des Romains. Il épousa, le 15 Janvier 1699, Wilhelmine-Amélie, fille de Jean-Frédéric de Brunswick, Duc d'Hanovre, & de Bénédictine-Philippe-Henriette, Comtesse Palatine, dont il eut Léopold-Joseph, né le 28 Octobre 1700, mort le 4 Août 1701; Marie-Josephe, née le 8 Décembre 1699, & Marie-Amélie, née le 21 Octobre 1701. La premiere épousa le Prince Electoral de Saxe, & l'autre celui de Baviere.

Le commencement de l'année 1712 ne lui fut pas moins fatal; car la Dauphine de France, Marie-Adélaïde de Savoie, mourut à Verſailles le 12 Février, âgée de 26 ans, & le Dauphin ſon époux ſix jours après, dans la vingt-neuvieme année de ſon âge. Leurs corps furent tranſportés ſur un même char à l'Abbaye de St. Denis, au tombeau de la Famille Royale. Louis XIV donna d'abord le titre de Dauphin au Duc de Bretagne, fils aîné du défunt; mais ce jeune Prince n'en jouit pas long-temps; car il mourut âgé de cinq ans; de ſorte que le titre de Dauphin paſſa au jeune Duc d'Anjou, * frere du défunt, qui n'étoit âgé que de deux ans.

L'Armée des Alliés aux Pays-Bas, ſous les ordres du Prince Eugene de Savoie & de Milord Duc d'Ormond, ** Général des Troupes Angloiſes, y prit la Ville du Queſnoy; mais la Reine d'Angleterre, qui traitoit ſecrettement avec la France, ordonna à ſon nouveau Général d'abandonner les Alliés, & on publia le 17 Juillet une ſuſpenſion d'ar-

---

* Né le 15 Février 1710; il a été Roi de France, ſous le nom de Louis XV.

** Le Gouvernement d'Angleterre ayant changé & les Thoris ayant prévalu ſur les Wiegts, la Reine envoya aux Pays-Bas Jacques Butler, Duc d'Ormond, pour commander ſes troupes à la place du Duc de Marlborough, qui étoit du parti contraire.

mes entre les Troupes Angloises & celles de France. Le Maréchal de Villars profita de cette séparation, & remporta, le 24 Juillet, au Bourg de Denain, un avantage si considérable sur une partie de l'Armée des Alliés, commandée par Milord Comte d'Albemarle, que plusieurs mille hommes & beaucoup de Généraux y périrent. Cette victoire rétablit les affaires de la France; car outre que les Alliés furent obligés de lever le siege de Landrecies en Hainaut, les François reprirent en peu de temps Douay, le Quesnoy & Bouchain.

La guerre, dont l'Europe avoit été désolée pendant douze années, fut enfin terminée par la paix conclue à Utrecht le 11 Avril 1713, entre la France, l'Espagne, l'Angleterre, le Portugal, la Prusse, les Etats-Généraux & la Savoie. Le Congrès avoit été commencé dès le 29 Février 1712, & tous les Princes de l'Europe y envoyerent leurs Ambassadeurs.

En vertu de cette paix, le Roi Philippe V resta sur le trône d'Espagne, le Duc de Savoie devint Roi de Sicile, & la France remit aux Etats-Généraux, dans les Pays-Bas Espagnols, Ypres, Namur, Furnes, Charleroi & Luxembourg, afin que ces Villes leur servissent de *Barriere*, & qu'ils les remissent ensuite à l'Empereur Charles VI. Les Etats-Généraux y mirent des Commandants Hollandois & des garnisons de leurs

troupes, comme ils avoient déja dans celles de Mons, de Tournay, de Menin, &c. Les belles fortifications de Dunkerque furent rasées, & le Risbanc démoli, pour contenter les Anglois. Le Roi de Prusse acquit la Ville de Gueldres avec un territoire considérable, &c.

L'Angleterre & la Hollande avoient toujours leurs Députés à Bruxelles, qui formoient un Conseil qu'on nomma *la Conférence*, pour veiller à leurs intérêts. Ils obligerent le Conseil d'Etat à signer *la subordination aux Puissances maritimes*: mais les Conseillers de ce Conseil le refuserent, soutenant que le pays appartenoit uniquement à S. M. I. & Catholique; & les Ministres d'Angleterre & d'Hollande établirent en 1713 un autre Conseil d'Etat, qui se soumit à leurs ordres.

La guerre continua cependant en Espagne contre les Barcelonois, quoique les Troupes Allemandes eussent quitté la Catalogne dès le 22 Juin 1713. L'Empereur continua la guerre en Allemagne, mais foiblement; le Maréchal de Villars y reprit Landau & Fribourg. Enfin la paix fut conclue à Radstat, (petite Ville de la Suabe) le 6 Mars 1714, par l'entremise du Prince Eugene de Savoie & du Maréchal de Villars. En exécution de ce Traité, la France rendit à l'Empereur les fortereſſes de Fribourg, de Brisach & de Kell; & les Electeurs de Cologne & de Baviere furent rétablis dans leurs Etats & Di-

gnités Electorales. Cette paix fut confirmée à Bade en Suisse le 7 Septembre suivant, & tout l'Empire y fut compris. Le Pape & tous les Princes de l'Empire y eurent aussi leurs Ministres.

Il arriva dans ce même temps deux choses remarquables: l'une fut la mort d'Anne Stuart, Reine d'Angleterre, décédée le 10 Août 1714, à l'âge de 45 ans, sans laisser d'enfants: Georges-Louis, Electeur & Duc d'Hanovre, lui succéda en vertu d'un Acte du Parlement, & il fut couronné le 12 Octobre 1714: l'autre fut la prise de Barcelone, qui se soumit avec toute la Catalogne au Maréchal Duc de Berwick, Général de l'Armée d'Espagne, après un siegé de deux mois, soutenu par les seuls habitants, qui se défendirent en déséspérés.

D'abord après la paix conclue, l'Empereur envoya aux Pays-Bas le Comte de Königsegg,* afin de régler avec les Etats-Généraux les affaires du Pays. On commença à Anvers les Conférences touchant la *Barriere*, le 17 Septembre 1714, & les dits

* Joseph-Lothaire, Comte de Königsegg, Chevalier de la Toison d'or, Feld-Maréchal des Armées de S. M. I. & Catholique, Ministre Plénipotentiaire de S. M. aux Pays-Bas, ensuite Ambassadeur en Espagne & en France, Président du Conseil de Guerre, Grand-Maître de la Maison de l'Impératrice regnante, &c.

Etats y envoyerent quatre Députés; le Général Cadogan y assista de la part de l'Angleterre. Le Traité fut conclu le 15 Novembre 1715, après 48 Conférences. En vertu de ce Traité, les Troupes Hollandoises sortirent de Mons, de Luxembourg, d'Ath, de Charleroi, d'Ostende, de Nieuport, &c. On céda aux Hollandois la Ville de Venlo, le Fort de Stevenswaert & plusieurs autres places & Villages dans le haut quartier de Gueldres, comme aussi quelques Terres en Flandres: & le Pays fut chargé d'une somme de 500000 écus par an, hypothéquée sur tous les revenus des Pays-Bas Autrichiens. Après l'échange de ce Traité, les Ministres des deux Puissances maritimes remirent l'administration du pays au Comte de Königsegg, qui s'en chargea par provision.

Louis XIV,* dit *le Grand*, Roi de France, étoit mort à Versailles quelques mois auparavant, ayant laissé la Couronne à son arriere-petit-fils, qui fut nommé Louis XV. Comme ce Prince n'étoit âgé que de cinq ans, Philippe de Bourbon,** Duc d'Orléans,

---

* Il étoit né à Saint-Germain-en-Laie le 5 Septembre 1638; il commença à regner le 14 Mai 1643; il épousa, le 9 Juin 1660, Marie-Thérese d'Autriche, fille de Philippe IV, Roi d'Espagne, & mourut le premier Septembre 1715, âgé de 77 ans.

** Il étoit fils de Philippe, Duc d'Orléans, frere unique du Roi défunt; il naquit le 2 Août

eut la Régence du Royaume de France pendant sa minorité. Le Maréchal de Villeroi, & Mgr. André-Hercule de Fleury, ensuite Cardinal & premier Ministre, furent chargés du soin de l'éducation du jeune Roi.

Les Etats des Provinces de Brabant & de Flandres, mécontents du Traité de *Barriere*, envoyerent au commencement de l'an 1716 une Députation * solemnelle à Vienne, pour remontrer leurs griefs à S. M. I. & Cath. qui les reçut favorablement, & envoya en Hollande le Marquis de Prié, ** avec caractere de Plénipotentiaire, pour le Gouvernement des Pays-Bas, pendant l'absence du Prince Eugene de Savoie, § auquel S. M. I.

1674, & épousa en 1692 Marie-Françoise, légitimée de France, fille du Roi Louis XIV, nommée Mademoiselle de Blois. Il mourut subitement à Versailles le 2 Décembre 1723.

* Les Députés étoient Philippe Erard Vander Noot, Evêque de Gand; Pierre-Joseph de Sierstorf, Evêque d'Anvers; le Duc d'Ursel, avec les Bourguemestres & les Pensionnaires d'Anvers, de Gand & de Bruges

** Hercule-Joseph-Louis de Turinetti, Marquis de Prié, Chevalier de l'Ordre de l'Annonciade, Grand d'Espagne, Conseiller d'Etat de S. M. I. & Cath. & ci-devant son Ambassadeur auprès du Pape Clément XI. Il arriva à Bruxelles le 16 Novembre 1716, & retourna à Vienne le 24 Mai 1725, où il mourut le 12 Janvier de l'année suivante, âgé de 73 ans.

§ Eugene-François, Prince de Savoie, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Préfident du

S. M. I. avoit donné ce Gouvernement. Ce Prince ne put se rendre aux Pays-Bas, à cause que sa présence étoit nécessaire en Hongrie. Les Turcs ayant rompu la Treve de Carlowitz, conclue l'an 1699, avoient pris en 1715 toute la Morée sur les Vénitiens. L'Empereur, en vertu de l'alliance faite avec cette République, déclara en 1716 la guerre aux Infideles, & envoya le Prince Eugene de Savoie avec une puissante armée en Hongrie, où il les défit entiérement, le 5 Août, à la bataille * de Péterwaradin. Il se rendit maître peu de temps après de la Forteresse de Themesmar,** que les Turcs avoient surnommée *l'Invincible*.

Au commencement de l'an 1717 la France fit à La Haye un Traité d'Alliance avec l'Angleterre & la Hollande, qui fut aug-

---

du Conseil de Guerre de S. M. I. & Cath. &c. & Généralissime de ses Armées, fut nommé en 1716 Gouverneur-Général des Pays-Bas. En 1724, l'Empereur le fit son Vicaire-Général en Italie. Il mourut subitement à Vienne le 21 Avril 1736, âgé de 73 ans, sans avoir été marié. Il étoit, sans contredit, le plus grand Capitaine de son siecle.

* L'armée des Turcs, forte de 200000 hommes, étoit commandée par le Grand-Visir, qui y fut tué avec le Séraskier, l'Aga des Janissaires, & plus de 25000 Turcs.

** Ville de la Haute-Hongrie, prise par Soliman II en 1552, reprise par le Prince Eugene le 13 Octobre 1716.

menté enſuite & ratifié à Londres le 2 Août 1718, & fut pareillement ſigné par les Miniſtres de l'Empereur. On le nomma la *Quadruple Alliance*, dont le ſujet étoit la pacification des troubles de l'Europe.

La campagne recommença en Hongrie avec plus de vigueur qu'auparavant. Le Prince Eugene inveſtit le 18 Juin la Ville de Belgrade.* Les Turcs vouloient la ſecourir; mais ils y furent mis en déroute le 16 Août; & deux jours après, cette importante fortereſſe ſe rendit à diſcrétion. Cependant l'Eſpagne, jalouſe des conquêtes de l'Empereur, & gouvernée pour lors par le Cardinal Albéroni,** s'empara du Royaume de Sardaigne, & prit Cagliari, ſa Capitale, le 7 Octobre 1717.

Vers la fin de cette année, on fit aux Pays-Bas l'inauguration de l'Empereur Charles VI avec beaucoup d'éclat & de magni-

---

* Elle eſt la Capitale de la Servie, & fut priſe par Soliman II l'an 1521; les Turcs en demeurerent les maîtres juſqu'en 1688, lorſque Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere, commandant l'armée impériale, la prit ſur eux; mais ils la reprirent en 1690, & les Impériaux l'aſſiégerent inutilement en 1693.

** Jules Alberoni, natif de Borgo-San-Donnino, au Duché de Parme, parvint d'une baſſe naiſſance à la charge de premier Miniſtre d'Eſpagne. Il devint Cardinal l'an 1717; mais il fut diſgracié & renvoyé au commencement de l'an 1720; il ſe retira enſuite à Rome.

ficence. Le Marquis de Prié reçut le ſerment de fidélité, à Bruxelles le 11 Octobre, des Etats de Brabant & de Limbourg; & à Gand, le 18 du même mois, des Etats de Flandres; le Prince de Rubempré, Grand-Veneur de Brabant, à Mons celui des Etats de Hainaut, &c.

L'année ſuivante 1718 la Flotte Eſpagnole arriva devant Palerme, Capitale du Royaume de Sicile, & y débarqua le Général Marquis de Lede, avec un gros corps de troupes: mais l'Amiral Bing que le Roi d'Angleterre avoit envoyé, en vertu de la quadruple Alliance, au ſecours de l'Empereur, battit & diſperſa la Flotte Eſpagnole le 11 Août dans les mers de Syracuſe.

L'Empereur fit la paix avec la Porte Ottomane, & le Traité fut ſigné à Paſſarowitz, en Servie, le 21 Juillet, par la médiation de l'Angleterre & des Etats-Généraux. S. M. envoya enſuite une armée en Sicile, ſous le Général Comte de Merci, pour arrêter les progrès des Eſpagnols qui s'étoient déja emparés de Palerme, de Meſſine & de preſque toutes les places fortes du Royaume, excepté Syracuſe & Melazzo. Ils aſſiegerent la derniere place; mais ils furent obligés d'en lever le ſiege.

En 1719 l'armée Impériale s'étant conſidérablement renforcée par le grand nombre de troupes que l'Empereur y avoit envoyées d'Allemagne, aſſiégea à ſon tour la Ville

de Meſſine. Le Marquis de Lede* fit tous ſes efforts pour en faire lever le ſiege. Il ſe donna une ſanglante bataille à Francavilla aux environs de Meſſine, le 20 Juin, où les deux armées s'attribuerent la victoire. Cependant le Général Merci continua ſes progrès, & s'étant rendu maître de Meſſine, il prit la Citadelle le 18 Octobre.

Louis XV, Roi de France, avoit auſſi déclaré la guerre à l'Eſpagne : il fit quelques conquêtes dans la Biſcaye & dans la Navarre, ſans que les Eſpagnols lui puſſent réſiſter. Ceux-ci ſe trouvant attaqués par tant d'ennemis, prirent enfin le parti d'accepter les articles dont on étoit convenu par la quadruple Alliance, pour procurer la paix à l'Europe. Les Miniſtres d'Eſpagne ſignerent ces articles à La Haye, le 16 Février 1720.

L'Empereur Charles VI, voulant procurer aux Provinces des Pays-Bas tous les avantages de la Paix, accorda, le 19 Décembre 1722, un Octroi pour l'érection d'une Compagnie des Indes à Oſtende, avec les mêmes privileges dont jouiſſent celles des autres Souverains : mais cette Compagnie

* Jean-François de Bette, Marquis de Lede, Chevalier de la Toiſon d'or : Grand d'Eſpagne, Capitaine-Général des Armées du Roi, Préſident du Conſeil de Guerre, mort à Madrid le 11 Janvier 1725, âgé de 75 ans.

donna tant d'ombrage aux Hollandois, aux Anglois & aux François, qu'il eût fallu, pour la conserver, entreprendre une nouvelle guerre. Sa Majesté Impériale aima mieux la supprimer, en révoquant son Octroi, que de troubler la paix de l'Europe.

Dès l'année 1723, l'Empereur Charles VI avoit fait une *Pragmatique-Sanction*, par laquelle il régloit la succession de ses Etats héréditaires, au cas qu'il n'eût point d'enfants mâles. Suivant cet Acte, les Archiduchesses, ses filles, devoient recueillir toute sa succession, en suivant l'ordre de la progéniture. Il appelloit, à leur défaut, les filles de l'Empereur Joseph I, son frere, & au défaut de ceux-ci, les Archiduchesses ses sœurs.

Rien n'étoit plus sage que cet arrangement, qui ne laissa pas de souffrir de grandes difficultés dans l'exécution.

Cette Sanction fut publiée solemnellement à Bruxelles, le 15 Mai de l'année 1725, en présence des Députés, tant Ecclésiastiques que Séculiers, de toutes les Provinces des Pays-Bas Autrichiens : le Comte de Daun, qui avoit convoqué cette Assemblée, y présida.

La même année, Marie-Elisabeth d'Autriche, sœur de l'Empereur Charles VI, fut nommée Gouvernante-Générale des Pays-Bas : elle partit de Vienne le 4 Septembre, & fit une entrée magnifique à Bruxel-

les le 9 Octobre suivant. Le Prince de Rubempré & d'Everberg, Chevalier de la Toison d'or, & Grand-Veneur du Brabant, fut déclaré son Grand-Ecuyer ; la Comtesse d'Ulefeld, sa Grande-Maîtresse ; & en 1732 le Comte Frédéric d'Harrach eut, dans sa Maison, la Charge de Grand-Maître & celle de premier Ministre de S. A. S. à la place du Comte Julio Visconti Borromeo Arreze, qui fut nommé Vice-Roi du Royaume de Naples.

L'Europe jouissoit depuis plusieurs années, des douceurs de la Paix, lorsque son repos fut troublé par la mort d'Auguste, Roi de Pologne, décédé le premier Février 1733.

La Nation choisit, pour lui succéder, le Roi Staniſlas Leckſzynski, beau-pere du Roi de France ; mais dans le temps même de l'élection, il se forma un parti contraire, qui choisit Frédéric-Auguste, fils du dernier Roi, & comme lui Electeur de Saxe. L'Empereur soutint l'élection de Frédéric-Auguste, & le Roi de France déclara la guerre à l'Empereur, sur la fin de l'année 1733. La Czarine prit le parti de l'Electeur de Saxe : ses troupes entrerent en Pologne, & la France n'envoya qu'un foible secours au Roi Staniſlas, qui fut obligé de céder la Couronne à son concurrent.

Comme on n'envisage ici l'Histoire, qu'autant qu'elle a un rapport direct avec les Pays-Bas, on n'entrera dans aucun détail sur ce

qui se passa en Italie & en Allemagne pendant les années 1734 & 1735 : il suffira d'observer que les Pays-Bas garderent une exacte neutralité, & que le Roi de France fit déclarer à l'Archiducheſſe Gouvernante, qu'elle pouvoit reſter à Bruxelles en toute sûreté ; & l'Envoyé que la France avoit auprès d'elle, eut ordre d'y demeurer.

Dans le temps que les armées agiſſoient de part & d'autre en Italie & en Allemagne, avec des succès divers, la Paix se conclut à Vienne lorsqu'on s'y attendoit le moins, par les soins du Cardinal de Fleury, premier Miniſtre de France, qui eut toujours une averſion naturelle pour la Guerre, & des inclinations très-pacifiques. Les articles préliminaires furent signés le 3 Octobre 1735.

Le Roi Staniſlas conſerva le titre & les honneurs de Roi de Pologne, & les Duchés de Lorraine & de Bar lui furent donnés en Souveraineté, sa vie durant, à condition qu'après sa mort ils seroient réunis à perpétuité à la Couronne de France. Le grand Duché de Toſcane fut donné au Duc de Lorraine, pour l'indemniſer des deux Duchés qu'il abandonnoit. Il entra peu de temps après en poſſeſſion de la Toſcane, par la mort du Grand-Duc Jean-Gaſton, décédé à Florence le 9 Juillet 1737, sans laiſſer de poſtérité. Le Fort de Kell & de Philisbourg, que les François avoient pris

au commencement de la guerre, furent rendus à l'Empire.

Par le même Traité, les Royaumes de Naples & de Sicile, & quelques Places des Côtes de Toscane, furent donnés à l'Infant Dom Carlos, qui fut après Roi d'Espagne. Le Roi de Sardaigne obtint quelques Places dans la Lombardie; & les Duchés de Milan & de Mantoue demeurerent à l'Empereur.

Le Roi Auguste III fut reconnu Roi de Pologne; & enfin le Roi Très-Chrétien s'engagea très-formellement à garantir, dans la meilleure forme, la Pragmatique-Sanction faite par S. M. I. Tout ceci fut ratifié dans la suite par un Traité définitif de Paix entre l'Empereur & le Roi de France, conclu à Vienne le 18 Novembre 1738, auquel les Rois d'Espagne, de Sardaigne & de Naples accéderent l'année suivante.

Par la signature des Préliminaires, l'Empereur se croyoit très-assuré que la France ne feroit aucune démarche pour s'opposer à l'exécution de la Pragmatique: dès-lors il ne balança plus à conclure le mariage de l'Archiducheſſe, sa fille aînée, à laquelle il destinoit toute sa succession, avec le Prince François-Etienne de Lorraine, Grand-Duc de Toscane. Les noces se firent à Vienne le 12 Février 1736.

L'année suivante, l'Empereur eut une grande guerre à soutenir contre l'Empire

Ottoman, où l'on s'apperçut que ſes armées n'étoient plus commandées par le Prince Eugene de Savoie, qui étoit mort avant qu'elle fut déclarée. Cette guerre ne fut pas longue; mais le Traité de Paix, qui fut ſigné le premier Septembre 1739, fut plus avantageux aux Turcs qu'ils n'avoient lieu de l'eſpérer, ayant eu à combattre à la fois contre deux puiſſants Empires, l'Allemagne & la Ruſſie, qui avoit joint ſes forces à celles de l'Empereur. On n'entrera dans aucun détail ſur les événements de cette guerre, qui n'avoit aucun rapport direct avec les Pays-Bas, dont elle ne pouvoit altérer la tranquillité.

L'Empereur Charles VI mourut à Vienne le 20 Octobre 1740, âgé de 55 ans, dans une juſte eſpérance que, par les meſures qu'il avoit priſes, l'Archiducheſſe, ſa fille aînée, hériteroit tranquillement de tous ſes Etats, conformément à la Pragmatique-Sanction, dont la France & la plupart des autres Puiſſances de l'Europe lui avoient garanti l'exécution: mais la Providence en avoit autrement ordonné. A peine ce Prince eut-il les yeux fermés, qu'il s'éleva de tous côtés des difficultés contre cette Sanction. Tout paroiſſoit ſe réunir pour dépouiller cette grande Héritiere, & chacun vouloit avoir quelque partie de cette belle ſucceſſion. Elle prit d'abord le titre de Reine de Hongrie & de Boheme; elle s'aſſocia,

comme Co-Régent dans tous ſes Etats & Royaumes, le Prince Grand-Duc de Toſcane, ſon époux, par un Acte publié à Vienne le 21 Novembre 1740. Cette Princeſſe accoucha heureuſement dans cette Ville, le 13 Mars 1741, d'un Archiduc, qui fut nommé Joſeph-Auguſte-Benoît. Le Pape Benoît XIV & le Roi de Pologne furent ſes parrains.

Elle ſe fit couronner à Presbourg Reine de Hongrie, le 25 Juin : mais les commencements de ſon regne furent traverſés par pluſieurs Princes, qui envahirent d'abord une grande partie des Etats que les droits du Sang & la Pragmatique-Sanction du feu Empereur ſon pere lui avoient adjugés. Le Roi de Pruſſe fut ſon premier agreſſeur : il venoit de ſuccéder au Trône de ſon pere, mort le 31 Mai 1740 ; & au mois de Décembre de la même année, il entra en Siléſie avec une puiſſante armée, qu'il commandoit en perſonne. Il ſe rendit maître en fort peu de temps de la Ville de Breſlau & de toute la Baſſe-Siléſie. Le 10 Avril de l'année ſuivante, il gagna la bataille de Molwitz, contre l'armée Autrichienne, commandée par le Comte de Neiperg ; & la conquête du reſte de la Siléſie fut le prix & la ſuite de cette victoire.

Pour revenir aux Pays-Bas, qui ſont toujours ici notre principal objet, il faut remarquer que l'Archiducheſſe Marie-Eliſa-

beth, sœur de l'Empereur Charles VI, mourut sur ces entrefaites, le 26 Août 1741, au Château de Marimont, âgée de 60 ans & huit mois, universellement regrettée des Peuples qu'elle avoit gouvernés pendant seize ans avec beaucoup de sagesse & de douceur. Elle fut enterrée dans l'Eglise de Ste. Gudule, auprès de l'Archiduc Albert & de l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie. Le Comte de Harrach, Grand-Maître de sa Maison, fit alors les fonctions de Gouverneur & Capitaine-Général, en vertu d'une Lettre de la Reine de Hongrie, qui avoit été déposée au Château d'Anvers, & qui lui en donnoit l'autorité jusqu'à l'arrivée du Duc Charles de Lorraine, à qui Sa Majesté donna le Gouvernement-Général de ses Provinces Belgiques.

Pendant que cette Princesse assuroit le bonheur de ces Provinces, en leur accordant pour Gouverneur le Prince son beau-frere, elle étoit sur le point de perdre tous ses Etats en Allemagne. L'Electeur de Baviere, qui avoit épousé la seconde Archiducheſſe, fille de l'Empereur Joseph, ne voulut pas s'en tenir à la Pragmatique-Sanction, quoiqu'il se fut engagé solemnellement à l'observer. Il commença par surprendre la Ville de Passau. Les troupes Françoises vinrent à son secours; une partie, sous les ordres du Maréchal de Belle-Isle, commença à passer le Rhin, le 16 Août 1741, pour

ſe rendre de là en Baviere & dans le Haut-Palatinat; l'autre, aux ordres du Maréchal de Maillebois, occupa les Duchés de Bergues & de Juliers, l'Electorat de Cologne, les Evêchés de Munſter & d'Oſnabruck, & tout le Bas-Rhin, où les François prirent leurs quartiers-d'hiver, le 26 Octobre. On commença à Francfort les premieres Conférences pour l'élection d'un nouvel Empereur. Philippe-Charles, Baron d'Eltz, Electeur de Mayence, y préſida comme Archi-Chancelier de l'Empire. Le Pape Benoît XIV y envoya ſon Nonce, Mgr. Charles Doria, Archevêque de Chalcédoine. Le Maréchal de Belle-Iſle s'y trouva comme Ambaſſadeur de France; & le Comte de Montijo, comme Ambaſſadeur d'Eſpagne. L'Electeur de Baviere, avec le ſecours des troupes Françoiſes, entra, au mois d'Octobre, dans la Haute-Autriche, & s'empara de toutes les Places.

Les François ſe rendirent maîtres de Lintz, qui eſt, pour ainſi dire, aux portes de Vienne, dont on ne doutoit pas qu'ils ne fiſſent bientôt le ſiege. La Reine de Hongrie & le Grand-Duc ſon époux s'étoient retirés à Presbourg, avec le jeune Archiduc. D'un autre côté, l'Electeur de Saxe, qui avoit épouſé l'Archiducheſſe, fille aînée de l'Empereur Joſeph, forma auſſi des prétentions ſur le Royaume de Boheme. Les Troupes Françoiſes, Bavaroiſes & Saxonnes, prirent d'aſſaut

faut la Ville de Prague : la garniſon Autrichienne, au nombre de trois mille hommes, fut faite priſonniere de guerre, & l'Electeur de Baviere s'y fit proclamer Roi de Boheme ; ce qui ne s'accordoit pas trop avec les prétentions de l'Electeur de Saxe.

Il ſembloit enfin que les Puiſſances de l'Europe avoient conſpiré pour détruire la Pragmatique-Sanction, & pour anéantir la Maiſon d'Autriche ; mais le Dieu des armées lui accorda une protection viſible contre tant d'ennemis. Outre les vieilles Troupes Autrichiennes, la Nobleſſe Hongroiſe qui étoit montée à cheval, les Croates, les Waradins, les Eſclavons, dits *Pandoures*, & quantité d'autres peuples ſujets de la Reine de Hongrie, firent des efforts incroyables pour la maintenir dans la poſſeſſion de ſon héritage, & ils ſe diſtinguerent dans cette occaſion critique, par une fidélité & un courage, qui fera un jour l'admiration de la poſtérité comme il a fait la nôtre.

Cependant on fit à Francfort l'élection d'un nouvel Empereur. Le choix étoit décidé par les négociations du Maréchal de Belle-Iſle, avant que l'on s'aſſemblât pour en délibérer. Toutes les voix ſe réunirent en faveur de Charles-Albert-Gaëtan, Electeur de Baviere, qui étoit né à Bruxelles le 6 Août 1697. Les Archevêques-Electeurs de Mayence & de Cologne s'y trouverent en perſonnes : tous les autres y envoyerent leurs

Ambaſſadeurs Plénipotentiaires. La voix de Bohême demeura ſuſpendue malgré les proteſtations de la Reine de Hongrie, qui ne voulut pas reconnoître le nouvel Empereur, ſoutenant que ſon élection étoit contraire aux Regles fondamentales de la Bulle d'or. Le Prince Clément-Auguſte, Electeur de Cologne, fit la cérémonie du Sacre de ſon frere, le 12 Février; l'Electeur de Mayence lui ayant cédé cette fonction. Mais il ne ſuffiſoit pas de faire un nouvel Empereur, il falloit encore le défendre & le maintenir dans la poſſeſſion de ſes propres Etats; il fut ſi vivement attaqué & ſi mal défendu, qu'après avoir voulu dépouiller la Reine de Hongrie, il ſe vit dépouillé lui-même des Villes & des Pays qui lui appartenoient.

La Reine ſongea d'abord à éloigner les François du voiſinage de Vienne. *Lintz*, Capitale de la Haute-Autriche, fut repriſe le 23 Janvier 1742, par le Duc Co-Régent, aſſiſté du Comte de Kevenhuller. Le Comte de Ségur, Lieutenant-Général des armées du Roi de France, qui y commandoit un corps d'environ 8000 François & Bavarois, fut obligé de rendre cette place, à condition que les troupes de ſa garniſon ne pourroient ſervir d'un an contre la Reine de Hongrie.

Enſuite le Comte de Kevenhuller, après avoir remporté pluſieurs avantages conſidérables contre les Bavarois, ſe rendit maître

de la Ville de Munich & de toute la Baviere, ce qui obligea le nouvel Empereur d'aller tenir sa Cour & la Diete de l'Empire à Francfort-sur-le-Mein. La Reine reçut encore de nouveaux secours des Puissances maritimes au mois de Mai de l'année 1742.

Georges II, Roi de la Grande-Brétagne, fit passer dans les Pays-Bas, par Ostende, un corps de 16000 Anglois, sous les ordres du Comte de Stairs, qui fut en même temps revêtu du caractere d'Ambassadeur extraordinaire auprès des Etats-Généraux des Provinces-Unies, afin de les engager à prendre les armes pour soutenir la Reine de Hongrie; seul moyen de maintenir l'équilibre de l'Europe: mais ces premieres tentatives qu'il fit auprès d'eux, n'eurent aucun succès.

Le Roi de la Grande-Brétagne fit plus; il envoya encore dans les Pays-Bas 16000 hommes de ses troupes Hanoveriennes, & 6000 Hessois qui étoient à la solde de l'Angleterre. La Reine de son côté, fit passer en Flandres un corps de 8000 Autrichiens.

La Reine de Hongrie avoit tant d'ennemis sur les bras, que la bonne politique exigeoit qu'elle travaillât à en diminuer le nombre. Le Roi de Prusse, jeune, hardi, né avec des talents supérieurs pour la guerre & pour le gouvernement, étoit sans contredit le plus redoutable dans les circonstances. Elle fit sa paix particuliere avec lui par un Traité qui fut signé à Breslau le 11

Juillet, & ratifié à Vienne le 14 du même mois.

Par ce Traité, la plus grande partie de la Silésie demeura au Roi de Prusse. Le Roi de Pologne ne tarda pas à mettre bas les armes, & il fit de son côté un Traité de paix avec la Reine.

En 1743, la Ville de Prague, bloquée par les troupes de la Reine, étant réduite aux abois, le Maréchal de Belle-Isle l'abandonna le 2 Janvier pendant la nuit. Il faisoit un froid excessif; & après plusieurs marches forcées, où le Maréchal perdit beaucoup de monde, soit par la rigueur du froid, soit par les attaques continuelles des Hussards & des Pandoures, il revint en France avec quinze ou seize mille hommes, reste de deux belles & nombreuses armées, qui sembloient devoir donner la loi à toute l'Allemagne.

La Reine fut couronnée à Prague le 12 Mai comme Reine de Bohême: il ne restoit plus aux ennemis que la forteresse d'Egra, dont la garnison fut faite prisonniere de guerre le 9 Septembre.

Pendant que la Reine prenoit possession de la Bohême, les troupes Autrichiennes, qui s'étoient rassemblées dans les Pays-Bas, se mirent en marche pour se porter sur le Rhin & sur le Mein. Le Roi d'Angleterre vint lui-même se mettre, le 19 Juin, à la tête de cette armée. Il avoit servi sous le

Prince Eugene dans la guerre de la succeſſion, & il ne fut pas fâché de donner dans celle-ci de nouvelles preuves de ſa valeur. On donnoit à ſon armée le nom de *Pragmatique*, parce qu'elle étoit deſtinée à ſoutenir la *Pragmatique-Sanction* du feu Empereur Charles VI. Le Maréchal de Noailles, qui commandoit l'armée Françoiſe, vint attaquer celle des Alliés, le 27 Juin, à Ettingen : le combat fut très-vif; la perte fut plus grande du côté des François, qui furent mis en déroute, & obligés de repaſſer le Mein. A la fin de Juillet, quelques mille Hollandois ſe mirent en marche pour ſe joindre à l'armée *Pragmatique*; mais ils n'y arriverent que vers le temps qu'elle étoit ſur le point de ſe ſéparer.

Le 7 Janvier de l'année ſuivante 1744, le Duc Charles de Lorraine épouſa à Vienne l'Archiducheſſe Marie-Anne, fille cadette de l'Empereur Charles VI; & le lendemain elle fut aſſociée au Prince ſon époux, par Lettres-Patentes, dans le Gouvernement-Général des Pays-Bas. L. A. S. vinrent au mois de Mars prendre poſſeſſion de leur Gouvernement, & furent reçus par-tout avec autant de joie que de magnificence.

Le 20 du mois ſuivant, le Duc Charles fit à Bruxelles la cérémonie de l'Inauguration de la Reine, en qualité de Ducheſſe de Brabant; après quoi il partit le 7 Mai pour aller ſe mettre à la tête de l'armée de

la Reine, en Allemagne. La même Inauguration se fit à Mons, à Menin à Luxembourg & à Malines, en son absence, par des Députés particuliers.

Jusques-là le Roi de France avoit secouru les Ennemis de la Reine de Hongrie, sans lui déclarer la guerre. Cette déclaration, si longtemps différée, parut enfin au mois d'Avril 1744; & ce Monarque fit déclarer par son Ambassadeur à La Haye, qu'il attaqueroit les Pays-Bas. Les hostilités commencerent le 17 Mai suivant. Les François s'emparerent d'abord de Courtray; ils firent ensuite les sieges de Menin, d'Ypres, du Fort de Knoque & de Furnes, dont ils raserent toutes les fortifications. L'armée Françoise étoit commandée par le Roi; celle des Alliés, par le Duc d'Aremberg. Cette armée, couverte par l'Escaut, se tint tranquille entre Gand & Oudenarde, pendant que les Ennemis firent les sieges dont on vient de parler.

Le Duc Charles de Lorraine, qui commandoit l'armée de la Reine sur le Rhin, arrêta la conquête des François dans les Pays-Bas, par une entreprise hardie & heureuse. Après avoir trompé par mille ruses de guerre, la vigilance des Généraux François & Bavarois, il passa ce fleuve le 2 Juillet, s'empara des lignes de Spire, de Germesheim, de Lauterbourg & d'Haguenau, & s'établit au milieu de l'Alsace. Cet évène-

ment inattendu obligea le Roi de France de paſſer en Alſace, & de détacher 30000 hommes de l'armée qu'il avoit dans les Pays-Bas; ce qui la mit dans l'impoſſibilité de continuer ſes conquêtes.

Peu de temps après, le Roi de Pruſſe, ſans égard à la Paix de Breſlau, entra dans la Boheme avec une armée de cent mille hommes. Cette diverſion obligea le Duc Charles d'abandonner l'Alſace pour voler au ſecours de la Boheme, que le Roi de Pruſſe de ſon côté fut obligé d'abandonner. La marche conduite par le Duc Charles, s'étoit faite avec tout l'ordre & toute la promptitude imaginable.

Pendant ce temps-là, l'Archiducheſſe Marie-Anne, ſon auguſte épouſe, mourut à Bruxelles, le 16 Décembre 1744, des ſuites malheureuſes d'une couche prématurée & précipitée. l'Empereur Charles VII, Electeur de Baviere, mourut peu de temps après elle, au mois de Janvier 1745.

Le Trône Impérial étoit vacant, & il falloit le remplir. Le Grand-Duc, Co-Régent des Pays-Bas héréditaires, y aſpiroit, & il fut élu à Francfort au mois de Septembre, au milieu des armées que la France avoit aſſemblées pour traverſer ſon élection. Le Roi de France refuſa hautement de le reconnoître pour Empereur; il ſe mit à la tête d'une armée de cent mille hommes, commandée, ſous ſes ordres, par le Ma-

réchal de Saxe ; & cette armée ouvrit la campagne dans les Pays-Bas, par le siege de Tournay. Les Alliés, qui s'étoient avancés pour secourir cette Place, furent battus le 11 Mai, auprès du Village de Fontenoy : il n'y eut proprement que les troupes Angloises qui chargerent l'Ennemi, sous les ordres du Duc de Cumberland, second fils du Roi d'Angleterre. Les troupes Hollandoises, commandées par le Prince de Waldeck, demeurerent dans l'inaction. La prise de la Ville & Citadelle de Tournay fut la suite de cette victoire ; & le Roi en fit raser les fortifications, qui avoient coûté des sommes immenses au feu Roi Louis XIV, son bisayeul.

Le 25 Décembre de l'an 1745, l'Impératrice-Reine fit un nouveau Traité avec le Roi de Prusse, dont les dispositions furent à peu près les mêmes que celles du Traité de Breslau.

Au commencement de l'année suivante, le Maréchal de Saxe forma le dessein d'assiéger Bruxelles, où il y avoit une garnison de dix-huit Bataillons & de neuf Escadrons, presque tous Hollandois, sous les ordres du Général Van der Duin. Malgré la rigueur de la saison & la difficulté des transports, la Place fut investie le 29 Janvier 1746, & la tranchée fut ouverte le 7 Février. L'attaque se fit du côté de la porte de Scaerbeck. La Ville capitula le 12 du même

mois; toute la garnison fut faite prisonniere de guerre, avec dix-sept Officiers-Généraux. Les Soldats Hollandois furent conduits en France; le Comte de Kaunitz-Ritberg, qui, en qualité de Ministre Plénipotentiaire, faisoit, en l'absence du Duc Charles de Lorraine, les fonctions de Gouverneur-Général, obtint une capitulation particuliere pour le Gouvernement civil & pour le peu de troupes Autrichiennes qui se trouvoit dans la Place. Il se retira ensuite à Anvers, avec le Conseil d'Etat, le Conseil-Privé, celui des Finances, & la Chambre des Comptes; mais le Conseil de Brabant, le Magistrat & les autres Tribunaux furent maintenus dans l'exercice de leurs fonctions, & dans toutes leurs prérogatives.

Le Roi Louis XV fit son entrée publique à Bruxelles, le 4 Mai suivant; & S. M. logea à l'Hôtel d'Egmont, qui est présentement l'Hôtel d'Aremberg.

La campagne de 1746 fut signalée par la bataille de Raucoux, que le Maréchal de Saxe gagna contre les Alliés le 11 Octobre. Les François s'emparerent ensuite de toute la Flandre Hollandoise & du Fort de la Perle. Les Villes de l'Ecluse, du Sas-de-Gand, de Hulst & d'Axel, furent soumises en moins d'un mois, & se rendirent presque sans résistance. Le Maréchal gagna encore l'année suivante la bataille de Lawfelt, qui se donna le 2 Juillet, près de Tongres. Après cette

victoire, le Comte de Lowendal fut détaché, avec une partie de l'armée Françoise, pour faire le siege de Bergen-op-Zoom, dont il se rendit maître le 16 Septembre, au grand étonnement de toute l'Europe; car cette Place, déja très-forte par elle-même, étoit défendue par une armée qui pouvoit être secourue & rafraîchie par la mer; les François n'ayant point envoyé de flotte pour bloquer le Port.

Ils ouvrirent la campagne de 1748 par le siege de Maestricht, pendant que les Ministres des Puissances intéressées dans la guerre, étoient déja assemblés à Aix-la-Chapelle, pour traiter de la Paix : elle y fut signée le 16 Septembre 1748, & le Roi de France fut fidele à la parole qu'il avoit donnée, de rendre toutes les conquêtes qu'il avoit faites dans les Pays-Bas.

L'année 1756 fut remarquable par le Traité d'alliance conclu entre la France & la Maison d'Autriche : l'accroissement de la puissance du Roi de Prusse en fut l'origine. La guerre s'étant rallumée dans l'Allemagne, la France unit ses forces à celles de l'Impératrice-Reine; l'Empire se déclara pour elle, & l'Impératrice de Russie vint encore à son secours.

Le Roi de Prusse, aidé de la seule alliance de l'Angleterre, soutint les efforts de ces quatre Puissances réunies : il gagna des batailles, & il éprouva quelques revers; mais

soit habileté, soit bonheur, soit plutôt l'un & l'autre ensemble, il sut toujours réparer ses pertes & se mettre en état de résister à ses ennemis. Les Pays-Bas ne prirent part à cette nouvelle guerre, que par les secours abondants & multipliés qu'ils fournirent à l'Impératrice-Reine.

On songea sérieusement à faire la Paix suivant l'usage, quand tout le monde fut las de la guerre.

Le Roi de Prusse garda la Silésie, & l'alliance de l'Impératrice-Reine avec la France subsista toujours : l'on peut dire que cette alliance est le gage le plus assuré que les Peuples des Pays-Bas Autrichiens puissent jamais avoir de leur tranquillité ; ils sont délivrés par-là de ces fréquentes incursions des troupes Françoises, qui venoient d'abord les attaquer, dès que la France étoit en guerre avec la Maison d'Autriche. Ces incursions étoient devenues plus faciles & plus dangereuses depuis que la France, dans la guerre de 1744, avoit détruit les remparts des plus fortes Places, qui ne pouvoient plus servir ni de boulevards aux Flamands, ni de barriere aux Hollandois.

Dès lors les Pays-Bas Autrichiens cessèrent d'être, comme ils avoient presque toujours été, le théatre de la guerre ; car on peut dire qu'il y a peu de contrées dans l'Europe dont la terre ait été plus abreuvée

de sang, & plus souvent fatiguée par le séjour des armées.

Sans parler d'une multitude innombrable de sieges qui y ont été soutenus, voici la Liste effrayante des plus fameuses batailles qui s'y sont données depuis le XIe siecle jusqu'à nos jours.

I. En 1015 la bataille de Florines, où Godefroi, Duc de Lorraine, défit, entre la Sambre & la Meuse, Lambert, Duc de Brabant.

II. En 1018 la bataille de Mernet, près de Dordrecht, où les Frisons défirent l'armée de Godefroi, Duc de Lorraine.

III. En 1071 la premiere bataille de Cassel, où Robert le Frison, usurpateur du Comté de Flandres, défit l'armée de Philippe I, Roi de France, qui soutenoit les intérêts d'Arnould, Comte de Flandres, son Vassal: ce Comte fut tué dans cette malheureuse journée.

IV. En 1214 la bataille de Bovines, entre Lille & Tournay, gagnée par Philippe-Auguste, Roi de France, contre l'Empereur Othon IV & ses Alliés, dont les principaux étoient Jean sans Terre, Roi d'Angleterre; Ferrand, Roi de Portugal & Comte de Flandres; Renaud, Comte de Boulogne: ces deux derniers y furent faits prisonniers.

V. En 1288 la bataille de Woringue, où Jean de Brabant défit l'armée de Sifrid, Electeur

Electeur de Cologne, & le fit prisonnier avec les Comtes de Gueldres & de Nassau.

VI. En 1297 la bataille de Furnes, où Robert, Comte d'Artois, qui commandoit les troupes de Philippe-le-Bel, Roi de France, défit Guy de Flandres qui s'étoit déclaré pour Edouard premier, Roi d'Angleterre.

VII. En 1302 la bataille de Courtray, où Jean, Comte de Namur, défit l'armée Françoise. Robert d'Artois y fut tué.

VIII. En 1304, le 18 Août, la bataille de Mons-en-Puelle, entre Lille & Douay, où les Flamands furent battus par Philippe-le-Bel, Roi de France.

IX. En 1328, la seconde bataille de Cassel, où Philippe de Valois, Roi de France, défit les Flamands, qui s'étoient révoltés contre Louis de Crécy, Comte de Flandres. Le Connétable Gaucher de Châtillon y combattit à l'âge de quatre-vingt ans.

X. En 1382, la bataille de Rosebecq, entre Ypres & Courtray, où Charles VI, Roi de France, accompagné du Duc de Bourgogne & du Connétable de Cliffon, défit les Flamands, commandés par Philippe Artevelle.

On lit dans l'Histoire du Moine de St. Denis, Auteur contemporain, qui a été mise en François par M. le Laboureur, que les Flamands étoient conduits par une

vieille *Sorciere*, qui les avoit assurés de la victoire, pourvu qu'on lui donnât à porter la banniere de St. Georges. Il ajoute que cette femme fut tuée au commencement du combat. Il y auroit bien des réflexions à faire sur cette particularité, qui n'a pas été assez remarquée par les Historiens modernes.

1°. Il y a lieu de croire que les Flamands la regardoient plutôt comme une personne inspirée de Dieu, que comme un organe du Démon; puisqu'une armée, ou, pour mieux dire, une Nation entiere ne donne pas sa confiance à une personne reconnue pour Sorciére, que la Religion, qui étoit alors plus respectée qu'elle ne l'est aujourd'hui, nous oblige de regarder avec horreur. 2°. Sans doute que le nom de cette femme courageuse ne seroit pas tombé dans l'oubli, si ses prédictions avoient été suivies d'un succès plus heureux. 3°. Il y a grande apparence que Philippe Artevelle avoit mis en œuvre l'enthousiasme & la réputation de cette femme, pour encourager ses Soldats, en leur persuadant qu'ils étoient assurés, par sa présence, de la protection du Ciel. 4°. La fameuse Pucelle d'Orléans parut en 1429 à la tête des armées Françoises, sous le Régne de Charles VII, quarante-sept ans après la bataille de Rosebecq. La circonstance de la prétendue *Sorciere*, qui avoit porté la banniere de St. Georges, n'étoit

pas encore oubliée. 5°. La Pucelle d'Orléans fut pareillement traitée de *Sorciere* par les Anglois, tandis que les François la regardoient comme une perſonne inſpirée du Ciel. 6°. Les prédictions de celle qui conduiſit les Flamands à Roſebecq, ſe trouverent fauſſes par l'événement, au-lieu que la Pucelle d'Orléans en fit pluſieurs, qui furent accomplies à la lettre. 7°. Le peu de ſuccès de la Pucelle Flamande, a fait tomber ſon nom dans l'oubli, au-lieu que les avantages que les François, conduits par la Pucelle d'Orléans, remporterent ſur les Anglois, a fait paſſer ſon nom à la poſterité. 8°. L'on n'a commencé à douter de la miſſion divine & miraculeuſe de la Pucelle d'Orléans, que ſous le regne de François I, du moins à en juger par les monuments qui nous reſtent. 9°. Pluſieurs Ecrivains modernes l'ont attaquée plus ouvertement, en la traitant de fraude & d'impoſture. 10°. Le Pere Daniel n'a pas été de leur ſentiment; il ſoutient fortement que la Pucelle d'Orléans étoit divinement inſpirée & envoyée du Ciel, pour tirer le Roi & la France du péril dont ils étoient menacés. 11°. Dans cette diverſité de jugements, M. Leclerc a pris un ſentiment mitoyen, ſuivant la remarque du Préſident Hénault. 12°. » Il » écarte tout à la fois de cet événement » la fraude & le merveilleux. Une jeune » fille ſe préſente, elle ſe croit inſpirée;

515960B

» on profite de l'impreſſion que ſon enthou-
» ſiaſme peut faire ſur les Soldats ; & ſans
» rien mettre au haſard, les Généraux qui
» la conduiſent ont l'air de la ſuivre : elle
» n'a point de commandement, & paroît
» ordonner de tout ; ſon audace, que l'on
» cherche à entretenir, ſe communique à
» toute l'armée & change la face des affaires. «

XI. En 1415, la bataille d'Azincourt, en Artois, dans le Comté de Saint-Pol, où Henri V, Roi d'Angleterre, remporta ſur l'armée Françoiſe une victoire complette. Les Ducs d'Alençon, de Lorraine & de Bar, de Brabant, de Nevers ; le Connétable d'Albret, le Maréchal de Boucicault, & l'Amiral de Dampierre y furent tués ſur la place.

XII. En 1453, la bataille de Grave, ſur l'Eſcaut, où Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, défit l'armée des Gantois rebelles.

XIII. En 1476, la bataille de Guinegaſte, où Maximilien, Archiduc d'Autriche, défit l'armée de France qui marchoit au ſecours de Térouane.

XIV. En 1554, la bataille de Renti, où le Roi Henri II défit une partie de l'armée Impériale, qui marchoit au ſecours de Renti, dont il fut cependant obligé de lever le ſiege, malgré l'avantage qu'il venoit de remporter ſur l'Ennemi.

XV. En 1557, la bataille de Saint-Quentin, que l'on a auſſi nommée la bataille de

Saint-Laurent, parce qu'elle se donna le 10 Août, jour de la fête de ce Saint. Emmanuel-Philibert, Duc de Savoie, Gouverneur-Général des Pays-Bas, y défit entiérement l'armée Françoise, commandée par le Connétable de Montmorency.

XVI. En 1558, la bataille de Gravelines, où Lamoral, Comte d'Egmont, Général en chef de l'armée de Philippe II, Roi d'Espagne, défit celle de Henri II, Roi de France, commandée par le Maréchal de Thermes, qui y fut fait prisonnier.

XVII. En 1568, la bataille de Gemmingen, en Frise, sur la riviere d'Ems, où le Duc d'Albe, Gouverneur-Général des Pays-Bas, défit l'armée des Rebelles, commandée par le Prince d'Orange.

XVIII. En 1574, la bataille de la Bruyere Moock, près de Nimegue, où Dom Sanche d'Avila, Général des Troupes Espagnoles, défit les Rebelles, commandés par Christophe, Prince Palatin, & par les Comtes Louis & Henri de Nassau; ces deux derniers y furent tués.

XIX. En 1578, la bataille de Gembloux, gagnée contre les Rebelles, par Dom Juan d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Charles-Quint.

XX. En 1600, la bataille de Nieuport, où le Comte Maurice de Nassau, Stadhoûder de la nouvelle République des Provin-

ces-Unies, battit l'Archiduc Albert, Souverain der Pays-Bas Eſpagnols.

XXI. En 1622, la premiere bataille de Fleurus, dans le Comté de Namur, où le Comte de Tilly, Général des Troupes de l'Empereur Ferdinand II, défit Chriſtian de Brunſwick & le Bâtard de Manſfeld.

XXII. En 1635, le 20 Mai, la bataille d'Avein, gagnée par les Maréchaux de Châtillon & de Brezé, contre l'armée Eſpagnole, commandée par le Prince Thomas de Savoie.

XXIII. En 1642, le 26 Mai, la bataille de Honnecourt, près du Catelet, où Dom Franciſco de Mello, Gouverneur des Pays-Bas, & le Baron de Beck, défirent le Comte de Guiche, depuis Maréchal de Grammont.

XXIV. En 1648, le 20 Août, la bataille de Lens, gagnée par le Prince de Condé, contre l'Archiduc Léopold, qui commandoit l'armée d'Eſpagne.

XXV. En 1654, le 25 Août, le combat d'Arras, aſſiégée par l'Archiduc Léopold & par le Prince de Condé, qui furent forcés dans leurs lignes par M. de Turenne.

XXVI. En 1656, le 16 Juillet, le combat de Valenciennes, aſſiégée par les Maréchaux de Turenne & de la Ferté, qui furent attaqués & forcés dans leurs lignes par Dom Juan d'Autriche, accompagné de Louis de Bourbon, Prince de Condé.

XXVII. En 1658, le 4 Juin, la bataille

des Dunes, près de Dunkerque, gagnée par M. de Turenne contre Dom Juan d'Autriche & le Prince de Condé.

XXVIII. En 1674, le 11 Août, la bataille de Senef, entre Nivelle & Charleroi, où le Prince de Condé battit l'arriere-garde de l'armée des Alliés, & leur prit tout leur bagage. Il attaqua ensuite le corps de bataille qui s'étoit retranché dans le Village de Senef, où il y eut beaucoup de monde tué de part & d'autre. La nuit fit cesser le combat; mais les François prirent un si grand nombre de drapeaux & d'étendards, qu'ils paroissent avoir eu raison de s'attribuer la victoire.

XXIX. En 1677, le 11 Avril, la troisieme bataille de Cassel, où Philippe de France, Duc d'Orléans, frere unique de Louis XIV, accompagné des Maréchaux d'Humieres & de Luxembourg, défit l'armée du Prince d'Orange, qui venoit au secours de St. Omer.

XXX. En 1678, le 14 Août, la bataille de St. Denis, près de Mons, où le Prince d'Orange vint attaquer le Maréchal de Luxembourg, lorsque le Traité de Paix venoit d'être signé à Nimegue: il croyoit surprendre le Maréchal; mais M. de Luxembourg eut bientôt rangé ses troupes en bataille; elles combattirent avec une extrême valeur, & le Prince d'Orange fut repoussé avec perte.

XXXI. En 1690, le premier Juillet, la

LE DUCHÉ
DE BRABANT.

CEtte Province a le titre de Duché : on lui donne le premier rang parmi les XVII Provinces des Pays-Bas ; & ſes Députés avoient le premier ſuffrage dans les Aſſemblées générales des Etats. Elle eſt entourée de rivieres, ayant la Meuſe à l'Orient & au Nord, la Sambre au Midi & l'Eſcaut au Couchant. En outre le Demer coule du Levant au Couchant, & diviſe le Brabant en deux parties preſqu'égales, avec la Dile, lorſqu'elle a reçu ſes eaux. Elle a une partie du Duché de Gueldre & de l'Evêché de Liege au Levant ; la Flandre & une partie de la Zélande, au Couchant ; le Hainaut & le Comté de Namur, au Midi ; & au Septentrion, la Hollande & l'autre partie du Duché de Gueldre.

Le Brabant a 20 lieues de largeur, 22 de longeur, & environ 80 de circuit : l'air y eſt bon & le terrein fort fertile. Louvain

eſt proprement la Capitale ; mais la Cour réſide à Bruxelles. Les autres Villes ſont Anvers, Bois-le-Duc, Tirlemont, Liere, Dieſt, Nivelle, Bréda, Bergen-op-Zoom, Turnhout, Hooghſtrate, Vilvorde, Montaigu, Gemblours, Arſchot, Leau, Maeſtricht, Meghem, Raveſtein, &c. faiſant en tout le nombre de 26 Villes, ſans compter quantité de Bourgs auſſi conſidérables que les Villes même.

Il y a outre cela quelques Villes particulieres, ſur leſquelles on diſpute pour ſavoir ſi elles reſſortiſſent du Brabant, de la Hollande ou de la Gueldre, comme Grave, Gertruidenberg, Heuſden, Willemſtad, &c.

Les Souverains du Brabant prennent encore le titre de Duc de Lothier, & ils s'engagent même à le prendre le jour de leur Inauguration, par l'Article IV *de la joyeuſe Entrée.* C'étoit le titre de l'ancien Duché de la Baſſe-Lorraine, qui n'eſt plus aujourd'hui d'aucune Province diſtinguée du Brabant.

Le Château de Genappe, ſitué à cinq lieues de Bruxelles, eſt regardé comme le Chef-lieu de ce Duché de Lothier ; & il y a encore pluſieurs Fiefs qui en relevent, que l'on nomme *Fiefs de Lothier*, qui ſont régis par des Coutumes différentes de celles que l'on ſuit dans les autres Fiefs du Brabant.

Dans le temps que les XVII Provinces Belgiques appartenoient à l'Eſpagne, le Roi y nommoit un Gouverneur-Général, qui étoit

ordinairement un Prince ou une Princeſſe de ſon Sang, & qui faiſoit ſa réſidence ordinaire dans la Ville de Bruxelles. Les Patentes de ces Gouverneurs ou Gouvernantes, leur donnoient un pouvoir illimité, mais que le Roi pouvoit reſtreindre par les inſtructions particulieres qu'il leur donnoit. Lorſqu'il nommoit à cette place des Seigneurs qui n'avoient pas la qualité de Princes, leurs pouvoirs étoient plus bornés, & il ne les nommoit que *par proviſion*; ce qui étoit formellement exprimé dans leurs Patentes; au-lieu que les Princes avoient ce Gouvernement à vie, & ils étoient regardés comme inamovibles, à moins qu'ils ne jugeaſſent à propos de donner leur démiſſion, ou de demander leur rappel.

Il n'y a plus que les Provinces ſoumiſes à la Maiſon d'Autriche qui aient un Gouverneur-Général. Quand il eſt Prince, la Cour de Rome entretient toujours auprès de lui un Nonce, qui a le titre d'Archevêque. Elle ne lui envoie qu'un Inter-Nonce quand il n'a pas la qualité de Prince.

Il eſt d'uſage de nommer un Succeſſeur au Gouverneur-Général des Pays-Bas Autrichiens, en cas de mort, par une dépêche cachetée, que les Eſpagnols nommoient *Piéga de Providencia*, laquelle ſe dépoſe au Château d'Anvers. Le Gouverneur-Général a auprès de lui un *Miniſtre Plénipotentiaire*, nommé par la Cour de Vienne. Cet emploi étoit

étoit inconnu avant l'année 1716. Il fut créé en faveur du Maréchal de Konigſegg, alors Lieutenant-Général, qui en prit poſſeſſion dans les Pays-Bas Autrichiens, au nom & par l'autorité de l'Empereur Charles VI. Il fut remplacé, la même année, par le Marquis de Botta, dont le Miniſtere ceſſa au commencement de l'année 1725. Depuis ce temps-là il n'y eut point de Miniſtre-Plénipotentiaire juſqu'en 1745, que le Comte de Konigſegg-Erps, neveu du Maréchal, eut le même emploi, pendant l'abſence du Duc Charles de Lorraine. Le Comte, aujourd'hui Prince de Kaunitz-Ritberg, lui ſuccéda en 1745, & il fut remplacé l'année ſuivante par le Comte de Bathiani. Le Marquis de Botta arriva enſuite à Bruxelles avec la même qualité & avec le droit de repréſenter le Gouverneur-Général, & d'exercer ſon autorité pour tous les cas où S. A. R. ſeroit abſente du Pays. Ce Marquis ayant enſuite deſiré de retourner en Italie, fut nommé pour y exercer la charge de Miniſtre-Plénipotentiaire, comme il avoit fait dans les Pays-Bas. Alors le Comte Charles de Cobentzel, Miniſtre Impérial dans l'Empire, fut nommé à cette importante Place dans les Pays-Bas Autrichiens, par l'Impératrice Marie-Thérese, Reine de Hongrie & de Boheme, avec les mêmes droits & les mêmes prérogatives que ſes Prédéceſſeurs; & après celui-ci Mgr. le Prince de Starhemberg, qui

étant appellé à Vienne, pour y remplir la Charge de Miniſtre d'Etat, fut remplacé par le Comte de Belgiojoſo.

Le Souverain n'ordonne aucune impoſition dans le Duché de Brabant, ſans le conſentement des Etats de la Province, & c'eſt le Chancelier qui en fait la demande au nom & de la part de Sa Majeſté : on ne doit pas en conclure qu'ils aient une Juriſdiction, proprement dite, ni participent aux attributs de la Puiſſance ſouveraine ; ils ne ſont que les Repréſentants du corps entier des Sujets. Les tributs qu'ils levent ſur les Peuples, quoiqu'impoſés en vertu de leur conſentement, appartiennent au Souverain, eu égard à la ſomme qu'ils ont accordée ; & ſans le concours de ſon autorité, nulle eſpece d'impoſition ne peut être légitime. Telle eſt l'eſſence & la conſtitution d'un corps d'Etat en général : il y auroit de grands inconvénients à la détruire ; il n'y en auroit pas moins à étendre leur pouvoir au-delà de ſes juſtes bornes. C'eſt ce qu'on éprouva dans le temps des troubles, où ils prirent en main les rênes du Gouvernement du Pays, comme s'ils en euſſent été les véritables Souverains.

Les Etats de Brabant ſont compoſés de Nobles, de Prélats, & de Députés des Villes.

Les Prélats qui compoſent le premier ordre, ſont : 1°. l'Archevêque de Malines,

comme Abbé d'Afflighem. 2°. L'Evêque d'Anvers, comme Abbé de Saint-Bernard: cette Abbaye avoit été assignée pour dot aux Evêques d'Anvers, lorsque l'on y établit un Siege Episcopal; mais les Religieux obtinrent dans la suite la permission de se choisir un Abbé, & il se fit à cette occasion un partage égal des biens de l'Abbaye entre l'Evêque & le Monastere. Depuis ce temps-là, l'Evêque & l'Abbé sont également admis aux Etats de Brabant. 3°. L'Abbé d'Vlierbeek; 4°. celui de Villers; 5°. celui de Saint-Bernard, dont on vient de parler; 6°. celui de Saint-Michel; 7°. celui de Grimberghen; 8°. celui de Parc, qui a la qualité d'Aumônier de la Cour des Ducs de Brabant; 9°. celui de Heylessem; 10°. celui d'Everbode; 11°. celui de Tongerloo; 12°. celui de Dileghem; 13°. celui de Sainte-Gertrude.

Pour entrer aux Etats de Brabant en qualité de Noble, il faut avoir au moins le titre de Baron, ou un autre plus relevé, attaché à une Terre Seigneuriale, & située dans la Province. On exige de plus que chaque Baron ait au moins 4000 florins de revenu dans le Brabant. Les Comtes & les Marquis doivent en avoir 12000, & les plus hauts titres, au moins 20000. Leur Noblesse doit être ancienne de nom & d'armes de quatre côtés, & admissible dans les Chapitres, où l'on ne reçoit que des filles d'une naissance

illustre. Les Nobles ne sont nommés dans les Etats assemblés, que par le titre attaché à la Terre qui leur donne droit d'y assister.

L'Abbé de Gemblours, quoique Chef de la plus ancienne Abbaye de la Province, n'entre pas cependant aux Etats de Brabant comme Ecclésiastique, mais comme premier Noble, & il se place à la tête de la Noblesse. On a proposé quelques difficultés contre un arrangement si bizarre; il n'est fondé, dit-on, que sur l'usage, comme si le rang que l'on prend dans la plupart des Assemblées & le cérémonial que l'on y observe, étoient toujours fondés sur des titres authentiques, sans aucun égard à l'usage & à la coutume. On ajoute que l'on lui donne le titre de Comte de Gemblours, quoiqu'il n'y ait aucun vestige de l'érection de cette Terre en Comté de Brabant; c'est que le titre primordial en est perdu, parce qu'il est trop ancien. Cette Abbaye est la plus ancienne de la Province: ses premiers titres sont donc de la plus haute antiquité, &, par conséquent, ils ont dû périr comme une infinité d'autres par l'injure des temps. Ces anciens Barons, qui ont eu séance aux Etats de Brabant de temps immémorial, se seroient-ils laissés précéder par ce Religieux, s'il n'y avoit pas été autorisé par un titre supérieur à celui de simple Baron? Mais voyant que le Comté de Gemblours étoit réuni à son Abbaye, ils lui laissèrent prendre aux Etats la place d'un

Comté. Auroient-ils souffert qu'il occupât une telle place, s'ils n'avoient pas été surs que la Terre de Gembloux avoit été érigée en Comté par un titre inconteſtable? Il paroît singulier que cet Abbé prenne le pas sur les Ducs & sur les Princes. On n'en doit pas être surpris, si l'on fait réflexion que la Terre qu'il posſede, étoit érigée en Comté avant celle de ces Ducs & de ces Princes, dont le titre eſt plus récent que la fondation des plus anciennes Abbayes du Brabant; car il faut remarquer que les Nobles prennent le rang que leur donne le titre de la Terre du Chef de laquelle ils ont entrée aux Etats; de sorte qu'un Duc qui y entre à titre de Baronnie, ne prend son rang que parmi les Barons. Quant à ceux qui ont le même titre, leur rang eſt réglé suivant l'ancienneté du serment que chacun d'eux a prêté aux Etats.

Le tiers-Etat étoit composé autrefois des Députés de toutes les Villes, & même des Bourgs considérables du Brabant; mais depuis long-temps le droit d'envoyer des Députés du Tiers-Etat a été attaché privativement aux Villes de Louvain, de Bruxelles, d'Anvers, de Bois-le-Duc, que l'on nomme, par cette raison, *les quatre Chef-Villes*: ce droit a ceſſé à l'égard de la derniere, lorſqu'en 1629, elle paſſa au pouvoir des Etats-Généraux de la République de Hollande. Chacune de ces Chef-Villes a permiſſion d'envoyer à l'Aſſemblée des Etats, autant

de Députés qu'elle juge à propos ; & c'eſt le Magiſtrat de chacune de ces Villes qui a droit de les choiſir : mais depuis long-temps les Villes de Louvain & d'Anvers n'y envoient que leur premier Bourguemeſtre & un Conſeiller-Penſionnaire ; celle de Bruxelles y envoie toujours le premier Bourguemeſtre, le premier Echevin & un Conſeiller-Penſionnaire.

Les Prélats & les Nobles prennent par eux-mêmes leur réſolution ſur les affaires qui ſe traitent dans les Etats ; mais les Députés des Villes ſont obligés de rendre compte à leurs Commettants des propoſitions que l'on fait, & d'attendre leurs ordres.

Les réſolutions des Etats de Brabant ne ſe prennent que ſur les ſuffrages unanimes des trois ordres, & dans chaque ordre on décide à la pluralité des voix ; c'eſt un uſage établi de temps immémorial, qui n'eſt fondé ſur aucun titre primordial que l'on puiſſe produire. Le conſentement eſt ordinairement plus difficile à former dans l'ordre du Tiers-Etat que dans les deux autres, parce qu'il eſt compoſé d'un plus grand nombre de têtes, dont il faut prendre les avis dans les trois Chefs-Villes.

Les Prélats & les Nobles, en prenant une réſolution, ſur-tout en matiere d'Aides & de Subſides, ont toujours ſoin d'y ajouter cette clauſe : *A condition que le Tiers-Etat ſuive, & autrement pas.*

Les Etats de Brabant s'assemblent ordinairement deux fois l'année; savoir, vers le mois de Mars & vers le mois d'Octobre; ce qui n'empêche pas les Assemblées extraordinaires, lorsque le service du Souverain & les besoins publics l'exigent : mais ceux des autres Provinces ne peuvent s'assembler dans aucun cas, sans être spécialement convoqués par le Souverain.

Depuis que les Subsides sont devenus une charge annuelle & permanente, les Etats de Brabant, & ceux des autres Provinces, qui sont chargés de la direction & du recouvrement des impositions, établissent des Députés permanents pour y veiller. La Députation des Etats de Brabant se tient à Bruxelles : elle est composée de deux Prélats & de deux Nobles, qui doivent être renouvellés & confirmés tous les trois ans, auxquels on joint le premier Bourguemestre & un Conseiller-Pensionnaire de Louvain, de Bruxelles & d'Anvers.

Les Etats ont aussi un Receveur principal dans chacune de ces trois Villes, dans la Caisse duquel les Receveurs particuliers des diverses Communautés, versent le produit des impositions. La forme & la composition des Etats est la même dans les autres Provinces, à quelques différences près. Par exemple, ceux de la Province de Limbourg sont composés des Députés de quatre Districts; & pour y être admis en qualité

de Nobles, il suffit d'être issu d'une ancienne Noblesse, & de posséder dans le District où l'on veut être admis, un Bien noble, avec haute, moyenne & basse Justice. Dans ceux du Duché de Luxembourg & du Comté de Chiny, qui y est incorporé depuis l'an 1364; l'unanimité des suffrages n'est point nécessaire pour l'établissement des impositions; il suffit que les trois Ordres consentent à la même somme à la pluralité des voix; & lorsque les trois Ordres consentent à des sommes différentes, on forme un total de ces trois sommes, & le tiers de ce total est regardé comme accordé d'un consentement général des trois Ordres; c'est ce qu'on appelle *tiercer*.

Le Clergé n'est point admis dans les Etats de Gueldre, qui ne sont composés que des Députés de la Ville de Ruremonde. Pour être admis à ces Etats en qualité de Noble, il faut prouver huit quartiers nobles; quatre du côté paternel, & quatre du côté maternel.

Dans les Etats de Flandres, il y a huit voix principales. Le Clergé de Gand y a une voix; celui de Bruges, une voix; la Généralité des Villes, trois voix; la Généralité des Châtellenies, trois voix. Pour trouver la triple voix de la Généralité des Villes, chaque Ville y est comprise & y a une influence proportionnée au contingent qu'elle paie dans les charges publiques. Pour trou-

ver la triple voix des Châtellenies, chaque Châtellenie, Corps, Métier ou Communauté, y a une influence proportionnée à son contingent; il y a toujours huit Députés à l'Assemblée; savoir un de Gand, un de Bruges, trois de la Généralité des Villes, & trois de la Généralité des Châtellenies.

Dans les Etats du Hainaut, le Corps du Clergé est composé de 17 Membres; savoir six Abbés, quatre Députés des Chapitres, & sept Doyens Ruraux, que l'on appelle dans le Pays, *Doyens de Chrétienté.* Pour y avoir séance dans le Corps de la Noblesse, il faut être issu de pere, d'aïeul, de bisaïeul & de trisaïeul nobles en ligne directe & légitimes, & tenus pour tels, du moins pendant les cent dernieres années; & de plus, vérifier que l'on est Seigneur d'une Terre à clocher, ou du moins que l'on est propriétaire de six bonniers de terre dans le Hainaut, soumis à l'Impératrice-Reine.

Dans les Etats de Namur, l'Aspirant doit prouver six générations de Noblesse, y compris le premier ennobli: il doit pareillement prouver qu'il possede en propre une Seigneurie avec haute Justice, ou un bien d'au-moins quatre charrues de labour.

Quant à l'administration de la Justice en général, chaque Ville & chaque Village des Pays-Bas a un corps de Magistrature, composé de plusieurs personnes, qui sont les Juges du District où ils sont situés. Il y a aussi

un Officier de Justice & de Police, connu sous le titre *de Mayeur*, *d'Amptman*, *de Drossard*, *de Bailli ou d'Ecoutette*, ou autre semblable : cet Officier est chargé, par son Emploi, du maintien, de l'ordre & de la tranquillité publique, & c'est à sa poursuite que les Juges statuent sur la punition des crimes. Dans quelques-unes des Provinces, on appelle des Jugements rendus par les Juges de chaque Bourg ou Village, au Magistrat de la Ville principale du Canton où ils sont situés; dans d'autres, les appels sont portés au Conseil de la Province, ainsi que celui des Sentences rendues par les Magistrats des Villes. Un usage particulier de la Province du Hainaut, c'est que l'on n'y poursuit point, par contumace, un accusé fugitif, ou tellement caché que l'on ignore le lieu de sa retraite.

DU CONSEIL DE BRABANT.

Il est composé du Chancelier & de quinze Conseillers, d'un Conseiller-Fiscal, d'un Procureur-Général, de deux Greffiers & de six Secrétaires; il est distribué en deux Chambres, dont le Chancelier change la composition comme il le juge à propos. Celle où le Chancelier préside, est composée de huit Juges, & l'autre Chambre de sept. Quoique, en général, les Emplois du Brabant ne puissent être possédés que par des Brabançons, cependant le Souverain est en droit

de disposer de deux Places de Conseillers & de deux Places de Secrétaires, en faveur des Etrangers. Ces Charges, non plus que celles des autres Conseillers, dans quelque Tribunal que ce soit, ne sont point vénales, & n'entrent point dans le commerce comme dans d'autres Pays, où les Charges de Judicature, achetées à prix d'argent, se transmettent aux héritiers comme un bien de famille. La Juridiction & les prérogatives du Conseil de Brabant sont fort étendues; aucune Ordonnance ne peut être exécutée dans les Provinces de Brabant & de Limbourg, que de son avis, signé par un Secrétaire Brabançon, & sous le Sceau particulier de cette Province, dont le Chancelier a la garde.

Outre le Duché de Brabant, sa Juridiction s'étend sur celui de Lothier & sur le Marquisat du Saint-Empire, incorporés dans le Brabant; sur toute la Province de Limbourg, qui comprend aussi le Duché de ce nom; les Pays de Fauquemont, de Daelem & de Rolduc, nommés Pays *d'outre-Meuse*.

Ce Conseil fut établi à Cortenberg, entre Bruxelles & Louvain, en 1312, par le Duc Jean II; mais Philippe-le-Bon, Duc de Bourgogne, le fixa à Bruxelles l'an 1463.

Il y a dans le Brabant quatre grands Officiers héréditaires; 1°. *le Chambellan*; 2°. *le Sénéchal*; c'est le Duc d'Aremberg qui possede ces deux charges: la premiere, comme Baron de Rotselaer; la seconde,

comme Baron de Héverle. 3°. Le Duc d'Urſel a celle de *Maréchal*, comme Baron de Wéſemael. 4°. Le Marquis de Wemmel a celle de *Guidon*, comme Seigneur d'Aſſche; celui-ci porte l'étendard à l'Inauguration du Souverain, & le Duc d'Urſel porte l'épée. Le Prince de Rubenpré avoit la Charge de grand *Veneur* du Brabant; & le Prince Everberg de Rubenpré, celle de grand *Fauconnier*.

Il y a auſſi dans le Brabant un grand *Droſſart*, un grand *Foreſtier*, un grand *Gruyer* & un grand *Louvetier*.

On a déja remarqué que les Flamands ſont extrêmement attachés à leurs Privileges. Il y en a qui ſont communs à toutes les Provinces, & d'autres qui ſont particuliers aux Duchés de Brabant & de Limbourg.

PRIVILEGES COMMUNS A TOUTES LES PROVINCES.

En général, les Peuples ne peuvent être chargés d'Impôts, ſans le conſentement des Etats des Provinces.

Chacun doit être jugé par ſon Juge compétent, établi d'ancienneté pour adminiſtrer la Juſtice.

Perſonne ne peut être évoqué en Juſtice hors du Pays, nommément pas à la Cour de Rome.

Ces Privileges ſont communs à toutes les Provinces. Il eſt à remarquer néanmoins que la partie de la Flandre, cédée à la France

France par les Traités d'Aix-la-Chapelle & de Nimegue, & rétrocédée à la Maison d'Autriche par ceux d'Utrecht, de Radstadt & de Bade, est régie, par rapport aux Subsides, sur le pied qu'elle étoit sous le Gouvernement François.

Les Subsides annuels & ordinaires y sont imposés par la seule autorité de Sa Majesté, & ce n'est que pour les Subsides extraordinaires qu'on demande le consentement des Administrations de ce Pays, dont on se passeroit même, si elles s'opiniâtroient à ne pas condescendre aux demandes du Gouvernement : aussi l'Empereur Charles VI & son auguste Héritiere n'ont fait à leur Inauguration aucuns serments aux Peuples de la Flandre rétrocédée ; & cette cérémonie n'a consisté qu'à recevoir dans la Ville d'Ypres, le serment de fidélité des Peuples.

Dans toutes les Provinces, le Souverain reçoit, lors de son Inauguration, le serment des Peuples ; représentés par les Etats, & leur en prête un de son côté, par lequel il leur promet, en général, qu'il les gouvernera comme bon & léal Seigneur, & qu'il conservera leurs Privileges, Coutumes & Usages. Ce n'est que dans les Provinces de Brabant & de Limbourg que le serment du Souverain porte sur des Privileges exprimés en détail, ainsi qu'on va le voir.

Privileges particuliers des Duchés de Brabant & de Limbourg, que le Souverain fait ſerment de maintenir lorſqu'il prend poſſeſſion de ſa Souveraineté, & que l'on nomme, par cette raiſon, la Joyeuſe Entrée.

La Joyeuſe Entrée conſiſte aujourd'hui dans un Recueil de LIX Articles d'anciens Privileges, dont le Souverain, lors de ſon Inauguration, promet, ſous ſerment, l'obſervation aux Etats de Brabant & de Limbourg. Cette derniere Province eſt unie au Brabant depuis la conquête qu'en fit Jean I, Duc de Brabant, en 1288; & en conſéquence de cette union, confirmée irrévocablement par un Traité du 4 Novembre 1415, les diſpoſitions de la Joyeuſe Entrée ſont communes aux habitants des deux Provinces.

Les Etats de Brabant aſſiſtent en corps à la cérémonie de l'Inauguration, & ceux de Limbourg par Députés. Depuis 150 ans elle s'eſt faite conſtamment à Bruxelles, nonobſtant les proteſtations de la Ville de Louvain, où les Inaugurations ſe célebroient autrefois. Voici les principaux Articles de la Joyeuſe Entrée, tels qu'ils ont été déclarés par l'Empereur & Roi, le 17 Juillet 1781, aux Etats de Brabant & de Limbourg, & jurés, au nom de S. M., par S. A. R. Albert-Caſimir, Duc de Saxe-Teſchen, Gouverneur Général des Pays-Bas, du chef de ſon Auguſte Épouſe.

I. Sa Majeſté leur ſera bon, équitable & léal Seigneur : il ne les gouvernera pas par la force, ni par volonté, ni autrement que par Droit & Sentence, & devant les Juges ordinaires.

III. Sa Majeſté n'entreprendra pas de guerre pour cauſes concernant les Pays de Brabant & de Limbourg, que du conſentement des Villes & Pays de Brabant; elle ne prendra pas d'engagement tendant à retrécir les limites ou à diminuer les droits, libertés ou privileges des mêmes Pays.

IV. Sa Majeſté prendra le titre & les Armes de Lothier, de Brabant, de Limbourg & du Marquiſat du Saint-Empire; d'après ces titres & armes, elle fera graver un Sceau diſtingué de ſes autres, par une marque notable, lequel devra toujours demeurer dans le Brabant, & dont on ſcellera toutes choſes concernant les Pays de Brabant & d'outre-Meuſe, ſans en ſceller d'autres; de plus, ces Actes ſeront dépêchés par l'un des Secrétaires de Sa Majeſté, ordonné pour les affaires de Brabant.

V. Sa Majeſté compoſera ſon Conſeil de Brabant de ſept perſonnes, dont l'un ſera Chancelier & Scelleur, natif de Brabant, ſachant les langues Latine, Wallonne & Flamande, qui gardera le Sceau de Brabant; quatre autres ſeront Brabançons, ou devront poſſéder une Baronnie d'Eſtocq par eux-mêmes, ou du chef de leurs femmes; &

les deux autres pourront être Etrangers, au choix de Sa Majesté, pourvu qu'ils sachent le Flamand.

Par ce Conseil, ainsi composé, & par les autres personnes que Sa Majesté trouvera bon d'y ajouter, elle fera traiter & expédier toutes les affaires du Pays de Brabant & d'outre-Meuse, concernant la Justice & ce qui en dépend, soit Provisions ordinaires de Justice, Statuts, Edits, Ordonnances ou Mandement; & ne sera le dit Conseil soumis à d'autres ordres que ceux de Sa Majesté ou de son Gouverneur-Général, ou Gouvernante-Générale.

Les Conseillers & Secrétaires avant que de prendre possession de leurs Places, jureront aux Etats qu'ils ne concourront jamais à aucun Acte tendant à aliéner ou à engager aucune partie des Pays de Brabant ou de Limbourg, sans le consentement des Etats.

Sa Majesté fera corriger par le Conseil des Nobles & des bonnes Villes de son Pays de Brabant, les prévarications que les Conseillers, le Scelleur ou les Secrétaires, pourroient commettre au fait de leur Office.

VI. Les Membres du Conseil de Brabant devront être Brabançons, & nés de légitime mariage, ou possédant une Baronnie d'Estocq, à la réserve de deux Conseillers exceptés par l'article V.

VII. Le Conseil se tiendra dans le lieu

où Sa Majesté résidera en Brabant ; & pendant les absences de Sa Majesté, dans un lieu commode de la Province. La chambre des Comptes sera tenue ainsi qu'elle a été jusqu'à présent.

VIII. Les Lettres-Patentes ou Closes, qui s'expédieront au Conseil de Brabant, seront conçues dans la langue que l'on parle aux lieux pour lesquels elles sont destinées.

IX. Le Chancelier ou Scelleur du Conseil de Brabant, devra être né de légitime mariage & Brabançon, ou possédant une Baronnie d'Estocq, sachant les trois langues énoncées à l'Article V, & sera le serment rappellé au même Article.

Les Secrétaires de S. M. en Brabant, & le Clerc du Registre de ses Fiefs, c'est-à-dire le Greffier de la Cour Féodale, seront nés Brabançons, sauf que S. M. pourra établir au Conseil de Brabant deux Secrétaires qui ne sont pas Brabançons.

X. Les Chanceliers & Gens du Conseil, les Secrétaires & les Gens de la Chambre des Comptes en Brabant ; les Clercs, Drossards, Gruyers, & tous autres Officiers, même ceux du plat-Pays ; les Bourguemestres & Echevins des Villes, & tous autres qui administrent la Justice, soit de la part de S. M. ou de ses Vassaux, jureront l'observation de la Joyeuse Entrée.

XI. Les Pays de Limbourg & d'ou-

tre-Meuse demeureront unis à jamais au Brabant.

XII. Ceux qui prendront en ferme les Thonlieux de Sa Majesté, ou qui y auront part, ne pourront, pendant la durée de cette ferme, être reçus dans les Magistrats des Villes, non plus que ceux qui ont part aux monnoies.

XVI. Si quelqu'un se trouve appréhendé dans les Pays de Brabant ou d'outre-Meuse, S. M. ne le fera ni le laissera conduire prisonnier hors des mêmes Pays.

XVII. Sa Majesté ne fera battre aucun denier en Brabant, sinon de l'avis & du consentement des Etats, & ce denier ne pourra être altéré.

XVIII. Tous Officiers, en Brabant, devront être nés en légitime mariage.

XIX. Sa Majesté ne fera grace d'un homicide à personne, à moins qu'auparavant il n'ait satisfait les parents du défunt.

XXI. Sa Majesté ne souffrira pas qu'un Brabançon puisse faire saisir ou astreindre en Justice un autre Brabançon hors de la Province, & les contrevenants seront condamnés à 200 marcs d'or, ou autrement corrigés à l'arbitrage du Conseil de Brabant.

XXIV. Ceux qui trahiront, contre Sa Majesté, ses Pays de Brabant ou d'outre-Meuse, ou qui donneront des secours aux Ennemis des mêmes Pays, encourront confiscation de corps & de biens, & Sa Majesté

ne leur fera grace, à l'effet de demeurer dans les mêmes Pays, que sur le consentement des Etats.

XXIX. Les Villes & Terres que Sa Majesté ajoutera à son Pays de Brabant, par droit de conquêtes, avec les armes des Brabançons, y seront unies, & jouiront des privileges de Brabant.

XXX. Si quelqu'un desire qu'il soit procédé à l'abornement de ses Terres avec celles de S. M., elle y consentira.

XXXIII, XXXIV & XXXV. Ces articles établissent la liberté de la chasse * par tout le Brabant, à la réserve des bois de Soigne, de Zaventerloo, de Groothéuyst, de Merdacle, de Grootenhout & des franches Garennes, reconnues pour telles depuis l'an 1367.

XXXVII. Le Bailli du Brabant Wallon devra être Brabançon, ainsi que ses Officiers subalternes.

XXXVIII. Les Officiers subalternes de S. M. & Receveurs particuliers, devront être Brabançons, de même que les Châtelains des Châteaux du Brabant, à moins qu'ils ne possedent des biens d'Estocq dans

* Cette liberté de la chasse consiste à pouvoir chasser toutes sortes de gibiers, *poil contre poil*, & *plume contre plume*; c'est-à-dire avec des chiens ou avec des oiseaux de proie, sans armes à feu.

le dit Pays de Brabant, soit de leur chef ou par mariage.

XLI. La Ville d'Anvers, ses appartenances & dépendances, demeureront unies à toujours au Brabant, de même que la Ville de Nivelles.

XLII. Lorsque S. M. fera convoquer les Etats de Brabant & d'outre-Meuse, cette convocation se fera toujours quinze jours avant celui designé pour l'Assemblée, à moins que l'objet de l'Assemblée ne requiere une grande célérité, pour éviter quelqu'inconvénient; & ces Assemblées se tiendront dans un lieu commode, où les Etats puissent aller avec sûreté, & s'en retourner de même. Chacun pourra y dire librement son opinion, sans pour cela encourir l'indignation ou la disgrace de S. M. ou de quelqu'autre en aucune façon.

XLIII. Sa Majesté tiendra sa Cour Féodale dans le lieu où elle résidera dans son Pays de Brabant; & en cas d'absence, elle autorisera un homme de bien, qualifié à être Conseiller en Brabant, lequel, en son absence, recevra les hommages de Fiefs, & tiendra les Plaids dans le lieu où sera la résidence du Conseil de Brabant.

XLVI. Sa Majesté n'accordera aucuns privileges aux Nations tenant leur station dans son Pays de Flandres, qui pourroient redonder au désavantage de son Pays ou habitants de Brabant.

XLVIII. Sa Majesté tiendra unis à son Pays de Brabant, les Pays & Villes de Heusden & de Gertruidenberg, si avant qu'elle peut le faire en droit & raison.

L. Sa Majesté promet que les Pays & Villes de Grave, les Pays de Cuyck, Kessel & Oyen demeureront toujours annexés au Brabant, si avant qu'en droit il se pourra faire.

LVII. Aucune Abbaye, Prélature ou Dignité, ne sera donnée en commande, & Sa Majesté s'employera pour obtenir du Siege de Rome une réduction des Annates, moyennant que les Prélats & Monasteres se chargent de la dépense nécessaire pour cette réduction.

LVIII. Sa Majesté confirme en général aux Prélats, Nobles, Villes, & à tous ses Sujets du Pays de Brabant & d'outre-Meuse, tous les droits, franchises, privileges, chartres, coutumes, usages & autres droits qu'ils ont, & qui leur ont été donnés par les Ducs & Ducheſſes de Brabant, ainsi que ceux dont ils ont joui & usé, nommément les additions à la Joyeuse Entrée du Duc Philippe-le-Bon, du 20 Septembre 1451, & du 28 Novembre 1457, ainsi que les additions de l'Empereur Charles V, des 12 & 26 Avril 1515.

LIX. Sa Majesté n'alléguera pas qu'elle n'est pas tenue d'observer les dits droits, priviléges & usages confirmés en général,

par la raiſon qu'elle ne les auroit pas accordés ou promis en particulier.

S'il arrivoit que Sa Majeſté ceſſât d'obſerver les Privileges, en tout ou en partie, elle conſent qu'en ce cas ſes Sujets ceſſent de lui faire ſervice juſqu'à ce que les contraventions aient été reparées.

Les Officiers établis contre la diſpoſition de la *Joyeuſe Entrée*, ſeront incontinent deſtitués.

Outre les Articles de la *Joyeuſe Entrée*, le Souverain promet auſſi en particulier l'obſervation des Additions de Philippe-le-Bon & de Charles V, rappellés à l'Article LVIII; mais ces Additions n'ont guere pour objet que des arrangements paſſagers, dont il ne s'agit plus aujourd'hui; ou des diſpoſitions qui ont été inſérées dans les Joyeuſes Entrées poſtérieures: il n'y a que les Articles ſuivants qui méritent d'être remarqués.

Par l'Article II de l'Addition de Philippe-le-Bon, de 1451, le Souverain promet de garantir ſes Sujets contre tout exercice indû de la Juriſdiction Eccléſiaſtique; & par un autre Article, il proſcrit l'acquiſition des biens immeubles par les mains-mortes.

Par la ſeconde Addition de Charles V, du 26 Avril 1515, accordée à la demande des Députés des Villes, Franchiſes, & du plat-Pays de Brabant, le Souverain promet que

les Cours ſpirituelles pour le Brabant, ſeront établies dans la Province.

Article V. Qu'il n'accordera à aucun Particulier, de quelqu'état, nation, pays ou condition qu'il ſoit, des Lettres de répit, ſinon *in forma Juris*, ſous caution à mettre en Brabant, & que ces Lettres ne ſeront accordées qu'une fois.

Article VI. Que les ſoi-diſants Egyptiens, entrant dans le Brabant, ſeront punis de mort.

Article XIII, XIV & XV. Que les mains-mortes ne pourront acquérir des biens immeubles dans les Pays de Brabant & de Limbourg, ſans le conſentement du Souverain & des Gens de Loi des Chefs-Villes, ſous leſquelles les biens ſont ſitués.

Il faut voir préſentement la ſuite des Ducs de Brabant, qui nous ſont connus depuis le commencement du ſeptieme ſiecle.

DUCS DE BRABANT.

I. Pepin de *Landen*,* Prince de Hasbaie & de Tongres, fils du Duc Carloman, & Maire du Palais d'Auſtraſie, eſt reconnu pour premier Duc de Brabant. Il épouſa

* Pluſieurs Auteurs rapportent encore d'autres Ducs de Brabant avant ceux ci ; ſavoir, I. Taxandre. II. Anſegiſe. III. Charles-le-Bel. IV. Lando. V. Auſtraſius. VI. Charles Naſo VII. Charles Hasbanius. VIII. Carloman, & enfin Pepin de Landen.

Idubergue, femme de sainte vie, de laquelle il eut Grimoald, & deux filles, Ste. Gertrude & Ste. Begge; il mourut en 647.

II. Grimoald, fils de Pepin, ne regna pas long-temps; car ses Sujets se révolterent contre lui, & le menerent au Roi Clovis II, qui le fit mourir l'an 658. Il eut un fils nommé Hildebert, qui fut tué dans une bataille avant la mort de son pere.

III. Ste. Begge, sœur de Grimoald, gouverna ensuite avec son mari Ansegise, Duc & Comte Palatin, fils de St. Arnould, depuis Evêque de Metz. Ansegise ayant été assassiné l'an 685, Ste. Begge se retira au Bourg d'Andenne, où elle finit ses jours, après y avoir fondé un Chapitre de Chanoines & de Chanoinesses.

IV. Pepin II, surnommé *de Herstal*, fils d'Ansegise & de Ste. Begge, épousa Plectrude, laquelle est morte à Cologne en odeur de sainteté; il en eut trois fils & une fille. Dreux fut Duc de Champagne; Grimoald mourut pour la foi; Sylvin se fit Moine, & leur sœur Norberge vécut saintement. Pepin mourut en 714 au Château de Jupille-sur-Meuse, laissant pour héritier de ses Etats, Charles *Martel*, fils d'Alpaïde, sa concubine.

V. Charles *Martel*, Prince courageux, vainquit tout ce qui s'opposoit à ses armes; il se rendit si redoutable, que les François, lui présenterent la Couronne, après la mort de

de Childeric II; mais il la refusa, & éleva sur le Trône Thierry, fils de Dagobert. Il mourut en 741, & fut inhumé à Saint-Denis parmi les Rois.

VI. Pepin III, dit *le Bref*, fils de Charles *Martel*, fut couronné Roi de France en 751. Ce Prince, plein de zele pour la Foi, a souvent secouru le Saint-Siege contre ses ennemis. Il mourut en 768, & fut enterré à Saint-Denis.

VII. Charles, son fils, fut nommé *le Grand* ou *Charlemagne*, par rapport à sa taille & à ses faits héroïques. Après avoir gouverné l'espace de trente-deux ans, il fut couronné Empereur des Romains par le Pape Léon III. Il mourut à Aix-la-Chapelle, l'an 814, en opinion de Sainteté.

VIII. Louis I, son fils, surnommé *le Débonnaire*, lui succéda en tous ses Royaumes. Il mourut en 840, âgé de 64 ans, & fut enterré à Metz en Lorraine.

IX. Lothaire succéda à l'Empire & aux autres Etats de son pere. Il se fit Moine à l'Abbaye de Prum, l'an 855, après avoir partagé ses Etats entre ses trois fils: il donna l'Empire à Louis son aîné, le Royaume de Lorraine & le Duché de Brabant à Lothaire, & le Royaume de France à Charles *le Chauve.*

X. Lothaire II ne laissa point d'enfants légitimes, & mourut à Plaisance en 869.

XI. Charles, dit *le Chauve*, Empereur

& Roi de France, hérita de la Lorraine & du Brabant, par la mort de son frere Lothaire II; mais il n'en jouit que peu de temps, car il mourut empoisonné l'an 877.

XII. Louis II, dit *le Begue*, Empereur & Roi de France, Duc de Lorraine & de Bourgogne, fils du précédent, mourut à Compiegne l'an 879.

XIII. Louis III, & Carloman, enfants du précédent, n'ont regné que cinq années; le premier mourut en 883, & l'autre en 884.

XIV. Charles *le Simple*, Roi de France & de Lorraine, fils posthume de Louis *le Begue* & d'Adélaïde, mourut en prison à Péronne, en 929, où Héribert, Comte de Vermandois, l'avoit fait enfermer.

XV. Louis IV, Roi de France, fut surnommé *d'Outremer*, parce qu'il avoit demeuré en Angleterre avec sa mere Ogine, femme de Charles *le Simple*, & fille du Roi Edouard. Ayant été rappellé en France, il gouverna paisiblement, & mourut à Rheims l'an 954.

XVI. Lothaire III, Roi de France, céda à Charles, son frere puîné, la possession de la Lorraine & du Brabant, en 979, & mourut en 986.

XVII. Charles *le Gros*, Duc de Lorraine & de Brabant, fut exclus de la Couronne de France par Hugues Capet, Comte de Paris, qui le retint prisonnier à Orléans, où il mourut misérablement, en 991 ou 994.

XVIII. Othon, fils de Charles, premier

Prince mâle de la race de Charlemagne, mourut en 1005, sans postérité.

XIX. Lambert, Comte de Mons & de Louvain, qui avoit épousé Gerberge, fille de Carles *le Gros*, devint ensuite Duc de Brabant. Il fut tué l'an 1014 à la bataille de Florines, qu'il livra à Godefroi, Comte d'Ardenne, auquel l'Empereur Henri II avoit donné l'investiture du Duché de Lorraine.

XX. Henri I, surnommé *le Vieux*, succéda à Lambert son pere; mais il fut assassiné à Louvain l'an 1038, laissant un fils nommé Othon, qui mourut fort jeune, & trois filles.

XXI. Lambert, dit *Balderic*, succéda à son frere Henri *le Vieux*, & fut tué l'an 1054 dans une bataille près de Tournay.

XXII. Henri II, fils & successeur de Lambert, fut assassiné dans son lit par un Gentilhomme, l'an 1068.

XXIII. Henri III ayant gouverné 22 ans, fut tué l'an 1096 à Tournay, dans un carousel, & ne laissa point d'enfants mâles.

XXIV. Godefroi succéda à son frere, à l'exclusion de ses nieces. On lui donna le surnom de *Barbu*, parce qu'il avoit, dit-on, promis à son pere de ne point se faire raser la barbe, à moins qu'il n'eût reconquis une grande partie des Duchés de Brabant & de Lothier, qui étoit entre les mains du Comte d'Ardenne. L'Empereur Henri V lui en donna l'investiture, après l'avoir ôté à

Henri, Duc de Limbourg. Ce Prince mourut en 1140, & fut enterré à l'Abbaye d'Afflighem, qu'il avoit fondée.

XXV. Godefroi II, son fils, ne gouverna que deux ans. Il mourut en 1142, & fut enterré à Louvain dans l'Eglise de Saint-Pierre.

XXVI. Godefroi III succéda à son pere, & fut nommé *au Berceau*, à cause que n'ayant qu'un an, il fut porté dans un berceau * au milieu de l'armée, lorsque ses troupes étoient prêtes à combattre contre leurs Ennemis, près de Grimbergue. Elles furent si animées à la vue de leur jeune Prince, qu'elles défirent leurs Ennemis, quoiqu'à forces inégales. Ce Prince épousa en premieres noces Marguerite de Limbourg, de laquelle il eut Henri IV, & St. Albert, Evêque de Liege, Cardinal & Martyr; & en secondes noces, Imaine de Los, laquelle, après la mort de son mari, devint Abbesse de Munster-Bilsen. Godefroi III mourut en 1186, & fut enterré auprès de son pere.

XXVII. Henri IV fut nommé, par son pere, en 1172, pour gouverner les Provinces, de concert avec lui; il fit mettre le premier aux armes de Brabant, le Lion d'or sur un fond noir. Il mourut à Cologne l'an 1235, & fut enterré à Saint-Pierre à Louvain.

* Butkens, dans ses *Trophées de Brabant*, nie ce fait.

XXVIII. Henri V, ſon fils, refuſa la Couronne Impériale, que le Pape Innocent IV lui avoit offerte; étant décédé l'an 1247, il fut enterré à l'Abbaye de Villers.

XXIX. Henri VI fut aſſaſſiné par quelques Gentilshommes l'an 1260, & enterré à Louvain aux Dominicains, qu'il avoit fondés.

XXX. Aleide ou Alix, ſon épouſe, lui ayant ſurvécu, gouverna cette Province l'eſpace de ſept ans, pendant la minorité de ſes fils, dont l'aîné Henri ſe fit Religieux dans l'Abbaye de St. Bénigne à Dijon, en 1269, & céda ſes Etats à Jean, ſon frere puîné. Godefroi, leur cadet, fut Comte d'Arſchot.

XXXI. Jean I fut ſurnommé *le Victorieux*, à cauſe de l'heureux ſuccès de ſes armes. Il gagna, l'an 1288, la fameuſe bataille de Woeringhe, près de Cologne. Il mourut l'an 1294, d'une bleſſure qu'il avoit reçue à la main dans un carouſel, qu'on fit à Anvers à l'occaſion du mariage de Jean ſon fils, avec Marguerite, fille d'Edouard, Roi d'Angleterre. Il fut enterré à Bruxelles dans l'Egliſe des Récollets.

XXXII. Jean II, ſurnommé *le Pacifique*, mourut au Château de Tervuren, l'an 1312, & fut enterré à Bruxelles au milieu du Chœur de l'Egliſe de Ste. Gudule.

XXXIII. Jean III, dit *le Triomphant*, lui ſuccéda à l'âge de 12 ans. Il eut trois fils, Jean, Henri & Godefroi, qui mourut-

rent ſans poſtérité avant leur pere, mort en 1355, & enterré dans l'Abbaye de Villers.

XXXIV. Jeanne, ſa fille aînée, lui ſuccéda dans ſes Etats. Elle épouſa premiérement Guillaume II, Comte de Hainaut & de Hollande, qui fut tué l'an 1345 par les Friſons: puis elle épouſa Wenceſlas, fils de Jean, Roi de Boheme, & premier Duc de Luxembourg, qui mourut en 1383, ſans laiſſer de poſtérité. Elle mourut l'an 1406, & fut enterrée aux grands-Carmes à Bruxelles, & ſon mari dans l'Abbaye d'Orval, au Pays de Luxembourg.

XXXV. Antoine, fils de Philippe, Duc de Bourgogne, & petit-fils de Marguerite, ſœur de la Ducheſſe Jeanne, ſuccéda à ſa tante, & fut inauguré Duc de Brabant à Bruxelles, le 28 Décembre 1406. Ce Prince avoit épouſé premiérement Jeanne, fille de Walerand, Comte de Saint-Pol, de laquelle il eut Jean IV, qui ſuit; elle mourut l'an 1407. Deux ans après, il épouſa Eliſabeth de Gorlitz, Ducheſſe de Luxembourg, dont il ne laiſſa point d'enfants. Il fut tué l'an 1415, avec ſon frere Philippe, à la bataille d'Azincourt, en Artois, & fut enterré à Tervuren dans la Forêt de Soigne.

XXXVI. Jean IV fut inauguré Duc de Brabant l'an 1415, à l'âge de 13 ans. Il épouſa Jaqueline de Baviere, Comteſſe héritiere de Hollande & de Hainaut, de la

quelle il se sépara, & mourut en 1426, sans laisser de postérité. Peu de temps avant sa mort, il avoit établi l'Université de Louvain : il fut enterré à Tervuren, près de son pere.

XXXVII. Philippe, son frere, fut inauguré Duc de Brabant l'an 1427. Ce Prince étoit fiancé à Jolande, fille de Louis, Roi de Sicile; mais il mourut au Château de Louvain, l'an 1430, avant que de l'épouser, & fut enterré auprès de son frere.

XXXVIII. Philippe, surnommé *le Bon*, Duc de Bourgogne, Comte de Flandres & d'Artois, & Seigneur de Malines, ayant hérité de Philippe I, son cousin-germain, des Provinces de Brabant, Lothier & Limbourg, &c. fut inauguré en 1430. Il augmenta ses Domaines, en y ajoutant les Provinces de Luxembourg, de Hainaut, de Hollande, de Zélande, de Frise & de Namur. Il institua à Bruges, la même année, à l'occasion de ses noces avec Isabelle de Portugal, l'Ordre de la Toison d'or: il mourut en 1467, âgé de 72 ans; son corps fut transporté à Dijon, en Bourgogne.

XXXIX. Charles, son fils, dit *le Hardi*, *le Terrible & le Téméraire*, fut inauguré en 1467. Ce Prince étoit d'un courage invincible; car après s'être trouvé à plusieurs batailles, & ayant pris la Lorraine, qui lui étoit nécessaire pour joindre les Pays-Bas avec les Duché & Comté de Bourgogne,

il voulut auſſi ſoumettre les Suiſſes ; mais il perdit preſque toute ſon Infanterie à Granſon, le 2 Mars 1476, & le 22 Juin ſuivant, 18000 hommes de ſes troupes périrent devant Morat. Malgré ſes défaites, il oſa attaquer Nanci avec 3000 hommes ſeulement ; mais il fut défait par Réné, Duc de Lorraine, le 5 Janvier 1477, & lui-même tué, à l'âge de 44 ans : ſon corps fut mis en dépôt à Nanci, puis tranſporté à Bruges, où il fut enterré ſous une tombe magnifique dans l'Egliſe de Notre-Dame.

XL. Marie, fille de Charles *le Hardi* & d'Eliſabeth de Bourgogne, ſa ſeconde femme, ſuccéda à ſon pere, ſous la tutele des Etats du Pays. Elle épouſa Maximilien, Archiduc d'Autriche, fils de l'Empereur Frédéric III, lequel fut inauguré à Bruxelles en 1479, comme mari & tuteur de ſa femme. Elle aimoit fort la chaſſe, mais ce divertiſſement lui fut fatal ; car ſe trouvant un jour à la chaſſe du héron, elle tomba de ſon cheval dans un foſſé qu'elle voulut ſauter. Cette chûte lui cauſa la mort à Bruges, l'an 1482 ; elle y fut enterrée dans l'Egliſe de Notre-Dame, auprès de ſon pere, n'ayant été mariée que cinq années, & laiſſant deux enfants, Philippe & Marguerite.

Maximilien continua de gouverner après la mort de ſa femme, pendant la minorité de ſon fils ; il fut élu Roi des Romains l'an 1486, & couronné enſuite à Aix-la-Chapelle

en 1494 : il devint Empereur, & mourut en 1519, à Neuſtad, en Autriche, où il fut enterré.

XLI Philippe, ſurnommé *le Bel*, fils de Marie de Bourgogne & de Maximilien, naquit à Bruges en 1478 ; il épouſa, en 1496, Jeanne, fille & héritiere de Ferdinand V, Roi d'Arragon, & d'Iſabelle, Reine de Caſtille.

La Maiſon d'Autriche acquit par ces deux mariages, la poſſeſſion des Pays-Bas, & les Couronnes de Caſtille & d'Arragon ; c'eſt ce qui donna lieu de faire ce fameux Diſtique, que tout le monde ſait :

Bella gerant alii, tu felix Auſtria nube:
Nam quæ Mars aliis, dat tibi regna Venus.

En voici une traduction, ou plutôt une imitation en Vers François, que tout le monde ne ſait pas :

D'autres, par le Dieu Mars, par le droit de la guerre,
Ont acquis des Etats, en effrayant la terre.
Pour vous, heureuſe Autriche, en donnant des époux,
Vous regnerez par des moyens plus doux.
N'implorez point le ſecours de Bellone ;
Allez au Dieu d'Hymen, c'eſt lui qui vous couronne.

Philippe *le Bel* mourut à Burgos, en Eſpagne, l'an 1506, où il a été enterré dans l'Egliſe des Chartreux.

XLII. Charles-Quint, ſon fils, naquit à Gand en 1500, & lui ſuccéda en 1506 : il fut inauguré, en 1515, Duc de Brabant; élevé à l'Empire, après la mort de Maximilien ſon aïeul, en 1519, & couronné à Boulogne par le Pape Clément VII, l'an 1530. Il avoit épouſé à Seville, en 1526, Iſabelle de Portugal. Son mariage avoit encore été projetté avec cinq autres Princeſſes ; ſavoir, en 1501, avec Claude de France, fille de Louis XII; en 1507, avec Marie d'Angleterre, fille de Henri VII; en 1515, avec Renée, autre fille de Louis XII; en 1516, avec Louiſe de France, fille de François I, laquelle étoit encore au berceau; & enfin, en 1522, avec Marie d'Angleterre, fille de Henri VIII, laquelle n'avoit que ſept ans. Ce grand Prince a réduit par ſes armes les Royaumes de Naples & de Sicile, & le Duché de Milan. Il a porté ſes conquêtes juſques en Aſie, en Afrique & en Amérique. On compte qu'il a fait neuf voyages en Allemagne, ſix en Eſpagne, ſept en Italie, dix aux Pays-Bas, quatre en France, deux en Angleterre, deux en Afrique, huit ſur la Méditerranée, & trois ſur l'Océan; en tout 51. Après avoir cédé volontairement, en 1555, l'Empire & ſes Etats d'Allemagne à Ferdinand ſon frere, & l'Eſpagne, les Pays-Bas & ſes autres Etats d'Italie à Philippe II, ſon fils, il ſe retira en Eſpagne au Couvent de St. Juſt, ne s'étant

réſervé que douze perſonnes pour le ſervir, & cent mille ducats pour ſon entretien. Il y mourut le 21 Septembre 1558, & fut enterré à Grenade.

XLIII. Philippe II, ſon fils, qui naquit l'an 1527, fut inauguré Duc de Brabant à Louvain, le 5 Juillet 1549, en préſence de ſon pere & de ſes tantes, Eléonore & Marie. Il mourut le 13 Septembre 1598, & fut enterré au Couvent de St. Jérôme, à l'Eſcurial, qu'il avoit bâti. Ce Prince a eu quatre femmes; Marie, fille de Jean III, Roi de Portugal, qu'il épouſa en 1544, & qui mourut en couche l'année ſuivante, ne laiſſant qu'un fils, l'infortuné Dom Carlos. Il ſe remaria, l'an 1554, à Marie, Reine d'Angleterre, fille & héritiere du Roi Henri VIII, laquelle mourut quatre ans après, ſans laiſſer de poſtérité. En troiſiemes noces, l'an 1566, il épouſa Iſabelle, fille de Henri II, Roi de France, qui mourut huit ans après, laiſſant deux filles, Iſabelle-Claire-Eugénie, & Catherine, mariée à Charles-Emmanuel, Duc de Savoie. Sa quatrieme femme fut Anne d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien II. C'eſt d'elle que naquit Philippe III, Roi d'Eſpagne. Elle mourut en 1580, après dix ans de mariage.

XLIV. Iſabelle-Claire-Eugénie, Infante d'Eſpagne, à qui Philippe II, ſon pere, donna pour dot les XVII Provinces des Pays-Bas, épouſa, l'an 1598, Albert, Archiduc

d'Autriche : elle avoit alors 32 ans. Philippe lui céda la Souveraineté de ces Provinces, avec droit de réverſion à ſa Couronne, en cas qu'elle ne laiſsât point de poſtérité. Charles-Emmanuel, Duc de Savoie, qui avoit épouſé, en 1585, l'Infante Catherine, ſœur-cadette d'Iſabelle, ſe plaignit amérement de ce que ſa belle-ſœur avoit un ſi beau partage. Il diſoit que ſa femme n'avoit eu en dot qu'un Crucifix & une Image de la Vierge, tandis que l'on donnoit à Iſabelle les Pays-Bas & la Franche-Comté, qui valoient mieux que le Portugal & les deux Caſtilles. L'Archiduc Albert & l'Infante Iſabelle furent inaugurés à Louvain, Ducs de Brabant, de Lothier & de Limbourg : ils n'eurent point d'enfants ; & lorſqu'ils n'eurent plus aucune eſpérance d'en avoir, Philippe III, Roi d'Eſpagne, voulut ſe faire inaugurer, par anticipation, Prince ſouverain des Pays-Bas. L'Archiduc Albert ayant reçu, pour cet effet, ſa procuration, fit convoquer les Etats des Provinces, dans la Ville de Binche, en Hainaut ; mais s'étant trouvé incommodé à Marimont, le 12 Mai 1616, il fut obligé d'y recevoir l'hommage des Etats de Hainaut, de Namur, de Furnes, du Tournaiſis, de Mortagne, de Saint-Amand, de Cambray & du Cambreſis.

Les Etats de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres & de Malines, le firent le 26 du même mois ; & ceux des quatre Membres

bres de Flandres & des Châtellenies de Lille, de Douay & d'Orchies, le 19 de Juin: les Etats de Brabant ayant refusé de sortir de leur Province, firent cette cérémonie à Bruxelles, le 18 Juillet. L'Archiduc n'ayant pu se transporter à Gand, y envoya Nicolas de Montmorency, Chef des Finances, avec une procuration, pour recevoir l'hommage des Villes & Châtellenies subalternes de Flandres. Philippe III s'assura ainsi la Souveraineté des Pays-Bas; mais il n'eut pas le temps d'en jouir, car il mourut le 30 Mars 1621, lorsque l'Archiduc Albert vivoit encore. Celui-ci ne mourut que le 13 Juillet suivant, & Isabelle, qui lui survécut, continua de gouverner en Souveraine, jusqu'au 8 Décembre 1533, qu'elle finit ses jours. Ils furent inhumés à Bruxelles dans l'Eglise de Sainte-Gudule, dans la Chapelle du St. Sacrement, vis-à-vis l'Autel.

XLV. Les Pays-Bas étant dévolus à Philippe IV, Roi d'Espagne, par la mort de l'Archiduc, qui n'avoit point laissé de postérité, S. M. fut inaugurée Duc de Brabant à Bruxelles, le 2 Avril 1623. Ce Prince épousa, l'an 1615, Isabelle de Bourbon, fille de Henri IV, Roi de France, de laquelle il eut Charles-Balthazar, mort en 1646, à l'âge de 17 ans; Marie-Thérese, épouse de Louis XIV, Roi de France; & quatre autres filles, mortes en bas-âge. Il épousa en secondes noces Marie-Anne d'Au-

triche, fille de l'Empereur Ferdinand III, de laquelle il eut Marguerite-Thérese, mariée à Léopold I, Empereur; Charles II, né en 1661; deux autres Princes & une Princesse morts au berceau. Ce Prince mourut à Madrid le 17 Septembre 1665, âgé de 60 ans.

XLVI. Charles II fut un Prince doux & vertueux: il avoit épousé, en premieres noces, Marie-Louise d'Orléans, qui mourut le 12 Février 1689; & en secondes, l'an 1690, Marie-Anne, Princesse Palatine de Neubourg; mais il mourut à Madrid, au grand regret de toute l'Europe, le premier Novembre 1700, à l'âge de 39 ans, sans laisser aucune postérité.

Philippe V, Duc d'Anjou, second fils de Louis, Dauphin de France, & petit-fils du Roi Louis XIV, succéda au Trône d'Espagne, en vertu d'un Testament, que le Roi Charles II avoit fait en sa faveur, le 2 Octobre 1700. Ce Prince fut inauguré à Bruxelles, le 21 Février 1702, Duc de Lothier, de Brabant & de Limbourg. Il épousa, en 1701, en premieres noces, Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, qui mourut le 14 Janvier 1714, laissant trois Princes; & en secondes, le 16 Septembre de la même année, Elisabeth Farnese, Princesse de Parme, dont il a eu plusieurs enfants. Ce Roi abdiqua volontairement la Couronne, le 10 Janvier 1724, en faveur de son fils aîné, Louis, Prince des Asturies, qui étoit âgé

alors d'environ 17 ans, & il se rétira avec la Reine son épouse, au Palais de Saint-Ildéphonse près de Ségovie ; mais le jeune Roi étant venu à mourir, le 30 Août suivant, de la petite-vérole, Philippe V reprit la Couronne.

XLVII. Après la mort de Charles II, Charles, Archiduc d'Autriche, & depuis Empereur, sous le nom de Charles VI, avoit pris le titre de Roi d'Espagne, sous le nom de Charles III ; & lorsque la longue & sanhlante guerre de la succession eut été terminée par la Paix d'Utrecht, il fut inauguré à Bruxelles Duc de Brabant, le 11 Octobre 1717.

XLVIII. Marie-Thérese, Archiducheſſe d'Autriche, Reine de Hongrie & de Boheme, fille aînée de l'Empereur Charles VI, succéda à son pere dans tous ses Etats héréditaires, malgré les Puissances armées pour partager cette belle succession. Elle épousa, le 12 Février 1736, François-Etienne, Duc de Toscane, qui fut ensuite élu Empereur des Romains, & reconnu Co-Régent de tous les Pays héréditaires. Elle mourut à Vienne, le 29 Novembre 1780, âgée de 63 ans, 6 mois & 12 jours.

XLIX. Joseph II, Archiduc d'Autriche, né le 13 Mars 1741, couronné Roi des Romains le 3 Avril 1764 & Empereur le 18 Août 1765, Grand-Maître de l'Ordre de la Toison d'or & de l'Ordre de Marie-Thé-

reſe le 19 Août de la même année ; il a épouſé en premieres noces, le 6 Octobre 1760, Marie-Eliſabeth, Princeſſe de Parme, morte le 26 Novembre 1763 ; & en ſecondes noces, le 23 Février 1765, Joſephe-Marie-Félicité, troiſieme ſœur du feu Electeur de Baviere, morte le 28 Mai 1767. Il a été inauguré à Bruxelles Duc de Brabant, le 17 Juillet 1781.

On a cru devoir placer à la ſuite des Ducs de Brabant, celle des Gouverneurs-Généraux, choiſis pour y repréſenter la Perſonne du Souverain.

GOUVERNEURS DU BRABANT ET DES PAYS-BAS AUTRICHIENS.

I. Marguerite d'Autriche, fille de l'Empereur Maximilien, Gouvernante des Pays-Bas, mourut à Malines, l'an 1532.

II. Marie d'Autriche, Reine de Hongrie, ſa niece, fille de l'Empereur Charles V, fut nommée après elle Gouvernante des Pays-Bas : elle fit un Traité avec le Pays de Liege, en 1548, concernant la Juriſdiction & le Droit de Thonlieu, ſur les Rivieres de Meuſe & de Sambre.

III. Marguerite, Ducheſſe de Parme, fille naturelle de l'Empereur Charles V, fut nommée Gouvernante des Pays-Bas en 1559 : elle retourna en Italie en 1568, quelques mois après l'arrivée du Duc d'Albe.

IV. Dom Ferdinand-Alvarez de Tolede,

Duc d'Albe, fut nommé Gouverneur des Pays-Bas en 1568, & rappellé en Eſpagne en 1573.

V. Dom Louis de Requeſens, grand Commandeur de l'Ordre de St. Jacques, en Caſtille, ſuccéda au Duc d'Albe dans le Gouvernement des Pays-Bas : il avoit été Gouverneur du Milanois, lorſque St. Charles-Borromée étoit Archevêque de Milan ; & il eut de grands démêlés avec ce ſaint Prélat, dont il eſtimoit la vertu, mais dont il n'approuvoit pas toujours la conduite, qui lui paroiſſoit trop ſévere. Il ſe réconcilia cependant avec lui avant que de quitter le Milanois. Il mourut dans les Pays-Bas, l'an 1576.

VI. Dom Juan d'Autriche, fils naturel de l'Empereur Charles V, déja célebre par la victoire de Lépante, arriva dans les Pays-Bas avec la qualité de Gouverneur-Général, lorſque la plupart des Provinces étoient révoltées : il n'y en eut d'abord que deux qui le reconnurent. Les Etats, dans les autres Provinces, avoient pris en main les rênes du Gouvernement : ils demanderent qu'il renvoyât les troupes Eſpagnoles ; il y conſentit ; mais il s'apperçut bientôt que ſans le ſecours de ces troupes, il ne ſeroit Gouverneur que de nom : il les fit revenir, & gagna contre les Rebelles la bataille de Gembloux. Il mourut en 1578, près de Namur, au Village de Bouge, qu'il faiſoit fortifier : ſon

corps fut mis en dépôt dans l'Eglise Cathédrale de Namur, & ensuite transporté en Espagne.

VII. Alexandre Farnese, Prince de Parme, fils de Marguerite, Duchesse de Parme, & Gouvernante des Pays-Bas, l'un des plus grands hommes & des plus fameux Capitaines de son siecle, fut nommé Gouverneur des Pays-Bas après la mort de Dom Juan d'Autriche. Son gouvernement ne fut qu'une suite continuelle de prospérités & de victoires. Si Philippe II avoit toujours suivi les conseils de ce Héros, il n'y auroit jamais eu de République de Hollande. Il mourut à Arras, en 1592; son corps fut mis en dépôt dans l'Abbaye de Saint-Vaast, & ensuite transporté en Italie.

VIII. Le Comte Ernest de Mansfeld eut après lui le Gouvernement des Pays-Bas, qu'il quitta en 1594.

IX. L'Archiduc Ernest, frere de l'Empereur Rodolphe, fit son entrée à Bruxelles, avec la qualité de Gouverneur-Général, le 30 Janvier 1594, & mourut au mois de Février de l'année suivante.

X. Le Comte de Fuentes eut après lui la qualité de Gouverneur-Général, par provision.

XI. L'Archiduc Albert & l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie furent ensuite déclarés Souverains des Pays-Bas. L'Archiduc mourut le 13 Juillet 1621, & l'Infante Isabelle, qui lui survécut de plusieurs années, con-

ſerva la Souveraineté, & continua de gouverner juſqu'à ſa mort, qui arriva en 1633.

XII. Le Marquis d'Aytonne fut nommé par le Roi Philippe IV, Gouverneur-Général, *ad interim*.

XIII. Le Cardinal Infant d'Eſpagne, Archevêque de Tolede, ſuccéda, en 1634, au Marquis d'Aytonne, & mourut à Bruxelles en 1641.

XIV. Dom Franciſco de Mello lui ſuccéda, & fut chargé du Gouvernement juſqu'en 1644.

XV. Le Marquis de Caſtel-Rodrigo eut après lui le Gouvernement des Pays-Bas, qu'il conſerva juſqu'en 1647.

XVI. L'Archiduc Léopold-Guillaume, fils de l'Empereur Ferdinand II, fut Gouverneur des Pays-Bas, depuis l'an 1647 juſques à l'an 1656, qu'il retourna à Vienne, où il mourut peu de temps après.

XVII. Dom Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, Roi d'Eſpagne, fut Gouverneur des Pays-Bas, après la retraite de l'Archiduc Léopold-Guillaume. Dom Juan retourna en Eſpagne au mois de Mars 1659.

XVIII. Le Marquis de Caracene, qui lui ſuccéda, fut rappellé en Eſpagne peu de temps après.

XIX. Le Marquis de Caſtel-Rodrigo, fils de celui qui avoit déja été Gouverneur-Général des Pays-Bas, remplaça le Marquis

de Caracene dans ce Gouvernement, qu'il quitta en 1663.

XX. Dom Inigo de Velasco, Connétable de Castille, succéda, en 1663, au Marquis de Castel-Rodrigo, dans le Gouvernement des Pays-Bas, qu'il conserva sept ans.

XXI. Le Comte de Monterey lui succéda en 1670. Ce fut lui qui déclara la guerre à la France, pour empêcher qu'elle n'ajoutât la conquête des Pays-Bas Autrichiens à celle des Provinces-Unies; après avoir gouverné les Pays-Bas pendant cinq ans, il retourna en Espagne, où il embrassa l'état Ecclésiastique, & mourut dans un âge très-avancé.

XXII. Le Duc de Villa-Hermosa prit possession du Gouvernement-Général des Pays-Bas Espagnols en 1675, & fut rappellé en Espagne en 1680.

XXIII. Alexandre Farnese, Prince de Parme, arriere-petit-fils du Prince de ce nom, qui avoit gouverné les Pays-Bas du temps de Philippe II, avec tant de gloire, fut fait Gouverneur des Pays-Bas en 1680, & se démit ensuite de cette Charge, le 3 Avril 1682.

XXIV. Le Marquis de Grana en fut pourvu la même année, & mourut au Château de Marimont, en 1685.

XXV. Le Marquis de Castanaga lui succéda la même année dans le Gouvernement

des Pays-Bas, qu'il conserva jusques à l'an 1692.

XXVI. Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere, fut déclaré Gouverneur-Général en 1692; & par les révolutions qui arriverent pendant la guerre de la Succession, les Etats-Généraux des Provinces-Unies, qui avoient gouverné le Brabant & les autres Provinces, par un Conseil d'Etat, en remirent l'administration au Comte de Königsegg, Ministre Plénipotentiaire de Sa Majesté Impériale, qui fut chargé par provision de ce Gouvernement.

XXVII. Le Prince Eugene de Savoie fut nommé Gouverneur-Général des Pays-Bas, en 1716; mais comme il ne pouvoit quitter Vienne, à cause des grands Emplois dont il étoit chargé, l'Administration générale du Gouvernement fut confiée, en son absence, à Hercule-Joseph-Louis de Turinetti, Marquis de Prié, Grand d'Espagne & Chevalier de la Toison d'or, qui fut rappellé à Vienne en 1725; il y mourut le 12 Février de l'année suivante, âgé de 73 ans.

XXVIII. Le Comte de Daun fut Gouverneur-Général après lui jusqu'à l'arrivée de l'Archiducheſſe Marie-Elisabeth-Lucie d'Autriche, sœur de l'Empereur Charles VI.

XXIX. Cette Princesse fit son entrée à Bruxelles, le 9 Octobre 1726; & après

avoir gouverné pendant 16 ans, elle mourut à Marimont, le 26 Août 1741.

XXX. Le Comte Frédéric de Harrach fut fait Gouverneur-Général, en 1742.

XXXI. L'Archiducheſſe Marie-Anne, fille de l'Empereur Charles VI, épouſe du Duc Charles de Lorraine, fut déclarée Gouvernante-Générale des Pays-Bas, conjointement avec le Duc ſon époux, en 1744: elle mourut à Bruxelles le 16 Décembre de la même année.

XXXII. Après ſa mort, le Prince Charles-Alexandre, Duc de Lorraine & de Bar, Grand-Maître de l'Ordre Teutonique, conſerva le Gouvernement-Général des Pays-Bas Autrichiens; il eſt mort à ſon Château de Tervuren, au grand regret du peuple, le 4 Juillet 1780, âgé de 67 ans, 6 mois & 22 jours.

XXXIII. Marie-Chriſtine, Archiducheſſe d'Autriche, fut nommée dans la même année, conjointement avec Albert-Caſimir, Prince-Royal de Pologne & de Lithuanie, Duc de Saxe-Teſchen, ſon époux, au Gouvernement-Général, qu'il rempliſſent encore aujourd'hui à la ſatisfaction univerſelle des Provinces Belgiques.

La Place de Chancelier de Brabant eſt une des plus conſidérables de la Province. Voici la liſte de ceux qui l'ont occupée depuis l'an 1326.

CHANCELIERS DE BRABANT.

I. Roger de Leefdael, l'an 1326, sous le Duc Jean II.

II. Jean Van Loon, Seigneur d'Agimont, Walhein, &c. l'an 1372, sous le Duc Wenceslas.

III. Pierre de Camdonck, qui vivoit vers l'an 1407, sous Antoine, Duc de Brabant.

IV. Jean de Bont, Chantre de l'Eglise Collégiale de Ste. Gudule à Bruxelles, Tréforier de Cambray, & Archidiacre de Famene à Liege; il donna sa démission de la Charge de Chancelier en 1429, & mourut en 1453. Il a fondé l'Hôpital des XII Apôtres à Bruxelles.

V. Jean Guilain de Sart, Chanoine de la Cathédrale, & Prévôt de la Collégiale de St. Denis à Liege; le Duc Philippe-le-Bon le fit Chancelier en 1429, & il mourut en 1443.

VI. Gofwin de Ryt fut fait Chancelier l'an 1445, & mourut en 1462.

VII. Jean l'Orphevre, Préfident du Conseil de Luxembourg, fut fait Chancelier, & mourut fubitement en 1465.

VIII. Geldolphe van der Noot, après avoir été Conseiller du Conseil de Brabant, fut fait Chancelier en 1465; mais à cause de son grand âge, il quitta la Charge l'an 1481, & mourut en 1492.

IX. Charles de Groot fut nommé à cette

Charge en 1483, & mourut la même année.

X. Jean, Baron de Houthem, en 1485, & mourut en 1498.

XI. Guillaume Stradio en 1499, & mourut en 1503.

XII. Jean van der Vorst; Philippe-le-Bel, Duc de Brabant, l'éleva à cette Charge en 1504; il mourut en 1508.

XIII. Jean Sauvage, Président du Conseil de Flandres, fut fait Chancelier en 1509, & mourut en Espagne en 1518, étant grand Chancelier de Bourgogne.

XIV. Jérôme van der Noot, fut fait Chancelier en 1514, & mourut en 1540.

XV. Adolphe van der Noot, Chancelier en 1531, devint Président de la Cour Féodale à Bruxelles, l'an 1540, & mourut trois ans après.

XVI. Engelbert Van Dale, Conseiller du grand Conseil, fut fait Chancelier en 1540, & mourut en 1557.

XVII. Jean Schyf; le Roi Philippe II le fit Chancelier en 1557, & puis son Ambassadeur en Angleterre; il mourut en 1581, dans le temps des révolutions.

XVIII. Didier t'Sestigh., Conseiller du Conseil de Brabant, devint Chancelier en 1580, & mourut en 1585.*

XIX.

* Strada, dans son *Histoire des Guerres de Flandres*, *Livre V*, dit que Théodore de Liesvelt étoit Chancelier de Brabant l'an 1584, & qu'il

XIX. Nicolas Damant, Vicomte de Bruxelles, Préſident du Conſeil de Flandres; le Roi le fit Chancelier en 1585, & il mourut en 1616.

XX. Pierre Peckius, Conſeiller du grand Conſeil & du Conſeil-Privé, fut fait Chancelier en 1616, & mourut en 1625. Il avoit été Ambaſſadeur auprès de l'Empereur Rodolphe, auprès de Henri IV & des Etats-Généraux des Provinces-Unies.

XXI. Ferdinand de Boiſſchot, Comte d'Erps, Conſeiller du Conſeil-Privé, fut fait Chancelier en 1626, & mourut en 1649. Il avoit été Ambaſſadeur à la Cour de Louis XIII, Roi de France, & à celle de Jaques I, Roi d'Angleterre.

XXII. François de Kinſchot, Conſeiller du Conſeil Suprême auprès du Roi Philippe IV, à Madrid, fut fait Chancelier en 1653, & mourut en 1654.

XXIII. Robert Aſſeliers fut fait Chancelier en 1654, & mourut en 1661, à l'âge de 85 ans. Il avoit été Conſeiller du Conſeil de Brabant, & du Conſeil Suprême auprès du Roi à Madrid.

---

qu'il fut appellé d'Anvers à Bruxelles pour aller en Ambaſſade en France. Néanmoins, ceux qui ont écrit des Chanceliers de Brabant, n'en font aucune mention, parce qu'il avoit été fait Chancelier par les Mécontents, du temps des révolutions des Pays-Bas.

XXIV. Philippe-Guillaume de Steenhuys, Baron de Poederlé, Conseiller du grand Conseil, fut fait Chancelier en 1661, & mourut en 1668.

XXV. Simon de Fierlant, Conseiller du grand Conseil, & puis du Suprême à Madrid, mourut Chancelier en 1686.

XXVI. Jean-Antoine Locquet, auparavant Président du grand Conseil, mourut en 1687.

XXVII. Jean-Baptiste Christyn, Baron de Meerbeeck, Conseiller du Conseil-Privé, fut fait Chancelier en 1688, & mourut en 1690. Il avoit été Ambassadeur à la Paix de Nimegue.

XXVIII. Guillaume-Philippe, Marquis d'Herzelles, auparavant Président du grand Conseil, mourut en 1698.

XXIX. Guillaume-Albert de Grispere, Baron de Goick, Président du grand Conseil, fut fait Chancelier l'an 1698, & mourut le 20 Janvier 1725, âgé de 87 ans.

XXX. Honoré-Henri, Vicomte de Haegen, successivement Conseiller du grand Conseil, du Conseil d'Etat, & du Conseil des Pays-Bas à Vienne, prit possession le premier Octobre 1725. Il mourut le premier Juin 1739, âgé de près de 78 ans.

XXXI. Jean-Daniel-Antoine Stockaert, d'abord Conseiller au Conseil souverain de Brabant, & ensuite au Conseil-Privé, fut

nommé Chancelier par l'Archiducheſſe Gouvernante, le 24 Décembre 1739.

XXXII. Le Comte de Robiano, qui lui ſuccéda, fut nommé en 1756, & mourut le 26 Février 1763.

XXXIII. Gilles-François Streithagen, Conſeiller du Conſeil d'Etat, Chancelier de Brabant, a pris poſſeſſion le 8 Novembre 1763, & eſt décédé le 5 Mars 1769; il étoit Conſeiller du Conſeil-Privé lorſqu'il a été nommé à la dite place.

XXXIV. Meſſire Joſeph de Crumpipen, Chevalier de l'Ordre Royal de St. Etienne, a pris poſſeſſion en qualité de Conſeiller du Conſeil de Brabant le 12 Juillet 1762; il a été nommé Conſeiller au Conſeil-Privé en Décembre 1764, & Chancelier de Brabant le 11 Octobre 1769; au mois de Septembre 1770, il a été fait Conſeiller du Conſeil d'Etat.

LA VILLE DE BRUXELLES.

L'Origine de ſon nom eſt fort incertaine: les uns prétendent que c'eſt le nom d'un marais voiſin qu'on nomme Brockſel; d'autres diſent qu'il vient du mot de *Brouſſailles*, parce qu'elle fut bâtie dans un lieu qui en étoit couvert. Sa fondation remonte à l'an 900. Il y avoit dès-lors un Château & un Bourg vers la porte de Halle. Elle ne

commença à porter le nom de Ville, que l'an 1040.

On l'augmenta successivement, tant sur les hauteurs que dans la plaine où elle est située ; & quoique cette inégalité de terrein donne quelqu'incommodité à ceux qui doivent traverser la Ville, la quantité de carrosses qu'on y trouve, les fontaines d'eau vive que sa situation fournit, & la belle vue, qui présente une espece d'amphithéatre, supléent assez à ces inconvénients.

On commença d'en agrandir le circuit en 1357 : il fut achevé au bout de quatorze ans ; il est de 26600 pas géométriques, ayant au-dehors des fossés & & quelques fortifications. Ce circuit, qui est embelli de rangées d'arbres, a plusieurs tours, dont celle des Drapiers ou grosse tour, (appellée vulgairement *Wollendries*) est la plus remarquable. Il y a à 200 pas de la porte de Halle, un petit Fort, que le Comte de Monterey, Gouverneur-Général des Pays-Bas, y fit construire en 1672, pour empêcher le petit Peuple de se révolter.

Il semble que dès le commencement on ait arrêté sur un même nombre tout ce qui dépend de cette Ville ; car au rapport du fameux Historien Erice Puteanus, tout est septénaire à Bruxelles. Elle eut anciennement sept différents Seigneurs à la fois, qui avoient chacun leur Château, & produisirent les sept Familles patriciennes, dont on

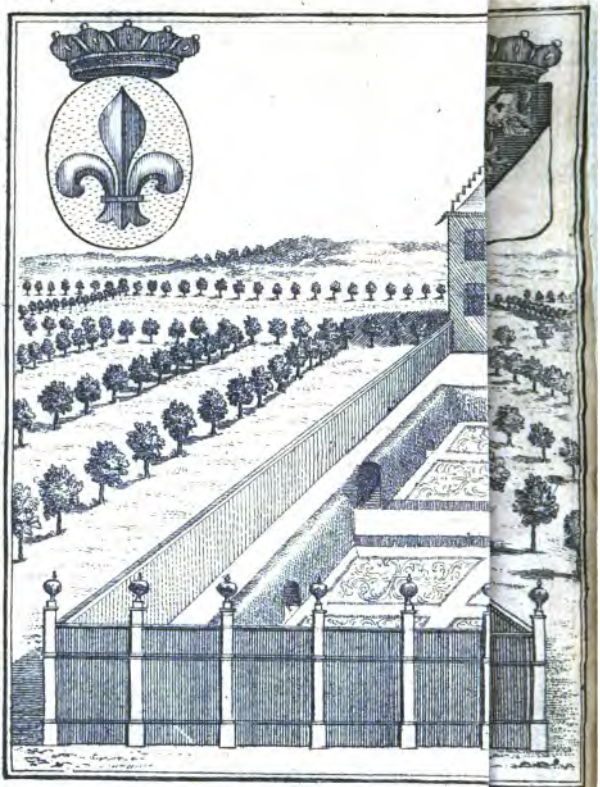

forme annuellement le Magistrat. Ce sont les Familles de Steenweghe, Sleeuws, Serroyghs, Coudenberg, Serroelofs, Sweerts & Rodenbeeck.

Il y a sept grandes Places, qui sont, 1°. le grand Marché; 2°. le Sablon ou le Marché aux Chevaux; 3°. le Marché aux Poissons; 4°. celui aux Grains; 5°. celui aux Bois; 6°. la Place de Louvain & le Marché aux Oeufs; 7°. le vieux Marché; outre plusieurs autres moins considérables. On y compte vingt-une Fontaines publiques, la plupart de pierre bleue, & ornées de statues.

Les Portes sont pareillement au nombre de sept; savoir de Louvain, de Namur, de Halle, d'Anderlecht, de Flandres, de Laecken, & celle de Scarebeeck, dite autrefois la Porte de Cologne. On y compte environ 14000 maisons, & plus de 100000 habitants.

La Riviere *de Senne*, qui prend sa source à sept lieues de Bruxelles, près de Soignies, entre, après plusieurs détours, dans la Ville; en la traversant, elle y forme une Isle près de l'Eglise de St. Géry; & bien que le lit n'en soit pas large, ses eaux ne laissent pas d'être d'une grande utilité à plusieurs métiers, & en hiver elles y causent des inondations très-considérables.

A quelques pas de la Senne, il y a un beau Canal, de la longueur de cinq lieues, depuis Bruxelles jusqu'au Village de Wille-

broeck; les eaux y ſont retenus par cinq Ecluſes, parce que le terrein de Bruxelles eſt près de 50 pieds plus élévé que ce Village. On s'y embarque pour Anvers, ſur la Riviere de Rupel, dans laquelle ſe décharge ce Canal; mais elle perd ſon nom à quelque diſtance de là, & prend celui de l'Eſcaut. Jean de Loquenghien, en ce temps-là Amptman ou Lieutenant-Civil & Criminel de Bruxelles, mit la premiere main à ce Canal, le 11 Juin 1550, en qualité de Surintendant, & le rendit navigable le 11 Octobre 1561, par la direction du fameux Architecte Georges Rinaldy. On dit qu'il a coûté dix-huit cents mille florins. Il eſt d'une très-grande commodité aux Voyageurs : on s'embarque en cette Ville deux fois par jour pour Anvers, à l'heure réglée; & les bateaux marchands partent pour les autres Villes du Pays & pour la Hollande, ſelon que leur charge eſt prête.

Ce Canal eſt bordé de chaque côté de quatre belles rangées d'arbres, ſous leſquelles on voit tous les jours un grand concours de Nobleſſe. On acheva l'an 1667, le bel Eſcalier que le Magiſtrat avoit fait poſer à la porte du Canal, pour l'embelliſſement de la Ville.

Marie-Eliſabeth, Archiducheſſe d'Autriche, ſœur aînée de l'Empereur Charles VI, & Gouvernante des Pays-Bas, a tenu ſa Cour à Bruxelles depuis l'an 1725. Elle

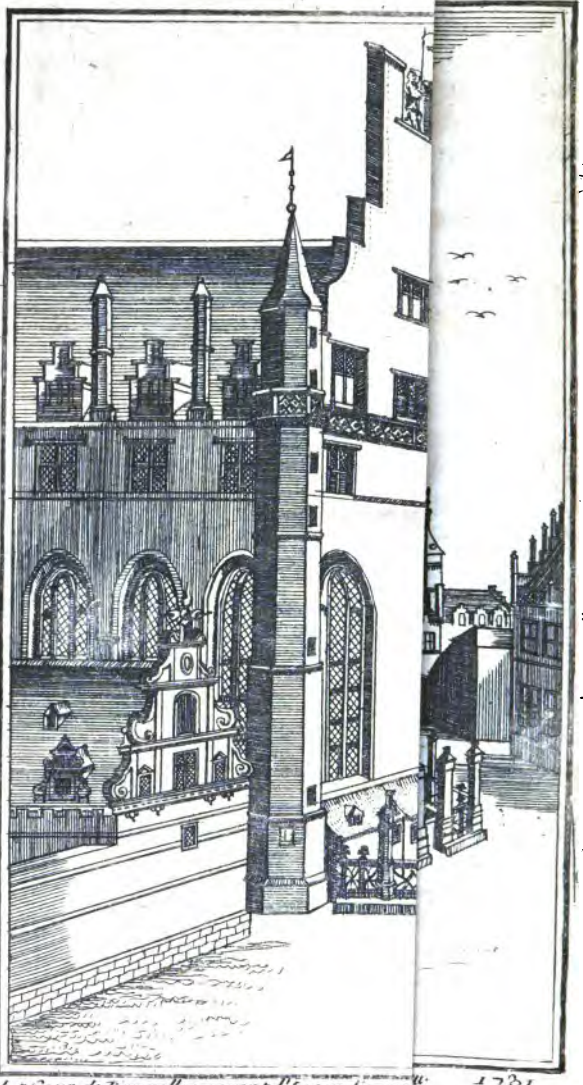

La Cour de Bruxelles avant l'Incendie sur... 1781

y fut reçue aux acclamations des Peuples; & l'on peut dire, sans la flatter, qu'elle étoit un exemple de vertu, de piété & de charité. On lui rendoit les mêmes honneurs qu'on rendoit à Vienne à l'Empereur; elle avoit une Cour nombreuse, & prenoit connoissance de toutes les affaires du Pays, auxquelles elle donnoit toute l'attention possible pour le bien public. Sa première demeure fut au Palais de la Cour, résidence ordinaire des anciens Souverains, & ensuite des Gouverneurs-Généraux des Pays-Bas. Ce bâtiment fut commencé en 1300, par Jean II, Duc de Brabant; en 1452, Philippe-le-Bon le fit agrandir, & il fut achevé par ses Successeurs. On a vu demeurer autrefois dans ce Palais, en un même-temps, sept Têtes couronnées; savoir, l'Empereur Charles-Quint; son fils Philippe II, pour lors Roi de Naples; Maximilien, Roi de Boheme, avec la Reine de Hongrie, Gouvernante des Pays-Bas; le Roi de Tunis, en Afrique, nommé Muley-Hasen; le Duc de Savoie, Roi de de Chypre; & la Duchesse de Lorraine, Reine de Jérusalem.

A l'entrée du Palais, on voyoit une salle d'une grandeur extraordinaire, d'où l'on passoit à la Chapelle, qui est d'une très-belle architecture, & d'une symmétrie admirable: c'est le seul bâtiment qui soit resté, depuis le malheur arrivé le 3 Février 1731, lorsque le feu y prit vers minuit, avec tant de

violence & de rapidité, qu'avant les quatre heures du matin, tout y fut consumé. On dit que ce malheur arriva par l'imprudence d'une Camériste de l'Archiducheſſe. Cette Princeſſe ſe ſauva comme par miracle ; elle n'eut le temps que de mettre ſa robe & un bas. Le plancher brûloit déjà, & enfonça dans le temps qu'elle ſortit de ſa chambre. Tous ſes habits, ſa vaiſſelle & ſes joyaux y furent conſumés avec tous les meubles ; & la jeune Comteſſe d'Ulefeld, une de ſes Dames d'honneur, eut le malheur d'y périr dans les flammes. Depuis ce temps-là, la Séréniſſime Gouvernante alla demeurer au Palais d'Orange, appartenant à la Maiſon de Naſſau. *

Derriere le vieux Palais, il y avoit autrefois un grand Parc, où les habitants prennoient le divertiſſement de la promenade & les grands Seigneurs quelquefois celui de la chaſſe. A l'extrêmité de ce Parc, du côté de la Porte de Louvain, il y avoit une jolie maiſon, que l'Empereur Charles-Quint fit bâtir après ſon abdication. Depuis quelques années, on y a formé pluſieurs belles rues, embellies toutes par des bâtiments percés, où on a étalé autant de goût que de magnificence : ils appartiennent pour la

* Ce Palais d'Orange a été depuis rebâti & embelli par les ſoins du Duc Charles de Lorraine, Gouverneur-Général.

CAH. ALEX.
Lotha et Bar. Duci
Superiorum
Belgii Fœd. Mag.
Pro
MAR. THER.
Belgii Præfec.
Optimo Principi
Patriæ Belgio.
1769

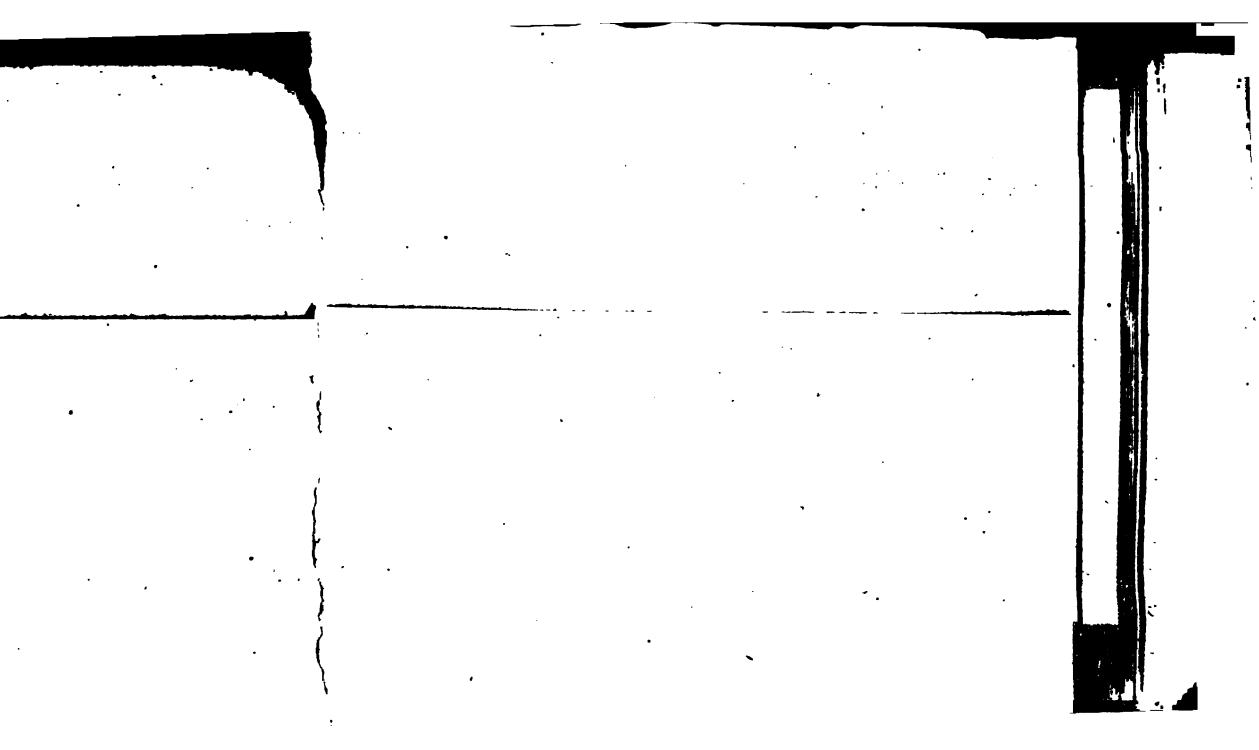

lupart aux Abbayes de Brabant, qui ont été hargées d'y faire conſtruire un de ces bâtiments, ſelon le plan qu'on leur a dreſſé à a mort de chaque Prélat. Le Conſeil tient e premier rang entre ces beaux édifices. On prend ici le plaiſir de la promenade dans lufieurs beaux boſquets & allées d'arbres, ntre leſquels on voit un joli baſſin : cette lace eſt ornée d'une quantité de ſtatues, faites r pluſieurs bons maîtres. Outre les Vauxlles, on y trouve une Bibliotheque puique, un Magaſin d'Eſtampes, & un pe- Théatre d'Opéra. Sur la Place Royale, 'entrée du Parc, on a érigé une ſtatue de onze, repréſentant le Prince Charles de orraine, Gouverneur des Pays-Bas.

Entre les bâtiments publics, l'Hôtel-de-ille, qui eſt ſur la grande Place, eſt le us remarquable ; on commença en 1380, abattre les maiſons dans l'endroit où on ouloit l'élever ; mais on n'entreprit l'ouage qu'en 1400, & il ne fut achevé qu'en 442 : c'eſt un bâtiment quarré. La tour, ui a 364 pieds de hauteur, eſt d'une ſtrucre admirable, bâtie à la Gothique. On y reſſa, l'an 1445, ſur le ſommet, une ſtatue e cuivre doré, de la hauteur de 17 pieds, aquelle tourne au vent ; elle repréſente St. Michel, Archange, Patron de la Ville.

L'an 1440, on bâtit ſur la grande Place ſix belles maiſons, des pierres qui reſterent après que l'Hôtel-de-Ville fut achevé.

A l'oppoſite de l'Hôtel-de-Ville, on voit la maiſon du Roi, qu'on nomme *Brood-huys*, qui fut bâtie en 1618, par ordre de l'Archiduc Albert & d'Iſabelle; mais ſes plus beaux ornements ont été gâtés au bombardement.

Il y a encore pluſieurs autres Places publiques, qui ſont belles & ſpacieuſes. On y voit un grand nombre d'Hôtels des principaux Seigneurs du Pays, entre leſquels on diſtingue ceux de Naſſau ou d'Orange, d'Aremberg, de Berghes, de la Tour-Taxis, de Ligne, d'Epinoy, de Rubempré; celui d'Egmont, celui de Bournonville, où il y a de beaux jardins; ceux de Croy, de Hornes, de Weſterloo, d'Uriel, & quantité d'autres. Le Théatre de l'Opéra, qui a été bâti en 1700, par ordre de l'Electeur de Baviere, Gouverneur du Pays, mérite auſſi la curioſité des Etrangers, tant pour ſa grandeur, que pour ſes décorations. L'Arſenal, qui eſt vis-à-vis l'Abbaye de Caudenberg, mérite encore d'être vu, pour l'arrangement de toutes ſortes d'anciennes armes, cuiraſſes, boucliers, drapeaux, &c. qu'on y conſerve.

On voit au milieu de la Place du Sablon, une fontaine ornée d'une grouppe de pluſieurs Statues de marbre blanc, très-bien travaillées par un Sculpteur de Bruxelles, nommé Bergé. C'eſt une eſpece de Trophée élevé à la gloire de l'Empereur François, de Marie-Thereſe d'Autriche, ſon auguſte épouſe, &

du Duc Charles de Lorraine, Gouverneur-Général des Pays-Bas.

Milord Thomas Bruce, Comte d'Aylesburi, Pair de la Grande-Bretagne, obligé de quitter l'Angleterre, à cause de son attachement au Roi Jaques II, étoit venu s'établir à Bruxelles, où il fut chéri & respecté de tout le monde pendant l'espace de quarante ans; & pour témoigner sa reconnoissance aux Souverains & aux habitants, il légua, par son testament, une somme considérable, pour être employée à la construction de ce magnifique monument; ce qui fut fidélement exécuté par Milord Thomas Bruce, son héritier.

La magnificence des Eglises n'est pas moins grande; il y en a sept principales, qui sont autant de Paroisses; savoir, 1°. l'Eglise de Ste. Gudule; 2°. Notre-Dame-de-la-Chapelle; 3°. St. Géry; 4°. St. Nicolas, Paroisse du Magistrat; 5°. Ste. Catherine; * 6°. St. Jaques de Caudenberg, † Paroisse de la Cour; & 7°. Notre-Dame de *Finis Terræ*, depuis l'an 1650 desservie par des Peres de l'Oratoire; elle fut rebâtie magnifiquement l'an 1712.

---

* C'est dans la Paroisse de Ste. Catherine qu'est enterré le fameux Antoine Arnoud, Docteur de Sorbonne.

† Il y a dans l'Eglise de St. Jacques-de-Caudenberg, une Chapelle, qu'on nomme *la Chapelle de Toulouse*, & que l'on prétend avoir été fondée

Il y eut dans la Paroiſſe de la Chapelle, le Vendredi-ſaint de l'an 1405, un embraſement ſi effroyable, que plus de 1400 maiſons furent dévorées par les flammes, avec 400 métiers de drapiers.

La tour de l'Egliſe de St. Nicolas tomba en 1367, ſans cauſer aucun malheur, & fut rétablie en 1380. On y mit en 1662 un carillon, qui étoit un des plus harmonieux du Pays; mais il fut détruit en 1695 par le bombardement. On rehauſſa enſuite cette tour, & on y mit en 1714 un carillon nouveau; mais elle fut bouleverſée le 29 Juillet de la même année par ſon grand poids, & il y eut pluſieurs maiſons voiſines renverſées, & quelques perſonnes écraſées ſous les ruines.

L'Egliſe

---

par un Comte de Toulouſe, Capitale de la Province de Languedoc, en France. On n'a aucun titre certain de cette tradition, qui paroit deſtituée de toute vraiſemblance, quoique l'on diſe que ce Comte de Toulouſe eſt enterré dans cette Chapelle. Il y a bien plus d'apparence qu'elle a été fondée par le Sieur *de Toulouſe*, qui fut Commiſſaire de Guerres du temps de l'Empereur Charles-Quint, & un des trois Ambaſſadeurs que ce Prince envoya en Angleterre, ſur la fin du regne d'Edouard VI, pour y ſoutenir les intérêts de la Princeſſe Marie, fille de Henri VIII. Cet Ambaſſadeur étoit un perſonnage aſſez conſidérable, pour avoir une Chapelle dans l'Egliſe de Caudenberg. Il ſe nommoit *Jaques de Marnix, Sieur de Toulouſe*. On a abattu l'Egliſe de Caudenberg; & on eſt occupé maintenant à conſtruire une nouvelle.

L'Eglise de Ste. Gudule, qui est la Collégiale & la plus magnifique, est située dans le haut quartier de la Ville; elle a un frontispice rehaussé de deux grandes tours quarrées. Le 8 Juillet 1518, on démonta les cloches de l'ancienne tour, que l'on commença à démolir le 26 Septembre suivant, pour y bâtir les deux tours qu'on voit à présent, qui auroient dû être plus élevées, selon le modele qui en avoit été fait. On embellit encore considérablement la même Eglise en 1720, 1735, 1770 & 1785, à l'occasion des Jubilés du St. Sacrement de miracles.

Lambert, surnommé *Balderic*, Duc de Brabant, fit bâtir cette Eglise vers l'an 1047, & y fit transférer de celle de St. Géry, le corps de Ste. Gudule, de concert avec Gérard, Evêque de Cambray. Les miracles fréquents ont rendu le culte de cette Sainte très-célebre à Bruxelles. Elle naquit d'une famille également sainte & illustre; son pere, le Comte Witger; sa mere, Amelbergue, sœur de Pepin de Landen; son frere & ses sœurs, sont tous dans le Catalogue des Saints de Brabant: elle eut pour maraine & pour maîtresse de son éducation, Ste. Gertrude, laquelle étant décédée à Nivelle, Gudule alla demeurer au Château de ses parents, qui étoit au Village de Mortzel, près d'Aloft, où elle remplit tous les devoirs d'une Vierge vraiment Chrétienne: elle fit plusieurs miracles pendant sa vie, & mourut le 8 Jan-

vier de l'an 715, au Château de Ham, près de Vilvorde, d'où son corps fut transporté dans l'Eglise de St. Sauveur à Mortzel, lieu de son ancienne demeure, où il y eut aussi autrefois un Monastere de Religieuses. Charles, Duc de Lorraine, fit transporter, vers l'an 980, les Reliques de sainte Gudule, sa parente, de Mortzel à Bruxelles, afin qu'elles ne fussent pas exposés aux insultes des Soldats, & les plaça dans l'Eglise de St. Géry, près de son Palais, qui étoit bâti dans l'Isle que la riviere de Senne y forme. Depuis la translation de ces Reliques, la grande Eglise, quoique dédiée à St. Michel, fut appellée plus communément du nom de Ste. Gudule, à l'honneur de laquelle Lambert *Balderic*, Duc de Brabant, fonda, en 1043, un Chapitre de douze Chanoines, avec un Doyen, un Chantre, un Trésorier, un Ecolâtre, &c. Il y a outre cela une seconde fondation pour dix Chanoines, qui a été faite l'an 1226, par Henri IV, Duc de Brabant.

On y remarque la Chapelle du St. Sacrement, qui ne fut pas d'abord aussi grande & aussi ornée qu'elle l'est aujourd'hui. L'ancienne Chapelle, qui étoit plus petite, fut démolie en 1533; les vitrages de celle-ci sont peints par le fameux Rogiers, & les portraits sont tirés sur les originaux des Rois & des Princes, qui en ont fait la dépense.

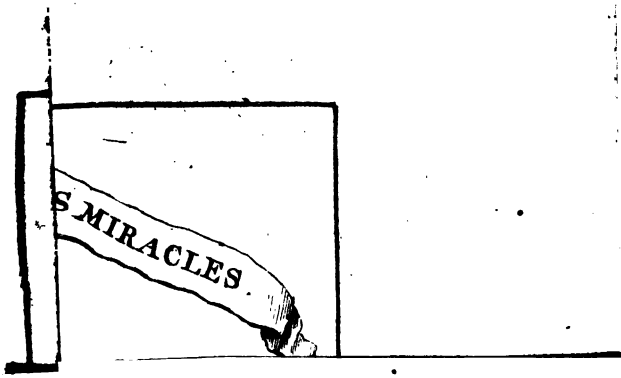
S MIRACLES.

ſont pein[illegible] les portraits ſont tirés ſur les originaux des Rois & des Princes, qui en ont fait la dépenſe.

Le premier, qui eſt derriere l'Autel, fut donné par l'Empereur Charles V. Le ſecond, par Ferdinand, ſon frere, Empereur des Romains. Le troiſieme, par François I, Roi de France. Le quatrieme, par Marie, Reine de Hongrie; & le cinquieme, par Jean, Roi de Portugal.

C'eſt dans cette Chapelle que l'on conſerve trois Hoſties miraculeuſes, qui ayant été percées à coups de couteaux par des Juifs, jetterent des gouttes de ſang, & qu'on nomme par cette raiſon, le très-ſaint Sacrement de miracles.

Ce ſacrilege énorme fut commis du temps de Wenceſlas, Duc de Brabant, l'an 1369. Un Juif fort riche, nommé Jonathas, habitant d'Enghien, gagna, par argent, un autre Juif, nommé Jean de Louvain, qui s'étoit fait Chrétien, pour lui livrer quelques Hoſties conſacrées; ce qu'il promit de faire. Après s'être arrêté en pluſieurs Egliſes, il jugea celle de Sainte-Catherine la plus commode pour favoriſer ſon entrepriſe. Ce Juif y étant entré de nuit, briſa le Tabernacle, où il prit un Ciboire avec ſeize Hoſties conſacrées, & les porta à Enghien à Jonathas: celui-ci ravi d'avoir entre ſes mains le Dieu des Chrétiens, appella ſa femme, ſon fils & les autres Juifs, qui renverſerent le Ciboire avec ces Hoſties ſur une table, ſe moquant de la préſence réelle du vrai Dieu; mais peu de temps après, Jonathas fut tué

dans son jardin par des gens inconnus. Sa veuve & son fils porterent les saintes Hosties à Bruxelles, & les mirent entre les mains des Juifs qui y demeuroient, lesquels s'étant assemblés le jour du Vendredi-Saint en leur Synagogue, qui est à présent la Chapelle dite du Comte de Salazar, verserent les Hosties sur une table, & les percerent indignement de plusieurs coups de couteaux : il en coula d'abord beaucoup de sang ; ce qui les mit en telle épouvante, qu'ils chercherent le moyen de s'en défaire. Ils s'aviserent donc de traiter avec une femme de leur nation, qui s'étoit faite Chrétienne, afin qu'elle les portât à Cologne, pour les mettre entre les mains des Juifs de cette Ville ; mais elle eut la nuit des craintes & des scrupules, qui l'obligerent d'aller de grand matin déclarer à son Curé, qui étoit celui de la Chapelle, tout ce qui venoit d'arriver.

Le Duc Wenceslas informé de cet horrible sacrilege fit prendre tous ces scélérats, & les fit brûler vifs près de la grosse tour, après les avoir fait tenailler à tous les carrefours de la Ville ; ce qui fut exécuté la veille de l'Ascension, l'an 1370. Il institua, pour éterniser la mémoire de ce grand miracle, une Procession annuelle, qu'on fait encore tous les ans avec grande solemnité, le Dimanche d'après le 13 Juillet. On y porte trois de ces Hosties, qu'on a conservées en une Remontrance garnie de perles & de pierreries d'un

prix inestimable, dont plusieurs Souverains & Princes ont fait présent. Le Clergé Séculier & Régulier, les Corps de Métiers, le Magistrat, les Conseils & le Gouverneur-Général du Pays, assistent à cette Procession. On dresse tous les ans pour cette Fête, devant le Chœur de Sainte-Gudule, un magnifique Autel, doré de tous côtés, avec une balustrade d'argent massif.

Le Trésor des Reliques de Sainte-Gudule, qui est très-considérable, mérite la vue des Etrangers: l'Infante Isabelle, qui les avoit recueillies, en a fait présent au Chapitre, comme un monument perpétuel de sa dévotion exemplaire. On y admire aussi la Chaire de vérité, qui est d'une beauté achevée: elle a servi autrefois dans l'Eglise des Jésuites à Louvain, avant la suppression de leur Ordre.

Plusieurs Princes souverains sont enterrés dans la même Eglise; entr'autres l'Archiduc Albert, Souverain des Pays-Bas; sa femme, Isabelle-Claire-Eugénie, Infante d'Espagne; & le Prince Electoral de Bavière, mort en 1699. On voit au milieu du grand Chœur les tombeaux de quelques Ducs de Brabant; savoir, de Jean II, qui y est enterré avec sa femme Marguerite, fille d'Edouard, Roi d'Angleterre, & celui d'Antoine, fils de Philippe-le-Bon. Il y a du côté de l'Autel le tombeau d'Ernest, Archiduc d'Autriche, Gouverneur des Pays-

Bas, que l'Archiduc Albert, son frere, lui a fait dresser.

C'est dans le même Chœur qu'on a tenu autrefois deux Chapitres de l'Ordre de la Toison d'or; l'un en 1435, & l'autre en 1516. Charles-Quint y conféra cet Ordre à François I, Roi de France.

La Chapelle de St. Jean, sur le Marais, est des plus anciennes, ayant été consacrée l'an 1131 par le Pape Innocent II, lorsqu'il fut obligé d'abandonner l'Italie pour le schisme d'Anaclet II, Anti-Pape. Près de cette Chapelle est le grand Hôpital: il y en a encore plusieurs autres moins considérables pour les pélerins & passagers, comme aussi plusieurs Hôtels-Dieu & fondations pieuses pour des habitants incapables de gagner leur vie, à cause de leur vieillesse. On y distingue entr'autres la Maison de correction, bâtie l'an 1734 par les soins & libéralités de S. A. S. Marie-Elisabeth, Gouvernante des Pays-Bas; (elle ne sert plus, depuis qu'on a construit une nouvelle à Vilvorde) & la fondation de Dom Augustin Pacheco, & de Marie-Isabelle, Baronne-des-Marez, l'an 1713, pour des Demoiselles Nobles, réduites à la pauvreté.

L'Eglise de Notre-Dame du Sablon ne cede en beauté à aucune autre. Jean I, Duc de Brabant, la fit bâtir l'an 1288, en mémoire de la célebre victoire qu'il avoit rem-

portée à Woeringue, par laquelle le Duché de Limbourg a été réuni au Brabant.

La Chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, bâtie en forme de dôme, eſt auſſi très-fréquentée ; on y honore l'image de la Ste. Vierge, célebre par pluſieurs miracles, depuis l'an 1625.

Il y a deux anciennes Prévôtés ; celle de St. Jaques-de-Caudenberg, Chanoines Réguliers de St. Auguſtin, dont le Prévôt eſt mitré, & premier Chapelain de la Cour ; il porte le titre d'Abbé depuis l'an 1731 : l'autre eſt celle de Notre-Dame de la Chapelle, dont l'Abbé du Saint-Sépulcre à Cambray eſt le Collateur, & la confere à un de ſes Religieux. Ces deux Prévôtés ont été fondées en 1140 par Godefroi *le Barbu*, Duc de Brabant.

Les autres Couvents d'hommes ſont : les Récollets, admis l'an 1359 ; les grands Carmes, reçus l'an 1292 ; les Dominicains, l'an 1455 ; la Chapelle bâtie par les Eſpagnols, joignant cette Egliſe, mérite d'être vue ; les Bogards, du Tiers-Ordre de St. François, fondés l'an 1359 ; les Chartreux, qui furent fondés l'an 1454, près de la Chapelle de Notre-Dame de *Schaut*, d'où ils ſe retirerent en Ville l'an 1594 ; les Capucins, reçus l'an 1587 ; les Carmes déchauſſés, l'an 1610 ;*

* Le Couvent des Carmes déchauſſés a été autrefois l'Hôtel de Culembourg, qui fut raſé par

les Minimes, l'an 1616; les Freres Alexiens, l'an 1368; les Auguſtins, reçus l'an 1406; ceux-ci enſeignent les Humanités depuis l'an 1602, comme les Peres Jéſuites faiſoient depuis l'an 1604; ils avoient été reçus à Bruxelles dès l'an 1586;* les Peres de l'Oratoire furent admis l'an 1633.

Les Monaſteres de Filles ſont : les Religieuſes de St. Pierre, de Ste. Eliſabeth, de Jéricho, (qui avoit une Juriſdiction fort ample dans la Ville) le Couvent de Berlaymont, ſous la regle de S. Auguſtin, fondé l'an 1626; les Clariſtes-Urbaniſtes, (auparavant Sœurs-griſes, qui ont demeuré hors de la Porte de Halle; leur Couvent d'à-préſent étoit occupé par des Freres de St. Jérôme, qui enſeignoient les humanités.) les pauvres Claires, les Annonciades, & les Capucines, ſous la Regle de St. François; les Brigittines, les Religieuſes de ſainte Gertrude, les Carmélites, les Repenties, les Urſulines,

ordre du Duc d'Albe. Jean-Baptiſte Rouſſeau, fameux Poëte François, eſt enterré dans leur Egliſe. Il mourut à Bruxelles le 17 Mars 1741, âgé de 72 ans. Il avoit été banni du Royaume de France à perpétuité en 1712, par un Arrêt du Parlement de Paris, pour avoir compoſé des Couplets infames & ſatyriques, dont il a ſoutenu juſqu'à la mort qu'il n'étoit point l'Auteur.

* Le College des Jéſuites fut autrefois le Palais de l'Archevêque de Cambray : leur Egliſe fut bâtie en 1621, aux depens de l'Archiduc Albert.

les Religieuſes de la fondation de Lorraine, celles de la Viſitation, l'Abbaye des Bénédictines Angloiſes, les Dominicaines Angloiſes, les Sœurs-Noires, les Hoſpitalieres, les Apoſtolines & les Marolles.

Les Chapelles ſont : Sainte-Magdelaine, (laquelle appartenoit autrefois aux Templiers, qui y avoient une Maiſon.) Ste. Anne, la Ste. Trinité, la Ste. Croix, St. Michel, St. Corneille, St. Antoine, St. Guilain, St. Eloi, les douze Apôtres, de Salazar; N. D. *Ter-Arcken*, St. Roch, St. Laurent, St. Georges, St. Chriſtophe & les Marolles, outre le grand & le petit Béguinage, la fondation de Deinſe, &c.

Le grand Béguinage reſſemble à une petite Ville; il eſt entouré de murailles, avec un foſſé. On y voit pluſieurs belles rues, où chaque Béguine a ſa demeure; leur nombre ordinaire eſt de 7 à 800, & quelquefois plus; chacune y gouverne ſon bien : elles font vœu de chaſteté pour le temps de leur demeure; & en quittant la maiſon, elles peuvent ſe marier. Elles ſont gouvernées par quatre Supérieures qu'elles choiſiſſent de leur Corps, & par un Curé qui eſt à la nomination de l'Evêque d'Anvers.

Leur Egliſe mérite d'être vue pour ſa belle Architecture; on commença à la bâtir en 1657. On les appelle Béguines, à cauſe qu'elles ont pour Fondatrice Ste. Begge, fille de Pepin de *Landen*; quoique d'autres

soutiennent qu'elles ont été fondées par Lambert *le Begue*, qui mourut en 1177, duquel elles peuvent avoir tiré leur nom. * Ce Béguinage fut premiérement fondé à *Molenbeeck*, près de cette Ville, en 1250, par un Eccléſiaſtique nommé Regnier Breeteycken; mais en 1303 il fut transféré dans la Ville.

En 1617, l'Archiduc Albert & l'Infante Iſabelle firent bâtir le Mont de Piété à Bruxelles, dont ils mirent la premiere pierre, & établirent pour Surintendant-Général, Wenceſlas Coebergher, leur Architecte. Ce bâtiment ayant été achevé l'année ſuivante, on fit l'ouverture du Mont de Piété le 28 Septembre de la même année.

Afin que ce Mont fût bien adminiſtré, Leurs Alteſſes lui donnerent pour Protecteurs & Conſervateurs, Matthias Hovius, Archevêque de Malines, & Pierre Peckius, Chancelier de Brabant.

Outre le Conſeil de Brabant, dont on a fait mention, *pag.* 118, pluſieurs Corps & Tribunaux réſident en cette Ville.

---

* Fiſen, Hiſtorien de Liege, rapporte que l'an 1176, Lambert *Le Begue*, Liégois, fonda le Béguinage de St. Chriſtophe, lez Liege, & qu'il fut le premier Auteur ou certainement Reſtaurateur des Béguines; & Foulon, *Tom.* 1, *pag.* 282, *de ſon Hiſtoire de Liege*, cite un Manuſcrit dans lequel on lit cette Epitaphe à St. Chriſtophe: *L'an* 1187, *mourut Lambert le Begue, Fondateur du Béguinage de St. Chriſtophe.*

Le Conseil d'Etat tient le premier rang, puisque le Souverain ou le Gouverneur-Général des Pays-Bas y préside. Il est composé ordinairement de l'Archevêque de Malines, Primat des Pays-Bas, du Chef-Président, du Trésorier-Général, du Chancelier de Brabant, du Président du grand Conseil, & de quelques autres Seigneurs au choix du Prince, d'un Audiencier, & des Secrétaires d'Etat & de Guerre.

En 1702, il parut un Décret de Philippe V, donné à Naples le 2 Juin, en vertu duquel le Conseil d'Etat, le Conseil-Privé & celui des Finances, furent réunis en un seul Conseil Royal. Les Puissances maritimes, alliées avec le Roi Charles III, rétablirent le Conseil d'Etat, l'an 1706; & le même Prince ayant été élu Empereur, y nomma de nouveaux Conseillers après son Inauguration, comme Souverain des Pays-Bas.

Le Conseil-Privé est composé du Chef-Président, & de cinq ou six Conseillers, que le Souverain choisit. Ce Conseil, dans ses commencements, faisoit un même corps avec le grand Conseil de Malines jusqu'à l'an 1504, lorsque Philippe-le-Bel fixa une partie des Conseillers à Malines, & retint les autres auprès de sa Personne, ou de celle du Gouverneur du Pays, en l'absence du Souverain. Charles-Quint confirma l'institution du Conseil-Privé, par ses Lettres-Patentes, l'an 1517 & 1531. Philippe V l'abrogea l'an

1702; mais l'Empereur Charles VI le rétablit le 19 Septembre 1725.

CHEFS-PRÉSIDENTS.

I. Jean Carondelet, Bourguignon, Archevêque de Palerme, Primat de Sicile, Prévôt de l'Eglise de St. Donat à Bruges, Grand-Doyen de Besançon, Prévôt de Furnes & de Seclin, &c. fut nommé premier Chef du Conseil-Privé l'an 1544. On dit que Pierre Taispil fut Président de ce Conseil vers le même temps, & qu'il mourut en 1541.

II. Louis de Schore, de Louvain, Docteur en Droits dans cette Université, & Conseiller du Parlement de Malines, devint Chef-Président en 1540, & mourut en 1548.

III. Viglius Aytta de Zuichem, Frison, Docteur en Droit, Prévôt mitré de la Cathédrale de St. Bavon à Gand, Chancelier de l'Ordre de la Toison d'or, Chef-Président depuis l'an 1549, ensuite Président du Conseil d'Etat en 1569, décéda l'an 1577.

IV. Charles Tisnac, ci-devant Conseiller Fiscal au Conseil de Brabant, Trésorier de la Toison d'or, & Garde-des-Sceaux en Espagne, fut nommé Chef-Président l'an 1569, & mourut en 1572.

V. Arnould Sasbout, Hollandois, Chancelier du Conseil de Gueldres, lui succéda l'an 1572. Il mourut l'an 1583, à La Haye, où il s'étoit retiré pendant les troubles du Pays.

VI.

VI. Guillaume de Pamele, Conseiller aux grand Conseil & Privé, succéda l'an 1581, & mourut en 1592.

VII. Jean van der Burch, passa de la Présidence du grand Conseil à celle du Conseil-Privé, & décéda l'an 1595.

VIII. Jean Richardot, succéda l'an 1597, & mourut en 1609.

IX. Engelbert Macs, succéda l'an 1614, & mourut l'an 1630.

X. Pierre Roose, Conseiller aux Conseil de Brabant & Privé, &c. devint Chef-Président l'an 1632. Il se démit de cette charge l'an 1653, & mourut en 1673.

XI. Charles d'Hovine, Chef-Président depuis l'an 1653, mourut en 1671.

XII. Léon-Jean de Pape, autrefois Conseiller-Fiscal au Conseil de Brabant, devint Chef-Président l'an 1672, & mourut en 1685.

XIII. Pierre-François Blondel, Conseiller aux grand Conseil & Privé, fut nommé Chef-Président l'an 1684, par adjonction, avec droit de succéder. Il décéda le 22 Septembre 1694.

XIV. Albert de Coxie, de Malines, Conseiller aux grand Conseil & Privé, devint Président l'an 1694; il fut remercié l'an 1701, & mourut le 13 Novembre 1709.

XV. Christophe-Ernest, Comte de Bailliet, Luxembourgeois, auparavant Président du grand Conseil, fut déclaré Chef-Président le 19 Septembre 1725, lorsque Sa Majesté

Impériale & Catholique rétablit le Conseil-Privé. Il mourut le 3 Juin 1732.

XVI. Jean-Alphonse, Comte de Coloma, d'Anvers, Conseiller du grand Conseil, & ensuite du Conseil Suprême à Vienne, revint en qualité de Chef-Président l'an 1733, & mourut le 7 Janvier 1739.

XVII. Augustin de Steenhault, de Bruxelles, Conseiller aux grand Conseil & Privé, fut déclaré Chef-Président le 13 Mai 1739, & mourut le 3 Janvier 1758.

XVIII. *Voyez la dernière page de ce Volume.*

Le Conseil des Finances gouverne les Domaines du Roi & donne les Réglements pour tout ce qui concerne les droits d'entrée & sortie sur toutes les marchandises. Il y avoit autrefois un Chef des Finances, dont le dernier a été le Comte d'Isenbourg, mort en 1664; à présent c'est le Trésorier-Général qui les gouverne, avec quelques Conseillers & Commis des Domaines & Finances du Roi. Il y a deux Greffiers, un Conseiller-Député pour les affaires du Commerce, & un Fiscal.

Philippe *le Hardi*, Duc de Bourgogne, a établi la Chambre des Comptes du Roi, étant à Lille, en 1385. Les Provinces de Flandres, de Hainaut, d'Artois, de Namur, le Tournaisis & la Seigneurie de Malines, étoient de son ressort. Cette Chambre n'a eu dans son commencement, qu'un Président, quatre Maîtres des Comptes, deux Auditeurs,

un Clerc ordinaire & un extraordinaire. Elle est composée à présent d'un Président, de plusieurs Maîtres des Comptes, d'Auditeurs ordinaires & extraordinaires & d'un Greffier. Louis XIV, Roi de France, ayant pris la Ville de Lille en 1667, les Officiers de cette Chambre se retirerent d'abord à Bruges, d'où ils sont venus, en 1681, s'établir à Bruxelles; mais toutes les anciennes Chartres sont restées à Lille.

La Chambre des Comptes du Roi, en Brabant, est composée d'un Président, de quelques Maîtres des Comptes & Auditeurs, & de deux Greffiers. C'est devant ce Tribunal que tous les Receveurs des Duchés de Brabant, de Limbourg, & de Luxembourg, comme aussi du Pays d'outre-Meuse, sont comptables: ces deux Chambres ont été réunies en 1734.

La Cour souveraine Féodale de Brabant est composée d'un Lieutenant de Roi, qui en est le Chef, de quelques Hommes de Fief ou Jurisconsultes qu'il choisit lorsqu'il y a des procès à juger en matiere de Fief, & d'un Greffier. Elle a ses Coutumes particuleres, & l'on y enrégistre les ventes, les aliénations & les engagements des Terres & Seigneuries des Duchés de Brabant & de Limbourg, & du Pays d'outre-Meuse.

Les autres Tribunaux sont, celui de la Foresterie, ceux de la Chasse & de la Pêche; la Chambre de Thonlieu; la Justice ou l'Au-

dence militaire ; la Juſtice de la Cour, dont le Chef eſt nommé *Alcalde* ; la Chambre d'Uccle, où il y a ſept Echevins & un Greffier, dont la Juriſdiction s'étend ſur plus de cent Bourgs & Villages.

Le Magiſtrat de Bruxelles eſt compoſé de l'*Amptman* ou Lieutenant Civil & Criminel, d'un Bourguemeſtre, de ſept Echevins, de deux Tréſoriers, d'un Penſionnaire, de trois Secrétaires, de trois Greffiers & de deux Receveurs. Il y a encore un Lieutenant-*Amptman*, un Sous-Bourguemeſtre & neuf Conſeillers choiſis hors de la Bourgeoiſie, un Surintendant, un Receveur du Canal, & un Greffier de la Tréſorerie.

Les deſcendants des ſept anciennes Familles patriciennes choiſiſſent, le 13 Juin, trois perſonnes de chaque claſſe, qu'ils préſentent au Gouverneur-Général, dont il forme le Magiſtrat, ordinairement la veille de la St. Jean. Le ſecond Bourguemeſtre & les neuf Conſeillers, avec les Receveurs, ſont nommés par le premier Bourguemeſtre. Les Bourgeois ſont juſticiables devant le Magiſtrat en premiere inſtance ; & par appel, au Conſeil ſouverain de Brabant.

La Bourgeoiſie eſt diviſée en neuf claſſes, qu'on nomme *Nations*, qui furent formées en 1321 des principaux Artiſans de la Ville : ils ſont, en quelque maniere, comme *les Communes* en Angleterre. Chaque Claſſe com-

prend plusieurs Corps de Métiers, qui ont chacun leur Doyen, avec leur arriere-Conseil. Ils s'assemblent au son de la cloche, soit pour accorder quelques subsides au Souverain, ou pour consentir au nom de la Ville aux propositions que le Bourguemestre leur fait.

Entre plusieurs Privileges que les Ducs de Brabant ont accordés aux habitants de cette Ville, il y en a un qui concerne la Bourgeoisie, dont les enfants acquierent le droit par leur naissance, quand même leur pere ne seroit pas Bourgeois, pourvu que la mere le soit; il faut néanmoins qu'ils soient nés dans la Ville, ou dans un de ses Fauxbourgs, qu'on nomme *la Banlieue* ou *District de Bruxelles.*

Le commerce de camelots, de dentelles & de tapisseries fines, qu'on transporte par toute l'Europe, y fleurit plus que dans aucun autre endroit. Le langage ordinaire est le Flamand ou le François. La Ville est repartie en quarante quartiers, dont chacun comprend plusieurs rues; la Bourgeoisie est divisée en dix Compagnies, qui ont chacune leur Capitaine, &c. Il y a outre cela cinq Compagnies, qu'on appelle *les Sérments*; & en Flamand, *de Gildens.* Elles sont choisies entre les Bourgeois, & suivoient autrefois le Prince quand il étoit obligé d'aller à la guerre; on leur confie encore la garde des deux principales Portes, & les clefs des

autres, qu'on conserve à l'Hôtel-de-Ville.

La Compagnie du grand Serment a été instituée sous la protection de la Ste. Vierge, l'an 1213; le Serment de l'Arbalête, sous celle de saint Georges, en 1422; celui de l'Arc, sous celle de saint Sébastien & de saint Antoine, en 1428; le Serment de l'Arquebuse, sous celle de saint Christophe & de sainte Barbe, en 1477; & celui des Escrimeurs, sous celle de saint Michel, en 1480.

Autrefois il y avoit des Tournois, & on y tiroit l'oiseau tous les ans. On rendoit de grands honneurs à celui qui l'abattoit, & on lui mettoit un collier d'or, avec lequel il paroissoit aux processions & aux fonctions publiques. Plusieurs Souverains & autres principaux Seigneurs du Pays prenoient plaisir de tirer avec les Bourgeois, & ont eu l'adresse d'abattre l'oiseau. Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, l'abattit en 1466; l'Empereur Maximilien en 1510; Charles-Quint, en 1512; Marguerite d'Autriche, en 1518; Lamoral, Comte d'Egmont, en 1551; Guillaume, Prince d'Orange, en 1564; le Duc d'Albe, en 1568; Alexandre Farnese, Duc de Parme, en 1587; le Comte de Mansfelt, en 1592; l'Infante Isabelle, en 1615; Charles, Duc de Lorraine, en 1649; l'Archiduc Léopold, en 1651; & Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere, en 1698, au Serment de l'Arquebuse. Ce Prince

donna à cette occasion plusieurs fêtes aux Bourgeois, & revêtit tous ceux du Serment d'habits neufs, aux couleurs de Baviere.

L'an 1695, l'armée de France, sous le Maréchal de Villeroi, marcha vers Bruxelles, pour obliger les Alliés à lever le siege de Namur. On commença à bombarder cette Ville le 13 Août, sur les cinq heures après-midi; le feu continua pendant 48 heures avec tant de furie, qu'il se communiqua de toutes parts par une infinité de bombes & de boulets rouges, & réduisit en cendres quatorze belles Eglises, & plus de 4000 hôtels & maisons, y compris l'Hôtel-de-Ville. Le dommage inestimable que les François firent à Bruxelles, sans en tirer aucun profit, n'a servi qu'à faire connoître la puissance de cette Ville, qui fut rebâtie plus somptueusement en moins de quatre ans, ayant reçu une nouvelle beauté de ses propres ruines.

Après la bataille de Ramillies, l'Electeur de Baviere & tout le parti du Roi Philippe V, abandonnerent la Ville de Bruxelles, dont les Alliés s'emparerent le 27 Mai 1706. Le Magistrat porta les clefs au Duc de Marlborough, Commandant de l'armée des Alliés. On y forma, au nom du Roi Charles III, un Conseil d'Etat, pour gouverner le Pays; & le Général Churchil, frere de Milord Marlborough, y fut fait Gouverneur de la Ville.

Le 22 Novembre 1708, elle fut assiégée

par l'Electeur de Baviere; mais le Duc de Marlborough, qui faisoit le siege de Lille avec le Prince Eugene de Savoie, passa aussi-tôt l'Escaut avec une partie de l'armée alliée, pour venir au secours; & S. A. E. fut obligée d'abandonner son entreprise avec l'artillerie le 27 du même mois, après avoir été repoussée dans un rude assaut à la contrescarpe, entre les portes de Namur & de Louvain.

LE QUARTIER DE BRUXELLES.

Le Souverain & les Etats de Brabant y ont chacun leur Receveur. Outre neuf Fauxbourgs, qui forment les beaux environs de Bruxelles, son territoire contient plusieurs Mairies, dont celle de Vilvorde a 19 Villages; Merchtem 21; Campenhout 18; le Marquisat d'Assche 8; Capelle-op-den-Bosch 10; Rode 29; la Baronnie de Grimberge en contient 12, & celle de Gaesbeeck 15.

La Mairie de Nivelles, sous le Brabant-Wallon, en contient 16, y compris la dite Ville; Genappe 39; la Hulpe 12; Mont-Saint-Wibert 38; Grez 8; outre 9 Villages du Territoire d'Enghien, qui sont du Chef-lieu de Bruxelles.

Anderlecht est un de ses Fauxbourgs, où il y a un Chapitre de 18 Chanoines, avec un Doyen, un Chantre & un Trésorier. Il a été fondé vers le dixieme siecle,

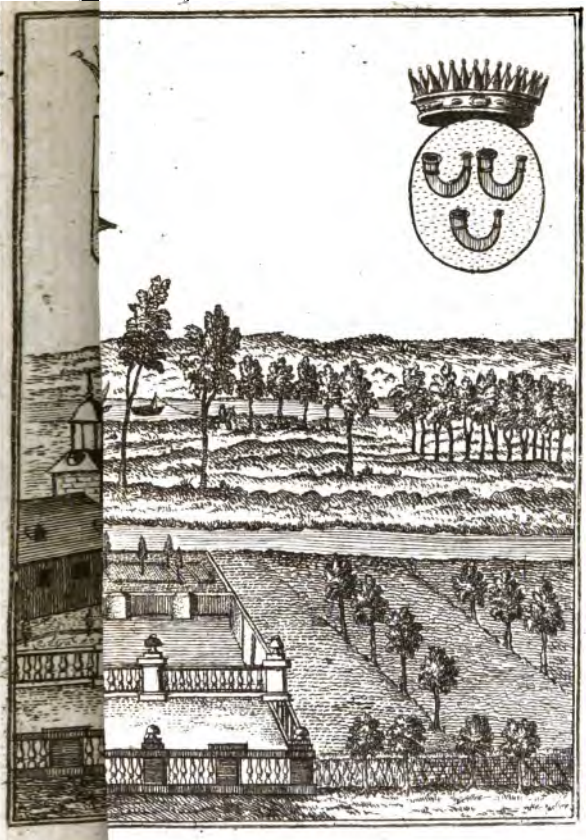

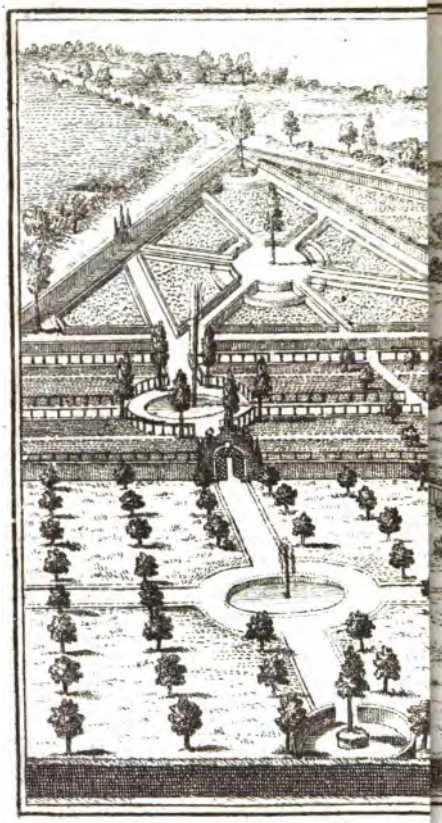

& richement doté dans la suite, par Wautier & Léon, Châtelains de Bruxelles, Seigneurs d'Aa, &c. La collation d'onze Prébendes appartient à M. de Man, Seigneur d'Aa & de Walcourt; le Souverain en confere quatre, & le Magistrat de Bruxelles les trois autres. L'Eglise, dédiée à saint Pierre, est d'une structure ancienne & assez belle; les Reliques de saint Guidon y sont en grande vénération. Il étoit natif d'Anderlecht; & après avoir été Laboureur, Clerc de l'Eglise de N. D. à Laecken, & pélerin dans la Terre-Sainte, il mourut saintement dans son lieu natal, l'an 1012, dans la maison où sont maintenant les Minimes, qui y furent fondés l'an 1615, par le Duc d'Aumale.

Au Village de Laecken, autre Fauxbourg de Bruxelles, il y a, depuis plusieurs siecles, une Image miraculeuse de la sainte Vierge. L'Infante Isabelle & l'Archiduchesse Marie-Elisabeth, Gouvernantes des Pays-Bas, n'ont jamais cessé de fréquenter ce lieu, & y ont laissé la mémoire de leur dévotion exemplaire. Les Prêtres de l'Oratoire y ont une Maison, & desservent la Cure.

La belle Forêt de Soigne, qui s'étend jusqu'aux portes de Bruxelles, contient 16526 arpents. Il y a en abondance du gibier, & les Princes y prennent souvent le divertissement; d'ailleurs, elle fournit du bois en quantité, tant pour la charpente que pour

le chauffage. On y fait ordinairement une coupe de plus de cent bonniers par an, en continuant ainſi juſqu'à cent ans, depuis une extrémité de la Forêt juſqu'à l'autre. On compte dans cette Forêt trois Prieurés de Chanoines Réguliers, de l'Ordre de ſaint Auguſtin : 1°. *Groenendal*, à deux lieues de Bruxelles, qui fut érigé en Monaſtère l'an 1383, par deux Chanoines de Ste. Gudule, & par les ſoins de Jean Rusbrock, Chapelain de la même Egliſe, & fameux Auteur myſtique, qui ſe retiroit ſouvent dans la Forêt, pour y vaquer à la contemplation : il embraſſa enſuite la vie religieuſe dans ce Couvent, où il eſt mort en odeur de ſainteté.

2°. Le Prieuré de Rougecloître, à une lieue & demie de Bruxelles, fut commencé l'an 1369, par un autre Chapelain de Ste. Gudule, & par un Prêtre qui y vivoit en Hermite, dans un endroit que l'on nommoit l'Hermitage. Jeanne, Ducheſſe de Brabant, contribua auſſi à cette fondation. Il y a dans la Bibliotheque de ce Prieuré, une collection conſidérable d'anciens Manuſcrits.

3°. Le Prieuré de *Sept-Fontaines* doit ſon origine à Gilles Brédeyck, Prêtre & Chapelain d'Anderlecht, à qui Jeanne, Ducheſſe de Brabant, accorda le terrein pour bâtir ce Monaſtere, l'an 1380.

Tervuren, ancien Château, bâti par les Ducs de Brabant, dans la Forêt de Soigne,

est à deux lieues & demie de Bruxelles : on voyoit à l'entrée une salle d'une grandeur immense, & d'une largeur extraordinaire, dont on admiroit la charpente qui étoit à découvert. Il est assez difficile de savoir à quoi cette salle étoit employée. Le bâtiment du Château n'avoit rien d'ailleurs de fort remarquable ; mais le parc en étoit fort agréable, par les embellissements que le Duc Charles de Lorraine y avoit fait faire. Tout fut démoli en 1784.

A une demi-lieue du Château, l'on trouve un Couvent de Capucins, dont les avenues, pratiquées dans la Forêt, forment de très-belles promenades : on montre, à l'extrémité de leur jardin, un petit corps-de-logis, dans lequel l'Infante Isabelle-Claire-Eugénie, Souveraine des Pays-Bas, se retiroit souvent pour y méditer à loisir sur les vérités du salut ; on y voit la petite cellule où elle étoit logée, qui est aussi étroite que la cellule d'un Capucin ; le lit où elle couchoit, qui est aussi dur, s'il ne l'est plus, & dont le chevet est un gros morceau de bois ; vis-à-vis est une tête de mort, que l'on dit être celle d'une de ses Femmes-de-Chambre, qui étoit morte à la fleur de son âge ; à côté de la chambre est une petite Chapelle où l'on lui disoit la Messe. Il y a aussi à une lieue de Bruxelles, dans un endroit de la Forêt, qu'on nomme *Bootendal*, un Couvent de Récollets.

Le territoire de Bruxelles renferme quantité d'Abbayes de divers Ordres ; savoir, Afflighem, Villers, Grimberge, Diligem, Wautier-Braine, Aiwieres, Foreſt, Cortemberge, le grand Bigard, le petit Bigard, la Chambre & les Dominicaines d'Auwerghem. Tous ces Monaſteres ont été rebâtis magnifiquement depuis quelques années, & leurs Egliſes ſont très-belles.

L'Abbaye d'Afflighem, de l'Ordre de St. Benoît, fut fondée vers l'an 1083, par Godefroi *le Barbu*, Duc de Brabant, qui y a été enterré. L'Archevêque de Malines en eſt Abbé, en vertu de l'union faite à l'Archevêché, pour lui ſervir de dot; & il jouit de la moitié des revenus. En 1629, ces Religieux ſe ſont ſoumis à l'étroite obſervance de la Regle de ſaint Benoit.

L'Abbaye de Grimberge a été fondée par les Seigneurs du lieu, qui y mirent premiérement des Chanoines Réguliers de St. Auguſtin, au-lieu de Bénédictins qu'il y avoit eu anciennement ; enfin, les Religieux de l'Ordre de Prémontré s'y ſont établis en 1128 ; ils ſont ordinairement au nombre de 60 Religieux, & deſſervent pluſieurs Cures.

La Terre de Grimberge eſt une Principauté, dont le titre avoit été accordé le 18 Mai 1729, à Louis-Joſeph de Luynes, Envoyé de l'Electeur de Bavière à la Cour de France. Ce Seigneur qui avoit beaucoup de goût, a fort embelli le Château & les jardins;

dins; cependant la Terre ne lui appartenoit qu'en partie; l'autre eſt du Domaine du Prince d'Orange, Stadhouder-héréditaire de Friſe.

L'Abbaye de Diligem, du même Ordre, a été fondée environ l'an 1140, par Onulphe, Seigneur de Wolverthem; il y avoit eu auparavant une Communauté de Moines Bénédictins. De ce Monaſtere dépendent pluſieurs Cures, que les Religieux deſſervent.

L'Abbaye de Foreſt, de Dames nobles, de l'Ordre de ſaint Benoît, a été fondée vers l'an 1090, par Gilbert, Comte d'Aloſt.

L'Abbaye de Cortemberg, de Religieuſes du même Ordre, a été fondée par les Ducs de Brabant, avant l'an 1105.

La belle Abbaye du grand Bigard, que l'on voit à deux lieues de Bruxelles, n'étoit dans ſes commencements qu'un ſimple Prieuré qui fut fondé l'an 1137, par ſainte Vittine, dont on y conſerve le corps dans une magnifique chaſſe d'argent, & dont on y célebre la Fête le 17 Décembre. La fondation fut confirmée par Godefroi, Duc de Brabant, en 1548. Le Pape Paul III érigea ce Monaſtere en Abbaye. Les Religieuſes ne peuvent y être admiſes ſans faire preuves de Nobleſſe.

La Terre du grand Bigard, qui n'appartient pas à l'Abbaye, fut érigée en Marquiſat l'an 1742, en faveur du Comte de Konigſegg-

Erps, qui avoit épouſé l'héritiere de la Famille de Boiſſchot.

Le Prieuré du petit Bigard, de Religieuſes de l'Ordre de ſaint Benoît, fut fondé l'an 1234 par Sire van den Berghe.

L'Abbaye de la Cambre, de Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, a été fondée par Henri, Duc de Brabant, & Mathilde ſa femme, environ l'an 1201.

Le Couvent d'Auwerghem, de Religieuſes Dominicaines, eſt à une lieue de Bruxelles, dans la Forêt de Soigne; il fut fondé l'an 1262, par la Ducheſſe Aleïde, veuve de Henri III, Duc de Brabant.

LA VILLE DE LOUVAIN.

QUoique Bruxelles ſoit la réſidence des Souverains & des Gouverneurs des Pays-Bas, Louvain ſe vante d'être la Capitale du Duché de Brabant. C'eſt un ancien Comté, qui appartenoit, l'an 977, à Charles, Duc de Lorraine; enſuite à ſon gendre, Lambert, Comte de Mons, qui devint, l'an 1005, Duc de Brabant. Ce Comté comprenoit alors Louvain, Bruxelles, Nivelle, Vilvorde, Tervuren & la Forêt de Soigne. Les Ducs de Brabant avoient coutume de ſe faire inaugurer à Louvain, Ville très-ancienne; quelques-uns ſoutiennent que Jules-Céſar en eſt le fondateur: ce qu'il y a de

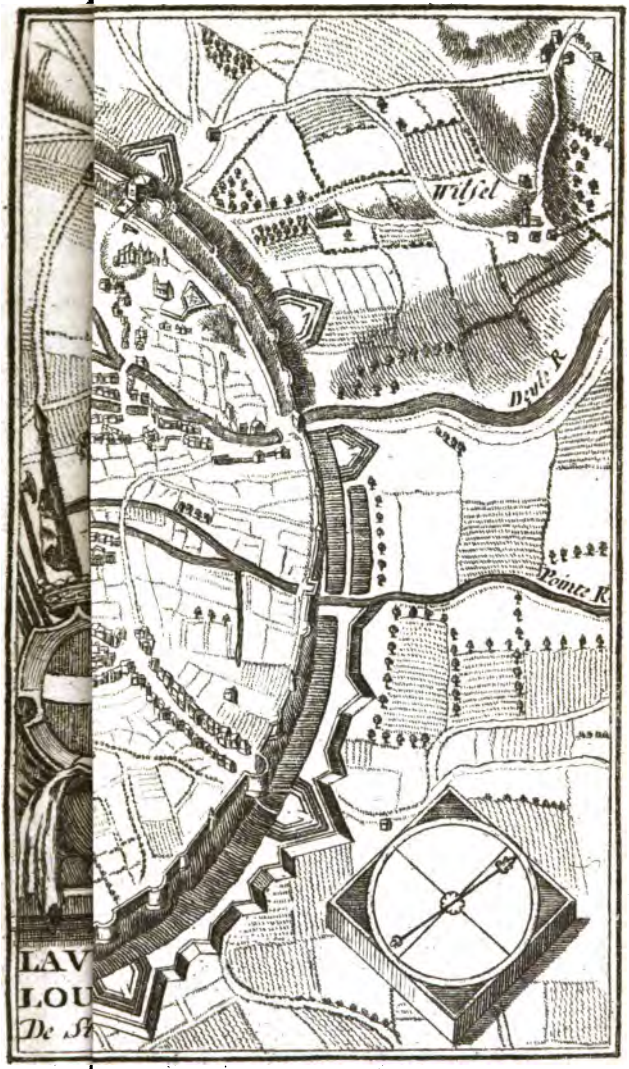

LAV
LOU
De S

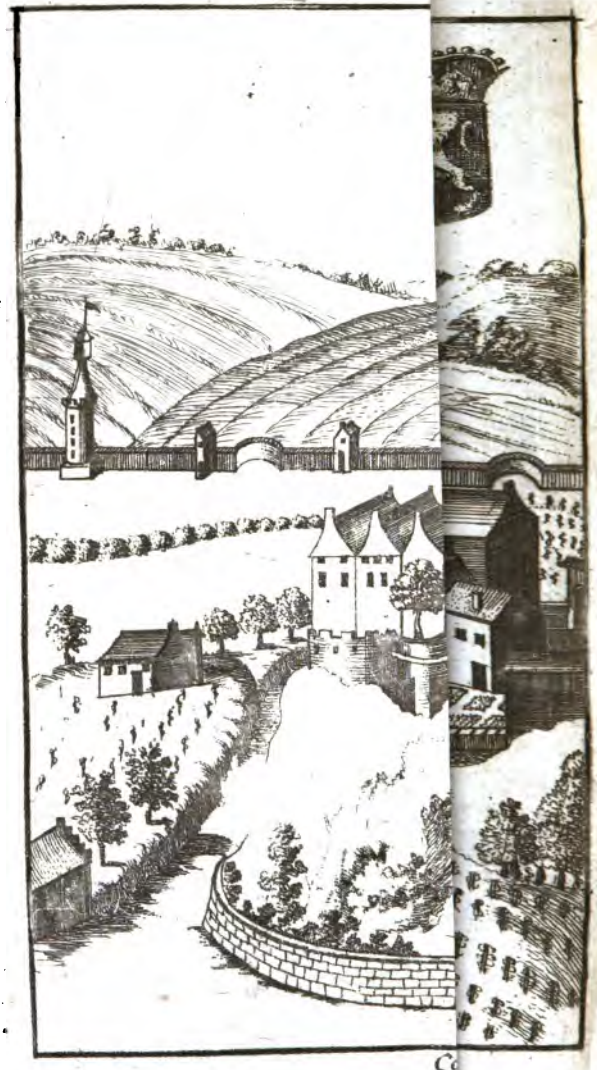

Ca

certain, c'eſt que Louvain étoit déja connu l'an 885, lorſque Godefroi, Duc des Normands, ayant ravagé une grande partie du Pays, vint camper ſur la Dile, dans la plaine de Louvain, où ſes troupes ſe retrancherent & bâtirent des cabanes pour mettre leur pillage à couvert.

L'Empereur Arnould y a fait bâtir un Château, pour garantir le Pays des inſultes des Normands; & c'eſt celui qu'on nomme encore aujourd'hui le *Château de Céſar*. Ces brigands furent défaits par le même Empereur, en 891, près de la Dile. C'eſt l'opinion de Juſte-Lipſe, que ce fut là le commencement du Bourg de Louvain, qui a été entouré de murailles en 1165, & agrandi dans la ſuite, principalement en 1361, du temps de Wenceſlas & de Jeanne, Duc de Brabant.

Le Château a été long-temps la demeure ordinaire des Ducs de Brabant. Henri I y a été aſſaſſiné l'an 1038. Thierry, Comte de Hollande, y fut priſonnier l'an 1200. L'Empereur Charles-Quint y a été élevé avec ſes ſœurs vers l'an 1510, & autrefois les Aſſemblées des Etats s'y ſont ſouvent tenues; mais il eſt préſentement démoli.

Louvain eſt ſitué ſur la riviere de Dile, environ à quatre lieues de Bruxelles & de Malines, & à trois de Tirlemont. Il eſt maintenant ſous le Dioceſe de Malines,

après avoir été de celui de Liege, dont l'Evêque avoit un Official à Louvain.

Le commerce qu'on y fait n'eſt pas fort conſidérable; car il ne conſiſte que dans la bierre, qu'on tranſporte dans les autres Villes, principalement à Bruxelles, par le moyen du pavé qui a été fait l'an 1710; à Malines & à Anvers, par la riviere de Dile, & par le pavé fait en 1731; à Tirlemont & à Liege, par celui qu'on a commencé en 1716.

On n'y compte à préſent qu'environ 12000 habitants, parmi leſquels il y a près de 2000 Etudiants; autrefois il y en avoit beaucoup davantage; car le célebre Juſte-Lipſe, qui y vivoit au commencement du ſiecle précédent, rapporte qu'il y en avoit plus de 4000.

Louvain étoit autrefois la plus grande, la plus riche & la plus marchande de tout le Pays; ſon principal commerce, conſiſtant en draps & en laines, étoit ſi floriſſant, qu'on y a vu au commencement du quatorzieme ſiecle, ſous Jean III, Duc de Brabant, plus de quatre mille maiſons de Drapiers, & plus de cent cinquante mille Ouvriers.

Le Magiſtrat y eſt auſſi plus nombreux que par-tout ailleurs: outre deux Bourguemeſtres & ſept Echevins, deux Penſionnaires, ſix Secrétaires, & deux Receveurs, il y a encore vingt-un Conſeillers de l'arriere-Conſeil, dont onze ſont de la Nobleſſe, &

e a louvain
tad Leuven

les dix autres sont les Doyens des Métiers. Ces dix choisissent le premier Bourguemestre ; les autres onze nomment celui des Bourgeois, & le Souverain nomme les Echevins. Cette élection se fait presque tous les ans, vers la St. Jean, en vertu du Privilege accordé aux Bourgeois, l'an 1379, par Wenceslas, Duc de Brabant.

Il y avoit autrefois sept Familles patriciennes, dont on tiroit ceux qui composoient le Magistrat, comme l'on fait encore aujourd'hui à Bruxelles ; mais ces recherches ne se font plus.

En 1382, les gens de Métiers se révolterent contre Wenceslas, Duc de Brabant, & jetterent par les fenêtres de l'Hôtel-de-Ville, dix-sept, tant Echevins que Conseillers du Magistrat. Ils prirent ensuite les armes contre leur Prince, & désolerent le Brabant : étant enfin assiégés & pressés, ils implorerent sa clémence, & obtinrent leur pardon à l'instance d'Arnould de Hornes, Evêque de Liege. Les plus coupables furent néanmoins punis, & les Tifférands, premiers auteurs de la révolte, furent exilés : ils se retirerent pour la plupart en Angleterre, où ils ont introduit les fabriques de draps.

Louvain étant ainsi presque dépeuplé, faute de commerce & d'habitants, Jean IV, Duc de Brabant, y fonda, l'an 1426, du consentement du Pape Martin V, une Université, qui est devenue dans la suite très-célé-

bre. Les premiers Docteurs y furent envoyés des Universités de Paris & de Cologne. Elle a été enrichie depuis de plusieurs beaux privileges par les Papes & par les Souverains du Pays; on y donna la premiere leçon le premier Septembre 1426. Cinq ans après, le Pape Eugene IV permit d'y enseigner la Théologie, ce qui n'avoit pas été accordé dans sa premiere institution. En 1726, on y célébra solemnellement le troisieme Jubilé de son établissement, & Mgr. de Smet, Evêque d'Ypres, (anciennement Professeur à Louvain) y officia.

Parmi plus de quarante Colleges, tenus par des Etudiants en diverses Sciences, il y en a quatre où l'on enseigne la Philosophie, nommés *Pédagogies*, qui sont *le Lis*, *le Château*, *le Faucon*, & *le Porc*; ils ont été fondés tous quatre au commencement de l'Université, & retiennent encore le nom de l'enseigne des maisons où ils ont été établis. C'est d'un de ces quatre Colleges qu'on déclare annuellement le Premier de la promotion, à la fin d'Août : on a coutume de le reconduire en triomphe en son lieu natal, où il est reçu avec beaucoup d'honneur, & par une cavalcade d'Etudiants.

La Théologie, l'un & l'autre Droit, la Médecine & les Mathématiques, s'enseignent aux Halles, qui ont été bâties en 1317, pour l'usage des Drapiers, & qui ont été cédées depuis pour y enseigner ces Sciences.

On les a rebâties magnifiquement l'an 1685, & augmentées l'an 1724 d'un superbe bâtiment pour y placer la belle Bibliotheque, qui a été léguée par M. Dominique Snellaert, autrefois Professeur en Philosophie, & Chanoine d'Anvers. Ces places méritent la vue des Etrangers.

Les Langues Hébraïque & Grecque, l'Histoire & la Langue Françoise s'enseignent au College des Trois-Langues, qui a été fondé l'an 1517, par Jérôme de Busleyde, Prévôt d'Aire, Chanoine de Malines, & Conseiller de l'Empereur Charles-Quint.

Le Recteur-Magnifique est le Chef de l'Université; il possede cette dignité trois mois de suite, lesquels étant écoulés, on le continue ordinairement pour trois autres. On le choisit par tour dans les cinq Facultés. Son Tribunal étend sa Juridiction sur tous ceux qui dépendent de l'Université. Outre la Charge de Recteur, il y en a deux autres fort honorables; celle de Conservateur des Privileges de l'Université, & celle de Chancelier, qui est élective, & attachée à la Prévôté de l'Eglise de St. Pierre.

I. Le grand College, dit du St. Esprit, a été fondé l'an 1432, par Louis de Rycke, pour des Théologiens; il s'est accru ensuite considérablement par le grand nombre de fondations qu'on y a ajoutées. On y a construit, l'an 1720, une Chapelle magnifique, & ensuite d'autres beaux bâtiments.

II. Le petit College des Théologiens fut bâti l'an 1560, parce qu'il fallut séparer les Etudiants, qui étoient en trop grand nombre dans le premier College. Il a été rebâti l'an 1719.

III. Le College du Pape Adrien VI, fut commencé l'an 1512, lorsque ce Pape n'étoit encore que Doyen de saint Pierre à Louvain, & fut achevé lorsqu'il étoit élevé au Pontificat.

IV. Le College du Roi fut fondé l'an 1579, par le Roi Philippe II, qui voulant donner de bons Pasteurs à son Pays, infecté par les héréfies, fonda deux Colleges, celui-ci à Louvain, & un autre à Douay : quelques Abbayes furent obligées de contribuer à leur entretien.

V. Le Séminaire de Liege, pour des Théologiens, doit ses commencements au Prince Ernest de Baviere, Electeur de Cologne, & Prince de Liege, l'an 1605.

VI. Le College de Bay fut fondé l'an 1614, par Jacques de Bay, Docteur en Théologie, & Doyen de Saint-Pierre, qui laissa ses revenus & ceux de son oncle, Michel de Bay, aussi Docteur, pour l'entretien de quelques Théologiens.

VII. Le College Malderi fut fondé pour des Théologiens, l'an 1633, par Jean Malderus, Docteur en Théologie & Evêque d'Anvers.

VIII. Le College de Saint-Willebrord

ou de Bois-le-Duc, a été fondé l'an 1625, par Nicolas Zoesius, Evêque de Bois-le-Duc.

IX. Le College Divæi doit ses commencements à Grégoire Divæus, natif de Louvain, qui laissa, en 1575, sa maison & ses revenus pour l'entretien des Théologiens.

X. Le College de Hollande fut érigé l'an 1616, pour l'entretien des Théologiens de cette Mission.

XI. Le College des Hibernois fut établi, l'an 1623, par les soins d'Eugene Mattheus, Archevêque de Dublin, pour des Théologiens de ce Pays; il reçoit ses appointements de la Congrégation *de Propaganda Fide* à Rome.

XII. Le College de Viglius, qui est pour des Théologiens, a été fondé l'an 1569 par Viglius Zuichemius, Chef-Président, Chancelier de l'Ordre de la Toison d'or, & Prévôt mitré de Saint-Bavon à Gand.

XIII. Le College d'Arras a été fondé l'an 1519 pour des Théologiens, par Nicolas de Ruistre, Evêque d'Arras & Prévôt de St. Pierre à Louvain.

XIV. Le College de Saint-Ives ou des Bacheliers, fut fondé l'an 1483, par Robert de Lacu, Docteur en Droits, pour des Etudiants de la même Faculté. Il y a une Bibliotheque publique.

XV. Le College Van-Daele fut fondé

l'an 1596 par Pierre Van-Daele, Docteur en Droits & Doyen de Saint-Martin à Aloſt.

XVI. Le College de Savoie a été fondé l'an 1551 par Euſtache Chapuys, natif d'Annecy, Conſeiller de l'Empereur Charles-Quint, qui mourut, laiſſant tous ſes biens pour des Savoyards qui viendroient étudier à Louvain.

XVII. Le College de Saint-Donat eut pour fondateur, l'an 1488, Antoine Haneron, & enſuite Jean Carondelet, Prévôts de Saint-Donat à Bruges : ce dernier fut auſſi Archevêque de Palerme, en Sicile, & Chef-Préſident du Conſeil-Privé.

XVIII. Le College de Luxembourg a été fondé l'an 1619, par Jean Mylius, Luxembourgeois, Docteur en Droits : ce College a été rebâti & achevé en 1757.

XIX. Le College de Winckelius fut fondé l'an 1554, pour des Etudiants en Droits, par Jean de Winckel, Docteur en Médecine.

XX. Le College de Breugel a été érigé l'an 1577 par Pierre Breugel, Docteur en Médecine, pour des jeunes Médecins.

XXI. Celui de Jean Pels a été fondé l'an 1584.

XXII. Celui de Ste. Anne, l'an 1559, par Nicolas Goblet, Prévôt de Dinant.

XXIII. Le College de Driutius a été fondé l'an 1559, par Michel Driutius, Docteur en Droits, & Doyen de Saint-Pierre.

XXIV. Celui de Marcel Craenendonck a été commencé l'an 1574.

XXV. Celui de Mons, par Jean de Béviene, Docteur en Droits, l'an 1596.

XXVI. Le College de Henri de Hauterlé, Ecolâtre de St. Pierre, fondé l'an 1499.

XXVII. Le College, dit le Patrimoine de Chriſt, a été fondé l'an 1633 par François Hovius, Paſteur de Sainte-Walburge à Anvers.

XXVIII. Le College de l'Ordre Teutonique, l'an 1621, par le Commandeur-Provincial du Bailliage des Vieux-Joncs.

XXIX. Le College dit *Alticollenſe*, y a été transféré de l'Univerſité de Cologne, l'an 1686, par Jean Neercaſſel, Evêque de Caſtorie, & Vicaire-Apoſtolique des Provinces-Unies, pour des Théologiens de ſa Miſſion.

XXX. Le College de Standonck a été fondé vers l'an 1490, par Jean Standonc, Malinois, Docteur de l'Univerſité de Paris, pour des pauvres Etudiants en Philoſophie, qui portoient autrefois un habillement diſtingué.

XXXI. Le College de la Sainte-Trinité, ou le nouveau College, eſt celui où l'on enſeigne les Humanités. Il a été commencé l'an 1657; c'eſt un double bâtiment, vaſte & magnifique, ayant une belle façade.

XXXII. Le College de St. Michel a été fondé l'an 1670, par Laurent Zoénius, Licencié en Théologie.

XXXIII. Le College de Malines a été rétabli vers l'an 1675, par le Magiſtrat de cette Ville.

XXXIV. Le College de l'Ordre de Prémontré fut fondé l'an 1571, par les Abbés de Grimberge, de Tongerlo, d'Everbode, de Parc & de Ninove, pour leurs Religieux : il a été rebâti magnifiquement l'an 1752, aux fraix de ces Abbayes.

XXXV. Le College des Chanoines Réguliers a eu pour fondateurs, l'an 1618, les Prieurs de Groenendal, Bethléem & autres, pour des Chanoines de leur Ordre.

XXXVI. Le College d'Alne fut fondé l'an 1629, par Dom Edme Jouvent, Abbé d'Alne, de l'Ordre de Cîteaux.

XXXVII. Le College de Villers a été fondé l'an 1660, par l'Abbé de Villers, du même Ordre.

XXXVIII. Le Couvent des Jéſuites qui ſert maintenant pour College, dit, le Séminaire Impériale.

Parmi les autres bâtiments publics, eſt l'Hôtel-de-Ville, qui ſe fait admirer par ſa belle architecture, & le grand nombre de figures dont elle eſt ornée. La premiere pierre y fut miſe l'an 1440, & le bâtiment fut achevé dix ans après. On l'a fort embellie en-dedans depuis l'an 1710.

Parmi les Egliſes, la principale eſt la Collégiale de Saint-Pierre, qui eſt une des plus magnifiques du Pays. Il ne manque rien

LOUVAIN

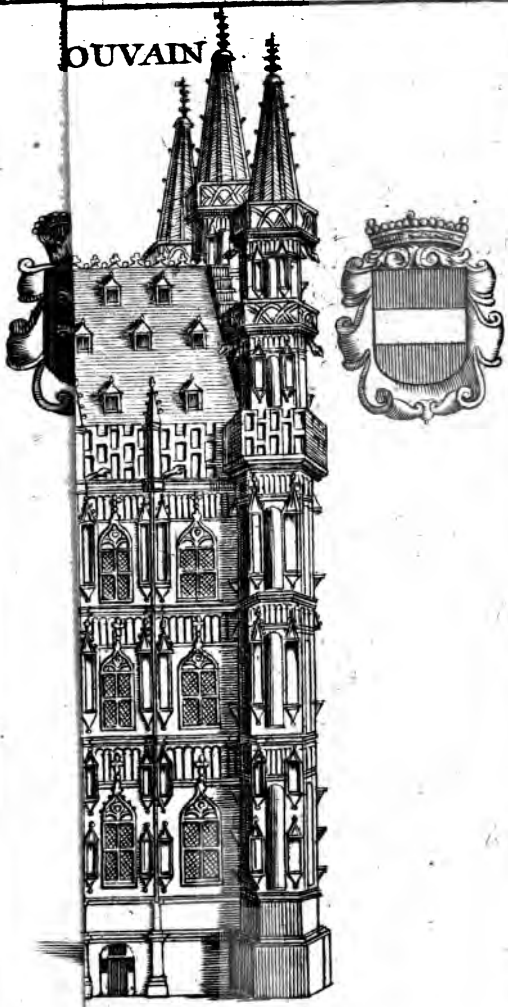

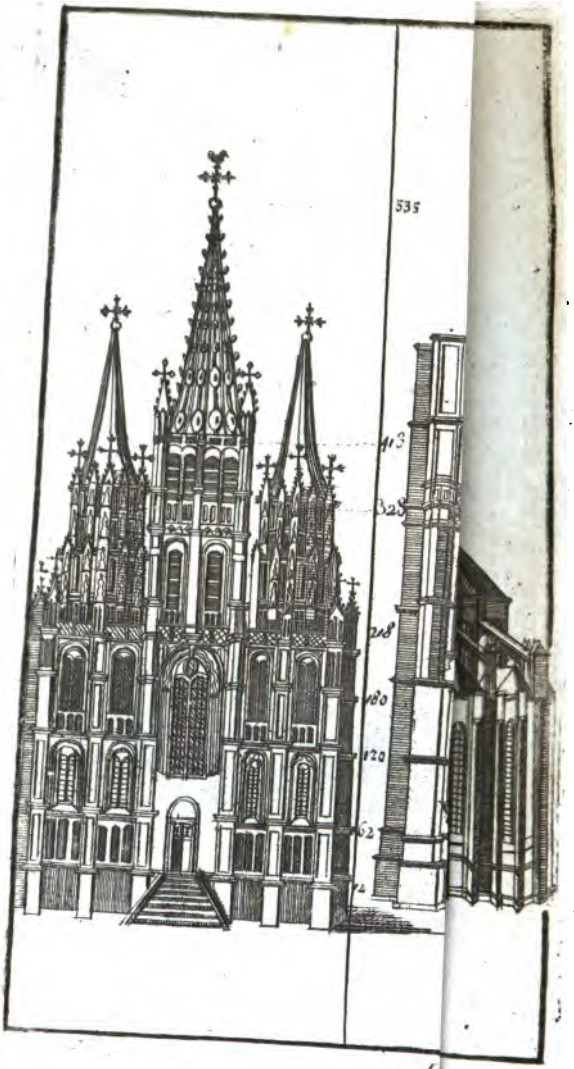
535
413
328
218
180
120
62
12

rien à sa symmétrie, comme on pourra voir par le plan ci-joint, auquel on a ajouté la tour, telle qu'elle étoit avant l'an 1604, lorsqu'un gros vent la fit tomber au mois de Janvier. Elle passoit pour un chef-d'œuvre, ayant 533 pieds de hauteur, avec deux latérales, qui en avoient chacune 430.

Lambert, Duc de Brabant, qui a fait bâtir cette Eglise, environ l'an 1045, y a aussi fondé dix-huit Prébendes, qui ont pour Dignités un Prévôt, un Doyen & un Chantre. Ces Canonicats sont, pour la plupart, annexés à des Professeurs, tant en Théologie qu'en Droit, & autres Sciences. Il y a encore dix autres Canonicats d'une seconde fondation.

Au milieu du Chœur de cette Eglise, est le tombeau d'Henri IV, Duc de Brabant, enterré l'an 1235. Il y a aussi une Image miraculeuse du Sauveur, dont on voit un bras détaché de la Croix: on dit qu'il arrêta autrefois un voleur, qui s'étoit laissé enfermer de nuit pour prendre les ornements de cette Image. Derriere le Chœur, il y a une Chapelle où reposent les Reliques de la Bienheureuse Vierge Marguerite de Louvain, qui fut assassinée l'an 1225.

Les autres Paroisses sont, St. Michel bâtie l'an 1165; après la suppression des Jésuites elle est démolie, & on a transporté cette Paroisse dans leur Eglise. Saint-Jaques est une Collégiale, avec un Doyen & onze

Chanoines; ils s'y établirent l'an 1454, ayant été premiérement fondés l'an 1636 au Village d'Aincort, dans le Wallon-Brabant. Sainte-Gertrude eſt une Abbaye Ducale de Chanoines Réguliers de ſaint Auguſtin, fondée l'an 1206, par Henri I, Duc de Brabant; avant l'an 1449, ce ne fut qu'une Prévôté. Ses Religieux doivent, avant que d'y entrer, faire preuves de huit quartiers de Nobleſſe. Celle de Saint-Quentin eſt la cinquieme Paroiſſe.

Les autres Egliſes les plus remarquables ſont, celle des Peres Jéſuites, qui eſt une des plus belles du Pays, bâtie à la moderne, & conſacrée le 24 Février 1666. Ces Peres y étoient depuis l'an 1562. Les Dominicains y ont trois Couvents; le premier fondé l'an 1256, par Henri VI, Duc de Brabant; les Récollets y ſont venus s'établir en 1231; les grands Carmes y ſont depuis l'an 1531; les Chartreux, depuis l'an 1489; ces Peres avoient un très-beau Cloître, où il y avoit des vitres parfaitement bien peintes; les Auguſtins y ſont depuis l'an 1280; ces Peres conſervent dans leur Egliſe le précieux dépôt d'une ſainte Hoſtie, miraculeuſement convertie, l'an 1374, en forme de viande, à Middelbourg, en Zélande. En voici l'hiſtoire, telle que l'on la raconte dans le Pays:

Un valet ayant été menacé par ſa maîtreſſe d'être chaſſé, s'il n'alloit à la Communion, il haſarda d'y aller ſans s'être confeſſé; mais

aussi-tôt qu'il eut reçu la sainte Hostie, elle fut changée dans sa bouche en un morceau de chair. Le Prêtre qui distribuoit la Communion, la retira de la bouche de ce scélérat. La sainte Hostie fut transportée à Cologne, où elle a été en grande vénération; mais quelque temps après, l'Archevêque de Cologne ayant accordé au Pere Jean van der Geest, Religieux Augustin, qui étoit son Confesseur, de transporter une partie de cette Hostie à Louvain, il arriva, par un nouveau miracle, qu'elle se sépara en deux parties, dont l'une se conserve encore dans l'Eglise des Augustins à Cologne, & l'autre à Louvain.

On y voit encore le Prieuré de Saint-Martin, de Chanoines Réguliers, fondé l'an 1433; des Capucins, deux Couvents de Carmes déchaussés, des Minimes, des Prêtres de l'Oratoire, & des Alexiens.

Les Monasteres de Religieuses sont, l'Abbaye de la Vignette, de l'Ordre de Cîteaux; les Dames Blanches, de l'Ordre de saint Augustin, dites sur *la Half-Straete*, & les Dames Angloises; les Annonciades, les Clarisses, les Dominicaines, les Carmélites chaussées & déchaussées, les Pénitentes, les Sœurs-Noires, les Hospitalieres, les Ursulines, & deux Béguinages, outre un grand nombre de Chapelles.

L'Université de Louvain a toujours été féconde en Hommes de Lettres & en cé-

lebres Professeurs : on n'entreprendra point ici de les nommer tous; on en peut voir les noms & souvent les portraits, dans le Livre intitulé : *Bibliotheca Belgica*, & dans l'*Histoire des Hommes de Lettres des Pays-Bas*, dont M. l'Abbé Paquot a déja donné plus d'un volume : il y en a cependant quelques-uns, que l'on ne peut se résoudre à passer sous silence. Celui de tous ces Docteurs, à qui sa réputation & sa science ont procuré de plus grands avantages, a été, sans contredit, le Pape Adrien VI, natif d'Utrecht, qui fut reçu Docteur en Théologie à Louvain, l'an 1491. Il se nommoit *Adrien-Florent Boyens*; il fut Précepteur de Charles V, qui après lui avoir fait donner le Chapeau de Cardinal, le fit ensuite élever au souverain Pontificat. On peut dire, que jamais Précepteur n'a été si bien récompensé de ses services. Il faut avouer aussi que Charles V étoit le seul éleve qui fut assez puissant pour procurer à son Précepteur une pareille récompense.

On doit encore compter parmi les illustres Professeurs de Louvain, le fameux Juste-Lipse, si savant dans les Antiquités Romaines, quoiqu'il n'ait pas fait une aussi grande fortune. Il étoit né dans un Bourg situé à trois lieues de Bruxelles, que l'on nomme *Overisque*, ou, pour abréger, *Isque*, où l'on voit encore sa maison & son portrait; l'on y a ajouté à son nom le titre de

Conſeiller de l'Empereur Charles V. On raconte que l'Archiduc Albert & l'Infante Iſabelle-Claire-Eugénie lui firent un jour l'honneur d'aſſiſter à une de ſes Leçons.

Les anciens Docteurs de Louvain ont donné une édition des Ouvrages de ſaint Auguſtin, faite ſur un grand nombre de vieux Manuſcrits qu'ils avoient raſſemblés. Cette édition eſt encore conſultée par les Savants, ſans que celle que les Bénédictins de la Congrégation de St. Maur ont publiée en France, ait entiérement effacé ſa réputation. Les différentes manieres d'entendre & d'expliquer la Doctrine de ce Pere, ont donné lieu aux diſputes ſur la grace, qui ont tant agité l'Egliſe de France, & qui ſont nées dans l'Univerſité de Louvain. Michel de Bay, plus connu ſous le nom de Baïus, crut avoir ſaiſi les vrais ſentiments de ſaint Auguſtin ſur ces matieres abſtraites & difficiles à pénétrer. Ses opinions furent vivement attaquées par le Jéſuite Leſſius, qui demeuroit alors à Louvain, & par des Docteurs de l'Univerſité, qui penſoient différemment. Elles furent cenſurées à Rome, & enſuite renouvellées par Corneille Janſénius, Evêque d'Ypres, qui avoit été Diſciple de Baïus: il crut donner un nouveau jour à la Doctrine de ſon Maître, par ſon Livre intitulé: *Auguſtinus*, qui ne parut qu'après ſa mort, & dont on fit trois éditions; l'une à Louvain, l'autre à Paris, & la troiſieme à Rouen.

Baïus étoit né dans un Village du Territoire d'Ath; & il fut du nombre des quatre Inquiſiteurs, nommés dans le Placard de Philippe II, par lequel ce Prince prétendoit établir dans les Pays-Bas le Tribunal de l'Inquiſition. Il fut dans la ſuite Profeſſeur en Théologie à Louvain, & il ſe ſoumit à la Cenſure prononcée contre ſa Doctrine. Quant à l'Evêque d'Ypres, il avoit proteſté dans ſon Teſtament, qu'il ſoumettoit la ſienne au Jugement du St. Siege; mais l'un & l'autre laiſſerent après eux de zélés défenſeurs de leurs opinions, dont pluſieurs ont été des Ecrivains très-célebres, quoique plus recommandables par leurs talents que par leur docilité.

Les diſputes occaſionnées par les Cenſures prononcées contre Baïus, & contre les cinq Propoſitions, extraites, quant au ſens, du Livre de Janſénius, ſont fort ralenties dans les Pays-Bas; mais elles ſubſiſtent encore dans le Royaume de France, & dans la Province d'Utrecht.

Il y a eu dans ces derniers temps, un Docteur très-célebre à Louvain; c'eſt le fameux Van-Eſpen, homme très-verſé dans le Droit civil & canonique, qui ſe fit une grande réputation par ſes Ouvrages, quoique tous ſes ſentiments particuliers ne ſoient pas généralement approuvés. Son attachement à la Doctrine de Janſénius lui attira de fâ-

cheuſes affaires, qui l'obligerent, ſur la fin de ſes jours, à quitter Louvain.

Il y a dans l'Univerſité une Bibliotheque nombreuſe, que l'on a placée dans un magnifique bâtiment, qui fut conſtruit en 1724. Les fonds deſtinés à l'entretien de cette Bibliotheque, ont été conſidérablement augmentés par une ſomme modique, impoſée ſur les Grades Académiques. Malheureuſement pluſieurs Manuſcrits qui ont autrefois ſervi aux éditions données par les anciens Docteurs de Louvain, ne s'y trouvent pas; ils appartenoient autrefois aux différents Colleges, dont les Préſidents n'ont pas toujours été aſſez attentifs à les conſerver: s'ils s'euſſent été tous réunis dans cette Bibliotheque, elle ſeroit ſans contredit très-riche & très-précieuſe.

L'Univerſité de Louvain a de grands Privileges. Le Pape Sixte V lui accorda, l'an 1583, le droit de nomination à pluſieurs Bénéfices des Pays-Bas; c'eſt en vertu de ce droit que les Profeſſeurs & les Etudiants obtiennent les Bénéfices du Pays. Le même Privilege fut accordé l'an 1513, à la Faculté des Arts en particulier, par le Pape Léon X, qui l'étendit encore ſur les Prébendes & autres Bénéfices du Dioceſe de Tournay & du Pays de Liege. Les Papes Adrien VI, Clément VII, Grégoire XIII & Paul V, ont confirmé tous ces Privileges;

& les Souverains du Pays-Bas les ont toujours maintenus jusqu'en en 1784.

A la fin du cours de Philosophie, on propose aux Etudiants diverses questions difficiles à resoudre, & celui qui en donne la solution dans un très-court espace de temps, est déclaré le *Premier* de sa Licence; on en donne aussi-tôt avis à la Ville où il est né, & il y fait ensuite son entrée avec une pompe extraordinaire.

Par un Edit de Sa Majesté l'Impératrice-Reine, donné le 22 Décembre 1755, il est défendu à tous les Sujets de Sa Majesté Impériale, de quelque état ou condition qu'ils soient, d'aller faire des cours de Philosophie ailleurs que dans l'Université de Louvain, ou dans d'autres Universités soumises à sa domination, sans une permission spéciale, & par écrit du Gouvernement.

Louvain se glorifie de n'avoir jamais été pris par les armes. En 1542, Martin de Rossem, Général des Gueldrois, l'attaqua inutilement. En 1572, Guillaume, Prince d'Orange, fut obligé d'en lever le siege, par la vigoureuse résistance des Bourgeois, secondés des Etudiants. On y célebre tous les ans, le premier Dimanche de Juillet, la Fête de sa Délivrance. En 1635, les Hollandois & les François y mirent le siege, qu'ils furent obligés de lever peu de temps après, à cause de la famine, qui détruisoit leur armée.

Le 5 Août 1710, des François, conduits par le Partisan Du Moulin, y entrerent par surprise ; mais ils furent repoussés par les Bourgeois, & obligés de se retirer avec perte. Cette bravoure leur fit mériter une clef d'or, qui leur fut envoyée de la part de l'Empereur Charles VI, en reconnoissance de leur fidélité ; on la conserve à l'Hôtel-de-Ville.

LE QUARTIER DE LOUVAIN.

Il consiste en dix-sept Mairies, en y comprenant aussi quelques petites Villes ; Heverlé, Herent, Arschot, Lubeeck, Sainte-Agatha-rode, Cacchevin, Sichem, Haelem, Tirlemont, Leau, la Gheete, Cumptich, Gest-à-Geronipont, Judogne, Orp-le-grand, Aincourt, Jeandrain & Hannut. Il y a un Receveur du Roi, & un de la part des Etats de Brabant. Les Abbayes de Parc, de Vlierbeeck, de Valduc, de Florival & du Parc-des-Dames ; les Prieurés de Heverlé, de Bethléem & de Terbanc, & la Prévôté de Ghempe, sont toutes assez près de la Ville.

L'Abbaye de Parc, de l'Ordre de Prémontré, fut fondée par Godefroi *le Barbu*, Duc de Brabant, qui convertit, l'an 1129, son parc, où il nourrissoit des bêtes fauves, en un Monastere, qui en porte le nom. L'Abbé a le titre d'Archi-Chapelain du Duc, & confere quantité de Cures à ses Religieux.

Vlierbeeck fut premiérement une Prévôté, fondée par le même Duc Godefroi, environ l'an 1125, & annexée à l'Abbaye d'Afflighem, jusqu'à ce que les Religieux eussent obtenu, l'an 1259, du Pape Alexandre IV, un Abbé particulier de leur Maison.

Le Prieuré de Terbanc, Religieuses de l'Ordre de saint Augustin, fut fondé par Henri IV, Duc de Brabant, l'an 1216.

L'Abbaye de Valduc, de l'Ordre de Cîteaux, a aussi été fondé l'an 1230, par Henri IV, Duc de Brabant, & sa fille Marguerite y fut Abbesse.

L'Abbaye du Parc-des-Dames, du même Ordre, fut fondée au Village de Wesemael, l'an 1215, par le même Duc, & par les anciens Barons de Rotzelaer.

Celle de Florival fut fondée l'an 1200, pour des Religieuses de l'Ordre de St. Benoît, qui prirent, l'an 1218, la Regle de St. Bernard.

La Prévôté de Ghempe, Religieuses de l'Ordre de Prémontré, qu'on nomme aussi l'Isle-du-Duc, a été fondée l'an 1219, par Regnier d'Udechem.

Le Prieuré des Célestins, à Heverlé, joignant la Dile, a été fondé l'an 1521, par Guillaume de Croy, Seigneur de Chievres, & Marguerite de Hamal son épouse; c'étoit l'unique Monastere de cet Ordre qui se trouvoit aux Pays-Bas. Les tombeaux magni-

ſiques des illuſtres Maiſons de Croy & d'Arſchot ſont dans cette Egliſe, ainſi que leur Généalogie, depuis Adam : on n'en a jamais fait aucune qui remonte ſi haut. Près de ce Monaſtere, il y a un beau Château appartenant au Duc d'Aremberg.

Le Prieuré de Bethléem, ſitué au Village de Hérent, étoit de Chanoines Réguliers, fondé l'an 1407, par Godefroi de Curia, Curé d'Oſterheym. Il eſt contigu à la montagne, dite Roeſſelberg, qui a été coupée l'an 1731, par ceux de Malines, lorſqu'ils ont fait le pavé vers Louvain.

LE MARQUISAT DU SAINT-EMPIRE.

LE Marquisat du Saint-Empire fait une des XVII Provinces des Pays-Bas ; mais il comprend seulement la Ville d'Anvers & son Territoire, connu en Latin sous le nom de *Marchionatus Sacri Romani Imperii.* L'Empereur Othon II l'institua en faveur de Gerberge, sa tante, veuve de Louis d'Outremer, Roi de France. Quelques Historiens néanmoins rapportent son institution aux ancêtres de Pepin de Landen. Charles, fils de Gerberge, prit la qualité de Marquis du Saint-Empire, comme héritier de sa mere. Après la mort d'Othon, ce Marquisat passa sous la domination de Godefroi d'Ardenne, avec la Basse-Lorraine. Ensuite l'Empereur Henri IV le donna au célebre Godefroi de Bouillon, depuis Roi de Jérusalem, en lui accordant aussi l'Investiture de la basse Lorraine.

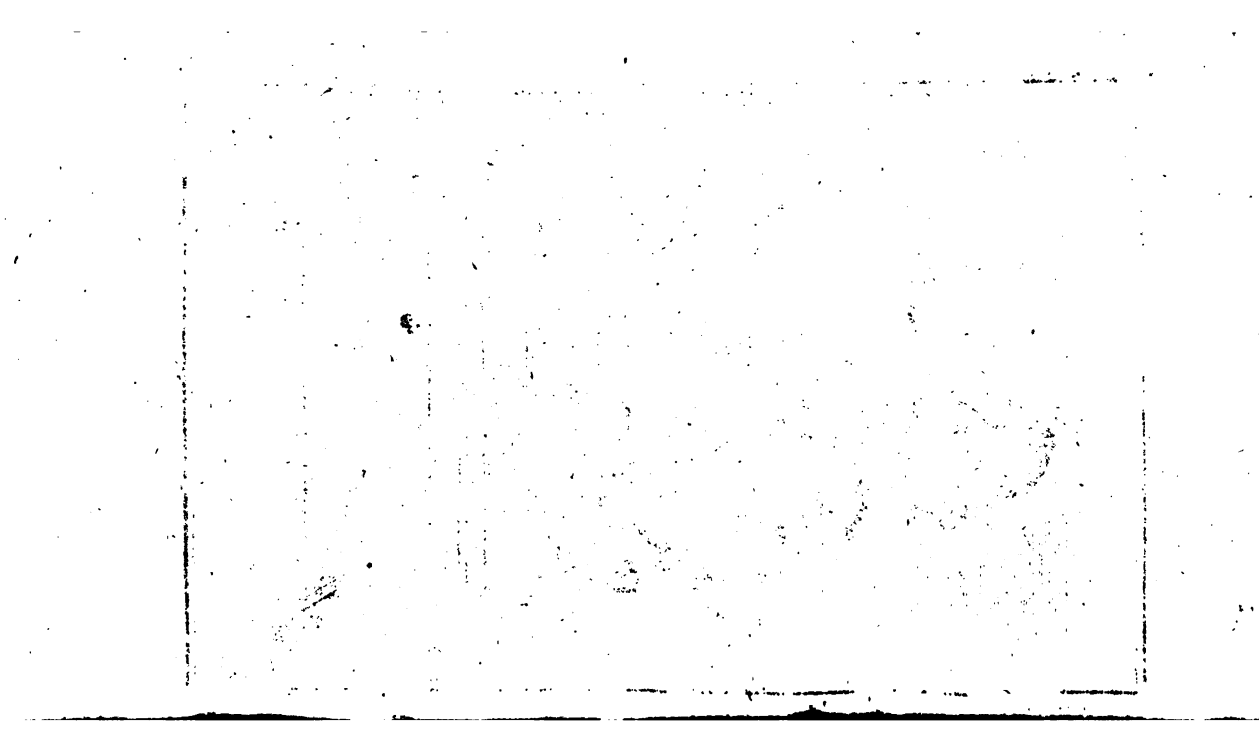

LA CITADELLE D'ANVERS D'ALBE.

Kasteel van Antwerpen ge

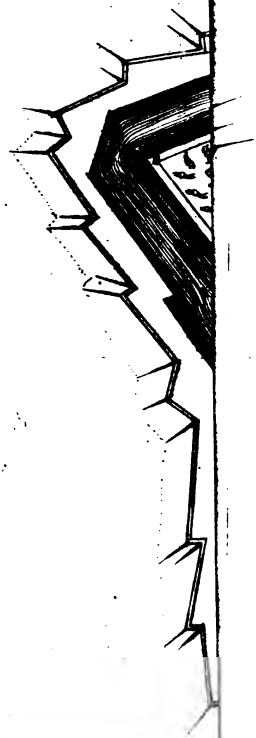

raine. Ils passerent ensuite l'un & l'autre aux Ducs de Brabant.

Ce Marquisat étoit autrefois d'une plus grande étendue, puisque du temps de Charlemagne il ne comprenoit pas seulement la Ville d'Anvers, mais aussi celles de Gand, de Termonde, de Tournay, de Valenciennes, & les Châteaux qui étoient sur l'Escaut. Il est à présent composé des Quartiers de Liere, Ryen, Santhoven, Arckel, Herentals, Ghlee, Hoogstrate, Turnhaut, Bréda & Berg-op-Zoom; mais les deux derniers sont sous la domination des Hollandois.*

LA VILLE D'ANVERS.

SOn origine est fabuleuse, comme l'est ordinairement celle des grandes Villes; on prétend qu'elle a tiré son nom de la main, jettée dans l'Escaut, que Salvius Brabon avoit coupée au Géant Antigone, qui demeuroit sur les bords de cette riviere. En langage du Pays *Hand* signifie main, & *werpen*, jet-

* Les Armes de cette Province sont d'argent à trois tours de gueules, entretenues par trois murs de même, les deux du chef surmontées par deux mains appaumés de carnation, posées l'une en bande, & l'autre en barre au chef de l'Empire.

ter; d'où l'on dit que le nom d'*Antwe*
a tiré ſon origine. Dans certaines Fêtes,
particuliérement celle de l'*Ommegang*,
voit des repréſentations de Châteaux, &
figure d'un Géant; & même les armes
cette Ville ſont un Château triangulaire;
les deux mains qu'on y a ajoutées depu
ſont des pieces parlantes, rapportées à ce
fable.

Cette Ville, qui eſt une des plus rich
& des plus belles du monde, eſt ſituée d
une plaine à la droite de l'Eſcaut, où ce
riviere ſépare le Duché de Brabant du Co
de Flandres. Les Ducs de Brabant, Jean
Jean III & Charles-Quint, la firent agrandi
Elle a deux cents douze rues, vingt-deux
Places publiques, des maiſons propres &
magnifiques, & des édifices ſacrés & profa-
nes d'une beauté merveilleuſe.

Elle eſt environ à dix-ſept lieues de la
mer, entre Bruxelles, Louvain & Gand;
elle a communication avec la premiere par
le moyen d'un Canal, qui aboutit à la ri-
viere de Rupel, & ſe jette dans l'Eſcaut
près du Village de Willebroeck; de-là il y
a un trajet à Boom, où il arrive chaque jour
deux voitures qui tranſportent les paſſagers.
Son Port, formé par l'Eſcaut, eſt très-beau
& très-commode; il y a encore huit Canaux
principaux, par où les vaiſſeaux peuvent en-
trer dans la Ville: le plus grand en peut
contenir juſqu'à cent.

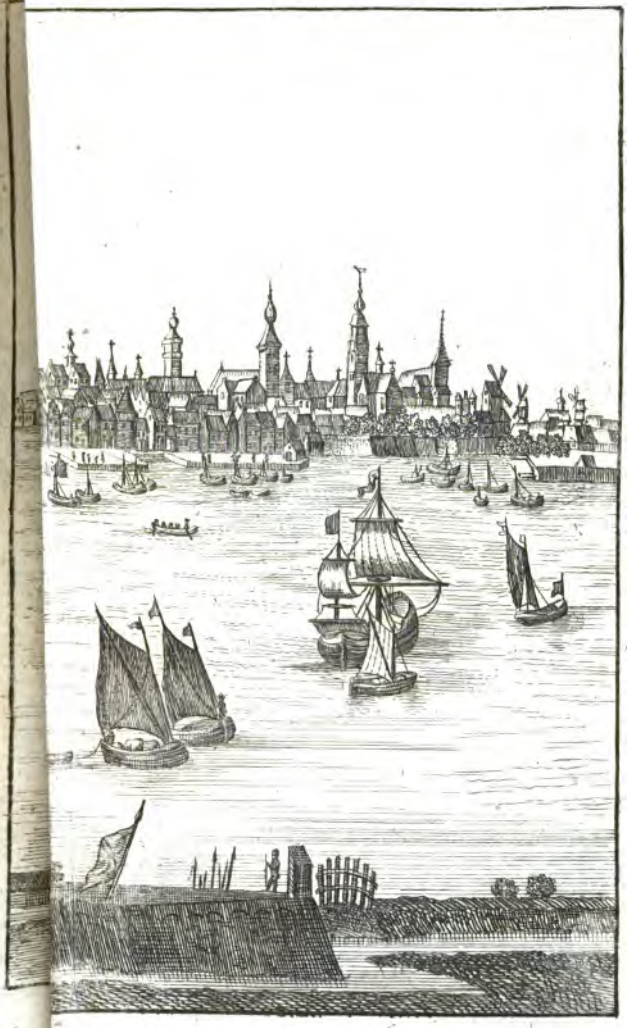

L'EGLISE CATHEDRALE
DAME A ANVE

outes ces commodités rendoient cette autrefois la plus marchande des Pays- & les bateaux y abordoient en si grande tité, que pour arriver au lieu de dé- e, ils devoient attendre plusieurs semai- avant que d'avoir leur tour. On y ptoit avant l'an 1550, deux cents mille tants; mais depuis la séparation des Pro- ces-Unies, la Ville d'Amsterdam, a attiré que tout son commerce, en recevant antité de Marchands, qui en avoient été assés pour la Religion.

L'Eglise Cathédrale de Notre-Dame est n ouvrage fort vaste & d'une architecture nerveilleuse: sa longueur est de plus cinq cents pieds, sa largeur de deux cents trente, & sa hauteur de trois cents soixante; elle contient grand nombre de Chapelles, enrichies de colonnes de marbre toutes différentes, & ornées des plus belles peintures de différents Maîtres, qui ont excellé à Anvers plus que dans aucune autre Ville des Pays-Bas.

Philippe II, Roi d'Espagne, y a tenu, le 21 Janvier 1555, un Chapitre de l'Ordre de la Toison d'or, où il créa dix-neuf nouveaux Chevaliers. On comptoit alors parmi ses Chevaliers, outre l'Empereur & Philippe II, Henri VIII, Roi d'Angleterre; François I, Roi de France; Ferdinand, Roi des Romains; Chrétien, Roi de Danemarck; Maximilien, Roi de Boheme; Sigismond, Roi de Pologne; Jean, Roi de Portugal;

ſans y comprendre d'autres grands Princes & Seigneurs, dont on voit encore les armoiries au Chœur de cette Egliſe.

La tour, qui fut achevée l'an 1518, eſt des plus hautes & des plus belles du Pays ; elle a 466 pieds de hauteur, y compris la croix, qui en a quinze ; ſon cadran a 30 pieds de diametre, & 90 de circonférence. Elle a 33 groſſes cloches & deux carillons. On a travaillé à bâtir l'Egliſe avec la tour durant quatre-vingts-quatre ans : elle a deux collatérales, trois portes principales de marbre & dorées, 230 arcades voûtées, ſoutenues par 125 colonnes ; & on y voit trente-deux Autels. Les richeſſes & nommément l'argenterie qui ſert au Service divin, ſont d'un prix ineſtimable. Le grand Chœur fut commencé en 1124, & Bouchard, Evêque de Cambray, le conſacra. Ce fut en cette année que les Chanoines s'y établirent au nombre de douze. Ils avoient été fondés auparavant dans l'Egliſe Collégiale de Saint-Michel, par Godefroi de Bouillon, dans le temps qu'il ſe préparoit pour l'expédition de la Terre-Sainte ; mais ils céderent leur Egliſe, en 1124, à ſaint Norbert, Fondateur des Chanoines Réguliers de Prémontré, qu'ils avoient fait venir de France, pour combattre *Tanchelin* ou *Tanquelin*, Héréſiarque du douzieme ſiecle, dont on raconte des choſes ſi étonnantes, que l'on ne pourroit croire qu'il ait ſéduit les Peuples à ce-

point-là, si l'on ne savoit qu'il y a des temps & des circonstances où le Fanatisme s'empare tellement des esprits, qu'il y éteint en quelque sorte toutes les lumieres de la raison. Cet Héresiarque étoit d'Anvers ; quoique Laïc, il prêchoit publiquement dans les Villes & dans les campagnes ; il enseignoit que les Sacrements de l'Eglise Catholique étoient des inventions du Diable ; que les Prêtres, les Evêques & les Papes, n'avoient rien de plus que les Laïcs, & qu'il ne falloit pas payer la Dixme. Il eut bientôt des Disciples : on accouroit en foule à ses Sermons ; & comme il avoit le talent de la parole, il fut regardé comme un Prophete envoyé de Dieu, pour éclairer le monde : il acquit un si grand crédit sur l'esprit du Peuple, qu'il étoit obéi & respecté comme un Souverain, & l'on prétend qu'il profitoit de cet ascendant pour commettre impunément les crimes les plus honteux. Il paroissoit en Public, escorté de 3000 hommes armés, qui le suivoient par-tout : il étoit vêtu superbement, & il marchoit avec la pompe & l'équipage d'un Roi. Quand il alloit prêcher, on portoit son étendard devant lui, & ses Gardes avoient l'épée nue à la main. Cet appareil frappoit les yeux du petit Peuple, qui l'écoutoit comme si c'eût été un Ange descendu du Ciel. Il faisoit en même-temps une dépense royale ;

& pour y subvenir, voici, dit-on, le moyen qu'il employa.

Prêchant un jour devant une grande multitude de Peuple, il fit placer à côté de lui un tableau de la sainte Vierge; & mettant sa main sur cette Image, il lui adressa ces paroles: *Vierge Marie, je vous prends aujourd'hui pour mon épouse.* Puis se tournant vers ses Auditeurs: *Voilà*, dit-il, *que j'ai épousé la sainte Vierge, c'est à vous présentement à fournir aux frais des fiançailles & des noces.* Ensuite il fit mettre deux troncs à côté de l'Image, l'un à droite, & l'autre à gauche. *Que les hommes*, dit-il, *mettent dans l'un, & les femmes dans l'autre, ce qu'ils veulent me donner; je connoîtrai par-là lequel des deux sexes a le plus d'amitié pour moi, & pour ma nouvelle Epouse.*

Aussi-tôt chacun s'empressa de porter son argent au tronc; & les femmes s'arracherent jusqu'à leurs colliers & leurs pendants d'oreilles, pour y mettre plus que les hommes.

On auroit peine à croire que le fanatisme & la séduction puissent aller jusques-là, si l'histoire n'en fournissoit pas d'autres exemples; ne fût-ce que celui de Jean de Leyde, ce fameux chef des premiers Anabaptistes, Tailleur de son métier, qui fit autrefois tant de bruit en Allemagne par son éloquence naturelle, jointe à une audace & une imposture à peu près semblable à celle de *Tunchelin*.

Saint Norbert & ſes Compagnons, appellés dans les Pays-Bas pour combattre les erreurs & les extravagances de ce fanatique, eurent toutes les peines du monde à détromper les Peuples qu'il avoit ſéduits; ils l'obligerent enfin à quitter le Pays, & il prit le parti de ſe retirer en Italie, habillé en Moine, afin de n'être pas connu pour ce qu'il étoit: il n'y demeura pas long-temps; & à ſon retour, il fut arrêté & mis en priſon, par ordre de Frédéric, Archevêque de Cologne; mais il trouva le moyen de s'évader, & l'on prétend qu'un Prêtre, conduit par un faux zele, le tua de ſa propre main en 1125.

Quoique les Héréſiarques qui ont paru dans la ſuite, tels que Wiclef, Jean Hus, Jérôme de Prague, Luther, & Calvin, n'aient pas donné dans les mêmes excès que ce fanatique ſéducteur du douzieme ſiecle, il eſt pourtant vrai qu'il a été leur précurſeur à certains égards, puiſqu'ils ont enſeigné la même Doctrine que lui ſur la plupart de nos Sacrements, & ſur la puiſſance ſpirituelle de l'Egliſe.

Le Dioceſe d'Anvers eſt diviſé en ſept Doyennés, qui ſont l'Archiprêtré de la Ville, & les Doyennés d'Anvers, de Liere, de Hérentals, de Bréda, de Berg-og-Zoom & de Hoogſtrate, qui contiennent environ 180 Villages, ſix Chapitres de Chanoines, & quatre Abbayes.

Philippe de Nigri, Doyen de Sainte-Gudule à Bruxelles, Conseiller Ecclésiastique du Conseil-Privé, & Chancelier de l'Ordre de la Toison d'or, avoit été nommé premier Evêque; mais il mourut l'an 1562, avant d'être sacré.

I. François Sonnius, Docteur en Théologie dans l'Université de Louvain, & premier Evêque de Bois-le-Duc, fut transféré à Anvers l'an 1570: il mourut en 1576; ensuite le siege vaqua douze années, à cause des troubles du Pays.

II. Livin Torrentius, Chanoine-Tréfoncier, Archidiacre & Grand-Vicaire de l'Evêché de Liege, fut sacré l'an 1587, & mourut l'an 1595, après avoir été nommé à l'Archevêché de Malines.

III. Guillaume de Berghes, Grand-Doyen de l'Eglise de Saint-Lambert à Liege, fut sacré l'an 1598; en 1601, il devint Archevêque de Cambray.

IV. Jean le Mire, Pasteur de l'Eglise de Coudenberg, & Chanoine de Sainte-Gudule à Bruxelles, fut sacré l'an 1604: il tint un Synode l'an 1610, & mourut l'année suivante.

V. Jean Malderus, Docteur en Théologie dans l'Université de Louvain, fut sacré en 1611, & mourut en 1633.

VI. Gaspar Nemius, Docteur en Théo-

logie dans l'Université de Douay, fut sacré en 1635 ; en 1652 il devint Archevêque de Cambray.

VII. Marius-Ambroise Capello, de l'Ordre de St. Dominique, Docteur en Théologie dans l'Université de Louvain, auparavant nommé à l'Evêché d'Ypres, fut sacré l'an 1654, & mourut en 1676.

VIII. Aubert van den Eede, Archidiacre d'Anvers, fut sacré l'an 1677, & mourut en 1678.

IX. Jean-Ferdinand de Beughem, Doyen de l'Eglise de Sainte-Gudule à Bruxelles, fut sacré en 1679, & mourut en 1699.

X. Réginald Cools, de l'Ordre de saint Dominique, Evêque de Ruremonde, passa à l'Evêché d'Anvers l'an 1700, & mourut le 2 Décembre 1706, âgé de près de 90 ans.

XI. Pierre-Joseph Francken-Sierstorf, Chancine-Tréfoncier de l'Eglise Métropolitaine de Cologne, & Président du Séminaire de Saint-Laurent, fut nommé par l'Empereur Charles VI, & fut sacré à Cologne le 24 Octobre 1711 : il mourut à Anvers le 19 Octobre 1727.

XII. Charles d'Espinosa, Religieux de l'Ordre des Capucins, Suffragant du Cardinal d'Alsace, Archevêque de Malines, depuis l'an 1723, fut fait Evêque d'Anvers en 1728 : il y mourut, âgé de 84 ans.

XIII. Guillaume-Philippe de Herzelles, natif de Nivelles, Abbé de Sainte-Gertrude

à Louvain, fut sacré à Malines Evêque d'Anvers, le 19 Mai 1743; il y mourut le 2 Septembre de l'année suivante, à l'âge de 61 ans.

XIV. Joseph-François-Anselme Werbrouck, né à Ypres, passa de l'Evêché de Ruremonde à celui d'Anvers, le 10 Août 1745 : il mourut subitement la veille de Noël, âgé de 55 ans. On doit remarquer ici que le Roi de France, qui étoit alors maître de la Ville d'Anvers, nomma à cette Evêché l'Abbé de Raigecourt, un de ses Aumôniers, qui étoit Chanoine-Tréfoncier de Liege; mais cette nomination n'eut pas lieu.

XV. Dominique de Gentis, Religieux Dominicain, Docteur en Théologie de l'Université de Cologne, fut sacré à Rome Evêque d'Anvers, sur la nomination de l'Impératrice-Reine, le 1 Mai 1749; il décéda le 5 Juillet 1758.

XVI. Henri-Gabriël van Gameren, né à Saventhem près de Bruxelles, le 28 Mar 1700, fut Premier dans l'Université de Louvain en 1719, ensuite Docteur en Théologie, Chanoine de Saint-Pierre à Louvain & de la Cathédrale de Bruges; il fut nommé Evêque d'Anvers, & sacré à Ypres le 9 Septembre 1759, après avoir été Président du College des Savoyards & du grand College du Saint-Esprit à Louvain; il mourut le 26 Janvier 1775.

XVII. Jaques-Thomas-Joseph Wellens,

d'Anvers, fut Premier dans l'Université de Louvain en 1745, après avoir été Chanoine de Saint-Jaques à Anvers, Docteur en Théologie, Président du College de Sainte-Anne & de celui d'Hollande; il fut nommé à l'Evêché d'Anvers, & y fit son entrée solemnelle le 9 Septembre 1776. Il est mort le 30 Janvier 1784. On a de lui un recueil d'Exhortations Familieres, écrites en latin, qu'il a eues aux Théologiens, du temps qu'il étoit Président au College de Hollande.

XVIII. Corneille-François De Nelis, de Malines fut aussi Premier dans l'Université de Louvain; après avoir été Chanoine & Vicaire-Général de l'Evêché de Tournay, &c. il fut nommé à l'Evêché d'Anvers, où il fit son entrée solemnelle le 7 Juin 1785.

On compte six Paroisses dans la Ville d'Anvers. L'Eglise de Notre-Dame, dont on a parlé ci-dessus, est une double Paroisse. L'Eglise de celle de Saint-Jaques est très-belle: c'est une Collégiale où il y a trente Chanoines, dont les Prébendes ont été fondées par deux Particuliers. Les autres Paroisses sont Saint-Georges, Saint-André, Sainte-Walburge, dite le *Burg*, qu'on dit avoir été bâtie du temps des Gentils, & dédiée à l'Idole Woden, Dieu de la Guerre: comme elle menaçoit ruine à cause de son ancienneté, on y a fait des réparations considérables l'an 1739.

Il y a une grande Place fort large & fort

longue, qu'on appelle *la Meire*, où il y a plusieurs belles maisons, & au milieu un beau & grand Crucifix de bronze, de la hauteur de trente-trois pieds, sur un piédestal de marbre : il y fut placé l'an 1635.

L'Hôtel-de-Ville est d'une très-belle architecture, ayant quatre grands corps-de-logis, tous de pierre de taille, & un très-beau frontispice, orné de diverses statues, & surmonté d'un aigle. On commença à le bâtir l'an 1560 : en 1576 il fut brûlé ; mais en 1581, on le rebâtit tel qu'il est à présent. En 1713, le Magistrat fit abattre 29 maisons sur cette grande Place, pour la rendre plus belle & plus spacieuse.

La Place quarrée, qu'on appelle *la Bourse*, mérite d'être vue ; les Marchands, tant de la Ville que les étrangers, s'y assemblent journellement vers l'heure de midi. Elle pourroit aller de pair avec les Bourses de Londres & d'Amsterdam, si le commerce y étoit égal. Le Magistrat la fit bâtir en 1531 pour favoriser le commerce public : elle est soutenue par quarante-trois pilliers de pierre bleue, qui forment une galerie tout autour de la Place ; sa longueur est de 180 pieds, & sa largeur de 140. On dit que ce bâtiment a couté trois cents mille écus. Il y aussi plusieurs voûtes souterraines qui servent de magasins aux marchandises ; il y a au-dessus une grande salle, qu'on appelle l'Académie, où l'on enseigne les principes de Peinture, de

de Sculpture, d'Architecture, des Mathématiques, &c.

La Maiſon des *Ooſterlingues*, bâtie en 1568, mérite d'être vue; elle eſt faite pour la commodité des Marchands étrangers, ayant 300 chambres à leur ſervice; ſa longueur eſt de 230 pieds, & ſa largeur un peu moins. On y a logé quelquefois les Soldats de la garniſon.

La Citadelle eſt des plus régulieres & des plus fortes, ſelon l'ancienne maniere de fortifier; elle eſt de figure pentagone, ayant cinq baſtions qui ſe défendent bien l'un & l'autre, bien terraſſés & contreminés, avec leurs foſſés larges & profonds, qui en rendent les approches difficiles. Elle a ſervi de modele à preſque toutes celles qui ont été bâties depuis ce temps-là; elle renferme une belle Place d'armes, pluſieurs puits, &c. Le Duc d'Albe la fit bâtir en 1568, & l'ouvrage fut conduit par Paciotti, fameux Ingénieur, & Architecte d'Urbin, qui en donna le deſſein; & par le Colonel Serbelloni, qui employerent aux travaux les Pionniers auſſi-bien que les Soldats; ainſi elle fut bientôt en ſa perfection. Il n'y a qu'une ſeule porte; elle a 2500 pas de circuit.

Anvers ſouffrit beaucoup durant le ſeizieme ſiecle, & les guerres civiles, pour la Religion. En 1566, les Proteſtants pillerent les Egliſes & Couvents avec une fureur extrême. Les maux qu'elle ſouffrit en 1576, ſurpaſ-

ſent tout ce qu'on pourroit exprimer de cruel & de barbare. Ce furent les Eſpagnols qui, s'étant mutinés faute de paiement, ſe rangerent du côté des Rebelles, ſurprirent la Ville, & firent un horrible carnage des habitants. Cinq ou ſix mille Eſpagnols, qui étoient dans la Citadelle, forcerent le retranchement des Bourgeois, & firent la même choſe que les autres. Plus de 600 maiſons furent brûlées, & près de 10000 hommes y furent tués ou noyés. L'Hôtel-de-Ville & d'autres bâtiments magnifiques furent réduits en cendres, & les richeſſes d'une Ville ſi marchande & ſi puiſſante furent enlevées par des ſcélérats; ce malheur arriva le 4 Novembre, & le pillage dura trois jours.

François de Valois, Duc d'Alençon, frere de Henri III, Roi de France, avoit été inauguré Duc de Brabant à Anvers, l'an 1582; mais il fut obligé d'en ſortir en 1583, le conſeil qu'on lui avoit donné de ſe rendre maître de la Ville ayant été mal exécuté. Ce Prince voyant ſon autorité trop bornée, avoit réſolu de la ſurprendre: il y fit entrer le 17 Janvier 1583, dix-ſept Compagnies d'Infanterie, & il étoit avec ſon armée près des murailles, ſous prétexte de la faire paſſer en revue. Les Bourgeois s'étant apperçus de cette ſurpriſe, commencerent à ſe défendre ſi courageuſement, que les François furent repouſſés juſques hors de la Ville. Plus de 1500 hommes y furent tués

parmi leſquels il y avoit 300 Gentilshommes, & plus de 2000 furent faits priſonniers. Les Bourgeois n'y perdirent de leur côté qu'environ 80 hommes. Le Duc d'Alençon, après avoir manqué ſon coup, tâcha en vain de s'excuſer & de ſe réconcilier avec les Etats; il ſe retira enſuite en France, où il mourut de déplaiſir.

Le Prince de Parme reprit la Ville d'Anvers le 17 Août 1585, après un ſiege d'un an, qui fut un des plus fameux dont parle l'Hiſtoire. La Ville étoit alors le boulevard du Calviniſme & de la révolte aux Pays-Bas; elle ne ſe rendit qu'après avoir eſſuyé tous les maux que ſouffre une place réduite aux dernieres extrémités. Philippe de Marnix, Baron de Sainte-Aldegonde, y commandoit: il avoit été dans la confidence du Prince d'Orange; & depuis ſa mort les Confédérés avoient confiance en lui. Jamais place ne fut mieux attaquée ni mieux défendue. Le pont que le Prince de Parme fit jetter ſur l'Eſcaut, cette digue fameuſe, ces grandes machines dont il ſe ſervit, ſont de prodiges. Georges Rinaldy, Architecte du Prince de Parme, avoit inventé & dreſſé ce pont, qui fut emporté le 5 Juin, par le moyen de quelques bâteaux chargés de feu d'artifice que les Aſſiégés firent deſcendre ſur l'Eſcaut; l'un creva devant le pont, & en emporta la plus grande partie; 800 hommes furent tués & un plus grand nombre fut bleſſé; le Prince

de Parme y courut risque de la vie. Ce grand Capitaine avoit osé attaquer Anvers contre le sentiment des Chefs les plus expérimentés, avec une armée de 12000 hommes; même en l'assiégeant, il étoit assiégé par les garnisons des Mécontents de Bruxelles & de Malines.

La Paix ayant été conclue à Munster, l'an 1648, entre le Roi d'Espagne, Philippe IV, & les Etats-Généraux, il a été réglé par ce Traité, que nul gros vaisseau ne pourroit plus venir en droiture à Anvers sans décharger premiérement ses marchandises en Hollande, d'où elles viennent dans le Pays par des bateaux de transport. Cet Article n'a pas peu contribué à la ruine du commerce de cette Ville.

Un soulevement qui survint l'an 1659 au sujet des Postes qu'on y vouloit établir, & le châtiment de plusieurs des mutins, l'a aussi fort diminué; car plusieurs furent chassés, & d'autres qui se sentoient coupables, se retirerent ailleurs avec leurs familles. Certaine maladie contagieuse, qui s'y fit ressentir l'an 1678, a fort dépeuplé la Ville; de sorte qu'en un même temps on y trouva 1200 maisons vuides.

Il y arriva aussi l'an 1684, une chose fort remarquable: il survint, au mois de Janvier, une gêlée si forte, que l'Escaut en fut pris & fermé pendant quelques semaines devant la Ville; de sorte qu'on passa

cette riviere en carroſſes & chariots, & qu'on tint une eſpece de foire ſur la glace, où l'on avoit conſtruit pluſieurs máiſons de bois, dans leſquelles on vendit toutes ſortes de denrées: ce qui arriva auſſi en 1775.

Les Familles Patriciennes de cette Ville étoient Olins, Hoboken, Bode, Volcker, Impegem, Pape & Wilmar. Autrefois tous ceux du Magiſtrat devoient être iſſus d'une de ces Familles, mais cela n'eſt plus en uſage. Le Magiſtrat d'Anvers eſt compoſé de deux Bourguemeſtres & de dix-huit Echevins; outre deux Tréſoriers, un Receveur, deux Penſionnaires, quatre Greffiers, quatre Secrétaires, & douze Conſeillers qui compoſent le Magiſtrat inférieur.

Le Souverain y met auſſi deux Officiers; l'un pour l'exécution de la Juſtice criminelle, qui porte le titre de *Mark-grave d'Anvers*, ayant ſous lui un Lieutenant, dit l'*Ecoutette*; l'autre pour l'exécution de la Juſtice civile, qu'on appelle l'*Amptman*. La Bourgeoiſie y jouit de quantité de privileges conſidérables. Ils ont cinquante-quatre Doyens de l'arriere-Conſeil, choiſis des vingt-ſept Métiers de la Ville; il y a auſſi vingt-ſix Capitaines de Compagnies Bourgeoiſes, qu'on prend hors des treize Quartiers de la même Ville. Le ſoin des pauvres y eſt confié à certaines perſonnes des plus honorables de la Ville, qu'on nomme *Aumôniers*; mais les groſſes avances d'argent qu'ils doivent fai-

re, & les difficultés de cette Charge ſont cauſe qu'elle n'eſt pas fort ambitionnée. On a bâti dans ces derniers temps un très-beau Théatre pour l'Opéra, dont tout le profit revient aux Pauvres.

Anvers a produit un ſi grand nombre d'hommes illuſtres en toutes ſortes de genres, qu'il ſeroit impoſſible de les nommer tous. Elle peut ſe glorifier d'avoir été la Patrie d'Abraham Ortelius, fameux Géographe; d'Emmanuel Schéleſtrade, un des Bibliothécaires du Vatican; de Jean-Baptiſte Gramaye, célebre Hiſtorien; d'Aubert le Mire, en Latin *Miræus*; de Jaques Tirin, de Martin Del Rio, de Daniel Papebroeck, de Chriſtophe Butkens, d'Emmanuel Metterens, de François Haræus, de Jean Gruter, & d'une infinité d'autres Savants dans l'Hiſtoire ſacrée & profane.

On doit encore compter parmi les hommes illuſtres de la Ville d'Anvers, Chriſtophe Plantin, & Balthazar Moretus, fameux Libraires, dont l'Imprimerie ſubſiſte encore, & dont les Preſſes ſont aujourd'hui principalement employées à donner des Miſſels ou Bréviaires Romains, & d'autres Livres ſemblables à l'uſage des Gens d'Egliſe.

Mais rien ne fait plus d'honneur à la Ville d'Anvers, que les fameux Peintres qu'elle a produits, parmi leſquels Paul Rubens & Jean-Baptiſte Van Dyck tiennent incontestablement le premier rang.

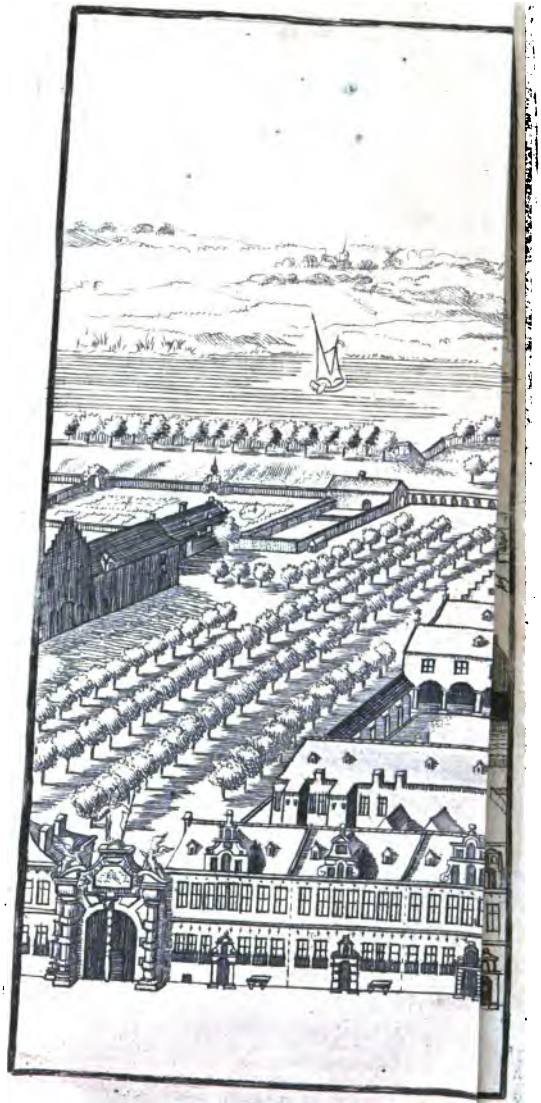

Abbaye

Martin de Vos y naquit en 1524; Barthélémi Spranges, en 1546; Paul Bril, en 1554; Jaques Fouquiers, en 1580; David Teniers, en 1542; Synders, en 1591; Jaques Jordaens, en 1594; Jean Miel, en 1599; Jaques Quellinus, en 1607.

La célebre Abbaye de Saint-Michel eſt ſituée à Anvers auprès des remparts. Les Princes ſouverains & les Gouverneurs y logent ordinairement quand ils ſont dans cette Ville. Saint Norbert, Fondateur de l'Ordre des Prémontrés, fonda cette Abbaye lorſqu'il eut été appellé à Anvers, l'an 1124, pour y combattre les erreurs de Tanchelin. En reconnoiſſance, il reçut pluſieurs biens des Chanoines Séculiers, qui étoient alors dans l'Egliſe de Saint-Michel, qu'ils laiſſerent aux Compagnons de ſaint Norbert, & ils ſe retirerent à celle de Notre-Dame, qui n'étoit en ce temps-là qu'une Chapelle.

La ſeconde Abbaye eſt celle de Saint-Sauveur, de l'Ordre de Citeaux, fondée l'an 1444 par Pierre Potz : avant l'an 1654, ce n'étoit qu'un Prieuré.

Tous les Ordres, ſoit de Religieux ou de Religieuſes, y ont leurs Monaſteres; les Jéſuites, qui y vinrent l'an 1562, y avoient trois Colleges; dans le premier, ils enſeignoient les Humanités à la jeuneſſe, & la Philoſophie à leurs jeunes Religieux; le ſecond étoit leur Maiſon-Profeſſe; le troiſieme étoit nommé *le Convit*, où ils tenoient des Penſionnaires.

L'Egliſe de la Maiſon-Profeſſe, qui eſt très-magnifique, a été commencée en 1614, & achevée ſept ans après ; elle a été pavée de marbre ; les galeries intérieures qui l'entourent pourroient paſſer ailleurs pour deux belles Egliſes, ſoutenues autrefois par un grand nombre de colonnes de marbre ; les quatre voûtes ont été ornées de trente-huit grands tableaux à bordures dorées ; & les murs percés de quarante croiſées, ſont revêtus de marbre. La grande voûte étoit d'une ſculpture délicate, très-bien pratiquée & dorée de tous côtés. Le maître-Autel eſt de marbre, de jaſpe, de porphire & d'or. Les Chapelles de la Ste. Vierge & de St. Ignace ne ſont pas moins riches, les côtés & la voûte ſont de marbre avec ſix ſtatues d'albâtres, qui repréſentent leurs Fondatrices, qui étoient des filles dévotes. Le Frontiſpice, la Maiſon-Profeſſe des Jéſuites & leurs deux Bibliotheques, l'une pour l'uſage des Peres de la Maiſon, l'autre pour ceux qui y travailloient depuis près de cent ans à la collection des Actes & Vies des Saints, méritoient une déſcription particuliere. Preſque toutes les peintures qu'on a vues, étoient de la main du fameux Rubens ; l'on y admire encore principalement le tableau de l'Aſſomption de la ſainte Vierge, qui eſt dans une Chapelle, & que ce Peintre nommoit ſa piece favorite.

Cette belle Egliſe eut le malheur d'être

brûlée par la foudre, le 18 Juillet 1718, qui dévora en moins de trois heures de temps tous les beaux ornements de marbre, les belles peintures de Rubens, les Reliquaires, & toute la sculpture : de sorte que l'Eglise fut bientôt réduite en un monceau de pierres, excepté la tour, le frontispice, la Sacristie, & les Chapelles collatérales de Notre-Dame & de St. Ignace. Elle fut rebâtie l'année suivante : elle est aujourd'hui plus claire; mais moins riche en précieux ouvrages de l'art, qu'elle n'étoit avant l'incendie. Après la suppression de ces Religieux, l'Eglise est dédiée à St. Charles Borromée, par l'Evêque Wellens, qui avoit une grande vénération pour ce Saint.

Les Chartreux furent fondés premiérement au Village de Kiel, près du Château, l'an 1320 : leur Couvent ayant été détruit en 1542, par Martin van Rossem, Général des Gueldrois, ils s'établirent en 1550 à Liere; mais les Chartreux qui ont été jusqu'à présent à Anvers, y vinrent de Bois-le-Duc en 1632, après sa réduction. Les Récollets sont établis à Anvers depuis l'an 1449; les Carmes, depuis l'an 1485; les Augustins, depuis l'an 1607 : ils y enseignent les Humanités; les Dominicains, depuis l'an 1243 : leur Eglise fut brûlée par la foudre l'an 1679, ainsi que la tour; les Bogards, depuis l'an 1228; les Capucins, en 1586; les Minimes, en 1614; les Carmes déchauf-

ſés, en 1618; & les Alexiens, en 1460. Les Sœurs-Noires y vinrent, l'an 1506; les Clariſſes, l'an 1455; les Annonciades, en 1608; les Sœurs-Blanches, dès l'an 1312; les Dominicaines, l'an 1621 : les Carmélites déchauſſées y ont deux Couvents; l'un, dit des Eſpagnoles, commencé l'an 1611, par la vénérable Mere Anne de Saint-Barthelémi, qui y eſt morte en odeur de ſainteté l'an 1626; l'autre eſt des Carmélites Angloiſes, depuis l'an 1619; les Capucines vinrent en 1644; les Norbertines, depuis l'an 1655; les Urſulines, en 1682; les Hoſpitalieres, en 1238. Les Sœurs du Tiers-Ordre de St. François y ont deux Monaſteres, & les Religieuſes de l'Ordre de St. Auguſtin en ont cinq; ſavoir Ooſtmal, fondé au Village de ce nom, & transféré à Anvers en 1621; Facons, fondé vers l'an 1350; *Ter-Nonnen*, fondé en 1280; *Ter-Siecken*, fondé vers l'an 1235; & celles de Waelewyck, ſorties depuis peu d'années de la Mairie de Bois-le-Duc. Il y a auſſi un beau Béguinage, avec une riche Egliſe. Pluſieurs des ces Monaſteres ſont ſeculariſés, comme en toutes les autres Villes des Provinces Autrichiennes.

En 1706, après la réduction de Bruxelles, le Duc de Marlborough, Général de l'armée alliée, envoya un détachement pour ſoumettre Anvers, où il y avoit ſix Bataillons François, & ſix d'Eſpagnols. Le Mar-

quis de Taraçena, Gouverneur de la Citadelle, ſe déclara d'abord pour le Roi Charles III, & il y reſta avec quelques Troupes Eſpagnoles; mais on permit aux François de ſe retirer, avec quatre pieces de canon & deux mortiers.

Anvers fut choiſi, après la Paix de Radſtadt & de Bade, pour tenir le Congrès entre quatre Députés des Etats-Généraux, afin d'y régler le fameux Traité *de Barriere*, qui fut conclu le 15 Novembre 1715, après quarante-huit Conférences, tenues à l'Hôtel-de-Ville. Ce fut auſſi, l'an 1738, le lieu du Congrès entre les Députés de S. M. Imp. & Cath. & ceux d'Angleterre & d'Hollande, pour régler le Tarif du commerce & d'autres difficultés, qui ne furent pas pourtant applanies.

En 1746, après la priſe de Malines, le Feld-Maréchal, Comte de Bathiany, abandonna auſſi la Ville d'Anvers, & ſe retira avec l'armée alliée du côté de Bréda. Le Roi Louis XV ſuivit de près, & prit ſon quartier au Château de Bouchaut, pendant que le Maréchal Comte de Saxe s'avançoit avec l'armée de France. Il prit poſſeſſion de cette Ville le 20 Mai. La garniſon Autrichienne s'etoit retirée, au nombre de 2000 hommes, au Château, qui fut d'abord inveſti par le Comte de Clermont. On étoit convenu de ne l'attaquer que par les dehors; il ſe rendit le premier Juin, à condition que

la garnison sortiroit avec tous les honneurs militaires, & que tous les Forts des environs seroient rendus en même-temps. Le Roi de France y fit son entrée le 4 suivant; & prit son logement à l'Abbaye de Saint-Michel. Sa Majesté accompagna ensuite la grande Procession de la Cathédrale, le 9, jour de la Fête-Dieu, & retourna le lendemain à Malines.

LE QUARTIER D'ANVERS.

On voit à deux lieues d'Anvers la belle & riche Abbaye de Saint-Bernard, Religieux de l'Ordre de Cîteaux, située sur le bord de l'Escaut; elle a été fondée l'an 1233, par Henri IV, Duc de Brabant. Elle a été annexée à l'Evêché d'Anvers, pour l'entretien de l'Evêque; mais elle en fut séparée l'an 1649, en vertu d'une transaction entamée dès l'an 1636, sous l'Evêque Némius, par laquelle les biens furent partagés. Quoique cette Abbaye ait été brûlée pendant les anciennes guerres, & par malheur en 1672, elle est beaucoup plus belle qu'elle n'a été autrefois; de même que son Eglise, dont l'Autel est superbe.

LA CAMPINE fait aussi partie du Quartier d'Anvers; en Flamand on dit *Kempen*, & en Latin *Campinia*, dont les plus anciens Géographes ont fait mention. On distingue cette Contrée, de la Campine Liégeoise,

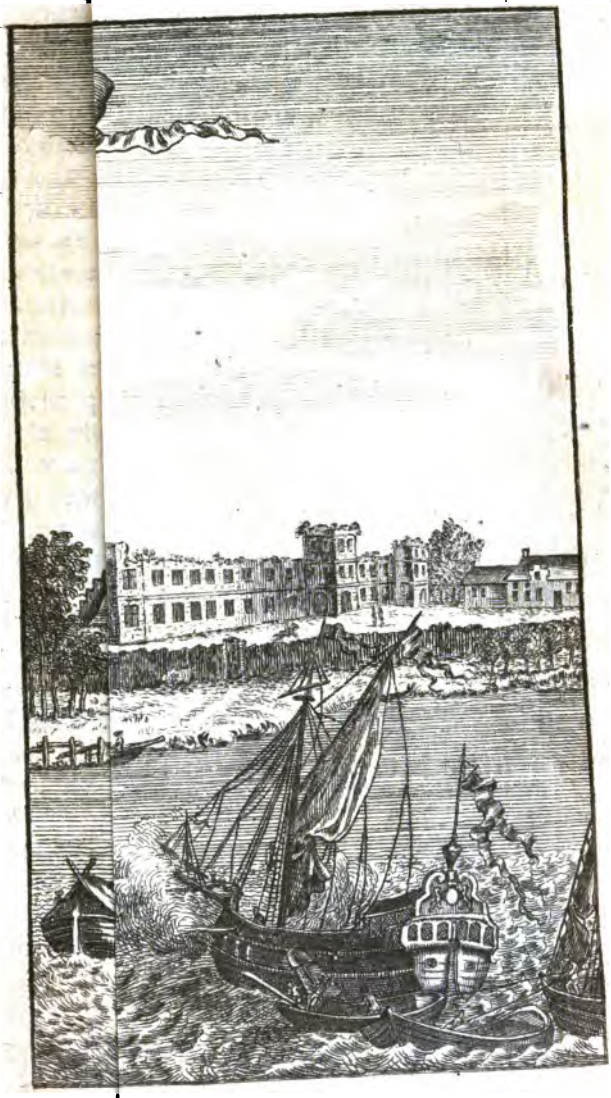

geoise, qui fait partie du Pays de Liege.

Quoique ce Pays soit rempli de bruyeres, la vigilance & l'industrie des habitants en réduit journellement quelques parties en culture & en pâturages : elle produit quantité de beurre, qu'on transporte dans les Villes voisines ; l'on y tire des tourbes, qui est une terre qu'on fait sécher, & dont on se chauffe commodément pendant l'hiver. Cette Contrée est arrosée de plusieurs rivieres, & contient quantité de gros Bourgs, qui sont pour la plupart autant de Franchises ; & quoiqu'il y en ait qui soient ouverts, ils méritent cependant de porter le nom de Villes, par rapport au grand nombre d'Eglises, de maisons & d'habitants qu'ils contiennent. Ceux de la Campine aiment naturellement le travail & les études ; il y a presque dans tous les Bourgs & Villages des Ecoles Latines.

Herentals, petite Ville située sur la riviere de Nethe, est à six lieues d'Anvers & à trois de Liere. Henri IV, Duc de Brabant, l'a bâtie l'an 1209, & l'annexa à son Domaine ; on l'entoura de murailles vers l'an 1400. Son Eglise principale est dédiée à Ste. Waudru ; elle fut bâtie l'an 1417. Il y avoit autrefois un Chapitre de Chanoines ; fondé l'an 1366, par Wenceslas, Duc de Brabant : il ne subsiste plus. Il y a encore des Récollets, des Augustins, qui enseignent les Humanités ; un Béguinage & une Prévôté

de Religieuſes de l'Ordre de Prémontré, fondée l'an 1411, par Arnould de Cracynheim, Seigneur de Grobbendonck, & par Jeanne de Steynvoort, ſa femme.

HOOGSTRAETEN, petite Ville & Comté dépendant du Marquiſat d'Anvers, dont elle eſt éloignée de ſix lieues, ainſi que de Bergop-Zoom, a été bâtie vers l'an 1212, par Henri IV, Duc de Brabant. Il y a dans l'Egliſe Collégiale, dédiée à Ste. Catherine, un Chapitre de huit Chanoines, avec un Doyen, fondé l'an 1531. Les Récollets y ont auſſi un Couvent, & enſeignent les Humanités. Le Comté d'Hoogſtraeten a appartenu ci-devant à la Maiſon de Lalaing; mais a préſent elle eſt au Rhin-grave, Prince de Salm. On y célebre tous les ans une Fête ſolemnelle, avec un grand concours de monde, le Dimanche de la Sainte-Trinité, à l'occaſion d'un miracle qui arriva l'an 1290 au Bourg de Boxtel, dans la Mairie de Bois-le-Duc. Un Prêtre, y célébrant la Meſſe, vint à douter ſi le vrai Sang de N. S. Jeſus-Chriſt étoit dans ſon Calice après la Conſécration; il le renverſa ſur le Corporal & ſur les linges de l'Autel, qui au même inſtant devinrent tout enſanglantés. Le Prêtre les plia d'abord, & voulut les laver après la Meſſe, pour en ôter les taches; mais ce fut en vain. Ces linges ſe montrent encore tous les ans avec grande vénération, dans l'Egliſe d'Hoogſtraeten, où ils ont été tranſ-

férés vers l'an 1645, depuis que le Bourg de Boxtel eſt ſous la domination des Hollandois.

TURNHOUT, petite Ville de la Campine, a été bâtie pareillement par Henri IV, Duc de Brabant, vers l'an 1212. Il y a une Egliſe Collégiale dédiée à ſaint Pierre, dont le Chapitre fut fondé l'an 1398, par Marie de Brabant, Ducheſſe de Gueldres; il eſt compoſé d'un Doyen & de douze Chanoines. On y bâtit une nouvelle Egliſe l'an 1739. Il y a un Couvent de Récollets, de Sépulchrines, & un Béguinage: les Chanoines Réguliers de Corſſendouck y enſeignoient les Humanités depuis l'an 1644: mais depuis pluſieurs années cette charge fut confiée à des Prêtres ſéculiers; l'étude y eſt floriſſant, & on y a toujours environ 150 Etudiants étrangers.

L'Empereur Charles-Quint donna la Seigneurie de cette Ville, l'an 1545, à ſa ſœur Marie, Reine de Hongrie, pour en jouir ſa vie durant. En 1648, après la Paix de Munſter, le Roi Philippe IV la donna à la Princeſſe Amélie de Solms, veuve de Frédéric-Henri de Naſſau; &, par cette raiſon, elle entra dans la Maiſon d'Orange. Guillaume III, Roi d'Angleterre, étant décédé l'an 1702 ſans enfants, la poſſeſſion de cette Seigneurie, en vertu du teſtament de la dite Princeſſe, a été adjugée par Arrêt de la Cour Féodale de Brabant, du 26 Mai 1708, au Roi de Pruſſe, moyennant 100000 florins,

qu'il a dû donner à Jean-Guillaume, Prince d'Orange, Stadhouder de Friſe, &c.

Le Quartier de Turnhout eſt de la dépendance de la Ville d'Anvers, & comprend quinze Villages. Le Prieuré de Corſſendonck, Chanoines Réguliers de ſaint Auguſtin, en dépendoit avant ſa ſuppreſſion. Il a été fondé l'an 1393 par Marie, fille de Jean III, Duc de Brabant. On y poſſédoit les plus beaux ornements du Pays, qui leur étoient envoyés de la Chine, par M. de la Reu, d'Amſterdam, qui s'y étoit établi, & qui avoit un fils dans ce Prieuré. A deux lieues de-là, on voit l'Abbaye de Poſtel, fondée l'an 1173, pour des Religieuſes de l'Ordre de Prémontré, depuis changée, l'an 1270, en un Prieuré d'hommes, qui fut érigé en Abbaye l'an 1622.

La Franchiſe de GEEL eſt une des huit anciennes Baronnies du Brabant. Il y a une belle Egliſe, dédiée à St. Martin & à Ste. Dymphne, Vierge & Martyre, qui ſouffrit la mort par les mains de ſon propre pere. Il y a dans cette Egliſe un Chapitre de huit Chanoines, & un Doyen, fondé l'an 1562 par Jean de Merode, dont la collation appartient au Marquis de Weſterloo, de la même Maiſon. La paroiſſe eſt dédiée à ſaint Amand. Il y a des Ecoles Latines, célebres par tout le Pays, ſous la direction de Prêtres ſéculiers; l'on y voit auſſi un Couvent de Religieuſes Hoſpitalieres. Le Quartier de

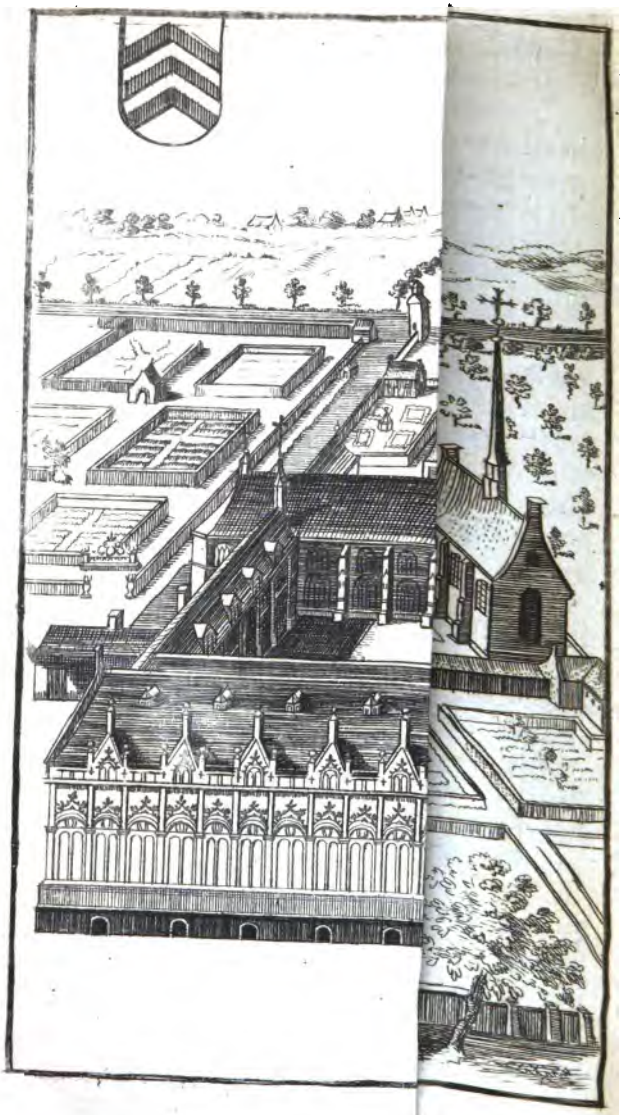

Geel dépend, pour le Spirituel, du Diocese de Bois-le-Duc.

La Franchise de *Moll* est assez renommée par ses bons draps & autres étoffes de laines, qu'on y fabrique, & par les Ecoles Latines, qui y sont très-florissantes depuis un temps immémorable, sous la direction des Prêtres séculiers : il y avoit anciennement un Couvent de Religieuses, dont on y voit encore les ruines, qui, à cause des troubles, se sont retirées à Clyendal, & quelque temps après à Willebroeck, où ils avoient construit un beau Couvent : elles sont supprimées en 1784. L'Eglise de Moll', dédiée à saint Pierre, est assez belle; sa tour, qui étoit la plus haute de la Campine, fut brûlée par la foudre en 1766.

La Seigneurie de *Meirhout* appartient à l'Abbesse de Linter; il y a aussi des Prêtres séculiers, qui enseignent les Humanités à la Jeunesse. Les Franchises d'Arendonck, Desschel & Rhety, qui subsistent tous, pour la plupart, des manufactures de draps & autres étoffes de laines, avoient autrefois aussi des Ecoles Latines.

Les célebres & magnifiques Abbayes de Tongerloo & d'Everbode, sont aussi dans ces environs; elles sont toutes deux de l'Ordre de Prémontré. Tongerloo est situé à trois lieues de la Ville d'Arschot, & doit son origine à quelques Religieux de l'Abbaye de Saint-Michel à Anvers, qui

s'y établirent l'an 1130, & furent dotés par un homme riche, nommé Giſelbert. On y a vu ſouvent juſqu'à trois cents Religieux, & quelquefois davantage ; une grande partie exerce les fonctions paſtorales, même ſous la Domination des Etats-Généraux. Le Pape Pie IV l'unit, en 1560, à l'Evêché de Bois-le-Duc, tellement que les deux premiers Evêques en furent Abbés; mais l'an 1590, du temps de l'Evêque Crabeels, l'Abbaye fut ſéparée de l'Evêché, en lui laiſſant certains revenus annuels. La Bibliotheque y eſt magnifique, ſoit pour le nombre de bons Livres, ſoit pour le bâtiment. Environ l'an 1630, les Religieux de Tongerloo acquirent un beau College à Rome, où ils ont un Préſident, avec huit ou dix Religieux de cette Abbaye, qui y vont achever le cours de leur Théologie.

L'Abbaye d'Everbode, qui eſt ſituée à deux lieues d'Arſchot & à une lieue de Dieſt, n'eſt pas moins conſidérable ; elle a été fondée, l'an 1128, par Arnould, Comte de Looz, qui y fit venir pareillement des Religieux de Saint-Michel à Anvers. Son Egliſe, qui eſt remarquable par ſa grandeur & par ſa beauté, a été achevée l'an 1673, & on a depuis rebâti toute l'Abbaye ; ſa Bibliotheque ne céde à aucune en beauté ; de même que ſon Egliſe, qu'on embellit encore journellement.

Elle eſt en partie ſous les Dioceſes de Malines & de Liege. Son Abbé entre aux

Etats de Brabant & de Liege; il a ſous ſa Juriſdiction la Prévôté de Keyzersboſch, Religieuſes du même Ordre, dans la Gueldres. Il confere à ſes Religieux vingt-ſix Cures paſtorales; on voyoit près de Maeſeyck le Prieuré du Mont-Saint-Jean-Baptiſte, dépendant de la ſuſdite Abbaye, & fondé l'an 1133; mais il a été ruiné dans la ſuite du temps.

LA VILLE DE TIRLEMONT.

CEux du Pays l'appellent *Thienen*, en Latin *Thenæ*; elle eſt ſituée ſur la riviere de Geete, à trois lieues de Louvain & de Saint-Trond, avec leſquelles elle a communication par un beau pavé, commencé l'an 1715, par ordre des Etats de Brabant & de Liege. Elle faiſoit anciennement le quatrieme Quartier du Duché de Brabant dans l'aſſemblée des Etats; mais cette préſéance a été donnée depuis à la Ville de Bois-le-Duc. Il faut qu'elle ait été floriſſante & bien peuplée autrefois, à en juger par l'étendue de l'enceinte de ſes murailles; mais outre les paſſages continuels & les dégâts cauſés par les guerres, pluſieurs malheurs l'ont fort endommagée. Le premier lui arriva lorſque les François & les Hollandois la prirent en 1635, le 9 Juin: il n'y a point de brutalité ni de ſacrilege qui n'y

fut commis alors : les saintes Hosties profanées ; les Autels, Images & Vases sacrés, pillés ou brisés ; les Ecclésiastiques dépouillés, & quelques-uns assommés ; les Religieuses, femmes mariées & jeunes filles, violées impunément. La honte d'une si cruelle barbarie obligea les François à en rejetter la faute sur les Hollandois ; & ceux-ci la mirent sur le compte des Calvinistes François. On peut voir une ample déscription de toutes ces horreurs, dans le Livre du fameux *Corneille Janſénius*, Evêque d'Ypres, qu'il a intitulé : *Mars Gallicus.*

En 1704, il y arriva un grand embrasement par la négligence d'un Ouvrier. La plupart des maisons furent réduites en cendres, avec la principale Eglise, dédiée à saint Germain, dans laquelle il y a un Chapitre de douze Chanoines, avec un Doyen, fondé en 1221 par Henri IV, Duc de Brabant. La collation de ces Prébendes appartient au Chapitre de Saint-Jean à Liege.

L'Eglise de Notre-Dame est sur la grande Place ; il y a un Chapitre, ou plutôt une fondation ancienne de douze Chanoines séculiers, des plus notables Bourgeois, même gens mariés, qui chantent très-régulierement l'Office divin, & qui se choisissent entr'eux pour ces Prébendes. On les nomme par raillerie *Hinne-Prieſters*, & l'on fait plusieurs contes sur leur sujet : par exemple, que sous

ferment ils s'obligent à ne pas déclarer leurs revenus.

Il y a auſſi ſix Couvents de Religieux : les Auguſtins, qui enſeignent les Humanités ; les Récollets, les Carmes, les Capucins, les Bogards & les Alexiens. Sept Couvents de Filles, qui ſont : *Barberendal* ; *Cabbeck*, qu'on nomme auſſi *Sint-Agnetenberg* ; *Danebroeck*, fondé pour les Lépreux ; & les Dames-Blanches ; tous quatre de l'Ordre de St. Auguſtin ; outre des Sœurs-Griſes, des Annonciades, des Hoſpitalieres, & un Béguinage.

En ſortant de Tirlemont pour aller vers Saint-Trond, on rencontre trois grand monceaux de Terre qui s'élevent en forme de montagnes. Il s'en trouve pluſieurs ſemblables vers Tongres, Maeſtricht & Aix-la-Chapelle ; quelques-uns prétendent que ce ſont des tombeaux dreſſés par les anciens Romains, pour ceux de leurs Généraux qui venoient à mourir loin de l'Italie, dans les Provinces où ils commandoient ; mais cette opinion n'eſt qu'une vaine conjecture, qui ne paroît pas fondée ſur des preuves ſolides ; car nous ne voyons point dans les Auteurs qui ont le mieux éclairci les Antiquités Romaines, que l'on élevât des montagnes factices, ſemblables à celles dont on parle ici, ſur les tombeaux des Généraux de l'ancienne Rome. Il y a beaucoup plus d'apparence que ces ſortes de monuments ſont l'ouvrage de

ces Peuples barbares venus du Nord, qui porterent les derniers coups à l'Empire Romain, dans le temps de ſa décadence. Lorſqu'ils avoient remporté quelque grande victoire, ils bâtiſſoient une eſpece de trophée informe & groſſier, par un amas de pierres & de terre amoncelées qu'ils laiſſoient ſur le champ de bataile, où ils avoient été les vainqueurs, comme un monument de leur victoire; & c'eſt par-là que l'on peut expliquer ce fameux cri de guerre des anciens François, que nous voyons ſi ſouvent répété dans les vieilles chroniques : *Montjoie*, *Saint-Dénis* ! *Montjoie* eſt le nom qu'ils donnoient à ces montagnes factices, qui étoient le ſigne de la victoire, comme à des marques de joie, d'alégreſſe & de triomphe : ainſi ce cri ne vouloit dire autre choſe que *trophée*, *victoire*, *triomphe*, *par la protection de ſaint Dénis*, Patron de la France, dont on portoit la banniere dans les armées Françoiſes.

Le Quartier de Tirlemont a été de tout temps le théatre des guerres des Pays-Bas : il contient, outre Tirlemont, trois petites Villes; ſavoir, Leuw, Landen & Halen, avec 72 Villages, leſquels ſont diviſés par les trois Mairies de Cumptich, Geete & Halen : la derniere comprend une grande partie de Haegeland, en Latin *Taxandria*, qui eſt un Pays entrecoupé de haies & de brouſſailles, autrefois de mauvaiſe renommée pour les brigandages qui s'y commettoient.

On voit dans ſes environs deux Abbayes

de Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux; l'une à Oplinter, ſurnommée Maegdendal, a été fondée l'an 1215, par Barthelémi de Vleeſchhouwer, riche & dévot Bourgeois; l'autre, dite Rotthem, eſt entre Tirlemont & Dieſt, fondée l'an 1235, par Arnould, Seigneur de Dieſt. L'Abbaye de Heyliſſem, de l'Ordre de Prémontré, eſt à deux lieues de Tirlemont; elle fut fondée l'an 1130, par Regnier de Zetru, Chevalier, qui y établit des Religieux de l'Abbaye de Floreff, près de Namur.

Le Bourg de Hougarde eſt du Pays de Liege, mais enclavé dans le Brabant, à une lieue de Tirlemont; il eſt renommé par la bonne bierre blanche qu'on y braſſe, & qu'on tranſporte par tout le Pays de Liege, le Brabant, le Namurois & la Flandre. Son Egliſe de Saint-Gorgon a un ancien Chapitre de douze Chanoines, avec un Prévôt, fondé au huitieme ſiecle, par Alpaïde, femme de Pepin de Herſtal, Duc de Brabant; mais ils ne réſident pas. Le Prévôt de Saint-Géreon à Cologne, poſſede la Prévôté de Hougarde, & en confere tous les Canonicats. Les Peres Bogards, du Tiers-Ordre de ſaint François, y ont auſſi un Couvent.

Le Village de Hoxem, auſſi du Pays de Liege, n'eſt pas loin de Hougarde: il y a un Chapitre de Chanoines non réſidents, avec un Prévôt, qui eſt toujours le Grand-Ecolâtre de Cologne.

LANDEN, la plus ancienne Ville du Bra-

bant, eſt à une lieue au-delà de Tirlemont; mais ce n'eſt plus maintenant qu'un Village. Pepin, premier Duc de Brabant, y a demeuré, & il y eſt mort & enterré en 647. Il ſe donna en ce lieu, le 29 Juillet 1693, une ſanglante bataille entre les Alliés & la France. Guillaume III, Roi d'Angleterre, & Maximilien-Emmanuel, Electeur de Baviere, commandoient l'armée des Alliés, & le Maréchal de Luxembourg celle de France. Les François profitant de l'éloignement de quelques mille hommes, détachés pour Maeſtricht, Liege & pour la Flandre, s'approcherent avec 80000 hommes vers l'armée des Alliés, qui n'étoit que de 40000. Les François furent repouſſés avec vigueur par trois fois, & perdirent un grand nombre d'Officiers & de Soldats; mais enfin retournant à la charge avec des troupes fraîches, ils rompirent l'armée des Alliés, & l'obligerent à ſe retirer vers Louvain & Namur. Le champ de bataille demeura aux François; mais ils acheterent cher cette victoire, puiſqu'ils y eurent plus de 15000 hommes tués, & 9 à 10000 bleſſés. On la nomma la bataille de *Landen* ou de *Neerwinde*.

LA VILLE DE LIERE.

ELle eſt ſituée au confluent de la grande & de la petite riviere de Nethe, éloignée également de trois lieues de Malines & d'Anvers;

vers : il y a un pavé qui a été fait en 1714, & qui conduit vers la derniere. On la comptoit dès l'an 1212, parmi les Villes de Brabant. Henri I & Jean I, Ducs de Brabant, lui ont accordé plusieurs privileges, entre autres, l'an 1309, celui d'un marché de bêtes à cornes, un jour de chaque semaine, depuis la Saint-Jean jusqu'à la Saint-Martin. On y brasse aussi de la bierre excellente pour l'été, qu'on nomme communément *Cavesse*, & on la débite par tout le Pays.

La grande Eglise est très-belle ; la tour fut brûlée par la foudre l'an 1702. Son Patron est saint Gommaire, riche Seigneur du Pays, qui mourut en 794, après y avoir fondé un Monastere de Clercs, vivants en commun, qui fut depuis changé en Chapitre, composé de douze Chanoines, avec un Doyen, & richement doté par Henri IV, Duc de Brabant. La collation des Prébendes appartient au Duc de Brabant.

Les Couvents de la Ville sont, des Dominicains, fondés l'an 1612, qui y enseignent les Humanités ; des Capucins, admis l'an 1623 ; des Jésuites, reçus l'an 1615, qui y faisoient leur troisieme an de Noviciat ; des Carmes, reçus l'an 1715 ; & des Freres Alexiens : un Prieuré de Religieuses de saint Augustin, dit *Vredenberg*, qui y vinrent de Bréda l'an 1611 ; des Carmélites déchaussées Angloises ; des Religieuses de Sion, du tiers-Ordre ; un Béguinage, dont l'Eglise a été

bâtie l'an 1669 ; & une Chartreuſe, qui y fut transférée d'Anvers l'an 1543, & qui eſt la plus belle & la plus riche de tout le Pays: ſa nouvelle Egliſe, bâtie environ l'an 1735, mérite d'être vue.

Le Colonel Charles de Héraugieres ſurprit la Ville de Liere par eſcalade, avec quelques Soldats Hollandois, le 24 Octobre 1595 ; mais le Gouverneur Eſpagnol, Dom Alonze de Luna, ayant obtenu d'abord du ſecours de la garniſon d'Anvers & de la Bourgeoiſie de Malines, ſe défendit ſi bien, que les Hollandois furent obligés d'abandonner leur entrepriſe, avec perte de 600 hommes, dont pluſieurs furent noyés, étant obligés de ſauter les remparts, pour ſe ſauver à la nage.

On voit près de Liere l'Abbaye de Nazareth, Religieuſes de l'Ordre de Citeaux, fondée l'an 1220; elle eſt fort belle, & agréablement ſituée ſur la riviere de Nethe.

Le Magiſtrat eſt compoſé d'un Bourguemeſtre, de ſept Echevins ; d'un Penſionnaire, & d'un Secrétaire : c'eſt un Conſeiller du Conſeil de Brabant, qui le vient renouveller annuellement. Le Quartier de Liere, qu'on nomme *Byvanck*, dépend de la Ville, ainſi que du Dioceſe d'Anvers ; il contient ſept Villages. *

* Les Armes de la Ville de Liere ſont d'argent, à trois chevrons de gueules.

LA VILLE DE DIEST.

CEtte Ville, appellée en latin *Dieſtemium* ou *Dieſta*, eſt ſituée ſur la riviere de Démer, à trois lieues de Tirlemont, & à quatre de Louvain. Elle eſt connue par les draps, les bas, & autres marchandiſes que l'on y fabrique, & par la bonne bierre qu'on y braſſe & qu'on tranſporte dans tous les environs.

Il y a deux Chapitres de Chanoines, l'un dans l'Egliſe de Saint-Jean-Baptiſte, fondé l'an 1297, par Gerard, Châtelain de Dieſt, pour douze Chanoines; l'autre dans l'Egliſe de Saint-Sulpice, pour treize Chanoines & un Prévôt, fondé l'an 1456, par Henri de Voren, Abbé de Tongerloo. Le Prévôt eſt Religieux de Tongerloo, & Curé principal de la Ville, quoiqu'il y ait encore la Paroiſſe de Notre-Dame.

Le Béguinage de Dieſt fut inſtitué dès l'an 1252, & les ſtatuts y ſont plus rigides qu'ailleurs. Nicolas Eſſchius, Prêtre, en fut le Réformateur & le Curé, & mourut en opinion de ſainteté, l'an 1578. Les Couvents des Bogards & des Alexiens ſont très-anciens; celui des Récollets dès l'an 1270, & les Auguſtins depuis l'an 1614. Ils y enſeignent les Humanités, de même que les

Prêtres séculiers, dans un College érigé par le Magistrat.

Le Prieuré des Religieuses de *Mariendal*, de l'Ordre de saint Augustin, fut fondé l'an 1419, les Sœurs-Grises avant l'an 1366, & l'Abbaye des Religieuses de saint Bernard a été instituée l'an 1235, par Arnould, Seigneur de Diest.

Diest porte le titre de Baronnie, à laquelle est annexé le droit d'y établir le Magistrat; elle étoit échue avec le titre de Bourggrave ou Vicomte d'Anvers, & les Terres de Sichem & de Zeelhem, à Jeanne de Diest, épouse de Jean de Nassau; leur fille unique, Elisabeth, les porta en mariage à Guillaume, Duc de Juliers. Celui-ci les remit, l'an 1504, par échange, à Engelbert, Comte de Nassau. Ses Successeurs en ont retenu le Domaine, jusqu'à Guillaume III, Prince d'Orange & Roi d'Angleterre, qui mourut sans postérité, l'an 1702. Après de longs procès pardevant la Cour Féodale de Bruxelles, entre le Roi de Prusse & le Prince de Nassau, Stadhouder de Frise, la Baronnie de Diest, & les Terres de Sichem, Montaigu, &c. furent adjugées, l'an 1708, au Prince de Nassau.

Les Alliés s'en emparerent l'an 1705, après avoir forcé les lignes qu'on avoit faites pour la défense du Pays, & mirent quelques Bataillons & Escadrons de Dragons dans Diest; mais le 24 Octobre, la Ville fut emportée en une seule nuit par un détachement

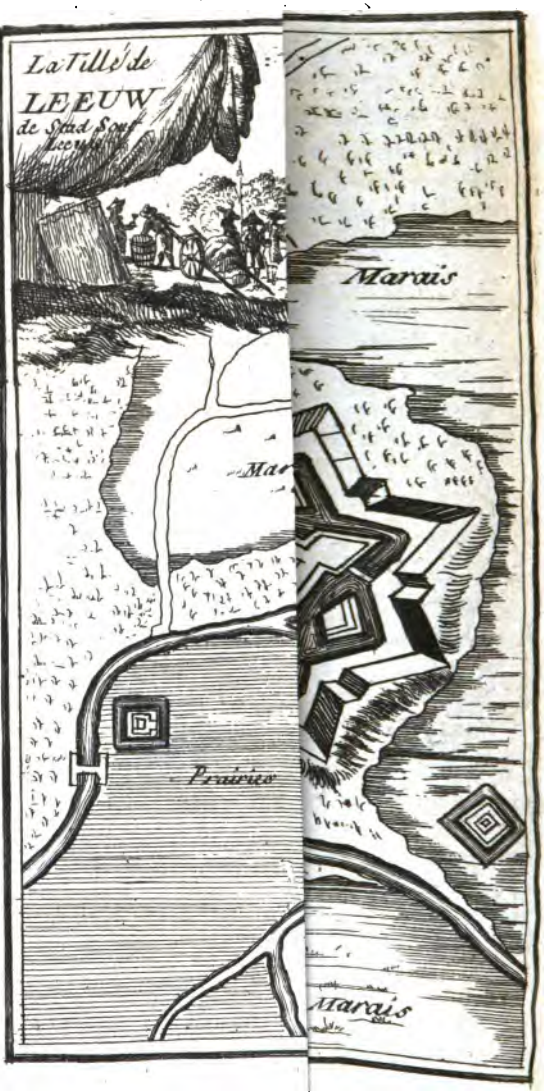
La Ville de
LEEUW
de Stad Sant
Leeuw
Marais
Mar
Prairies
Marais

de l'armée des deux Couronnes, & la garnison fut prisonniere de guerre.

Au Village de Zeelhem, près de Diest, il y a une Chartreuse, dite le *Mont-de-Saint-Jean-Baptiste*, que Gerard, Châtelain de Diest, a fondée l'an 1333, & où il a été enterré; elle est du Diocese de Liege.

LA VIELE DE LEAU.

Elle est connue en Flamand sous le nom de *Sout-Leeuw*, & est située au milieu des marais, à une lieue de Saint-Trond, & deux de Tirlemont. C'est une Mairie, avec six Villages, & un des Doyennés Ruraux de l'Archevêché de Malines, appellé *Decanatus Leeuwensis S. Leonardi.*

La riviere de Geete passe dans ses environs; on l'a élargie & approfondie l'an 1721, afin de la rendre capable de porter bateaux, qui entrent ensuite dans le Démer, de là dans la Dile, pour le transport des marchandises du Pays de Liege jusqu'à Malines. L'air y est si fort & si mal-sain, que personne n'y demeure long-temps sans devenir malade.

C'étoit autrefois l'endroit où les Souverains avoient coutume d'envoyer en exil les personnes qu'on vouloit punir C'est pour ce sujet qu'on y changeoit souvent la garnison, qui étoit considérable, à cause de l'impor-

tance de la Place, qui eſt forte, tant par ſa ſituation, que par quelques ouvrages qu'on y a faits. Il y a un Château fortifié, qui étoit un Monaſtere de Chanoines Réguliers. Lorſque les François étoient maîtres de Leau, ils occuperent cet endroit, qu'ils jugeoient très-propre pour être mis en état de défenſe.

Il y a dans la grande Egliſe, qui eſt dédiée à ſaint Léonard, un petit Chapitre de huit Chanoines, avec un Doyen; il fut érigé l'an 1308, par Adolphe de la Marck, Evêque de Liege. Il y a encore, dès l'an 1297, une fondation de douze Chanoines, qui peuvent être mariés, comme ceux de Tirlemont. Ils font maintenant leur Office dans l'Egliſe de Saint-Léonard, à cauſe que leur Chapelle particuliere de Notre-Dame a été détruite entiérement.

Il y a un Prieuré de Chanoines Réguliers de l'Ordre de ſaint Auguſtin, de la Congrégation du Val des Ecoliers, maintenant de ſainte Genevieve, qui s'y établirent l'an 1242; le Prieur eſt triennal; les Religieux du tiers-Ordre de ſaint François; les Sœurs-Griſes, & les Religieuſes, dites de *Béthanie*, ſous la Regle de ſaint Auguſtin, y ſont auſſi, ainſi que les Béguines.

Les François, de la garniſon de Maeſtricht, s'en rendirent maîtres l'an 1678, par ſurpriſe: car elle étoit alors bien for-

tifiée. Les Eſpagnols y rentrerent par la Paix de Nimegue.

En 1705, les Alliés ayant forcé les lignes des François au-delà de Louvain, la firent aſſiéger par le Général Dédem; il y avoit environ 300 hommes, qui furent faits priſonniers le 5 Septembre. *

LA VILLE DE MONTAIGU.

SA ſituation, ſur le haut d'une montagne, l'a fait appeller *Montaigue*, & en Latin *Mons acutus*. Le grand nombre de miracles que Dieu y a opérés, par l'interceſſion de la ſainte Vierge, y a attiré beaucoup de monde; & l'Archiduc Albert & Iſabelle, Souverains des Pays-Bas, en ont fait une petite Ville.

L'Image miraculeuſe de la Ste. Vierge, qu'on y honore, avoit été miſe par des Bergers, l'an 1580, dans une petite niche, & attachée à un chêne. Il y vint d'abord de tous côtés une ſi grande foule de monde pour viſiter cette Image, que l'an 1602 elle fut placée dans une petite Chapelle de bois, deux ans après dans une de pierre, & enfin

* Les Armes de Leau ſont de ſable au lion d'or, armé & lampaſſé de gueules, au chef de gueules.

l'an 1621, dans une belle Eglise, bâtie aux dépens de l'Archiduc Albert & Isabelle, & consacrée par Matthias Hovius, Archevêque de Malines. L'Eglise est ronde, & il y a une tour, d'où l'on découvre plusieurs Villes.

L'Archiduc & l'Archiducheſſe avoient coutume d'y aller tous les ans pour y faire leurs dévotions. A leur exemple, S. A. S. Marie-Elisabeth, Archiducheſſe d'Autriche, Gouvernante des Pays-Bas, y alla avec toute sa Cour, le 15 Juin 1738, afin d'y visiter cette Image miraculeuse, & elle y offrit une lampe d'argent de 600 onces.

Le trésor de cette Eglise est riche & magnifique; on y voit grand nombre de calices & de lampes d'or & d'argent, que plusieurs Princes y ont donnés. Ceux de Cologne, d'Aix-la-Chapelle, & de plusieurs endroits du Brabant, de la Gueldre, du Pays de Liege & de l'Allemagne, y viennent chaque année processionnellement, pour honorer la sainte Vierge, & y faire leurs dévotions.

Le Pape Alexandre VII y envoya l'an 1663, par l'Abbé Jérome de Vechiis, son Inter-Nonce aux Pays-Bas, un précieux tapis, pour servir de mémoire de ce qu'il avoit visité cette Image miraculeuse, lorsqu'il étoit encore Fabio Chigi, Nonce à Cologne, & Ministre du Pape Innocent X à la Paix de Munster.

L'Eglise est sous la direction des Peres de l'Oratoire, de l'Institut de saint Philippe de Néry; ils y ont un beau logement, d'où ils se rendent à l'Eglise par une longue galerie, dont une partie est sous terre. Jaques Boonen, Archevêque de Malines, les a établis l'an 1624. Le fameux Juste-Lipse a écrit en Latin les miracles arrivés en ce lieu par l'interceſſion de la sainte Vierge.*

LA VILLE D'ARSHCOT.

LA Riviere de Démer traverse cette Ville, qui est à trois lieues de Louvain & de Diest, & à quatre de Malines & de Liere. Elle dépend, pour le spirituel, de l'Archevêché de Malines. C'étoit autrefois une Baronnie, dont il y a eu des Seigneurs illustres, portant le nom même d'Arschot dès l'an 1125. Ceux de la maison de Croy l'acquirent ensuite; elle fut honorée, l'an 1507, du titre de Marquisat; & l'an 1533, l'Empereur Charles-Quint l'érigea en Duché, en faveur de Philippe, Duc de Croy.

L'Eglise Paroissiale est dédiée à Notre-Dame, ayant un Chapitre de douze Chanoines séculiers, dont le Prévôt, le Pléban

* Montaigu porte pour ses armes la sainte Vierge dans une niche, qui est placée sur un arbre sous des rameaux.

ou Doyen, & le Chantre, sont de Religieux de l'Abbaye noble de Sainte-Gertrude à Louvain. Antoine de Croy, Comte de Porcean, Sire d'Arschot, & son épouse Marguerite de Lorraine, fonderent ce Chapitre l'an 1462. La tour de l'Eglise étoit autrefois si belle & si élevée, qu'elle égaloit la tour de Saint-Rombaut à Malines; mais une tempête la renversa le 29 Octobre 1572. Il y a aussi les Couvents des Capucins, depuis l'an 1685, & des Bogards; le Prieuré *du Mont-Saint-Nicolas*, de Religieuses de saint Augustin; de Sœurs-Grises, & un Béguinage établi dès l'an 1259.

Le Quartier d'Arschot est gouverné par un Drossard; il contient dix-sept Villages, avec les Baronnies de Rotzelaer, de Heverlé & de Bierbeeck. *

LA VILLE DE VILVORDE.

Elle est située sur la riviere de Senne, entre Bruxelles & Malines, & à deux lieues de ces deux Villes: elle a été fortifiée autrefois, ce qui lui fit donner le nom de *Ville-forte*. Wenceslas, Duc de Brabant, y a fait bâtir, l'an 1375, le Château, où

* Les Armes d'Arschot sont d'argent, à une fleur de Lis de sable, au pied coupé.

l'on gardoit les prisonniers d'Etat. Du temps des troubles des Pays-Bas, plusieurs Chefs de Rebelles y ont été exécutés par ordre du Duc d'Albe; mais à présent ce Château est démoli, & on y a bâti une Maison de correction, à laquelle la plupart de Villes de Brabant ont contribué.

La grande Eglise est dédiée à Notre-Dame. Il y a un grand nombre de Couvents pour une si petite Ville. Les Dominicains y enseignent les Humanités. Le Monastere des Carmélites chaussées, dit *Ten-Trooſt*, a été fondé l'an 1468, par Charles-le-Hardi, Duc de Bourgogne, qui y plaça des Religieuses, réfugiées de Liege. On y conserve l'Image miraculeuse de la sainte Vierge, qui fut donnée à cette Eglise dès l'an 1260, par Sophie de Hesse, épouse d'Henri VI, Duc de Brabant, & fille de sainte Elisabeth, au même temps qu'elle en donna une pareille à la Ville de Halle.

Le Béguinage y est le plus ancien de tous les Pays-Bas; outre un riche Hôpital, un Couvent de Religieuses de l'Ordre de saint Augustin, qui s'y réfugierent après la prise de la Ville Bois-le-Duc, & l'Abbaye ou Refuge de Berne, de l'Ordre de Prémontré, dont les Religieux ont eu autrefois un beau Monastere près de Bois-le-Duc.

Le Canal que le Magistrat de Bruxelles a fait creuser pour aller à Anvers, passe au pied de Vilvorde, ce qui lui est d'un

grand avantage. On offrit autrefois à ceux de Vilvorde de le faire paſſer par la Ville, pour en tirer enſuite un autre ſur Malines; mais ils eurent l'imprudence de refuſer cette offre avantageuſe.

Jamais Vilvorde ne fut ſi célebre que l'an 1745, lorſque le Duc de Cumberland, fils du Roi d'Angleterre, & Généraliſſime des Troupes alliées, y établit le Quartier général de toute l'armée, ſe tenant derriere le Canal, depuis le 12 Juillet juſqu'à la fin d'Octobre. On y fit des Fortifications conſidérables, auſſi bien qu'au Château. Les François le prirent le 7 Février 1746, & ils y firent deux cents Hollandois priſonniers de guerre.

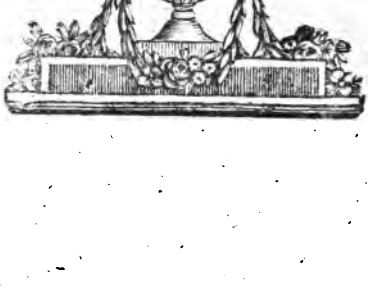

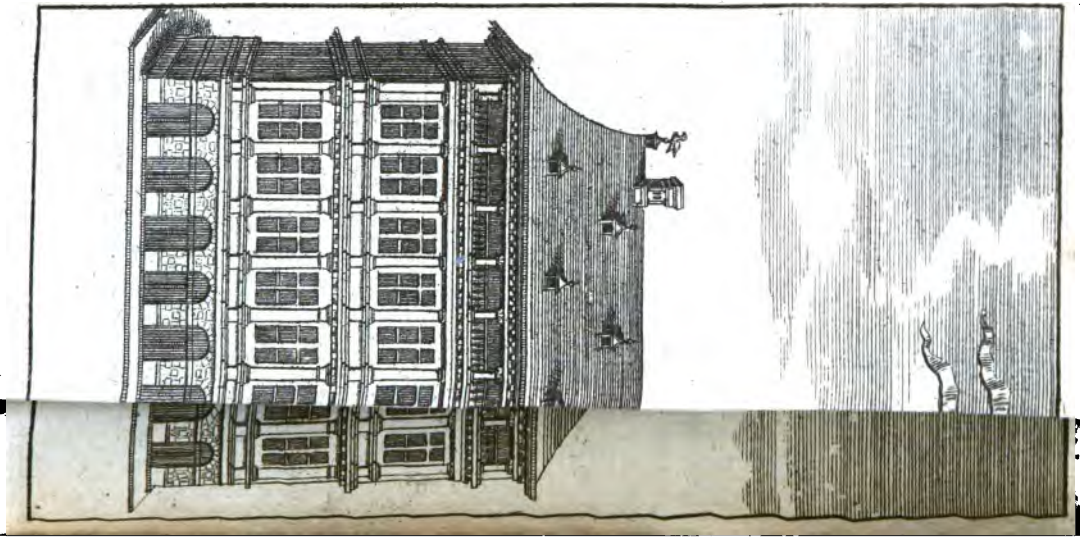

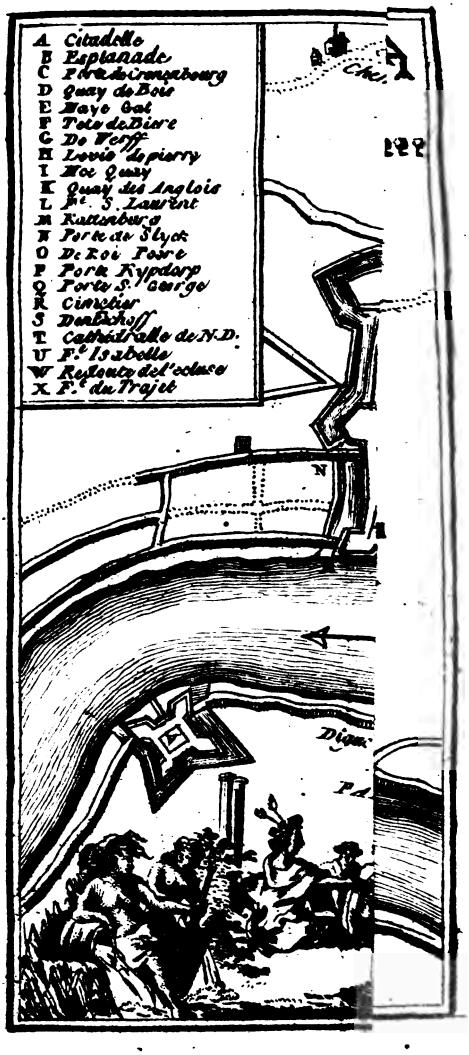
A Citadelle
B Esplanade
C Porte de Crenenbourg
D Quay de Bois
E Baye Gat
F Tete de Biere
G De Werff
H Levis de pierry
I Hoc Quay
K Quay des Anglois
L Pte S. Laurent
M Kattenburg
N Porte de Slyck
O De Roi Porte
P Porte Rypdorp
Q Porte S. George
R Cimetiere
S Deutzhoff
T Cathédrale de N.D.
U F.te Isabelle
W Reduite de l'ecluse
X F.te du Trajet
N
Digue

LE BRABANT
WALLON.

LE Brabant ſe diviſe en trois parties : dans la plus conſidérable on parle flamand, dans l'autre le langage wallon, qui eſt un françois corrompu ; d'où on lui a donné le nom de Brabant Wallon. Autrefois on l'appelloit *Romandua*, & maintenant *Gallo-Brabantia*, dont le Baron Le Roi nous a donné une belle déſcription topographique. La troiſieme eſt le Brabant Hollandois.

Il y a dans cette contrée pluſieurs Forêts propres pour la chaſſe, & ſon terrein eſt plus montagneux qu'uni. La riviere de la Dile y prend ſa ſource ; celle de la Geete l'arroſe, ainſi que la Sambre, d'un côté ; de l'autre côté il confine à la Forêt de Soigne & au Comté de Hainaut.

On y compte cinq petites Villes ; Nivelles, Gemblours, Judoigne, Wavre & Hannut. On le partage en quinze Mairies ; Nivelles, Genappe, Mont-Saint-Wibert, la Hulpe, Grez, Aincourt, Gemblours, Dongelberge, Mellin, St. Jean-Geſt, Geſtage-

rompont, Jeauche, d'Orp-le-Grand, Jandrin & Hannut. Une partie de ces Mairies eſt ſous le Chef-Quartier de Louvain, & l'autre ſous celui de Bruxelles; elles ſuivent les Coutumes de leurs Chef-Villes. Le Souverain nomme le Grand-Bailli du Brabant-Wallon, qui eſt toujours un Seigneur du Pays.

LA VILLE DE NIVELLES.

CEtte Capitale du Brabant-Wallon, autrefois ſous le Dioceſe de Liege, maintenant ſous celui de Namur, eſt ſituée à cinq lieues de Bruxelles, à ſept de Namur, & à neuf de Louvain. On l'entoura de murailles l'an 1220, & on y fit ſix Portes.

On y a vu autrefois une ſi grande quantité d'habitants, qu'outre les Egliſes Collégiales de Sainte-Gertrude & de Saint-Paul, il y a eu onze Paroiſſes établies l'an 1228; ſavoir, Notre-Dame, Saint-Jaques, Saint-André, Saint-Nicolas, Saint-Jean-Baptiſte, Saint-Jean l'Evangéliſte, Saint-Georges, Saint-Maurice & Saint-Sépulcre, Saint-Cyr & Sainte-Gothalie dans les Fauxbourgs. Depuis l'an 1586 il n'y reſta que les cinq premieres Paroiſſes; l'Egliſe de Saint-Maurice a été donnée, l'an 1608, aux Annonciades; & celle de Saint-Georges, en l'an 1614, aux Jéſuites, qui y enſeignoient les

Humanités. En 1721, on réduisit le nombre susdit à deux Paroisses seulement. Il y a encore des Récollets, des Carmes, des Religieuses de la Conception, & des Hospitalieres. Autrefois il y a eu un Béguinage, où l'on comptoit plus de mille Béguines; celui-ci ayant été ruiné par les anciennes guerres, quelques Béguines de Louvain sont venues à Nivelles vers l'an 1710 pour le rétablir. Il y a aussi un Séminaire d'Etudiants, que François Buisseret, Evêque de Namur, y a établi l'an 1608.

Jean de Nivelles, dont on parle tant, n'est autre chose qu'un homme de bronze, qui est au-dehors de la Tour de l'Eglise Collégiale, auprès de l'Horloge de la Ville, qui répond sur la grande Place, lequel sonne les heures par les coups de son marteau sur la grande cloche.

Itte ou Idubergue, veuve de Pepin de Landen, premier Duc de Brabant, & Maire du Palais des Rois d'Austrasie, y jetta les fondements d'un Monastere vers l'an 645, où elle prit le voile des mains de St. Amand, Evêque de Maestricht. Elle en confia le gouvernement à sa fille Gertrude, pour lors âgée de vingt-un ans. L'Eglise fut dédiée à saint Pierre, & Pepin & Idubergue y furent enterrés. Après la mort de sainte Gertrude, arrivée le 17 Mars 657, (jour qu'on célebre sa Fête) Dieu

opéra tant de miracles à ſon tombeau, que l'Egliſe l'a reconnue pour Sainte.

Ce Monaſtere a été changé, long-temps après, en un double Chapitre de quarante-deux nobles Chanoineſſes, & de trente Chanoines. Il a pour Dignités l'Abbeſſe, les Prévôte & Doyenne; les Prévôt, Doyen, Chantre, &c. Les Chanoines chantent l'Office dans l'Egliſe de St. Paul, hormis à quelques Fêtes, qu'ils le font, conjointement avec les Chanoineſſes, dans l'Egliſe de Ste. Gertrude. On ne reçoit au Chapitre des Chanoineſſes que des Filles de Princes, Comtes, ou d'anciennes Nobleſſes de quatre générations, tant du côté paternel que du côté maternel. Leur Abbeſſe a le titre de Princeſſe; la nomination appartient au Souverain; mais les Chanoineſſes lui préſentent trois de leur Corps. Elle eſt Dame pour le ſpirituel & le temporel de la Ville & de ſes dépendances. Elle avoit autrefois le droit de battre monnoie. Les réglements des Chanoineſſes ſont ſemblables à ceux de Maubeuge & de Mons; elles s'habillent en Chanoineſſes pour aller au Chœur, le reſte du temps elles ſont en ſéculieres, & peuvent même ſe marier, n'étant obligées à aucun vœu.

On voit aux environs de cette Ville un Prieuré de Guillelmites, & un de Trinitaires, dit Orival; l'Abbaye de Nizelle en eſt à une lieue; elle fut commencée

vers l'an 1425, par quelques Religieux de l'Ordre de Cîteaux, envoyés de l'Abbaye de Moulins, au Comté de Namur.

Les Abbayes de Wautier-Braine & d'Aiwieres, Religieuſes de l'Ordre de Cîteaux, n'en ſont auſſi guere éloignées.

A deux petites lieues de Nivelles, il y a le Village de Seneffe, où ſe donna, le 11 Août 1674, une bataille ſanglante entre l'armée de France, commandée par le Prince de Condé, & celle des Hollandois & de leurs Alliés, ſous Guillaume, Prince d'Orange, depuis Roi d'Angleterre. Les Eſpagnols y étoient commandés par le Comte de Monterey, & les Allemands par Louis, Comte de Souches, & ils faiſoient enſemble une armée de 60000 hommes. Le combat dura plus de huit heures de jour, & deux à la clarté de la lune, & ne ceſſa que par l'obſcurité. Les François s'en attribuerent la victoire, à cauſe qu'ils avoient le plus grand nombre de priſonniers, & qu'ils prirent tous les équipages de l'armée des Alliés avec cent drapeaux ou étendards : il y eut de part & d'autre environ quatorze mille hommes de tués.

LA VILLE DE GEMBLOURS.

A Quatre lieues de Namur, en allant vers Nivelles, & à ſix de Louvain & de Bruxelles, on voit la petite Ville de Gem-

blours, (en patois *Giblou*) ſituée au pied d'une côte, ſur la riviere d'Orneau ou d'Ornu, qui ſe jette enſuite dans la Sambre. Elle n'eſt conſidérable que par une Abbaye de l'Ordre de ſaint Benoît, dédiée à ſaint Pierre, qui a été fondée l'an 912, par ſaint Guibert, Seigneur de Gemblours, qui fit un Monaſtere de ſon Château, nommé *Gemmelaus*, duquel la Ville a tiré le nom.

L'Abbaye, quoique du Dioceſe de Namur, dépend néanmoins du Brabant. Son Abbé en eſt le premier Noble, & porte le titre de Comte de Gemblours, comme Seigneur temporel : en cette qualité, il y a la premiere voix à l'aſſemblée des Etats. On y honore dans l'Égliſe l'Image de Notre-Seigneur ſouffrant, & attaché à la colonne, laquelle eſt célebre depuis l'an 1653, par pluſieurs miracles.

Le Comté de Gemblours a été démembré de l'ancien Comté de Darnue, dans lequel Gemblours étoit ſitué. L'Empereur Othon, par ſes Lettres-Patentes de l'an 983, exempta l'Abbaye de toute Juriſdiction ſpirituelle & temporelle ; c'eſt pourquoi elle dépend immédiatement du St. Siege.

Il y a eu autrefois une célebre Ecole, & une Bibliotheque enrichie de quantité de vieux Manuſcrits, comme auſſi pluſieurs Ecrivains très-renommés, entre leſquels eſt le Moine Sigebert, Auteur des Chroniques de Gemblours, ſi connues parmi les Savants

il y mourut l'an 1112, & l'Abbé Anſelme les a continuées juſqu'à l'an 1137.

On trouve auſſi que les anciens Abbés y ont eu le droit de faire battre monnoie, & qu'en 1153 l'Abbé Arnould l'a fait entourer de murailles. Cette Ville avec l'Abbaye ont été brulées deux fois par accident, ſavoir le 6 Août 1678, & le 17 Août 1712.

Gemblours eſt fameux dans l'hiſtoire par la bataille que Dom Juan d'Autriche, Gouverneur-Général des Pays-Bas, y gagna, le 31 Janvier 1578, ſur l'armée des Etats-Généraux, commandée par Antoine de Goignies. Celui-ci perdit tout ſon canon, trente drapeaux & quatre étendards, & lui-même fut fait priſonnier. On attribua cette défaite à l'abſence des principaux Chefs des Mécontents, & à la jalouſie de quelques-uns contre le Prince d'Orange.

A deux lieues de Gemblours, en allant vers Nivelles, on voit la belle Abbaye de Villers, de l'Ordre de Cîteaux, ſituée entre des montagnes, dans un bois dont elle porte le nom. Elle fut commencée l'an 1137, par ſaint Bernard même, qui y envoya douze Moines & cinq Freres Convers de Clairvaux: elle s'eſt tellement agrandie depuis, que les Abbayes de Grandpré & de Saint-Bernard-ſur-l'Eſcaut en ont tiré leur origine. L'Egliſe eſt une des plus belles de tout le Pays: on y conſerve dans une Chapelle les oſſements de dix Bienheureux de cet Ordre, qui y

furent solemnellement placés l'an 1590. Les bâtiments de l'Abbaye, les jardins, les allées d'arbres, & sa belle situation, ne peuvent être assez admirés. La riviere de Dile passe sous le Réfectoire. On voit aussi à une lieue de Gembloursen allant vers Namur, l'Abbaye d'Argenton, Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, fondée l'an 1230. *

LA VILLE DE JUDOIGNE.

C'Est une petite Ville, mais très-ancienne, du Brabant Wallon, & du Diocese de Namur, sur la riviere de Geete, entre Louvain & Namur. On la nomme en latin *Geldonia*, & en flamand *Geldenaeken*.

On y voit les ruines d'un ancien Château, où les Ducs de Brabant faisoient élever autrefois leurs enfants, à cause de la bonté de l'air.

Il y a un Hôpital & un Couvent de Religieuses de l'Ordre de saint François; mais l'Eglise Paroissiale, dédiée à saint Médard, est située hors de la Ville. Elle dépend de l'Ordre de Malthe; & l'an 1175, Gilles,

* Les Armes de l'Abbaye de Gembloursont de sable à deux clefs d'argent en sautoir. Celles de la Ville sont de sable à trois clefs d'argent.

Comte de Duraz, y fonda un Chapitre de dix Chanoines, qui fut éteint dans la suite par la perte des revenus.

Le Prieuré de Lerines, de Religieux Trinitaires, & l'Abbaye de la Ramée, Religieuses de l'Ordre de Cîteaux, laquelle fut fondée l'an 1200, par sainte Ide, sont dans les environs de Judoigne.

LA VILLE DE WAVRE.

AVant les dernieres guerres, Wavre contenoit plus de 2000 maisons, & avoit jusqu'à 6000 Communiants. Elle est du Brabant Wallon, située sur la Dile, dans un endroit lieues assez agréable, éloignée d'environ trois droit de Louvain, de cinq de Bruxelles & Nivelle, & de sept de Namur.

Henri, Duc de Brabant, lui a donné, en 1222, plusieurs privileges; le Duc Jean lui donna le nom de Ville & Franchise en 1293.

Wavre a eu ensuite le malheur d'être brûlée jusqu'à quatre fois, en 1594, en 1604, & principalement le 28 Avril 1695, lorsque le feu s'y étant mis, par accident, dans la maison d'un Boulanger, réduisit, en l'espace d'une heure, plus de 300 maisons en cendres, avec l'Eglise Paroissiale & le Couvent des Carmes. Le même accident lui arriva le 17 Juillet 1715, lorsque le feu y consuma 200 maisons, avec le Couvent des Récollets.

Son principal commerce consiste en grains, bestiaux, & en bierre. Ses Seigneurs ont été

autrefois illuſtres par leur naiſſance. Jean II, Duc de Brabant, donna en 1303, les Terres de Dongelberg & de Wavre à ſon frere bâtard, Jean, ſurnommé *le Meeuwe*. Celui-ci épouſa Marguerite, Dame de Pamele, dont il eut Guillaume, qui laiſſa une fille, nommée Marguerite comme ſa mere. Celle-ci porta la Terre de Wavre dans la Maiſon de Lardinois, Seigneur de Spontin, où elle reſta juſqu'au 15 Octobre 1501, lorſque Jean, Seigneur de Spontin, la vendit à Jean, Seigneur de Berghes, Chevalier de l'Ordre de la Toiſon d'or, dont la fille Mencie épouſa Jean de Merode, qui laiſſerent Marguerite de Merode, femme de Jean de Witthem, Seigneur de Beerſele. Elle eſt entrée de là dans la Maiſon de Cuſance, d'où elle a paſſé au Prince de Vaudemont, qui la vendit.

Outre la Paroiſſe, dédiée à St. Jean-Baptiſte, deſſervie par des Bénédictins, il y a un Couvent de Récollets, admis en 1629, qui enſeignent les Humanités; & un Couvent de Carmes, qui y vinrent en 1655, fondés par le Prince de Vaudemont. Le Prieuré de *Baſſe-Wavre* eſt dans le Fauxbourg; il eſt de l'Ordre de ſaint Benoît: les Religieux, au nombre de ſix, avec un Prieur, dépendent de l'Abbaye d'Afflighem. On y honore une Image miraculeuſe de la ſainte Vierge, & une belle chaſſe d'argent remplie de pluſieurs Reliques de Saints.

Fin du Tome premier.

TABLE DES MATIERES

Contenues dans ce premier Volume.

A.

ABbés qui ont voix & séances aux Etats de Brabant, 110 *& suiv.* Remarque sur la séance de l'Abbé de Gemblours, *Page* 112

Abbayes situées dans le territoire de Bruxelles, 192 *& suiv.*

Abbayes & Prieurés situés dans le Territoire de Louvain, 221

Abbayes & Prieurés situés dans le Territoire de Nivelles, 268

Abbaye de Villers, située à deux lieues de Gemblours, 271

Archiduc (l') Albert & l'Infante Isabelle sont inaugurés Ducs de Brabant, 143. Philippe III, Roi d'Espagne, est inauguré, par anticipation, avant la mort de l'Archiduc Albert, 145

Anvers, Marquisat du Saint-Empire, 216

Anvers, Ville; sa déscription, 217; sa Cathédrale, 219. Hôtel-de-Ville d'Anvers, 228. La Bourse d'Anvers, *ibid.* Sa Citadelle, 229. Entreprise du Duc d'Alençon sur Anvers en 1583, 230. Fameux siege d'Anvers, par le Duc de Parme, 231.

Hommes illustres d'Anvers, 234. Abbayes & Couvents dans la Ville d'Anvers, 235 *& suiv.* Noms des Evêques d'Anvers, depuis l'an 1662, 224. Villes situées dans le Territoire d'Anvers, 241 *& suiv.* Anvers pris par les Alliés en 1706, 238. & par les François en 1746, 239
Arschot, Ville du Brabant, & Duché, 261

B.

Batailles, qui se sont données dans les Pays-Bas, depuis l'onzieme siecle jusqu'à nos jours, 96 *& suiv.*
Brabant, (Duché de) 106. Etats de ce Duché, 110. Ses Privileges particuliers, 122. Ses Ducs depuis l'an 600, 131 *& suiv.* Gouverneurs du Brabant avant & après la révolution, 148. Conseil de Brabant, 118. Grands-Officiers du Brabant, 119. Ministres-Plénipotentiaires au Gouvernement des Pays-Bas, 108
Brabant-Wallon, 265
Bruxelles; déscription de cette Ville, 159. Ses Eglises, 167. Déscription de celle de Sainte-Gudule, 169 *& suiv.* Couvents établis à Bruxelles, 175. Conseil d'Etat établi à Bruxelles, 179. Conseil-Privé, *ibid.* Noms des Chefs-Présidents, depuis l'an 1540, 180. Magistrat de Bruxelles, 184. Bombardement de Bruxelles, 187. Bruxelles occupée par les Alliés en 1706, *ibid.* assiégée en 1708, *ibid.*

ibid. prise par les François en 1746, 92. Chambre des Comptes établie à Bruxelles, 182

C.

CArlos, (Dom) Infant d'Espagne, fils de Philippe II; remarques particulieres sur la mort de ce jeune Prince, 37 *& suiv.*

Charles II, (mort de) Roi d'Espagne; Epitaphe satyrique de ce Prince, 55

Chanceliers de Brabant, depuis l'an 1326, 155

Conseil des Troubles établi par le Duc d'Albe. Noms de ceux qui le composoient, 35

D.

DIest, Ville du Brabant. Couvents qui y sont établis, 255. Chapitre de Chanoines établi à Diest, *ibid.* Adjugée au Prince d'Orange, 256; prise par les Alliés en 1705, *ibid.*

E.

ETats des différentes Provinces, 110 *& suiv.*

G.

GEmblours. Abbaye célebre, 269. Bataille donnée près de Gembloux, en 1578, 271

Granvelle, Cardinal, Ministre dans les Pays-Bas, est rappellé par le Roi. Causes de son rappel, 32 *& suiv.* Circonstance particuliere de sa prise de possession de l'Archevêché de Malines, *ibid.*

J.

JUdoigne, petite ville très-ancienne du Brabant Wallon, 272

L.

LEau, Ville du Brabant; Prieuré de Leau, 257. Cette Ville prise par les François en 1678, 258; & par les Alliés en 1705, *ibid.*

Landen; fameuse Bataille gagnée par le Maréchal de Luxembourg, en 1693, auprès de Landen: on l'a aussi nommée la bataille de Neerwinde, 252

Liere, Ville du Brabant, 252; ses Eglises & Couvents, 253; prise par les Holland. en 1595, 254

Louvain, ancienne Capitale du Duché de Brabant, 194. Ses Magistrats, 196. Université de Louvain, 197; ses Colleges, 199 & *suiv.* Ses Eglises, 204. Docteurs de l'Université de Louvain, 208. Sieges de Louvain, 212.

Leycester, (le Comte de) envoyé au secours des Pays-Bas par la Reine d'Angleterre, 44.

M.

MOntaigu, Ville du Brabant. Son Eglise, célebre par les pélerinages de plusieurs Princesses, 259.

N.

NIvelles, Ville du Brabant Wallon, 266. Chapitre de Chanoinesses établi à Nivelles, 267.

P.

PRagmatique Sanction de l'Empereur Charles VI, 77. Attaqué après sa mort par diverses Puissances, 81 & *suiv.*

Noms des XVII Provinces-Belgiques, 8 & *suiv.* Histoire abrégée des XVII

Provinces-Belgiques, 9 *& suiv.*
Provinces-Belgiques; déscription générale de ces Provinces, 1. Caractere & induſtrie des Peuples des Pays-Bas, 3 & 4. Epoque de la réunion des XVII Provinces des Pays-Bas, 25 *& suiv.*
Pucelle d'Orléans; remarques particulieres ſur ſa vie & ſur ſes actions, 97 & *ſuiv.*

S.

Seneff: Bataille de Seneff en 1693, 269
Soigne; Forêt de Soigne, 189. Prieurés ſitués dans cette Forêt, 190

T.

Tanchelin, Héréſiarque du douzieme ſiecle: ſon hiſtoire, 220
Tirlemont, Ville du Brabant; ſaccagée par les François & par les Hollandois en 1735, 247. Villes, Bourgs & Abbayes, ſitués dans le territoire de Tirlemont, 250 *& ſuiv.*
Tervuren, Château des anciens Ducs de Brabant, 190

V.

Vilvorde, Ville du Brabant. Couvents qui y ſont établis, 262. Canal de Vilvorde, 263. Place d'armes des Anglois en 1745, 264. Priſe par les François en 1746, *ibid.*
Wavre, Ville du Brabant Wallon, 273; poſſédée ſucceſſivement par différents Seigneurs, 274. Prieuré de Wavre, *ibid.*

Fin de la Table du Tome premier.

Voyez page 182.

XXVIII. Le Comte de Neny, fut nommé pour le remplacer, le 13 Mai de la même année : il a laissé un manuscrit intitulé *Mémoires historiques & politiques des Pays-Bas Autrichiens*, dont on a des éditions en françois en 2 vol. & en flamand en 3 vol.

Nous ignorons le jour de sa mort & les noms de ses Successeurs, faute de réponse sur nos lettres, adressées au Secrétaire-en-Chef du Conseil-Privé.

A PARIS,

Et se trouvent à ANVERS,

Chez C. M. SPANOGHE, Imprimeur-Libraire sur la Place de la Sucrerie. 1786.